Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux
et des Universités du Midi
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

REVUE
DES
ÉTUDES ANCIENNES

Tome 20
1918

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

Réimprimé avec le consentement des propriétaires de la Revue

QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES[1]

IX

MÉONIEN καvδαῦλα (vocatif) « étrangleur de chiens »

Ni M. A. Walde, dans la deuxième édition de son *Lat. etym. Wörterbuch* (s. u. *jūnus,* p. 327), ni M. E. Boisacq, dans son *Dictionnaire* (s. u. κύων, p. 541) ne semblent avoir eu, quand ils ont fait la bibliographie du « lydien » καvδαύλης = κυνάγχης, connaissance de la lettre si intéressante et si pleine d'érudition que M. S. Reinach avait adressée à M. G. Radet et qui a été publiée dans cette *Revue* (t. IV, 1904, pp. 1–6) sous le titre de *Candaule et Camblès*. Pourtant, cette lettre contient des remarques très importantes dont il est impossible de ne pas tenir compte dans l'interprétation linguistique de καvδαύλης.

Outre les faits d'ordre purement philologique, savoir que, d'après Hérodote (I, 7, 2), καvδαύλης n'est qu'un *surnom*[2] (celui du roi lydien Myrsilos), que le mot qui le traduit, κυνάγχης, est lui-même glosé chez Tzetzès par σκυλ(λ)οπνίκτης « étouffeur de chiens » (en même temps que Μῃονιστί par Λυδικῶς), et que la source unique, mais sûre, qui nous fait connaître exactement la forme et le sens de καvδαῦλα est le vers connu d'Hipponax d'Éphèse (VIe siècle).

> Ἑρμῆ κυνάγχα, Μῃονιστὶ καvδαῦλα, φωρῶν
> ἑταῖρε, δεῖρό μοι σκαπερδεῦσαι.....,

on voit chez M. S. Reinach que καvδαύλης est en somme un équivalent du nom du « lion » et surtout que, d'après des obser-

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XIV, 1912, p. 53-54 et 262-266; t. XV, 1913, p. 25-27 et 399-404; t. XVI, p. 41-44 et 393-398; t. XVII, p. 98-100; t. XVIII, p. 12-18. Voir aussi, t. XIII, 1911, p. 421-423 et, pour l'origine anatolienne des Étrusques, t. X, 1908, p. 278, t. XIII, 1911, p. 423, t. XV, 1913, p. 404 (note à la p. 403).

2. Ce qui prévient les critiques des linguistes qui ne veulent pas en général qu'on fasse état des noms propres.

vations archéologiques précises (*art. cit.*, pp. 2 et 3), l'Italie et l'Asie Mineure, l'Étrurie et la Lydie se donnent ici la main, sans que l'Hellade indo-européanisée leur ait servi d'intermédiaire, bien au contraire.

Il est acquis pour tous les linguistes que le mot « lydien » (plus précisément « méonien ») *kandaula* relève, non d'un idiome proprement asianique, mais d'une langue indo-européenne, le grec étant dès l'abord exclu à cause de la forme des deux éléments **kan-* « *chien* » et *-*daula* « étouffeur, étrangleur ». Cependant, de là à le classer dans le thraco-phrygien, comme le fait par exemple M. A. Walde dans son *Wörterbuch* ([2], p. 911), il y a un abîme, abîme qui se creuse au lieu de se combler, si avec M. Rozwadowski (*Materialy i Prace*, II, 344), on rapproche encore de *kandau-* (dans κανδαῦλα) le nom illyrien de région *Candāuia*. Il est par ailleurs évident que le rapprochement de *-*daula* « étrangleur » avec le sl. *daviti* « étrangler » s'impose et que l'*a* de ce *daviti* doit sans doute s'interpréter comme issu d'un ancien *ō*, étant donnés le got. *divans* « mortel » (**dhew-*), le got. *dauþ-s*, v. h.-a.[1] *tōt* « mortuus », got. *dauþus* « mors », v. norr. *deyia*, v. h.-a. *touwen* « mourir », germ. comm. **daujan-*[*an*], degré **dhow-* et le lat. *fūnus*, dial. *fōnus*, soit un ancien **founos* de thème **dheu-n-es-* ou *dhou-n-es-*, v. Walde[2], *s. u.* En d'autres termes, on admet sans discussion que, bien que κανδαῦλα soit en premier lieu de source anatolienne, son *d* (δ) intérieur est à coup sûr la notation directe d'un *d* de l'idiome indo-européen — quel qu'il fût — auquel appartenait le mot par son origine.

1. C'est en vain qu'en faveur de **dhāu-*, degré *zéro* **dhəu-*, M. A. Walde (s. u. *fūnus*) invoque ici le phryg. δάος « loup », car — on l'a déjà noté dans cette *Revue*, t. XIII, pp. 102-103, on n'aurait jamais dû, vu le sens, séparer ce mot du gr. θώς « chacal » (*d* phrygien = θ gr. par *dh* indo-européen). — Il faut donc partir, pour ce qui est du second terme de κανδαῦλα, d'une racine indo-européenne en *e* (**dheu-*, **dhou-*, *dhōu-*, etc.), c'est-à-dire de **dhoula* ou **dhōula*. La représentation de -*ŏu*- par gr. -αυ- ne fera pas de difficulté, car, sans parler de l'influence possible du lydien qui a servi d'intermédiaire ici (v. plus bas), l'ancienne diphtongue d'origine indo-européenne notée en grec par ου était devenue en ionien un simple *ū* au moins depuis le v[e] siècle. La graphie ου était donc tout à fait inutilisable pour rendre une diphtongue étrangère *ŏu* (cf. K. Brugmann, *Abrégé*, p. 90 et A. Thumb, *Handbuch q. gr Dial.*, p. 347 : en attique l'emploi de ου pour noter *ō* (long et fermé) commence dès la fin du vi[e] siècle); cela d'autant plus que le *ŏ* indo-européen très ouvert à l'origine l'était sans doute encore à cette époque dans la langue qui a fourni κανδαῦλα (cf. plus bas ce qui est dit de *octāuos*).

Pourtant, il semble bien que, à une certaine époque, entre le grec et les langues anatoliennes, a régné, comme plus tard eutre le grec et les langues sémitiques, un système fixe de transcription. Il est frappant en particulier que - *nt* - indigène soit transcrit par -νδ- en grec (lycien *mn̄ti* = μινδι-ς[1]; lycien *kn̄tabura-hn̄* = τὴν Κινδαβύριος[2]), dans le même temps que le -νδ- des mots grecs d'origine est transcrit par -*nt*- lycien (*lusontra-hn̄* = τὴν Λυσάνδρου[3]) et que ce système a été appliqué aux mots des langues indo-européennes qui sont venus à la connaissance des Grecs par l'intermédiaire d'Anatoliens, comme c'est le cas par exemple pour les noms iraniens les plus anciennement connus des Grecs, qui l'ont été par l'intermédiaire des Lydiens. Telle est du moins la seule explication qui puisse rendre compte de faits tels que celui que constitue le - ντ - de 'Ινταφέρνης en face de l'iranien *vi(n)dafarnā*[4] connu par les inscriptions perses.

S'il n'en était ainsi, on ne comprendrait pas que la sonore *d* du groupe intérieur iranien -*nd*-, qui avait certainement la même prononciation que celle d'un groupe intérieur - νδ - du grec et qui avait été respectée par des langues aussi différentes de l'iranien que pouvaient l'être l'élamite et le babylonien, ait été précisément transformée en -τ- (groupe-ντ-) dans une langue apparentée au perse comme était le grec et ayant, sur ce point, gardé le même mode d'articulation des occlusives sonores.

En conséquence, la transcription grecque κανδαῦλα ne saurait être une transcription *directe* d'un mot appartenant à un

1. Voir l'article du regretté Imbert dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, t. XX, 1916, p. 324. Cf. Kretschmer, *Einleitung*, pp. 293-311.

2. *Ibidem*, p. 331. « Du nom propre *Kn̄taburahn̄* qui est au génitif-accusatif comme, à l'ex-voto bilingue de Tlos, les noms d'*Urtagiyahn̄* et de *Priyenubehn̄* (= τὴνί 'Ορταχία, Πριανόβα), nous connaissons la transcription grecque aussi sûrement que si un document bilingue nous la livrait : c'est Κινδαβύριος... Benndorf (*Reisen in Lykien*, I, p. 93, n. 82). »

3. *Ibidem*, p. 333.

4. Littéralement « qui trouve la gloire », dans le texte élamite : *mi-in-da-par-na*, dans le texte babylonien : [*mi*-]*in*-[*da-par*-]*na*-', c'est-à-dire *windaparnā*, le *f* iranien étant rendu par l'à-peu-près sémitique *p* et celui-ci par le φ grec comme sur les glossaires assyro-grecs jadis signalés par M. J. Halévy dans le *Bulletin de la Société de Linguistique*. — Pour *vi(n)da-farnā*, sa forme, son sens et ses notations sur les monuments trilingues, v. A. Meillet, *Gr. du v. perse* [1915], pp. 25, 56, 98, 146, 149 et 162.

dialecte indo-européen quelconque et affectant dans ce dialecte la forme * *kan-daul-a.* — A coup sûr, il y a eu ici, le mot étant donné comme méonien, un intermédiaire lydien qui dans l'alphabet indigène se présenterait sous la forme * *kan-taul-a.*

Dès lors — tout en maintenant l'interprétation étymologique *évidente* qui a été rappelée plus haut — on peut interpréter ce * *kan-taul-a* de deux façons différentes, ou bien comme ayant été déjà * *kan-daul-a* ou bien comme étant au contraire * *kan-θaul-a* (avec θ spirant du grec moderne) dans le dialecte indo-européen auquel le lydien avait d'abord emprunté le mot. Dans cette dernière supposition, la spirante sourde θ aurait été adaptée en *t*, les idiomes asianiques paraissant ne posséder aucune spirante. Puis, l'adaptation indigène * *kantaula-* aurait été transcrite à son tour en grec, suivant la règle, par κανδαῦλα.

Dans l'autre hypothèse, le mot (de dialecte indo-européen) * *kan-daul-a* aurait été d'abord adapté en * *kan-taul-a* dans l'alphabet indigène (cf. *lusoñtra-*), puis en κανδαῦλα dans la transcription grecque, et tout se passerait comme si l'emprunt en question avait été fait directement par le grec à un congénère (indo-européen) d'Asie Mineure.

En tout cas, il n'est en aucune façon nécessaire de supposer pour κανδαῦλα qu'il s'agit d'un mot appartenant à une langue indo-européenne caractérisée comme l'était le phrygien, par la mutation directe ou indirecte de tous les *dh* indo-européens en *d*, confondant en conséquence, au profit de *d*, les *d* et *dh* de la langue commune.

D'autre part, diverses considérations, toutes suggérées par la forme même du mot κανδαῦλα, tendent à prouver que les autres langues indo-européennes, l'italique seul excepté, ne sont pas moins exclues ici que le grec.

Tout d'abord, la forme phonétique du premier terme * *kan-* — lequel signifie certainement « chien » — ne se retrouve exactement pareille pour le mot en question que sur sol italique : lat. *can-i-s* (gén. plur. *can-um*, soit un thème consonantique à l'origine, *can-*),

Quelle que soit en effet l'opinion que l'on professe sur la

manière d'expliquer le latin *can*-[2], — la meilleure est encore celle de M. H. Hirt (*IF.*, t. XXI, p. 168[1]), — on ne peut nier que le correspondant exact de *can*- (pouvant provenir de * $k_1^{\circ}n$- devant voyelle autre que *i* ou de >* *kən*-, * *kan*- en toute position) ne se rencontre même pas dans le groupe de dialectes le plus étroitement apparenté à l'italique, savoir celui des langues celtiques où l'on a, par exemple, gén. sing. v. irl. *con* remontant lui-même à celtique commun **kunas* (gr. κυνός, skr. *çúnaḥ*). A moins donc que — par un hasard extraordinaire — il ait existé une autre langue indo-européenne, perdue pour nous, qui, sur ce point précis, ait coïncidé avec l'italique, il faudra conclure que καν- « chien » dans κανδαῦλα doit être immédiatement apparié au *can*- du gén. plur. latin *can-um*.

Cette présomption est fortement appuyée par la forme du second terme de καν-δαῦλα, savoir -δαῦλα « étrangleur, étouffeur ». Ce n'est guère en effet que dans les idiomes indo-européens occidentaux (germanique, celtique et italique) que -*l(o)*- forme à lui seul des *noms d'agents* (types : lat. *bibulus* « buveur », *figalus* « potier », *legulus* « qui ramasse », v. h.-a. *ezzal* « glouton », *tregil* « porteur », v. h.-a. *putil* « celui qui mande, bedeau, huissier », *tūhhil*, *tūhhal* « celui qui plonge, plongeon (oiseau) » ; pour le celtique, v. J. Vendryes, *MSL.*, t. XIII, p. 228) et, pour l'ensemble des langues indiquées, K. Brugmann, *Grundriss*, II[1], p. 200 et *Abrégé de gr. comp.*, § 409, p. 351.

Le germanique et le celtique s'excluant naturellement ici d'eux-mêmes aussi bien que le slave, il n'y a donc presque aucune chance pour que la racine * *dhou*-, * *dhōu*- « étrangler » ait fourni un *nom d'agent* du type **dhŏu-l(o)*- autre part que dans un dialecte *italique*. Enfin et surtout, ce n'est que dans un dialecte *italique* que l'on peut rencontrer l'élargissement d'un *nom d'agent masculin* au moyen du -*ă*- commun aux thèmes féminins et masculins, voir par exemple lat. *rabula* fait sur un nom d'agent **rabulus* (cf. *rab-iēs*) suivant l'ancienne

1. Ce qui fait le défaut de l'explication de M. H. Hirt, c'est qu'elle ne rend pas compte de la disparition du -*w*- de * $k_1 w^{\circ} n$- = * $k_1 un$- (dans le gén. sing. * $k_1 un$-*os*, skr. *çúnaḥ*, gr. κυνὸς, v. irl. *con*), ce qui est le degré *zéro* de * $k_1 won$- (attesté par le voc. gr. κύον) ce dernier étant lui-même le degré *o* de * $k_1 wen$-. Il est probable que l'indo-européen, à côté de * $k_1 wen$- avait * $k_1 en$-, sans *w*, dès l'origine, d'où, au degré *zéro*, * $k_1{}^{\circ}m$- conservé par l'italique seul.

étymologie, ou plutôt *rauola* fait sur *rauolus* suivant l'étymologie de M. L. Havet (*Archiv f. lat. Lexicogr.*, IX, 524) bien qu'alors il s'agisse du *-l(o)-* des diminutifs (cf. *rauos* « enroué ») plutôt que du *-l(o)-* des *noms d'agent* (cf. *rauis* « enrouement »).

Entre les deux possibilités **kan-daul-a* et **kan-θaul-a* signalées plus haut, il convient en conséquence d'opter pour **kan-θaul-a* et de voir dans κανδαυλα un vocable d'origine italique. Il n'en résulte pas nécessairement qu'il y ait eu en Asie Mineure des populations de langue italique inconnues par ailleurs. Il suffit d'admettre que — comme l'enseignent en particulier MM. S. Reinach et G. Karo — les Étrusques sont effectivement une colonie lydienne (IXe siècle environ) et que pendant un certain temps — avant la grande expansion de la colonisation grecque — des relations suivies s'étaient maintenues entre la Lydie et l'Étrurie. Dans ce cas, les Étrusques ayant eu par ailleurs d'étroites relations avec les Italiotes de langue indo-européenne parvenus dans l'Italie centrale vers l'an 1100 suivant l'opinion courante[1], auraient emprunté à ces derniers le surnom **kan-θaul-a* « étrangleur, étouffeur de chiens » (en même temps sans doute que la légende du « roi-lion », v. l'article de M. S. Reinach); vocable et légende seraient ensuite arrivés par l'intermédiaire des Étrusques aux Lydiens restés en Asie Mineure.

Si en outre on combine κανδαυλα avec le nom illyrien d'une région montagneuse, *Candāu-ia*, ainsi que le fait, on l'a rappelé, M. Rozwadowski[2], ce n'est pas une raison pour voir dans **dāu-* une continuation illyrienne ou vénète de la racine indo-européenne **dhōu-* (v. sl. *daviti* « étrangler »). Le vénète *zonasto* « ἐδωρήσατο » dans lequel *zona-* est identique au lat. *donā-* de *dōnā-re* et *zo-to* « il donna » dans lequel *zo-* est identique au gr. δο- dans δό-το ou à δω- (indo-europ. **dō-*) de ἔ-δω-κα, etc. (v. K. Brugmann, *Grundriss*, II[1], pp. 889, 1173, 1880) montre

1. Fait qui explique l'autre tradition — celle de Tite Live — d'après laquelle les Étrusques seraient originaires des régions au nord des Alpes. Il y aurait, à la base de cette légende, une confusion entre Italiotes immigrés de ces régions (les Rasènes) et Italiotes immigrés d'Asie Mineure (les Tyrrhènes ou Étrusques proprement dits).

2. Pour *ā*, cf. Lucain, *Phars.*, VI, 331 :

terraeque secutus
dēuia, qua uastos aperit Candāuia saltus...

bien en effet que *dh indo-européen devait, *a fortiori*[1], aboutir à *z* puisque *d indo-européen est ainsi représenté même en position forte, à l'initiale de mot. Il est remarquable pourtant que, dans la lettre rappelée plus haut, M. S. Reinach ait été amené plusieurs fois à parler du type *étrusque* et *illyrien* du lion marchant et qu'il y ait ici coïncidence entre l'extension de ce motif archéologique[2] et celui de la désignation de l'animal lui-même par **kan-dāw(o)-*[3], soit *Candāu-ia* « (la montagne) du lion » à côté de κανδαῦλα = lion (littéralement « étrangleur de chiens »). Mais il faut entendre « illyrien » (ou « vénète ») au sens purement géographique, non au sens ethnographique ou du moins linguistique, ce qui conduit à donner à *Candāuia* lui aussi une origine italique.

Candāu-ia et κανδαῦ-λα seraient ainsi un témoignage précieux touchant l'évolution phonétique de l'idiome des Italiotes à l'époque où cette nation, qui avait jadis occupé une aire donnée dans l'Europe centrale entre les Celtes et les Germains, peuplait encore des territoires en dehors de l'Italie. Il n'y aurait au reste aucune difficulté à supposer que *Candāu-ia* fût d'origine italique, en partant pour le sl. *dav-iti* d'un ancien **dhōw-* (et non d'un ancien ***dhāw-*). En effet, le nom propre *Úhtavis* « Octauius », qui est osque par tout l'ensemble de sa phonétique, prouve que le changement de *-ōw-* en *-āw-* devant voyelle tel qu'on le constate dans le lat. *octāu-os*, soit donc indo-europ. dialectal **ok₁tōw-os* (cf. skr. *aṣṭaú*, got. *ahtau*, etc.,

1. Puisque dès l'origine et par définition *dh est plus faible que *d.

2. « La dynastie à laquelle appartenait Candaule prétendait descendre d'Héraklès, le dieu vêtu d'une dépouille de lion. Mais ce costume n'est pas d'origine grecque. Avant la fin du VIe siècle, on ne le trouve que sur la côte d'Asie, à Chypre, à Rhodes et — détail à noter — dans l'art étrusque archaïque... M. Furtwängler a soupçonné que l'origine de ce type était étrangère ..; je le crois lydien, parce qu'il paraît dans l'art archaïque de l'Étrurie et que les Lydiens avaient une dynastie d'Héraclides. » — Cf. aussi p. 4 : « Comme les textes nous apprennent que les Étrusques venaient de Lydie et que les Étrusques se sont crus, jusque sous l'Empire romain, originaires de ce pays, il vaudrait peut-être mieux en revenir à l'ancienne mode qui faisait qualifier de *tombeau lydien* le grand sarcophage étrusque du musée Campana, etc... » Et encore : « Ce motif est complètement inconnu de l'art grec. En dehors des vases noirs étrusques, il paraît seulement dans le groupe des bronzes gravés que l'on appelle illyriens ou vénètes et qui se sont rencontrés dans l'Italie du Nord-Est et l'Autriche actuelle... L'art de ces situles [Bologne, Boldù-Dolfin, Watsch], antérieures à 550, est étroitement apparenté à celui du *bucchero* étrusque : s'il n'en dérive pas directement, il est certain qu'il remonte à la même source orientale, qui ne peut être, à mon avis, que lydienne. »

3. Le morphème occidental *-l(o)-* des *noms d'agent* n'est pas nécessaire à la formation, et d'une façon plus générale *-o-* suffit à ce rôle (type gr. φορός, etc.).

lat. *octō*, gr. ὀκτώ, indo-europ. **ok̹tō-u* et **ok̹tō*), n'est pas simplement latin, mais *peut* remonter à l'époque de l'italique commun (ainsi K. Brugmann, *Abrégé gr. comp.*, p. 391). Ce changement pouvait donc déjà être opéré à l'époque lointaine où il y avait encore des Italiotes en Illyrie *(Candāuia)*.

Enfin, si l'on voit dans κανδαῦλα la transcription grecque d'un anatolien **kantaula*, qui lui-même serait l'adaptation d'un italique **kanθōula* (avec θ spirant), il faut nécessairement faire la même supposition pour *Candāu-ia* (si du moins l'on estime que lui aussi il relève de l'italique), soit donc **kan-θāw-o-* (**kan-θōw(o)-*). Mais dans ce cas ce serait pour une autre raison que nous aurions ici *-nd-* (comme -νδ- dans κανδαῦλα). Il est extrêmement probable en effet que *Candāu(ia)* n'est que la translittération latine d'une adaptation grecque κανδαυ-[1] où le θ spirant ignoré du grec ancien aurait été rendu par l'à-peu-près δ, ainsi que cela a eu lieu plus tard pour les noms germaniques comportant cette spirante : exemple, le nom du Sicambre Δευδόριξ[2] contre germano-lat. *Theud(e)ricus*.

En revanche, il n'est guère croyable qu'un groupe *-ndh-* qui a dû passer par *-nθ-* fût déjà parvenu au stade *-nd-* à une époque aussi ancienne que celle que supposent l'emprunt κανδαῦλα et la survivance *Candāu-ia*, étant donné surtout qu'il ne s'agit pas d'un groupe *-ndh-* comme celui du lat. *fundus* (< **bhundhos*), mais d'une rencontre *-n + dh-* qui résulte de la formation d'un composé[3], v. *Revue*, t. XVIII, 1916, pp. 250-252.

En résumé, l'hypothèse de l'origine italique de κανδαῦλα, nécessitée de façon presque absolue par la forme *kan-* du premier terme, se concilie facilement avec les autres données de l'histoire et de la linguistique que l'on peut grouper autour de ce reste curieux d'un passé qui jusqu'ici nous échappait complètement ou peu s'en faut, savoir l'époque où les parlers italiques étaient encore nouveaux venus dans la péninsule apennine.

A. CUNY.

1. Cf. Strabon, VII, 7, 4 : ἐπὶ Κανδαουίας λέγεται ὄρους Ἰλλυρικοῦ qui à son tour peut être une translittération du lat. *Candāuia*.

2. Strabon, VII, 1, 4 : Δευδόριξ..... Σούγαμβρος.

3. Si l'on part de **k̹ₒn-* comme degré *zéro*, il faut admettre que *can-*, légitime seulement devant voyelle autre que *i*, est devenu par analogie le seul thème du nom du « chien », ce qui est en effet le cas pour le latin ; si l'on part de **k̹-ə-n-* ou *k̹-a-n-*, il ne se pose même aucune question.

ÉTUDES D'HISTOIRE HELLÉNISTIQUE

VIII

Un nouveau document relatif aux premiers Attalides.

Mon ami Émile Bourguet a eu la bonté de me communiquer l'inscription suivante, qu'il a découverte et transcrite à Delphes :

Inv., n° 442. Colonne de calcaire gris, brisée en deux morceaux, trouvée le 25 mars 1893, à l'ouest du Trésor d'Athènes, à 2 mètres au-dessus du niveau de la terrasse qui s'étend en avant du Trésor. Hauteur (incomplète), 1m05 ; diamètre en haut, 0m31 ; en bas, 0m395 ; saillie en boudin au-dessus du pied encastré. La colonne porte quatre inscriptions. Celle que nous donnons ici est la seconde (de haut en bas) ; les trois autres sont publiées plus loin par M. Bourguet.

Lettres de 0m007-8 ; interl. 0m013-15.

Θ ε ο ί
Δελφοὶ ἔδωκαν [Φιλεταίρωι καὶ τῶι υἱ]ῶι Ἀττάλωι
καὶ τῶι ἀδελφῶι [Εὐμένει Περγα]μ̣ε̣ῦσσι προξενίαν,
προμαντείαν, πρ[οεδρίαν, προδ]ικίαν, [ἀ]συλίαν
καὶ [τἆ]λλα ὅσα κα[ὶ τοῖς ἄλλοις] προξένοις καὶ εὐ-
[εργ]έτ[α]ις. Ἄρχο[ντος......]α, βουλευόντων
Αἰνη̣σίλα, Μενά[νδρου, Τιμο?]γένευς, Ζακυνθίου,
Νικοδάμου.

Les Delphiens décernent les honneurs accoutumés à trois membres de la famille des Attalides, désignés, comme dans les inscriptions de Thespies, par l'ethnique Περγαμεῖς qu' Ém. Bourguet a rétabli avec certitude [1]. — De ces trois

1. L'amorce oblique du jambage droit du M est bien visible sur la pierre. — On sait que l'ethnique Περγαμεύς est déjà connu par quatre inscriptions de Thespies : *OGI*, 310, 311, 749 (dédicaces de Philétairos Ier), 750 (dédicace de Φιλέταιρος Εὐμένου, fils, selon Cardinali (*Geneal.* 178,1), de l'Εὐμένης Ἀττάλου mentionné dans *OGI*, 266). J'ai, autrefois, supposé à tort qu'il avait été formé sur le modèle de nombreux ethni-

personnages, le troisième (l. 3) était le frère, et le second, Attale (l. 2), était le fils du premier : en effet, la restitution, due à Ém. Bourguet, des mots καὶ τῶι υἱ]ῶι à la l. 2 ne saurait être contestée [1]. Il s'agit de retrouver les noms du premier et du troisième personnage.

A la l. 2, la lacune correspond à un peu moins de 20 lettres, environ 18; il reste donc à remplir, avant καὶ τῶι υἱ]ῶι, un vide d'environ 10 lettres. La lacune de la l. 3 correspond à 12 ou 13 lettres environ; le nom propre précédant Περγα]μεῦσι devait, par suite, compter 7 ou 8 lettres.

Le problème étant ainsi posé, la meilleure méthode pour le résoudre est, ce me semble, de chercher à déterminer qui pouvait être cet Attale qualifié, à la l. 2, de ὁ υἱός [2].

1° Au premier moment, on pourrait être tenté de reconnaître en lui le prince Attale (le futur Attale II), second fils du roi Attale Ier. Mais c'est une idée qu'après examen il convient d'écarter [3]. Tout d'abord, Attale Ier n'avait point de frère, en sorte que les mots τῶι ἀδελφῶι [— — —] resteraient sans explication; d'autre part, il ne serait guère possible que le roi de Pergame fût désigné par l'ethnique Περγαμεύς; enfin, on comprendrait mal que, des quatre fils d'Attale Ier, les Delphiens n'eussent honoré que le seul Attale, qui n'était pas l'aîné.

2° Faut-il identifier ὁ υἱὸς Ἄτταλος avec le futur Attale Ier ?

Le premier roi de Pergame était, comme on sait, fils κατὰ φύσιν d'un Attale, marié à Antiochis fille d'Achaios, et, selon toute

ques béotiens (*Rev. Ét. Gr.* 1902, 306); nous voyons aujourd'hui qu'on le rencontre à Delphes aussi bien qu'en Béotie. Il est possible que Philétairos Ier en ait fait choix parce que la forme Περγαμηνός avait une apparence trop barbare; c'est l'explication qu'a proposée, avec raison, je crois, Dittenberger (*OGI*, I, *Add.*, p. 656).

1. Pour la même formule, comp., par exemple, Collitz-Baunack, 2585, 2604; pour la formule καὶ τῶι ἀδελφῶι, *ibid.* 2742.

2. Le dernier travail, à moi connu, sur la généalogie des Attalides est l'excellente étude de Giuseppe Cardinali, *La Genealogia degli Attalidi*, publiée dans les *Mem. della R. Accademia dell'Ist. di Bologna* (serie I, t. 7, 1912-1913, 177 suiv.). Je la désigne ci-après par l'abréviation *Geneal.* — Pour faciliter l'intelligence de mon exposé, j'ai reproduit, à la fin du présent mémoire, le *stemma* des Attalides d'après Strabon, d'après W. Dörpfeld et d'après G. Cardinali.

3. Notons d'ailleurs que les βουλευταί nommés à la fin de l'inscription ne sauraient appartenir à une époque si avancée (voir ci-après, p. 15).

apparence, fils κατὰ θέσιν d'Eumènes Ier, qui devint dynaste de Pergame après Philétairos[1]. D'où, a priori, la possibilité d'introduire, à la l. 2 de l'inscription, deux restitutions différentes. Mention pourrait être faite à cette ligne, soit d'Attale (époux d'Antiochis), soit d'Eumènes Ier.

Considérons d'abord la seconde hypothèse.

Il est sûr qu'il la faut rejeter. En effet, on ne connaît point de frère à Eumènes Ier. Notons, d'ailleurs, que le supplément [Εὐμένει καὶ τῶι υἱ]ῶι, ne comportant que 15 lettres, serait trop court; en revanche, [Εὐμένει Φιλεταίρου καὶ τῶι υἱ]ῶι (25 lettres) serait trop long. Eumènes Ier doit donc être exclu.

Examinons maintenant la première hypothèse.

Le « cas » d'Attale, mari d'Antiochis et père d'Attale Ier, est, comme le savent tous ceux qui ont étudié la généalogie des princes de Pergame, particulièrement embarrassant. Strabon en faisait un frère de Philétairos, fondateur de la dynastie, et d'Eumènes, père d'Eumènes Ier. Les découvertes épigraphiques ont montré qu'il y a là une évidente méprise[2]. En effet, dans deux inscriptions, l'une de Délos, l'autre de *Mamurt-Kaleh*, où figurent à la fois Attale et Antiochis, Attale est appelé Ἄτταλος Φιλεταίρου[3]. Selon W. Dörpfeld, il serait le fils d'un Philétairos inconnu, frère d'Attale père de Philétairos Ier[4], et, par conséquent, le cousin du premier dynaste de Pergame[5]. Au contraire, G. Cardinali voit en lui le neveu et le fils adoptif de Philétairos Ier, le fils de cet Attale, frère du dynaste, qu'a mentionné Strabon, mais qu'il a pris à tort pour l'époux

1. C'est la conclusion qui se tire naturellement de l'inscription de Pergame (*Ath. Mitt.* 1910, 463, n. 45). Εὐμένης Φιλεταίρου Ἄτταλον τὸν υἱόν. Cf. Hepding, *ibid.*; *Geneal.* 178,1.

2. Cf. *Geneal.* 178. — Le tableau généalogique des Attalides, donné par Bouché-Leclercq dans son *Hist. des Séleucides* (II, 647), reproduit encore la tradition de Strabon, l'auteur, dont l'horreur pour les inscriptions est connue, n'ayant pas « voulu », comme il le déclare lui-même, tenir compte de celles qui, depuis une quinzaine d'années, ont entièrement renouvelé la question.

3. *IG*, XI, 4, 1108 (cette inscription de Délos n'a été publiée qu'après la *Genealogia* de Cardinali); *Mamurt-Kaleh* (*Arch. Jahrb.* 1911, *Ergänz. Heft* IX), 38. — Ceux qui voudraient à tout prix maintenir sauve l'autorité de Strabon pourraient supposer qu'Attale fut adopté par Philétairos Ier, son frère aîné. Mais ce serait là, comme l'a bien vu Cardinali (*Geneal.* 181,5), une échappatoire désespérée.

4. Je me sers, par abréviation, de l'expression *Philétairos Ier*, laquelle, à la vérité, n'est pas tout à fait correcte, pour désigner le premier dynaste de Pergame.

5. *Ath. Mitth.* 1910, 525-526; cf. *Mamurt-Kaleh*, 38-39; *Geneal.* 178; 180.

d'Antiochis[1]. Ne retenons ici que cette dernière opinion (dont la vérité apparaîtra plus loin) : il s'agit, si l'on veut compléter la l. 3, de découvrir un frère à Attale mari d'Antiochis. Précisément, avec son ordinaire sagacité, G. Cardinali a supposé qu'Attale avait pour frère Εὐμένης Ἀττάλου, le prince rebelle rival d'Eumènes Ier, connu par la célèbre inscription des mercenaires de Pergame[2]. Il semble que nous ayons l'heureuse confirmation de cette conjecture avisée : rien n'empêcherait de rétablir le nom d'Eumènes (Εὐμένης Ἀττάλου) à la l. 3, et d'écrire : καὶ τῶι ἀδελφῶι [Εὐμένει Περγα]μεῦσσι.

Mais la restitution du nom d'Attale à la l. 2 soulève les mêmes difficultés que tout à l'heure celle du nom d'Eumènes. Si, avant τῶι υἱ]ῶι, nous écrivons Ἀττάλωι Φιλεταίρου — comme nous y autorisent les inscriptions de Délos et de *Mamurt-Kaleh* —, le nombre des lettres suppléées sera de 25, soit environ 7 de trop; si nous écrivons [Ἀττάλωι καὶ τῶι υἱ]ῶι, le supplément (15 lettres) sera trop bref. — La conclusion, c'est qu'il n'était pas plus question, dans la partie perdue de la l. 2, d'Attale, époux d'Antiochis, que d'Eumènes Ier. Et, par suite, ὁ υἱὸς Ἄτταλος ne saurait être le futur roi de Pergame.

3° Il reste, dès lors, que ὁ υἱὸς Ἄτταλος soit l'Attale marié à Antiochis, autrement dit le père d'Attale Ier[3].

Nous avons vu que cet Attale, au témoignage de deux inscriptions, était fils — fils κατὰ φύσιν suivant Dörpfeld, fils κατὰ θέσιν suivant Cardinali — d'un Philétairos, en qui Dörpfeld veut reconnaître l'oncle du premier dynaste de Pergame, et Cardinali ce dynaste lui-même. C'est donc le nom de Philétairos qu'il convient de rétablir au milieu de la l. 2 : de fait, le supplément [Φιλεταίρωι καὶ τῶι υἱ]ῶι, qui comporte 18 lettres, s'adapte exactement à la lacune. On peut l'accepter sans

1. *Geneal.* 181; 184-185. Je me permets de faire observer qu'à la p. 181, dans la phrase : « pensare — che *il padre di* Attalo I fosse non già il figlio di Attalo, fratello di Filetero, ma il figlio di un figlio di lui », les mots *il padre di* doivent être rayés.

2. *OGI*, 266; *Geneal.* 181 suiv., 184.

3. Je puis me dispenser d'examiner si ὁ υἱὸς Ἄτταλος ne serait pas le frère de Philétairos Ier et d'Eumènes, père d'Eumènes Ier. Le fait que le père d'Attale est dit Περγαμεύς suffirait, comme on le verra plus loin, à faire rejeter une telle hypothèse.

hésitation et tenir pour démontrée l'identité de ὁ υἱὸς Ἄτταλος avec le père d'Attale I[er].

Comment, à présent, compléter la l. 3 ? Il est visible que la restitution pourra différer selon qu'on adoptera la thèse de Dörpfeld ou celle de Cardinali. — Si l'on suit Dörpfeld, c'est le nom d'Attale, père du premier prince de Pergame, qu'on devra rétablir à la l. 3 ; si l'on donne raison à Cardinali, on aura le choix (au moins à première vue) entre Eumènes et Attale, tous deux frères de Philétairos I[er]. Le seul examen de l'inscription montre que c'est la thèse de Cardinali qui doit être préférée.

Voici un premier argument en sa faveur : le nom de Philétairos n'était point accompagné d'un patronymique [1] ; il semble donc que le personnage eût quelque célébrité, ce qui était bien le cas du premier dynaste de Pergame, mais non assurément de l'oncle homonyme que lui suppose Dörpfeld. — Et voici un argument meilleur par où la thèse de Dörpfeld est ruinée : Il ne saurait être parlé, dans l'inscription, de Philétairos et d'Attale (l. 3), oncle et père de Philétairos I[er], pour la simple raison que ceux-ci n'étaient point des Περγαμεῖς. Il est sûr, en effet, que l'infidèle trésorier de Lysimaque, devenu seigneur indépendant de Pergame en 282 [2] après sa défection, fut le premier de la famille qui ait pris cet ethnique [3] : son père, probablement mort avant 282 [4], et son oncle (s'il en eut un) demeurèrent toute leur vie des Τιανοί ou Τιειεῖς [5]. Ainsi, le Περγαμεύς Philétairos honoré par les Delphiens ne peut être, pour parler comme Strabon [6], que l' « archégète » de la dynastie des Attalides. Et de là il résulte : d'abord, qu'Attale, marié à Antiochis, était bien le fils adoptif de ce premier dynaste, et,

1. Le cas est fort rare dans les décrets de Delphes; comp. cependant G. Colin, *Fouilles de Delphes*, III (2), 180 (indication qui m'a été donnée par Ém. Bourguet).

2. Pour cette date, cf. Beloch, *Gr. Gesch.* III, 2, 158.

3. Cardinali pense avec raison que les Pergaméniens lui avaient conféré le droit de cité (*Regno di Pergamo*, 13, 1).

4. Sa naissance se place vers 370 (cf., dans *Geneal.* 179-180, la discussion de Cardinali contre Beloch); pour le faire vivre jusqu'à la défection de son fils, il faudrait lui attribuer une rare longévité — près de 90 ans. — D'autre part, rien n'oblige à croire que le frère que lui donne Dörpfeld eût été son cadet.

5. Sur cette double forme de l'ethnique, cf. Cardinali, *Regno di Pergamo*, 4, 8.

6. Strab. XII, 3, 8 (543).

sans aucun doute, puisqu'il n'était pas son cousin, l'un de ses neveux; ensuite, que ce neveu n'ayant point pour père Eumènes, lequel n'eut d'autre fils qu'Eumènes Ier, Philétairos avait certainement, outre Eumènes, un second frère, en qui nous reconnaîtrons l'Attale nommé par Strabon, mais faussement identifié par lui avec le mari d'Antiochis. — C'est l'un des deux frères de Philétairos Ier, ou Attale ou Eumènes, qui figurait à la l. 3 de notre inscription.

Mais pourquoi seulement l'un des deux, et lequel des deux? A cette double question, deux inscriptions découvertes à Pergame, dans le sanctuaire de Déméter[1], apportent la réponse souhaitée. Elles sont ainsi conçues : Φιλέταιρος καὶ Εὐμένης ὑπὲρ τῆς μητρὸς Βόας. L'omission du nom d'Attale se justifiait, dans le système de Dörpfeld, par le fait qu'Attale était non le frère, mais le cousin du dynaste[2]. Mais, ce système écarté, force est d'en revenir à la très simple hypothèse de Cardinali, qui explique le silence gardé sur Attale par sa mort, survenue du vivant de ses frères[3]. Comme les deux inscriptions de Pergame, celle de Delphes est postérieure à cette mort ; et c'est le nom d'Eumènes qu'il faut restituer à la l. 3. Nous écrirons [Εὐμένει Περγα]μεῦσσι.

En somme, le document nouveau, si j'ai su l'expliquer, confirme tous les résultats principaux de la diligente et fine étude que G. Cardinali a récemment consacrée à l'histoire des premiers Attalides, et fixe leur généalogie conformément à ses conjectures. Je me permets d'ajouter que le même document semble bien fournir la preuve que le Φιλέτηρος (Ἀττάλω) Περγαμεύς des inscriptions de Thespies est, comme je l'ai autrefois soutenu[4], le fondateur de la dynastie pergaménienne.

Le décret des Delphiens, étant rendu en l'honneur de Philétairos Ier, est nécessairement antérieur à 263 ou 262[5], année

1. *Ath. Mitt.* 1910, 437 (n. 22), 438 (n. 23); cf. *Mamurt-Kaleh*, 38; *Geneal.* 178, 181, 184.
2. *Ath. Mitt.* 526 ; cf. *Mamurt-Kaleh*, 38-39; *Geneal.* 180-181.
3. *Geneal.* 178, 1 ; 184. La même idée était d'abord venue à Hepding (*Ath. Mitt.* 1910, 437), qui se convertit ensuite à la thèse de Dörpfeld (*Ibid.* 493).
4. Cf. *Rev. Ét. Gr.* 1902, 302 suiv.; Dittenberger, *OGI*, I, *Add.*, p. 655; *Mamurt-Kaleh*, 37.
5. Cf. *Geneal.* 179 et note 5.

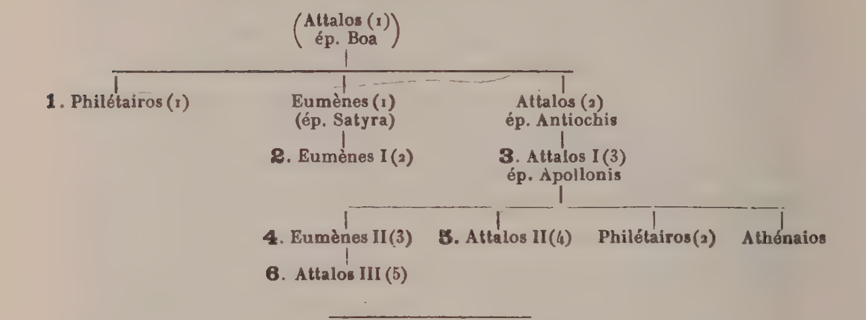
où mourut le dynaste. Mais nous ne saurions dire de combien de temps. Attale, mari d'Antiochis, semble être mort avant son père adoptif [1], puisqu'il ne lui succéda point et que Philétairos dut adopter son neveu Eumènes [2]. Si nous connaissions la date de sa mort, cette date serait ici le *terminus ante quem* : par malheur, elle nous demeure inconnue. L'inscription flotte donc dans l'espace de 20 ans compris entre 282 et 262.

Le nom de l'archonte delphien a disparu ; mais ceux des βουλευταί conviennent, comme veut bien me l'apprendre Ém. Bourguet, à la période indiquée. — Un Ainésilas fut bouleute sous les archontes Hérakleidas III (274/3) et Archiadas (273/2) ; un Ménandros fut bouleute sous Eudokos (272/1), sous Aristion I (vers 262/1), sous Archélas I (vers 261/0) et sous Orestas (vers 255/4 ?) ; un Timogénès fut bouleute sous Hiéros (entre 303 et 280), sous Straton (271/0) et sous Archélas I (vers 261/0) ; un Zakynthios fut bouleute sous Hérakleidas II (287/6), et hiéromnémon de Delphes sous Peithagoras (entre 270 et 263 selon Beloch) ; un Nikodamos fut hiéromnémon sous Archiadas (273/2), archonte vers 266 (catal. des *Soteria*), et bouleute sous Aristagoras II (268/7) et Androtimos (264/3) [3].

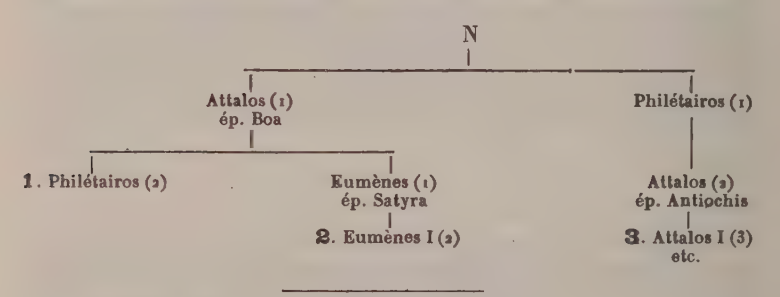
1. Cf. *Geneal.* 185.
2. Sur cette adoption, cf. *Geneal.* 181 et 178,1.
3. [C'est seulement depuis l'impression de ces pages que j'ai pu prendre connaissance du mémoire de G. Cardinali, publié récemment dans le *Rendiconto dell' Accad. delle scienze di Bologna*, VII (1913-1914), p. 37-41 (*Ancora sull' albero genealogico degli Attalidi*). L'auteur y montre très bien que la dédicace de Délos (*IG*, XI, 4, 1108) fortifie d'un nouvel argument l'hypothèse qui fait d'Attale, marié à Antiochis, le neveu et le fils adoptif de Philétairos Ier].

GÉNÉALOGIE DES ATTALIDES [1]

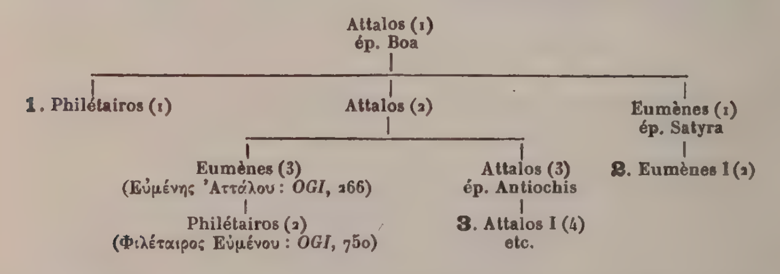
Stemma tiré de Strabon (XIII, 4, 2; 624).



Stemma construit par W. Dörpfeld (*Ath. Mitt.* 1910, 525-526).



Stemma construit par G. Cardinali (*Genealogia*, 185 = *IG*, XI, 4, p. 137).



1. Les chiffres gras désignent, dans l'ordre de leur succession, les dynastes et rois de Pergame.

IX

Sur la lettre d'Attale aux 'ΑΜΛΑΔΕΙΣ.

La lettre d'Attale (le futur Attale II) à la ville d'Amlada[1] nous apprend que les ambassadeurs des 'Αμλαδεῖς lui avaient présenté diverses requêtes.

L. 4. ἠξίουσα[ν]
5. ὅμηρά τε ὑμῶν ἀπολυθῆναι [κ]αὶ ἐν τῶι Γαλατικῶι πολέμωι
ἃς προσωφείλετε δραχμὰς ἐνακισχιλίας ἐπισκευ....
..ε, καὶ ἀπὸ τῶν δύο ταλάντων ἃ τελεῖτε κατ'ἐνιαυτὸν [κου]-
φίσαι ὑμᾶς ἐπεὶ θλιβέντες ἐμ πλείοσιν ἀσθενῶς....
σετε.

Les 'Αμλαδεῖς ont supplié Attale : de leur rendre leurs otages; de leur faire remise de la somme supplémentaire de 9,000 drachmes qu'ils doivent au trésor royal depuis la « guerre galate »; de leur consentir une réduction sur le tribut de 2 talents qu'ils versent annuellement. Les trois demandes sont accordées (l. 9-15) : θεωρῶν οὖν ὑμᾶς μετανενοηκότας τε ἐπὶ τοῖ[ς]| προημαρτημένοις καὶ τὰ ἐπιστελλόμενα ὑφ' ἡμῶν προθύμως ἐπιτελοῦντας πρόνοιαν ὑμῶν ἔ[σχον, καὶ| — — προσ]|τέταχα ἀφελεῖν ἀπὸ τοῦ φόρου κα[ὶ] τε[λέ]σ[ματ]ος| [δραχ]μὰς τρισχιλίας καὶ ἄλλας δραχμὰς ἐνακισχιλίας [ἃς]| [προσ]ωφείλετε ἡμῖν, ἀπέλυσα δὲ καὶ ὅ[μηρ]α ὑμῶν —.

Le Γαλατικὸς πόλεμος (l. 5) est, comme tout le monde l'a vu[2], la grande guerre que les Galates révoltés firent à Eumènes II en 168-166. L'allusion d'Attale aux « fautes autrefois commises » par les 'Αμλαδεῖς et à leur « repentir » (l. 9-10) ne permet pas de douter qu'ils se fussent momentanément joints aux rebelles[3]. Ces « 9,000 drachmes supplémentaires », dont le paiement leur a été imposé ἐν τῷ Γαλατικῷ πολέμῳ, ne peuvent

1. J. Jüthner, F. Knoll, M. Patsch, H. Swoboda, *Vorläuf. Bericht üb. eine archäol. Expedition nach Kleinasien* (Prag, 1903), 22 = Dittenberger, *OGI*, 751.
2. *Vorläuf. Bericht*, 23; Dittenberger, *OGI*, 751, not. 7; Cardinali, *Regno di Pergamo*, 110, 2; Stähelin, *Gesch. der kleinas. Galater* [2], 71, 3. (C'est à tort que l'inscription d'Amlada n'est pas mentionnée dans l'art. *Galatia* de la *Realencyclopädie*, VII, 545).
3. Cf. Dittenberger, *ibid.* not. 7 et 10; Cardinali, *ibid.*; Stähelin, *ibid.*

donc être qu'une amende ou une indemnité, châtiment de leur défection. « Cum armis coacti essent ad fidem et obedientiam redire, *obsides eis imperati et magna multa irrogata est*, quae nunc petentibus Attali misericordia et mansuetudine remittitur » (Dittenberger).

Mais les l. 6-7 présentent une lacune qui ne laisse pas d'être embarrassante. La copie publiée dans le *Vorläuf. Bericht* donne à la fin de la l. 6 : ἐπισκευ. . . . (la dernière lettre étant seule indiquée comme douteuse), et au début de la l. 7 : .. ε. Dittenberger a jugé que ἐπισκευ — n'offrait pas de sens convenable. C'est pourquoi il a proposé, *non sine haesitatione*, la correction et la restitution ἐπ(έ)σκ(ηψ)[αν δ]ὲ καὶ ἀπὸ τῶν δύο ταλάντων κτλ.; le verbe ἐπισκήπτω aurait pour sujet οἱ παρ' ὑμῶν πρεσβευταί (l. 2), c'est-à-dire les ambassadeurs des 'Αμλαδεῖς.

Le premier défaut de cette restitution est de faire au texte une trop forte violence. Son auteur lui-même en convient : « Sed quod... ε pro ι et η pro ε scribendum est, sane molestum videtur. » D'autre part, la présence du verbe ἐπέσκηψαν est ici bien inutile : il est sûr que ἠξίουσαν (l. 4) suffit à régir toute la phrase. J'ajoute que ἐπισκήπτω n'est point le mot qu'on attendrait : les envoyés des 'Αμλαδεῖς ne doivent pas « recommander » au prince Attale d'épargner leurs compatriotes, ils ne peuvent que l'en prier. Enfin, cet emploi de ἐπισκήπτω serait, je crois, à peu près sans exemple dans l'épigraphie hellénistique.

Une remarque qu'il importe de faire, c'est que le mot — ou les mots — à suppléer ne sont nullement nécessaires à la construction de la phrase et n'en sauraient modifier le sens général; ils n'y jouent donc qu'un rôle très secondaire. S'ils manquaient, rien ne serait changé. Par suite, il est probable qu'ils ne contiennent qu'un renseignement complémentaire, une indication accessoire, qu'on eût pu, à la rigueur, passer sous silence. C'est dans ce sens qu'il convient de diriger la recherche; et si l'on fait réflexion que les mots mutilés viennent après ἃς προσωφείλετε δραχμὰς ἐνακισχιλίας, on imaginera volontiers qu'ils apportaient quelques précisions concernant l'amende infligée aux 'Αμλαδεῖς.

Respectueux du texte reproduit par le *Vorläuf. Bericht*, je

propose de lire : ἐπισκευ[ῆς ἕν|εκ]ε. A la suite de leur sédition, les Ἀμλαδεῖς ont été condamnés au paiement d'une indemnité de 9,000 drachmes, en réparation des dommages qu'ils avaient causés. La *iunctura verborum* ἐπισκευῆς ἕνεκεν s'est rencontrée dans un décret de Pergame (*Ath. Mitt.* 1907, 260, l. 43) : πλε[ιό]νων ἀναδεξάμενος χρημάτων [ἀνάλωμα τῆς τε ἐπισκ]ευῆς αὐτοῦ (τοῦ τόπου) καὶ ἐπιθεραπείας ἕν εκεν [1].

Aux l. 8-9, Dittenberger a suppléé : ἀσθενῶς [σχή]|σετε. La confusion du X et du Σ est si fréquente dans les copies épigraphiques, que je n'hésite guère à préférer : ἀσθενῶς [νῦν ἕ|χ]ετε.

MAURICE HOLLEAUX.

Versailles, 1917.

1. Je pense n'avoir pas besoin de rappeler que ἕνεκε est une forme aussi légitime que ἕνεκεν ou ἕνεκα ; voir, notamment, Nachmanson, *Laute und Formen der magnet. Inschriften*, 19.

INSCRIPTIONS DE DELPHES

Inv. n° 442. — Colonne décrite ci-dessus (p. 9).

Du texte le plus ancien, et en même temps le plus haut sur la colonne, il ne reste que neuf lettres dont deux incertaines : formes de la seconde moitié du IVe siècle, στοιχηδόν, 9-11^{mm}, interligne 15^{mm} (entre 1 et 2), 8 (entre 2 et 3).

Ε Ι Α
Σ Ι Ε
Λ Ω Ν

Si c'est la fin d'un décret de proxénie, on pensera à restituer avec une lettre en excès à l'avant-dernière ligne :

[...ὅ]σα καὶ τοῖς ἄλλοι-]
[ς προξένοις καὶ εὐεργ-]
έ(τα)[ις Δελφῶν. Ἄρχοντο-]
ς Ἱέ[ρου, βουλευόντων Φι-
λών[δα...

Φιλώνδας est prytane sous Euarchidas (325-4). Mais il faudrait admettre un archonte Ἵερος autre que celui pour lequel nous avons, dans les toutes premières années du IIIe siècle, deux collèges de bouleutes, comme on le verra prochainement.

D'autres restitutions sont tout aussi vraisemblables : Ἱερώνδας pour l'archonte, Βούλων ou Κεφάλων pour le bouleute (noms connus par les comptes du IVe siècle).

Second texte. Ce texte est celui qui a été étudié plus haut, p. 9 et suiv.

Troisième texte. A 0^{m}05 au-dessous du précédent, et dans l'intervalle, il semble qu'on distingue quelques traces de lettres très effacées, illisibles.

Lettres 8-10^{mm}, interl. 6-10.

Θε[οί.]
Δελφοὶ ἔδωκαν Πα[υ]σιμάχωι Λεωνίδου Ἁλικαρνασσεῖ [αὐτῶι κ]αὶ ἐ[κ]γόνοις προξενίαν, προμαν[τείαν], ε[ὐ]εργεσίαν, προεδρίαν, προδικίαν ποτὶ [Δ]ελφούς, ἐπιτιμάν, ἀσυλίαν, ἀτέλειαν [πάντων] καὶ τἆλλα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις καὶ εὐεργέταις. Ἄρχοντος Ἀρχέλα, βουλε[υ]όντων Ἐρασίππου, Κλεινία, Ἀλεξάρχου.

Dans la liste des proxènes d'Histiée (Michel, 659) est nommé un Pausimachos d'Halicarnasse, mais le patronymique interdit l'identification : Π[ρ]ωτέου.

En publiant (*Klio*, 1914, p. 97 du tirage à part, n° 64) le second des quatre textes que je connais actuellement en l'honneur d'un épimélète étolien de Delphes, M. Pomtow a enfin vu qu'il fallait distinguer trois archontats différents : Archelas I, celui qui est inséparable d'Aristion I, environ 260; Archelas II, environ 240; Archelas III, environ 218. Si nous acceptons provisoirement la division des collèges de bouleutes, tels qu'ils sont répartis entre ces trois archontats, les trois bouleutes Κλεινίας (en fonction sous Damotimos, environ 242), Ἀλέξαρχος (archonte en 223 Pomt.), Ἐράσιππος (petit-fils de l'homonyme archonte en 279?) formeraient le collège qui manque pour l'archontat d'Archelas II. A l'autre semestre de ce même archontat (W F. 9), figure aussi un Alexarchos : ce n'est pas une raison suffisante, j'en donnerai la preuve ailleurs, pour douter du classement proposé.

Le même semestre de l'archontat d'Archelas II est encore connu par un autre décret de proxénie.

Inv. n° 3660. — Retirée le 14 mai 1896 du dallage de la voie sacrée, devant l'autel. Base de calcaire gris avec une petite moulure au-dessus. Haut. (sans la moulure) 0^{m}28, larg. 0^{m}825, ép. 0^{m}79. Les deux textes sont gravés sur la face antérieure qui est entourée d'un cadre légèrement en retrait.

Copie de M. Colin.

En lettres de 20-22mm, gravure nette, lettres du milieu du III siècle, le M et le Σ largement ouverts, l'O et l'Ω très sensiblement plus petits que les autres lettres :

'Αριστόμαχος Σωσάνδρου Σικυώνιο[ς].

Je pense que c'est la même inscription de base que cite M. Pomtow (*Berl. Phil. Woch.*, 1909, 286), bien qu'il l'ait disposée en deux lignes, qu'il ait donné l'ethnique comme complet alors que la dernière lettre manquait déjà en 1896, et qu'enfin il n'ait pas fait la moindre allusion au texte écrit au-dessous de cette ligne unique. Il a déjà renvoyé au texte de Plutarque (*Aratus,* 5) qui nomme Aristomachos parmi les collaborateurs d'Aratos dans la délivrance de Sicyone.

Au-dessous, à 25-30mm d'intervalle, en lettres assez effacées de 9mm, interl. 9mm.

Δελφοὶ ἔδωκαν 'Απολλοδώρωι Τιμώνακτος, 'Απολλοδότωι 'Α[πο]λλο[φά]-
νεος,
'Απολλωνίωι 'Αντιπάτρου, Μενεκλεῖ 'Αριστοδήμου 'Ερυθραίοις
αὐτοῖς καὶ ἐκγόνοις προξενίαν, προεδρίαν, προδικίαν, προμαντείαν,
ἀσυλ[ί]αν, ἀτέλειαν καὶ τἆλλα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις.
Ἄρχοντος 'Αρχέλα· βουλευόντων 'Αλεξά[ρχου, 'Ερασ]ίππου, Κλεινία.

Quelques noms (Μενεκλῆς, 'Αντίπατρος) se retrouvent dans la célèbre inscription d'Érythrées (Michel, 839), mais nous ne devons pas nous attendre à retrouver les quatre personnages honorés à Delphes vers 240 dans un texte qu'on s'accorde à dater de la première moitié du IIIe siècle. Si la place attribuée à Archelas II est plus tard confirmée, on notera que, dix ans environ après la libération de Sicyone, par conséquent moins de dix ans après l'inscription d'Aristomachos, c'est sur sa base même et au-dessous de son nom que les quatre Érythréens ont obtenu l'autorisation de faire graver le texte qui les concerne. Peut-être voudra-t-on penser aux relations d'Aratos

avec Ptolémée Évergète et admettre qu'Érythrées dépendait à ce moment de l'Égypte?

Revenons à la colonne 442.

Quatrième texte, à 13^{mm} au-dessous du précédent, mais il n'est pas aligné sur lui, la première lettre est au-dessous du second A de Ἀλεξάρχου (troisième texte, l. 9). Lettres et interl. comme au troisième texte. L'inscription est difficile à lire, j'aurais peut-être déchiffré quelques lettres de plus, l. 2 et 3, je garantis ma lecture des deux dernières.

[Δ]ελφοὶ ἔδ]ωκαν] Μ(η)ν[ο]κλεῖ . . . . Ἁλικ[α]ρνασ[σεῖ]
[αὐτῶι καὶ ἐκγόνοις προξενίαν, προμ]αντείαν, προεδ[ρίαν, προδικίαν,]
[ἀσυλίαν, ἀτέλειαν πάντων καὶ τἆλλα ὅσα] καὶ τοῖς [ἄλλοις]
προξένοις καὶ εὐεργέταις. Ἄρχοντος Εὐδώρου,
[βο]υλευόντων Ἐχ[ε]κρατίδα, Πλείστωνος, Θηβαγόρα.

J'ai pensé au Μενεκλῆς Φορμίωνος, prytane d'Halicarnasse (Michel, 453) : mais la seconde lettre, dont il reste les deux hastes verticales assez visibles, et le vide un peu trop court pour le patronymique interdisent cette identification.

Le nom du dernier bouleute est sûr, bien qu'il ait été écrit sur un autre : il me paraît difficile de retrouver ce qui avait été gravé d'abord, en tout cas ce n'est pas le Διοδώρου des autres textes du même semestre (*GDI*, 2633-35; *Fouilles de Delphes*, III, 2. 82-84), encore moins le très douteux Ἀμφίωνος de *GDI*, 2651. Le Θ a remplacé une lettre rectangulaire comme un E, et on aperçoit un I entre l'A et le Γ. M. Colin, à la fin du texte n° 84, avait noté des restes qui y rendent la restitution du nom de Θηβαγόρας tout à fait sûre maintenant.

Il sera nécessaire, me semble-t-il, de faire remonter l'archontat d'Eudoros, qui a toujours été situé jusqu'ici aux environs de 215. La grande raison pour laquelle on s'en est tenu à cette date, c'est le fait que de notables personnages, dont la carrière est connue à Delphes pour la première moitié du IIe siècle, sont fils d'Eudoros. Qu'il soit facile à partir de ce IIe siècle, grâce aux actes d'affranchissement, d'établir les

tableaux généalogiques de quelques familles delphiques, je ne le nie pas. C'est déjà moins aisé au IVe siècle, bien que nous connaissions par les comptes d'assez nombreux collèges de fonctionnaires, dont le nom est souvent accompagné de leur patronymique. Mais au IIIe siècle, où nous n'avons que les décrets de proxénie, affirmer que tel personnage n'a pas pu être en charge avant telle date parce que l'on a dressé, d'après un index des noms propres, forcément incomplet, des *stemmata* à la merci d'un texte nouveau, c'est une prétention inacceptable. Il est possible, par exemple, que j'aie eu tort de situer un archonte Emmenidas en 281-0; mais tant qu'on me le prouvera en invoquant un tableau comme celui qui est publié dans les *GGA.*, 1913, page 151, je me permettrai de douter. Ce tableau et la note qui l'accompagne (sur les divers personnages qui à Delphes ont porté le nom de Kriton) peuvent faire illusion : la précision n'est qu'apparente; il y faudrait plus de dates sûres que nous n'en avons encore.

Émile BOURGUET.

LA DATE DES *CAPTIVI* DE PLAUTE

La didascalie du *Pseudolus*, qu'Angelo Mai a retrouvée dans les fragments de l'*Ambrosianus* et publiée en 1815 dans ses *Plauti Fragmenta inedita*, nous apprend que cette comédie de Plaute fut représentée sous la présidence du préteur urbain M. Junius Brutus aux Jeux Mégalésiens donnés en l'honneur de l'inauguration du temple de la *Magna Mater :* on sait par un texte de Tite Live que la dédicace de ce temple fut faite en l'an 563/191 [1]. C'est la seule didascalie des pièces de Plaute que nous possédions et la seule date précise que nous connaissions de la production théâtrale du vieux poète. Pour dater approximativement les comédies autres que le *Pseudolus*, on est réduit à se fonder sur les allusions à des faits historiques qu'on y relève. Ces allusions n'auraient pas été comprises et goûtées d'un auditoire en majorité grossier et peu érudit, si elles ne s'étaient pas rapportées à des événements tout à fait récents, qui n'avaient pas encore cessé de préoccuper l'attention publique et de défrayer les conversations quotidiennes.

Dans les *Captivi*, le parasite Ergasile se plaint amèrement de son sort : il ne reçoit plus d'invitations; s'il ne veut pas mourir de faim, il devra se faire portefaix en dehors de la *Porta Trigemina* [2]. C'est, dit Tite Live [3], sous le consulat de Cornelius Merula et de Q. Minucius Thermus, l'an 561/193, que les édiles élevèrent en dehors de la Porta Trigemina un portique avec, au bord du Tibre, un entrepôt pour les marchandises *(porticum extra Portam Trigeminam, emporio ad Tiberim adjecto)*.

Au cours d'une énumération comique où le vieillard Hégion

1. Tite Live, XXXVI, xxxvi, 3.
2. *Capt.*, I, 1, v. 90... *ire extra Portam Trigeminam ad saccum licet.*
3. Tite Live, XXXV, x, 12.

forge, d'après des noms de villes ou de pays, les noms de tous les soldats de l'*exercitus edendi* nécessaires pour satisfaire l'insatiable appétit du parasite, à côté des *Pistorenses*, qui sont à la fois les boulangers (*pistores*) et les habitants de Pistoria, ville d'Étrurie, à côté des *Placentini*, qui sont à la fois les marchands de galettes (*placenta*) et les habitants de Placentia, ville de la Gaule Cispadane, on voit figurer les *Turdetani* [1], qui sont à la fois les marchands de grives (*turdi*) et les habitants d'un canton de l'*Hispania Baetica*. C'est depuis la guerre entreprise avec succès par Caton contre l'Espagne en 559/195 que le public romain commençait à connaître aussi bien que les citoyens de Pistoria et de Placentia les indigènes de la Turdétanie, qui s'étaient acquis dans les combats contre l'armée de Caton la réputation d'être les moins belliqueux de tous les Espagnols [2].

A la fin de la pièce, Ergasile annonce à Hégion qu'on lui amène le Sicilien Stalagme, son ancien esclave qui s'est enfui vingt ans auparavant en enlevant le fils, tout enfant, de son maître : « Maintenant, dit le parasite, Stalagme n'est plus Sicilien ; il est Boïen, car il étreint une Boïenne : apparemment, pour qu'il ait des enfants, on lui a donné une femme légitime [3]. » Le parasite fait un jeu de mots : si *Boia* signifie une femme de la peuplade gauloise des Boïens, on entend par *boia* le collier qui étreint le cou de l'esclave fugitif qui a été capturé [4]. Dans leurs longues guerres contre les Romains, les Boïens avaient subi au temps de Plaute deux grandes défaites, la première en l'an 561/193 [5], la seconde et la plus célèbre, l'an 563/191 : d'après Valerius d'Antium, le vainqueur des Boïens, P. Cornelius Scipio, le futur Africain, leur aurait tué vingt-huit mille hommes et fait un grand nombre de prisonniers, tout en ne perdant lui-même que quatorze cent quatre-

1. *Capt.*, I, II, v. 163 : *Opus Turdetanis...*

2. Tite Live, XXXIV, XVII, 1 : Omnium Hispanorum maxime imbelles habentur Turdetani.

3. *Capt.*, IV, II, v. 888... *At nunc Siculus non est : Boius est, Boiam terit :*
Liberorum quaerundorum causa ei, credo, uxor datast.

4. Festus, éd. Müller, p. 29 : *Boiae*, genus vinculorum tam ligneae quam ferreae dicuntur.

5. Tite Live, XXXV, IV-V.

vingt-quatre soldats. Tite Live se défie de l'exagération du vieil historien, mais il ne doute pas de l'importance de cette victoire à la suite de laquelle les Boïens durent faire leur soumission définitive [1].

Les Romains qui assistaient à la première représentation des *Captivi* avaient vu naguère construire l'*emporium* situé hors de la *Porta Trigemina,* sur les bords du Tibre; ils avaient depuis peu appris à connaître le nom des *Turdetani* que l'on combattait en Espagne, et ils discutaient encore le nombre fabuleux des étendards, des chevaux et des chars de guerre qui étaient tombés aux mains de Scipion, vainqueur des Boïens. La date de cette première représentation doit donc se placer en 563/191 ou très peu de temps après.

Il est cependant un passage de la comédie qui, à première vue, semblerait prouver que les *Captivi* ont été joués longtemps après l'an 563/191. Le parasite Ergasile parle, en effet, de tous ces flâneurs qui se promènent sous les galeries de la basilique [2], et qui sont chassés de la basilique dans le Forum par l'odeur infecte des poissons avariés que les poissonniers transportent sur des rosses accablées de coups de fouet.

On sait qu'à Rome une basilique était un vaste édifice public destiné à servir de tribunal, de bourse et, en général, de lieu de réunion abrité. Suivant les jours et les heures, les juges y rendaient la justice, les marchands y discutaient d'affaires commerciales, les oisifs s'y rassemblaient. D'après Naudet, il n'y avait à Rome, au temps de Plaute, qu'une seule basilique [3] : mais Naudet ne dit pas quelle était cette basilique. Et les érudits semblent admettre qu'il n'y avait pas même une seule basilique à Rome du vivant de Plaute.

1. Tite Live, XXXVI, xxxviii, 5-7. Dans un article sur la chronologie des comédies de Plaute, publié par la revue *Listy filologicke* (XXX, 1903) et analysé par la *Revue des Revues* (p. 116-117) de la *Revue de Philologie* (année et tome XXVIII, 1904), F. Hoffmeister se fonde sur les v. 888-889, où il est question des Boïens, et sur le v. 162, où il est question des habitants de Plaisance, pour fixer la date des *Captivi* à l'an 554/200, sous prétexte que Tite Live (XXXI, x, 2-3) rapporte que Plaisance fut pillée par les Boïens en l'an 554/200. Il est impossible de placer en 200 la composition et la représentation d'une comédie où il est parlé du portique qui fut édifié l'an 193 en dehors de la *Porta Trigemina.*

2. *Capt.*, IV, ii, v. 815 : *Quorum odos subbasilicanos omnes abigit in Forum.*

3. Plaute-Lemaire, vol. 1, p. 510, note au v. 815 [IV, ii, v. 35] : Basilicae (aedes) circa Forum exstructae. Adhuc aetate Plauti una tantum exstitit.

En effet, Cicéron rapporte que Plaute mourut en 570/184, sous le consulat de P. Claudius Pulcher et de L. Porcius Licinus, alors que Caton était censeur [1]. Or, d'après la tradition reçue, c'est justement pendant sa censure, l'année même de la mort de Plaute, que Caton construisit la première basilique de Rome.

Pour ne citer que les ouvrages qui font autorité publiés depuis moins de quarante ans, on lit dans les *Promenades archéologiques* de G. Boissier : « Le vieux Forum, qui était presque resté le même pendant cinq siècles, subit un grand changement en 570, quand Caton y bâtit la première basilique [2]. » S. Reinach écrit dans son excellent *Manuel de Philologie classique* : « La plus ancienne basilique de Rome *(Porcia)* fut construite par Caton en 184 av. J.-C. [3]. » A. Deloume note dans son étude historique sur *Les Manieurs d'argent à Rome :* « Les premières basiliques furent construites, l'une par Caton l'Ancien, en 570/184, l'autre par Sempronius, le père des Gracques, en 583/171 [4] ». Dans l'important article *Basilique*, qu'il a fourni à la *Grande Encyclopédie*, A. Pératé répète que la première basilique fut construite par Caton et il insiste sur l'importance de l'innovation due au rigide censeur : « Jusqu'à l'époque de Caton l'Ancien, on n'avait pas connu d'autre lieu de réunion, soit pour la justice, soit pour les affaires de commerce, soit pour la flânerie, que la place publique du Forum, exposée aux rayons brûlants du soleil, à la pluie et à toutes les inclémences du ciel. Caton, le premier, construisit un abri couvert (185 av. J.-C.); ce fut la première basilique... En 185 av. J.-C., Caton le Censeur, ce conservateur à outrance et cet ennemi passionné des Grecs, fit connaître aux Romains un type nouveau d'architecture qu'il baptisa d'un nom grec, en élevant au Forum la première basilique; elle prit son nom de famille; ce fut la basilique Porcia [5]. » On retrouve la même

1. *Brutus*, xv, 60 : Plautus, P. Claudio, L. Porcio consulibus, mortuus est, Catone censore.
2. G. Boissier, *Promenades archéologiques*, Paris, 1880, p. 22.
3. S. Reinach, *Manuel de Philologie classique*, tome II, *Appendice*, Paris, 1884, p. 61.
4. A. Deloume, *Les Manieurs d'argent à Rome*; 2e édition, Paris, 1892, p. 320.
5. *La Grande Encyclopédie*, tome V, article *Basilique*, p. 594, col. 2; p. 597, col. 1.

indication dans les meilleures éditions scolaires des auteurs classiques [1].

S'il est vrai que la première basilique fut construite à Rome en 185 ou en 184 avant Jésus-Christ, il faut admettre, comme le dit J. P. Waltzing, dans une note de l'utile traduction française dont il a fait suivre son édition des *Captivi*, que le vers où il est question des *subbasilicani* n'appartient pas au texte authentique de la pièce de Plaute [2].

Mais les *Captivi* ne sont pas la seule comédie de Plaute où l'on trouve une allusion à la *basilica*. Au commencement de l'acte IV du *Curculio*, dans une sorte de parabase où le *Choragus* énumère les divers endroits de Rome que fréquentent les gens de conditions et d'humeurs diverses, il dit aux spectateurs : « Que celui de vous qui désire rencontrer un parjure aille au Comice... Voulez-vous voir des maris riches et libertins ? Allez les chercher sous les galeries de la basilique, où vous trouverez aussi les vieilles courtisanes et les faiseurs d'affaires [3]. » Une allusion à la loi sur l'usure portée en 561/193 par le tribun de la plèbe M. Sempronius permet de supposer que le *Curculio* a été représenté peu de temps après la promulgation de la *lex Sempronia* [4]. Doit-on admettre que le vers du *Curculio* sur les *mariti sub basilica* a été, comme le vers des *Captivi* sur les *subbasilicani*, ajouté une dizaine d'années après la représentation des deux comédies, à l'occasion de la construction de la première basilique de Rome édifiée par Caton le Censeur ?

Mais il faut, tout d'abord, établir que la *Basilica Porcia* est la plus ancienne basilique de Rome ; c'est aux auteurs latins et

1. Qu'il suffise de citer dans l'édition des *Annales* de Tacite (Paris, Belin, 1883, p. 263) la note 2 de Person au chapitre LXXII du livre III : « La première basilique fut construite à Rome vers l'an 185 av. J.-C. par Caton l'Ancien : c'est la basilique Porcia. » — Dans l'édition du *Pro Murena* (Paris, Belin, 1889, p. 89) la note 4 de Lemain au chapitre XXXIV : « La plus ancienne était la basilique Porcia dont Caton le Censeur avait fait la dédicace. »

2. T. Macci Plauti *Captivi*. Edidit J. P. Waltzing, Lovani, 1909. — *Les Captifs*, comédie de Plaute, traduction littérale publiée par J. P. Waltzing, Louvain, 1909, p. 57, n. 1. La rédaction de cette note est, d'ailleurs, assez peu claire : « Il n'y avait encore qu'une basilique à Rome, la *basilica Porcia*, bâtie par Caton le Censeur en 184. Plaute mourut en 184, et ce vers doit être postérieur. »

3. *Curcul.*, IV, I, v. 472 : *Dites damnosos maritos sub basilica quaerito*.

4. *Curcul.*, IV, II, v. 507 et suiv. ; Tite-Live, XXXV, VII.

grecs qui ont parlé de sa construction que nous devons demander de nous renseigner.

L'édification de la *Basilica Porcia* fut un des actes les plus importants et les plus discutés de cette censure qui devait attirer à Caton de si fortes inimitiés et lui concilier aussi l'admiration reconnaissante des classes populaires. Il avait acheté pour cause d'utilité publique les deux *atria* de Maenius et de Titius, au quartier des *Lautumiae,* et quatre *tabernae;* il fit bâtir sur cet emplacement une basilique qui reçut le nom de *Porcia.* Les adversaires de Caton firent tous leurs efforts pour empêcher la construction de cette basilique qui s'élevait aux frais du trésor [1]. Le censeur dut défendre son projet et prononcer un discours, *uti basilica aedificetur* [2]; il triompha de toutes les oppositions, et, plus tard, le peuple lui éleva dans le temple de la déesse *Salus* une statue avec une inscription qui glorifiait les actes de sa censure [3]. L'établissement de la *Basilica Porcia* était un des actes qui méritaient la reconnaissance de la plus grande partie de la population. « Le Forum, — dit G. Boissier [4], — n'était pas toujours un lieu fort agréable. Il fait souvent très chaud à Rome, et il n'est pas rare qu'il y pleuve : les jours de pluie et les jours de chaleur, les affairés et les oisifs ne savaient où s'abriter sur cette place découverte. C'est pour leur donner un abri que Caton bâtit sa basilique. » Les oisifs qui se promènent et qui cherchent à se mettre à couvert de la pluie ou du soleil n'étaient pas la majorité à Rome; les affairés, en quête d'un lieu de réunion où il leur fût commode de traiter les questions de négoce, étaient en plus grand nombre; les marchands et les banquiers avaient besoin d'un local au centre de Rome pour leurs négociations commerciales et leurs transactions financières. « Les gens d'affaires, — dit G. Colin [5], — devaient donc être les premiers à profiter

1. Tite Live, XXXIX, XLIV, 7; Plutarque, *Caton l'Ancien*, XIX, 3.

2. On ne sait rien de ce discours connu uniquement par la mention que fait Priscien du mot *vilicare*, qui y était employé. — Voir H. Jordan, *M. Catonis quae extant*, Leipzig, 1860, p. 51.

3. Plutarque, *Caton l'Ancien*, XIX, 4.

4. Boissier, *ouvr. cité*, p. 22.

5. G. Colin, *Rome et la Grèce, de 200 à 146 avant Jésus-Christ*, Paris, 1905, p. 259. — G. Colin ne dit pas que la *Basilica Porcia* ait été la première basilique construite à Rome.

de la basilique Porcia, et Caton, en l'entreprenant, ne l'ignorait pas. »

Si la *Basilica Porcia* avait été la première basilique construite à Rome, Tite Live et Plutarque n'auraient pas manqué de faire remarquer que cette innovation offrait une matière opportune aux critiques des ennemis de Caton.

Plutarque parle encore de la Πορκία βασιλική pour dire qu'au temps de Caton d'Utique les tribuns de la plèbe y tenaient leurs séances judiciaires [1]; il rappelle, à ce propos, que cette basilique avait été bâtie par Caton pendant sa censure : mais, dans la biographie de Caton d'Utique, pas plus que dans celle de Caton l'Ancien, il ne dit nulle part que cette basilique soit la plus ancienne de Rome.

Dans le récit d'un violent incendie qui éclata pendant la nuit du 18 au 19 mars 544/210, la veille des *Quinquatries*, et qui dévasta un certain nombre d'édifices publics et privés, aux environs du Forum, Tite Live écrit : « Le feu consuma les sept boutiques [*tabernae*], dont cinq seulement furent rebâties, et les comptoirs de banquiers [*argentariae*], qu'on appelle maintenant les nouveaux comptoirs. Le feu attaqua ensuite les édifices privés (il n'y avait pas encore de basiliques), le quartier des Carrières [*Lautumiae*], le marché aux poissons [*Forum piscatorium*] et la demeure royale [*Atrium Regium*] [2]. » En 545/209, on mit en adjudication la reconstruction des édifices voisins du Forum qui avaient été détruits par l'incendie : les sept boutiques, le marché aux poissons et la demeure royale [3]. Il n'y avait pas en 544/210 de basiliques aux environs du Forum; en 545/209, on ne fit pas bâtir de basiliques sur l'emplacement des édifices privés que le feu avait consumés. Cela ne prouve pas qu'il n'y ait pas eu de basiliques à Rome avant la *Basilica Porcia*, construite l'an 570/184.

Nombreux, — dit Horace [4], — sont les hommes courageux qui ont vécu avant Agamemnon. Mais tous, sans avoir été pleurés, sans même être connus, ils sont ensevelis dans une

1. Plutarque, *Caton d'Utique*, v.
2. Tite Live, XXVI, xxvii, 1-3.
3. Tite Live, XXVII, xi, 16.
4. Horace, *Odes*, IV, vi, v. 25-28.

nuit profonde, parce qu'il leur a manqué un poète divin. Nombreuses apparemment sont les mesquines galeries couvertes, édifiées entre l'an 545/209 et l'an 570/184 et décorées du nom prétentieux de basiliques, où se réunissaient les contemporains de Plaute : gens d'affaires, pour traiter de questions commerciales, flâneurs, pour tuer le temps en vagues bavardages. Le nom de ces basiliques n'a pas été conservé. La célébrité tapageuse de la *Basilica Porcia*, construite par l'opiniâtre censeur malgré l'opposition de ses adversaires et accueillie avec reconnaissance par tous ceux à qui elle offrait un abri commode, a fait oublier toutes les galeries qui existaient avant 570/184, et l'on a pris l'habitude de répéter que la *Basilica Porcia* était la plus ancienne des basiliques de Rome, parce que ce vaste édifice avait avantageusement remplacé les bâtiments du même ordre où les promeneurs et les gens d'affaires ne trouvaient pas leurs aises.

Au temps où le *Curculio* et les *Captivi* furent représentés, les maris riches et libertins, les vieilles courtisanes et les faiseurs d'affaires encombraient quelque basilique aux galeries étroites et mal disposées, voisine du marché aux poissons et du Forum ; quand l'odeur de ce marché rendait insupportable l'abri précaire donné par cette basilique, les flâneurs de toute espèce, les *subbasilicani* de toute catégorie devaient aller respirer sur le Forum battu par la pluie ou brûlé par le soleil. En remplaçant, l'an 570/184, cette primitive et peu confortable basilique par la *Basilica Porcia*, Caton s'attirait la reconnaissance des flâneurs et des maris riches et libertins, des faiseurs d'affaires et des manieurs d'argent. Les vieilles courtisanes — *scorta exoleta* — pouvaient, elles aussi, applaudir à la décision populaire qui faisait ériger une statue au rigide censeur dans le temple de la déesse *Salus*.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

STÈLE FUNÉRAIRE ARCHAÏQUE DE TÉNOS

Le fragment de stèle que nous publions est encastré dans le mur de l'escalier de l'évêché catholique de Xynara, village situé sur la route de Tinos à Loutra [1]. D'après des renseignements dignes de foi, il proviendrait des ruines vénitiennes d'Exobourgo, qui dominent Xynara. J'ai eu l'occasion de signaler ailleurs des vases de style géométrique dont on peut déduire l'existence d'une nécropole archaïque dans le voisinage d'Exobourgo [2].

Dans son état actuel, le marbre, un marbre blanc qui paraît être du Paros, mesure 0^m92 de hauteur sur 0^m52 de largeur en bas et 0^m40 en haut.

Une étroite bordure, raccordée au fond par une courbe, encadrait le bas-relief : cet encadrement s'est bien conservé à gauche, mais, à droite, il n'en reste que peu de traces. Le bas de la stèle est orné d'un bandeau [3] (hauteur, 0^m075), surmonté d'une moulure, une sorte de talon renversé fort aplati (hauteur, 0^m07), dont il est séparé par une rainure peu profonde.

Sous le bandeau, le marbre est simplement piqueté et le bord inférieur n'est pas régulièrement taillé ; cette partie de la stèle (hauteur, 0^m045) disparaissait primitivement dans la base.

1. Cf. G. Fougères, *Grèce* [2], p. 486. Cette stèle est malheureusement fort mal exposée et en partie cachée par un mur ; nous n'avons pu réussir à la photographier avec la netteté désirable. Ross, qui a visité l'évêché de Xynara, ne signale pas la présence de cette stèle. Cf. Ross, *Inselreisen (Klassiker der Archaeologie)*, I, p. 12. R. Weil, *Von den griechischen Inseln* (*Ath. Mit.*, II, 1877), p. 62, n. 5, en a donné une description très sommaire, qui ne permet guère d'en deviner l'intérêt et a d'ailleurs passé complètement inaperçue.

2. *Musée belge*, 1907, p. 42. D'autres vases de même style, maintenant au Musée de Tinos, ont été trouvés récemment à Kardiani, au lieu dit Σπάρτον.

3. Le bandeau n'est pas visible sur la photographie, pas plus que le bas de la stèle : ils n'ont pas été reproduits dans notre dessin.

Le défunt est représenté debout, de profil et tourné vers la droite, dans l'attitude du repos. Les pieds, posés à plat sur le sol, sont chaussés de sandales aux semelles très minces, retenues par un réseau de courroies compliqué. Les lanières de cuir partent de la plante des pieds ou du talon; elles



s'entre-croisent en déterminant des losanges et des carrés et se réunissent deux à deux pour sc terminer en *ansae* arrondies. Sur celles-ci viennent se greffer d'autres courroies qui montent vers le cou-de-pied. Par derrière, ces sandales se terminent par une sorte d'éperon ou d'appendice recourbé. A l'intérieur, elles sont doublées d'une empeigne dont on ne distingue guère que le bord supérieur, à la hauteur des chevilles; mais on pourrait aussi déduire l'existence de cette empeigne du fait que les orteils n'apparaissent pas sous les

courroies. Celles-ci, au lieu de passer entre les doigts, suivent plutôt les lignes de flexion du pied d'un homme en marche[1].

Les sculpteurs archaïques se contentent d'ordinaire de sculpter les semelles et laissent au peintre le soin de rendre les autres détails de la chaussure. Il est rare que les courroies soient indiquées en relief[2] : il faut arriver à l'époque classique, et surtout aux périodes hellénistique et romaine, pour voir les exemples se multiplier[3]. Même dans les peintures de vases, du moins de vases à figures noires, ce détail n'apparaît qu'assez rarement[4].

Les jambes sont toutes deux légèrement infléchies, mais il semble bien que le poids du corps porte plutôt sur la droite. Quoique le personnage soit au repos, le sculpteur a cependant

1. Cf. Daremberg-Saglio, II, p. 1559, s. v. *Crépis*, et IV, p. 1387, s. v. *Solea*. Aucun des types de sandales reproduits dans ces articles ne correspond exactement à celui de notre stèle. A tous, il manque cet appendice recourbé qui apparaît, par contre, très fréquemment dans les brodequins et les sandales des personnages des miroirs étrusques. Cf. Gehrard, *Etrusk. Spiegel*, I, pl. 41, 79, 83, 85, 97 ; II, 176, 230, 238, 239, 246, 255, etc.

Ce qui fait croire que cet appendice pourrait être un éperon, c'est qu'on le retrouve derrière le pied d'une statue équestre de l'Amphiareion (Πρακτικά, 1909, p. 120), qui porte une chaussure fort semblable à celle du Ténien. Elle n'en diffère guère que par les courroies qui montent beaucoup plus haut ; elles entourent la partie inférieure du mollet, comme dans le bas-relief de New-York cité ci-dessous. Peut-être notre personnage appartenait-il à cette catégorie d'hoplites montés dont Helbig, reprenant une hypothèse d'Ed. Meyer (*Forschungen zur alt. Gesch.*, p. 181, 1 ; *Gesch. d. Altert.*, II, p. 565), a essayé de démontrer l'existence à Athènes (*Les* Ἱππεῖς *athéniens*, *Mém. Ac. Inscr.*, XXXVII, p. 170 et 187 sq.). Cette hypothèse a été combattue, peut-être à tort, par Lammert, *Neue Jahrb.*, XIX, p. 610 ; *Real. Enc.*, VIII, p. 1696.

2. Bas-relief funéraire de Sparte, à Berlin, W. Klein, *Ges. gr. Kunst*, I, p. 101, n. 1 ; Kékulé von Stradonitz, *Gr. Skulptur*, p. 43. Deux statues féminines de l'Acropole : Lechat, *Au Musée de l'Acropole*, p. 192 (Dickins, *Cat. Acrop*, n[os] 625 et 672, pp. 160 et 209). Triptolème porte également des sandales, sur le célèbre bas-relief d'Eleusis : Svoronos, Ἐθν. Μουσεῖον, pl. XXIV. Il en est de même des personnages du bas-relief du trésor de Sicyone, *Fouilles de Delphes*, IV, 1, p. 25, pl. IV, 2. Certains « Apollons » archaïques sont chaussés de brodequins sans courroies : Déonna, *Les Apollons archaïques*, pp. 263, 43 ; 268, 74 ; 271, 87.

3. Cf. surtout le bas-relief du Musée de New-York, *Bullet. Metr. Mus.*, III, 1908, p. 6, fig. 1 (cavalier dans le style de la frise du Parthénon. Proviendrait des îles). Au III[e] siècle de notre ère encore, on voit des soldats porter des chaussures à peu près semblables. Cf. *Bollet. d'Arte*, VI, 1912, p. 177 (époque d'Aurélien).

4. Cf Wolters, *Jahrb. arch. Inst.*, 1898, p. 20, n. 9. Aux exemples cités par Wolters et dans Daremberg-Saglio, IV, p. 1388, n. 12, ajouter *Ant. Denkm.*, II, pl. 55, I a ; *Ant. Vasen Akrop.*, I, pl. 586 a ; Gehrard, *Auserl. Vasenbild.*, II, pl. 118 (Reinach, *Rép. des Vases*, II, p. 63, 4). Cf. aussi le vase à onguents archaïque, en forme de pied gauche, de la *Collection Sabouroff*, I, pl. LII (vignette en tête de la notice) : les sandales sont attachées par des courroies en relief, peintes en rouge. Dans les vases à figures rouges, les exemples sont plus fréquents. Cf. notamment Furtwaengler-Reichold, *Gr. Vasenmalerei*, pl. 5, 65, 85, 123, etc.

cru devoir accuser assez fortement la musculature. Le contour interne du mollet gauche est vigoureusement cerné et la saillie du long péronier latéral de la jambe droite est en fort relief, encore que l'épiderme du marbre ne soit pas intact en cet endroit. L'anatomie du genou est rendûe avec finesse et discrétion.

Toute la partie antérieure de la cuisse gauche et le genou sont assez grossièrement restaurés en plâtre.

On remarquera que les pieds sont plus rapprochés l'un de l'autre que dans les stèles à personnages non drapés de la même série [1]. Chez elles, c'est à peine si l'extrémité de l'un des pieds cache le talon de l'autre. On a renoncé ici à une attitude qui tenait plus de celle de la marche que du repos.

Les jambes sont élancées et laissent une impression d'élégance nerveuse.

Le pied gauche est en partie caché par l'extrémité de la lance ou du bâton sur lequel notre Ténien s'appuyait.

Entre les jambes et derrière la cuisse droite, pend le bout d'un manteau, d'une chlamyde sans doute, vêtement porté par plusieurs personnages de stèles de même époque [2].

Il n'y a plus trace d'archaïsme dans cette draperie aux plis naturels, d'un style large et simple, et l'on ne peut songer à faire remonter bien haut un monument où une légère exagération de la musculature est à peu près seule à trahir encore un reste d'imperfection.

La stèle n'est sûrement pas antérieure au premier quart du ve siècle et doit sans doute se placer plus près de 475 que de 500. En tous cas, elle est plus ancienne que la stèle de Nisyros (470-460) : chez celle-ci, le progrès se marque davan-

1. La liste de ces stèles a été dressée par Reinach, *Rev. arch.*, 1901, II, p. 158 et complétée par G. Mendel, *Musées ottomans, Cat. des sculptures*, I, p. 76. Il faut y ajouter encore la stèle d'Ios, *BCH*, XXVIII, 1904, p. 310; celle du Dipylon, *Ath. Mit.*, XXXII, 1907, p. 514 et pl. 21/2; de Boston, *Am. Journ. Arch.*, 1911, p. 293 et pl. VII; de New-York, *Bullet. Metr. Mus.*, 1913, p. 93; de Berlin, *Ant. Denkm.*, I, pl. 33 (Kékulé von Stradonitz, *o. l.*, p. 175), et la réplique du « Soldat de Marathon », *BCH*, XXXI, 1907, p. 204 (Thèbes). Pour les stèles de Thespies, cf. *Jahrb. arch. Inst.*, 1913, pp. 316 sqq.

2. *BCH*, XII, 1888, pl. VI (Larissa); *ib.*, XXVIII, 1904, p. 310 (Ios); Mendel, *o. l.*, p. 132, n° 30 (Salonique ou Pella ?).

tage dans la détente des muscles, mieux en harmonie avec l'attitude d'un personnage au repos [1].

La tradition ionienne survit dans le rendu fidèle, mais sans excès de minutie, des sandales [2]. Le caractère insulaire se marquerait plus spécialement dans les proportions élancées [3].

L'indication vigoureuse de la musculature permet sans doute d'affirmer que le sculpteur n'avait aucune attache avec les écoles asiatiques : on la retrouve dans les œuvres que l'on attribue aux artistes de Naxos [4] et surtout dans les stèles attiques de même époque [5].

Ce qui donne une particulière importance à notre fragment, c'est que c'est le seul morceau de sculpture archaïque qui ait été trouvé dans l'île de Ténos : il est assez original pour nous faire regretter de n'en pas connaître davantage.

PAUL GRAINDOR.

1. Mendel, *o. l.*, p. 75.

2. Wolters, *l. l.*, fait remarquer que c'est surtout dans les vases de style ionien que les peintres indiquent les courroies des sandales.

3. Cf. Collignon, *Monuments Piot*, 1913, p. 35 sq. et les références qui y sont indiquées.

4. Déonna, *Les Apollons archaïques*, p. 315.

5. Cf. la stèle d'Aristion et ses répliques de Thèbes et surtout d'Ikaria (cf. *supra*, p. 36, n. 1). Weil (*l. l.*) la rapprochait à tort de la stèle de Salonique (Pella ?), qui est beaucoup plus récente (430-420 : Mendel, p. 132, n° 39) et ne présente que de vagues points de comparaison avec la nôtre.

KOUI DANS UNE INSCRIPTION GAULOISE DE CAVAILLON ET L'OGHAMIQUE *KOI*

Une des cinq inscriptions gauloises en caractères grecs de Cavaillon (Vaucluse), aujourd'hui conservées au Musée de cette ville, m'a paru particulièrement intéressante à cause de la présence d'un terme *koui*, dont l'explication semble, sinon certaine, du moins probable, par l'oghamique *koi*. Cette inscription porte le n° 4 dans l'opuscule que leur a consacré M. Mazauric, conservateur des Musées archéologiques de Nîmes [1], et dans le travail de John Rhys, *The celtic inscriptions of Gaul. Additions and corrections* (from *the Proceedings of the British Academy*, vol. V), 1912, pp. 7-11.

D'après M. Mazauric, « l'inscription est sur quatre lignes. La partie supérieure des lettres de la première ligne a été emportée par une malencontreuse cassure, de même que le début des trois premières lignes. Les lettres sont fort irrégulièrement gravées. » M. Mazauric en donne la transcription suivante :

...ΤΕΟ..Τ
..ΜΑΓΟΥ
..ΤΙΟΝΝΑ
ΣΟΥΙ

M. Mazauric a joint à son opuscule une planche des cinq inscriptions. Sa lecture repose sur le fac-similé qui porte le n° 4.

La lecture de John Rhys diffère sensiblement de celle de M. Mazauric, qui ne constituait d'ailleurs qu'un premier essai, fort méritoire, de déchiffrement. Lui aussi constate que la partie supérieure de la plupart des lettres de la première ligne a disparu, ainsi que le commencement de toutes les lignes. Il a examiné lui-même les stèles, mais sa

1. Sur la découverte des stèles à inscriptions gauloises en question, trouvées avec un certain nombre d'autres sans inscription (en tout une vingtaine), sur leur emplacement primitif, cf. Mazauric, *Note sur une importante découverte d'inscriptions celtiques* (extrait de la *Revue du Midi*), Nîmes, 1910. M. Mazauric décrit chacune de ces stèles, dans lesquelles il voit avec raison des stèles funéraires et donne une transcription des inscriptions.

lecture définitive repose sur une photographie qui lui a été envoyée par M. Michel Jouve[1], conseiller à la cour de Nîmes, qui, le premier, avait reconnu dans les inscriptions en question des inscriptions celtiques, et l'a reproduite (planche II, 4).

MITIECI·MIT
IC·MAΓOY
TI·ONNA
KOYI

La lecture de la première ligne, d'après la photographie même, paraît hypothétique. On peut considérer en revanche comme sûre la lecture de : *Magouti onna Koui*. La ligne verticale du *K* a disparu, mais les deux branches qui s'en détachent formant un angle aigu sont fort nettes[2].

Rhys, qui retrouve dans la première ligne *Mitiesi mitis*, traduit : *Mitiesis et Mitis (enfants) de Magouti et d'Onna*. Faire de Mitiesi un nominatif en lui ajoutant un *s* et de *Onna* un génitif en en retranchant un autre (*Onna* pour *Onnas*) est fort arbitraire. Rhys paraît s'appuyer pour ces remaniements audacieux sur les inscriptions oghamiques d'Irlande. Or, ces inscriptions sont d'époques diverses. Les plus anciennes ne remontent pas au delà du v[e] siècle après J.-C. Les plus récentes nous rapprochent par la forme des mots de l'époque des plus anciens manuscrits irlandais, c'est-à-dire du VIII[e] siècle. Il faut compter aussi avec la tradition écrite, ce qui fait que des formes archaïques se montrent dans des inscriptions relativement récentes. Les plus anciennes et les plus archaïques de langue montrent *-s* au nominatif et aussi au génitif dans les thèmes en *-iā*, *-i*, *-u*[3]. La disparition de *-s* au nominatif et au génitif est donc un fait qui ne peut remonter au vieux celtique.

En tenant pour exacte la lecture de Rhys et en se conformant aux exigences de la linguistique celtique, on peut traduire : *Mitis (fils de) Mitiesos* ou *Mitiessios* et *Onna (fille de) Magutios*[4].

Quant à *koui*, Rhys, s'appuyant sur sa prétendue découverte d'une langue voisine du celtique, mais qui s'en séparerait par la conser-

1. M. Michel Jouve, d'accord avec son frère et sa sœur, a acheté depuis le vieil hôpital de Cavaillon et l'a transformé en un musée public où ont trouvé place les cinq stèles à inscription.

2. M. Mazauric y a vu un *C*, ce qui me paraît impossible. Les points donnés par Rhys ne lui ont été révélés que par la photographie.

3. Sur la date et la langue des inscriptions oghamiques le meilleur travail est celui de John Mac Neill (*Notes on the distribution, history, grammar and import of the Irish ogham inscriptions. Proceedings of the R. I. A.*, t. XXVII, Dublin, 1913, pp. 329-370).

4. Dérivé de *magu-*, v. irl. nom. *maug mug* (serviteur); pour la dérivation, cf. oghamiqne au génitif *Curci-tti*, v. irl. *Cuirethe* (au nomin.); ogh. *Luga-tti*.

vation du *p* indo-européen et se rapprocherait du vieux goidélique par la conservation de q^u, langue qu'il a appelée *celtican*, y voit la conjonction *qui* pour *que* (*Miliesis* et *Mitis* (enfants de) *Magutios* (et d'*Onna*). Il rappelle à ce sujet le *statuitqui* pour *statuitque* de l'inscription de Todi, et après avoir signalé d'abord *qui* comme une faute de graveur pour *que*, il incline à penser, d'après la phrase suivante, que la conjonction, dans la langue de l'auteur de l'inscription, était bien *qui* et non *que*. En revanche, la conjonction vieille-celtique serait pour lui *que* devenue *pe* dans l'inscription d'Ornavasso, près du lac Majeur [1]. *Koui* me paraît devoir être identifié avec *koi* de sept inscriptions oghamiques : le *k* est exprimé par une sorte de *chi* (X). Ce signe dans quatre cas paraît exprimer la voyelle *e* ; dans tous les autres, il a sûrement la valeur de l'occlusive gutturale sourde (*C* ou *K*). *Koi* est écrit une fois XI. *Koi* se montre après le nom principal qui est en tête et au génitif. Dès 1907, Macalister (*Studies in Irish Epigraphy*, Part III, pp. 83-84) avait pensé que *koi* était équivalent à *hic jacet* qui se montre dans des inscriptions oghamiques bilingues (en irlandais et en latin) de Grande-Bretagne, par exemple dans l'inscription de Crickhowel, pays de Galles : *Turpilli ic jacet*. Une pareille formule, disait fort judicieusement Macalister, ne peut provenir que d'une confusion mentale entre le sens démonstratif de *hic* et une formule indigène dans laquelle un mot démonstratif occuperait une place analogue. Comme exemple, Macalister cite : *Corbagni koi magi mocoi Toriani*. Il traduit : *This (is the stone) of Corbagnos son of the tribesman of Torianos.*

John Mac Neill, dans son précieux travail sur les inscriptions oghamiques, est arrivé à la même conclusion et a fait un pas de plus : *Koi*, dit-il, paraît adverbial et avoir le sens de *ici* ; cela explique l'introduction de *hic jacet* avec la construction de noms au génitif dans plusieurs inscriptions de la période oghamique dans l'île de Bretagne. Mac Neill a ajouté qu'il y a peut-être une parenté étymologique entre *koi* et la particule démonstrative irlandaise *cé : in domun cé*, dans ce monde-ci.

M. Marstrander, le jeune et brillant professeur de celtique à l'Université de Kristiania et notre collaborateur à la *Revue celtique*, se prononce nettement pour la parenté de *koi* et de l'irlandais *cé* (l'aigu marque la longueur de la voyelle), dans lesquelles il voit deux formes du locatif de la même racine pronominale [2]. Il pose comme démontré que *koi* a une valeur indicative de lieu ; par exemple, l'inscription *Corrbi koi maqi Labriatt*[*os*] doit se comprendre : [*The stone*] of Corb *here*, the son of Labraid [3].

1. *The celtic inscr. of Cisalpine Gaul*, p. 68. Rhys traduit *sapsutaipe* par *et à Sapsuta*.
2. *Ériu*, V (1911), p. 143.
3. En irl. moy. le nomin. est *Labraid* = en inscr. ogh. **Labriatti-s* ; et le génitif *Labrada* = *Labriatt*[*os*].

Nul doute, d'après Marstrander, que *koi* ne soit le locatif du thème pronominal *ke*, *ko* : osque-ombrien, *e-ko* : *e-cu-c*, huc; nom. plur. fém. *e-ka-s; c=ce* dans les adverbes latin *hi-c*, *hu-c*, *illu-c*. Dans les thèmes en *e : o*, le locatif est relativement en *ei* et en *oi* (οἴκει, οἴκοι) : interrogatif **que*, locatif **quei*, (dorien πεῖ, où), loc. **quoi* (grec ποῖ). Le thème démonstratif **ghe*, donne les locatifs **ghei* (lat. *hīc=heice*), et **ghoi* (lat. *huc=*hoi-ce*). On a pour le thème personnel **me*, les locatifs **mei* (germ. *mīna= *mei-no–*) et *moi* (grec μοι). *Kei*[1] est représenté par le grec ἐ-κεῖ et l'irl. *cé*, ici. Que *ē* long dès l'époque du vieil irlandais puisse représenter *ei* à la finale d'un monosyllabe, c'est prouvé par le nominatif pluriel du pronom de la 3ᵉ personne *é* (l'aigu indique la longueur), identique au pronom gallois *wy* qui ne peut sortir que de *ei*.

C'est d'ailleurs *ē* que donne la diphtongue vieille-celtique *ei* à la fin d'un mot en vieil irlandais, en exceptant *cía*, qui, et *cía*, quoique. C'est bien à un locatif vieux-celtique **kei* que remonte l'irlandais *cé*, ici (*im bith cé*, dans ce monde-ci). La relation entre *kei (cé)* et l'oghamique *koi* est la même qu'entre le latin **hei-ce (hīc)* et **hoi-ce (huc)*; entre le grec πεῖ et ποῖ.

Dans l'inscription de Cavaillon, l'*u* de *koui* au lieu de *o* (*koi*) me paraît représenter simplement une prononciation plus fermée de *o* devant *i* : on constate une évolution semblable de *o* en *u*, en vieil irlandais, devant une ou plusieurs consonnes palatales suivies en vieux celtique d'un *i*, palatalisation exprimée par un *i*, ce qui donne une fausse diphtongue *ui :* génitif ogh. *Corrbi* = vieil irl. *Cuirbb;* ogh. *Broci* = vieil irl. *Bruicc*.

Je traduirais donc l'inscription de Cavaillon en adoptant la lecture de Rhys même pour la première ligne et en supposant que Mitis soit un nom propre : *Mitis* (fils de) *Mitiessos* (ou *Mitiessios*), *Onna* (fille de) *Magutios ici* (sont inhumés ou la stèle de... ici) : *Koi*, comme nous l'avons vu, a eu pour équivalent *hic jacet* dans les inscriptions chrétiennes bilingues de la Grande-Bretagne.

Rhys a cru retrouver *Onna* sous la forme *Ona* dans l'inscription en caractères étrusques de Briona, près Novare (*Koi(n)tes asoioi ken*, etc.), publiée et interprétée par Whitley Stokes.

Dans une publication précédente (*The celtic inscriptions of France and Italy*, 1910, p. 60), Rhys avait lu cette inscription à peu près comme Stokes et le *Dict. arch. de la Gaule*, nº 10 (une photographie est jointe au texte). Après un nouvel examen, dans un travail postérieur (*The celtic inscriptions of Cisalpine Gaul*, 1914, p. 46), il lit en tête de l'inscription *ona : ona-kvites*... Il est juste de dire qu'il avait, dans un précédent travail, cru lire *ina*. Selon lui, *ona-kvites* serait un com-

1. Walde, cite dans son *Lat. Etym. Wört.*, le latin de chez les Marses, *cei-p*, ici.

posé hybride, *kvi(n)tes* étant un génitif féminin ; le nominatif serait **ona-kvi(n)ta : Ona* serait l'*Onna* de l'inscription de Cavaillon. Rhys donne, planche VI, une photographie de l'inscription : j'ai fait de vains efforts pour y retrouver *ona*. Un composé comme *ona-kvinta* et surtout *ona-kvintes* est non seulement hybride, mais invraisemblable. Si *on(n)a* existe réellement en tête de l'inscription, je serais tenté d'y voir un nom commun. Je ne vois, il est vrai, à s'en rapprocher que l'irlandais moyen *onn*, pierre, génitif *uinde* qui remontent à un neutre, nom. **onnos*, génit. **onnes-os*.

La forme *ond* du vieil irlandais serait décisive contre cette hypothèse si elle ne se trouvait dans le glossaire de Cormac, ce qui, au point de vue du vieil irlandais antérieur aux gloses de Milan, prête à discussion : *nd* et *nn* se sont confondus de bonne heure. Le genre est aussi à considérer, sans que ce soit un obstacle invincible; d'autant plus qu'il y a eu confusion entre les thèmes neutres en *-s* et les féminins en *-ā*, *iā*, grâce au génitif singulier. *Onn* se trouve, semble-t-il, dans une glose vieille-galloise de l'Oxoniensis posterior, dans le composé *onn-presen*, gl. foratorium. Suivant cette hypothèse, fort hasardée je le reconnais, *onna* signifierait *pierre* (funéraire) : à rapprocher de *lie*, pierre (funéraire) dans une inscription oghamique.

J. LOTH.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXVII

DE L'UNITÉ ITALO-CELTIQUE[1]

— SUR LA RACE ET LE NOM DES LIGURES —

Nous avons supposé[2] que le mot de « Ligures » avait les plus grandes affinités avec l'unité italo-celtique des linguistes modernes. Il a dû signifier des traditions, des témoins, des vestiges ou des survivances de cette unité, de même que l'expression de *Romani* a perpétué, au Moyen-Age et dans des circonstances diverses, le souvenir de l'unité romaine[3].

M. Piganiol[4] vient de s'inscrire en faux contre cette hypothèse. Pour lui, d'une part, les Ligures ne sont point des Indo-Européens ; d'autre part, ils représentent la civilisation des temps néolithiques et du premier âge du bronze. — Je voudrais répondre en peu de mots à M. Piganiol.

I

1° Nous possédons, directement, un très petit nombre de mots ligures. D'aucun on ne peut affirmer qu'il ne soit pas indo-européen.

2° La comparaison des noms de lieux, dans l'ancien domaine des Ligures, nous a permis d'ajouter à cette liste d'autres noms, désignant des accidents du sol. D'aucun de ces noms on ne peut affirmer qu'il ne soit pas indo-européen.

1. Cf. *Revue*, 1916, p. 263 et s.; 1917, p. 125 et s.
2. *Revue*, 1916, p. 269-270; cf. 1913, p. 453, n. 1.
3. Voyez également 1906, p. 250 et s. *(Survivances géographiques)*.
4. *Essai sur les origines de Rome*, 1917, p. 13.

3° La toponymie nous a livré un fort grand nombre de noms de lieux sur les terres ligures. D'aucun de ces noms on ne peut affirmer qu'il ne soit pas indo-européen. Et tous ressemblent singulièrement à des noms de lieux celtiques. Voyez par exemple *Segobrigii*, le nom de la tribu ligure sur le territoire de laquelle s'est fondée Marseille [1].

4° Au moment de cette fondation, en 600 avant J.-C., les Ligures occupaient la Provence. On retarderait donc jusqu'à cette date l'arrivée des Indo-Européens dans le Midi de la France? Cela vraiment est impossible.

5° Les Celtes n'apparaissent pas en Gaule avant le milieu du VIe siècle, et nous ne trouvons, alors, dans cette Gaule, que des Ligures. Faudra-t-il donc ne faire arriver les Indo-Européens en Gaule qu'après l'an 600? Cela vraiment est impossible.

6° Entre Celtes et Ligures, il est impossible de trouver une opposition fondamentale d'aucune sorte.

Je sais bien que Strabon, et M. Piganiol cite ce texte avec force, que Strabon traite Gaulois et Ligures de nations différentes, ἑτεροεθνεῖς [2]. Ce texte ne signifie qu'une chose : c'est que Gaulois et Ligures n'obéissaient pas aux mêmes chefs, ne formaient pas une même nation, qu'il y avait entre eux la même opposition qu'entre Grecs et Romains ou entre Romains et Samnites. L'indo-européanisme n'a rien à voir en cette affaire. — « La guerre entre les Ligures et les Celtes a duré jusqu'à la pleine lumière de l'histoire », dit M. Piganiol. M. Piganiol pourrait en dire autant des Arvernes contre les Éduens. D'ailleurs, à côté de l'état de guerre, il y eut aussi l'état de paix : les habitants de la Provence étaient dits un mélange de Celtes et de Ligures, des Celtoligures. Et dès que la paix romaine survint, aucun contraste de langue ou de mœurs n'empêcha les Ligures de prendre les mœurs des Celtes : « Ce ne sont pas les gens d'une même nation », dit

1. Cf. *Revue*, 1913, p. 421; 1914, p. 68, n. 4. Je crois d'ailleurs que *Segobriga* représente, non le nom même de la tribu, mais celui de son *castellum*.

2. Voici le texte intégral (Strabon, II, 5, 28) : ... Κελτικὰ... τῶν Λιγύων · οὗτοι δ' ἑτεροεθνεῖς μέν εἰσι, παραπλήσιοι δὲ τοῖς βίοις.

Strabon, « et pourtant ils ont la même manière de vivre »[1]. La preuve, dit M. Piganiol, que la lutte entre Celtes et Ligures était fatale et traditionnelle, c'est que « les Romains évitèrent d'anéantir les Ligures pour les conserver comme une barrière contre les invasions celtiques »[2]. Autant vaut dire que si la Pologne protège un jour la Russie contre l'Allemagne, c'est qu'elle n'est pas indo-européenne. — Je ne cesse de le répéter : gardons-nous de mêler les questions de race et de langue et les situations politiques.

II

M. Piganiol voit donc dans les Ligures provençaux, alpestres ou apennins des abords de l'ère chrétienne les héritiers des temps néolithiques. Pour lui, le nom ligure s'identifie avec la civilisation du troisième millénaire avant notre ère et des millénaires antérieurs.

A cette civilisation dont aucun texte ne parle, à laquelle aucun texte ne donne de nom, nous n'avons pas le droit d'imposer un nom de peuple fourni par les textes des temps historiques. Toute rétroactivité d'expression historique offre de très grands dangers pour la vérité. Une telle opération risque d'assimiler à un peuple connu le peuple le plus différent de lui. L'expression de *Romani* par exemple, courante au ve et au vi^e^ siècle de notre ère, allez-vous l'appliquer à l'Europe du viiie siècle avant notre ère? La Gaule était, sous Clovis, tout entière aux Francs : allez-vous donner ce nom de Francs à la civilisation de cette région au iiie ou au ive siècle après Jésus-Christ? Les Ligures sont un peuple, ou un État, ou un nom national, qui a dominé l'Europe occidentale avant l'an 600, sans doute surtout au viie et au viiie siècle avant J.-C., et dont, après 600, des traces sont restées longtemps dans la mémoire des hommes ou sur des portions du sol. Étendre ce nom aux hommes qui ont habité l'Europe trois mille, quatre mille ans avant notre ère, c'est oublier que de millénaire à

1. Voyez p. 44, n. 2.
2. Allusion au texte de Plutarque, *Paul-Émile*, 6.

millénaire, de siècle à siècle et quelquefois de génération à génération les pays peuvent changer de maître, de mœurs et de nom. Aujourd'hui nous appelons Prusse la rive gauche du Rhin : il y a un siècle à peine, le nom de Prusse était inconnu en ces parages. Il y a un millénaire, ce mot ne désignait qu'une petite peuplade de la Baltique, laquelle même n'était point germanique; et si nous parlions aujourd'hui d'une race prussienne, et si nous la faisions refluer dans le temps jusqu'au Moyen-Age, nous appliquerions ce mot à des Germains, qui étaient précisément en ce temps-là les ennemis jurés des vrais Prussiens. Traitons les noms historiques d'autrefois avec la même discrétion, la même prudence que ceux d'aujourd'hui.

CAMILLE JULLIAN.

L'ENCEINTE GRECQUE DE MARSEILLE

V. de Gaudemaris, *Massilia, son enceinte quarante-neuf ans avant Jésus-Christ*, Marseille, 1916.

Cette brochure de quelques pages n'est, comme le dit l'auteur, qu'une légende accompagnant un plan, lequel plan comporte l'indication de l'enceinte grecque de Marseille, telle que la conçoit M. de Gaudemaris, repérée sur le plan de Bresson (et non Besson), en date de 1772 [1]. Et c'est à propos de la récente découverte du fragment de mur mis au jour dans les travaux de démolition des quartiers situés derrière la Bourse qu'il a été amené à exprimer son opinion sur la question, si discutée, du périmètre de cette enceinte. Je n'ai nullement l'intention de discuter les conclusions de l'auteur, ce qui m'obligerait à des développements tout à fait hors de proportion avec l'ouvrage. Mais je saisirai volontiers l'occasion de dire en quelques mots ce que je pense de la découverte en question et du genre d'intérêt qu'elle me paraît offrir.

J'avais cru devoir jusqu'à présent ne rien publier relativement aux travaux de voirie qui ont amené la mise à jour du fragment de mur dont M. de Gaudemaris a donné une photographie [2]. D'abord, ces travaux sont loin d'être terminés, et, bien entendu, ont été interrompus par la guerre; mais de plus une Commission a été nommée pour surveiller les dits travaux au point de vue archéologique, et j'estimais qu'il était préférable de ne rien publier avant qu'elle-même eût terminé sa tâche et déposé son rapport. Mais, après tout, les travaux étant arrêtés pour une période à laquelle nul encore ne peut assigner une fin, peut-être ne sera-t-il pas mauvais d'indiquer brièvement la nature exacte des résultats acquis jusqu'à ce jour et leur intérêt pour l'histoire et la topographie de Marseille antique.

La photographie que reproduit la planche I montrera mieux que toutes les descriptions de quoi il s'agit. C'est un mur en grand appareil, aux assises régulières, quoique cependant l'appareil ne soit ni

1. Mieux eût valu employer à cet effet le plan de Demarest, qui donne le relief du sol, auquel M. de Gaudemaris attache, avec raison, beaucoup d'importance.

2. Je me suis contenté de les annoncer en publiant, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, une inscription grecque qui en provient (1914, p. 461).

isodome ni pseudo-isodome. Les pierres sont soigneusement ravalées, sauf celles des assises inférieures, qui, je pense, se trouvaient enfouies et faisaient partie des fondations (cela n'est pourtant pas encore absolument certain).

Au premier abord, la construction révèle une main grecque, et je ne pense pas qu'il puisse y avoir de discussion là-dessus. Et je ne pense pas non plus qu'il y en ait sur la nature de la construction. Si l'on n'en avait retrouvé que ce seul fragment, on pourrait penser qu'il servait de substruction à un monument proprement dit, un temple si l'on veut. Mais il n'en est rien, et d'autres fragments, moins longs et moins bien conservés, ont été mis au jour à quelque distance de là, distance suffisante pour qu'il ne puisse pas s'agir d'un bâtiment, mais bien d'un mur, d'un rempart d'enceinte.

Or, cette hypothèse est tout à fait vraisemblable d'après ce que nous savons par ailleurs de la topographie probable de Marseille antique. Pour ne pas entrer dans le détail, je me bornerai à dire que, dans une étude que j'ai publiée sur ce sujet en 1898 [1], j'avais fait passer le mur d'enceinte un peu à l'est de la place Jean-Guin ; or, le mur retrouvé passe un peu à l'ouest de cette place, soit une différence de soixante mètres seulement. Et comme j'ai toujours pensé et écrit qu'il ne faut pas prendre à la lettre le mot de Strabon, qualifiant Massalia de *grande ville*, et que le périmètre en était assez restreint, non seulement je n'éprouve aucune surprise de ce changement à introduire dans nos tentatives de reconstitution, mais j'y trouve une confirmation de ma façon de voir.

J'estime donc que l'on peut, maintenant, considérer comme un fait acquis que l'enceinte antique de Marseille s'arrêtait, à l'est, un peu avant la place Jean-Guin, et n'englobait pas cette place.

Nous en avons d'ailleurs une autre preuve : à savoir l'inscription funéraire trouvée sur ladite place, que j'ai publiée dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*. Et, enfin, comme je l'indiquais dans cet article, les travaux de démolition ont mis au jour une douzaine de tombeaux, tous incontestablement d'époque romaine, et tous situés à l'est, autrement dit, en dehors du mur.

Reste à élucider la question de date, la plus délicate. Là, malheureusement, on s'est, sur place, un peu trop hâté de conclure, alors que les données du problème étaient, et sont encore, très incomplètes. Personne, assurément, n'a prétendu voir dans ce rempart celui qu'ont construit les compagnons de Protis. Mais il a paru hors de doute que ce mur ne pouvait être que celui auquel se sont heurtés les soldats de César, d'où le nom, d'ailleurs un peu bizarre, de « mur de César »

1. *Études sur Marseille et la Provence,* publiées par la Société de géographie de Marseille, 1898, p. 17 et suiv.

qu'on lui a communément attribué. C'est une opinion qu'il m'est impossible d'admettre, et en voici les raisons :

Dion Cassius [1], rappelant les conditions imposées aux Marseillais par César vainqueur, dit qu'il leur enleva d'abord leurs armes, leurs navires et leur trésor, puis, plus tard, « *tout le reste, sauf le mot de liberté* ». Nous savons ce que signifie cette dernière mention : Marseille gardait son autonomie communale, ses institutions municipales ; elle devenait une *civitas libera.* Mais alors, que pouvait donc lui avoir enlevé encore César, en plus de son argent, de ses armes et de ses vaisseaux ? une seule chose, celle qui lui donnait à tous les yeux l'aspect d'une cité vraiment indépendante, ses remparts. Et la preuve en est que, cent vingt ans après environ, un médecin célèbre, Marseillais d'origine, qui avait gagné à Rome une fortune considérable, Crinas, employa près de dix millions de sesterces à relever les remparts de sa cité natale [2]. Je sais bien que l'on admet généralement qu'il ne s'agissait que d'une simple réparation des murs existants : mais à cette façon de voir s'oppose nettement le mot qu'emploie Pline, *muris... exstructis,* qui ne peut s'appliquer qu'à une reconstruction complète de murs qui n'existaient plus. Et comme il n'y a guère de probabilités pour que ces remparts, désormais inoffensifs (c'est pourquoi, sans doute, Rome en permit la reconstruction), aient été de nouveau détruits, puis reconstruits, il faut bien en conclure que c'est le mur de Crinas, des années 54-68 de notre ère, sous Néron, que les travaux de voirie ont fait reparaître au jour.

S'il en faut une dernière preuve, je la trouve dans les deux inscriptions, simples graffites à vrai dire, qu'un soigneux décapage du mur a fait découvrir [3]. Ces deux inscriptions, identiques l'une à l'autre, ne peuvent être, ou bien que des marques de tâcherons, ou bien que le nom de la construction à laquelle était destinée la pierre. C'est ainsi que l'on pourrait penser au mot Ἀρτεμίσιον, puisqu'il y avait à Marseille un temple d'Artémis ; mais je me hâte d'ajouter que cette lecture serait tout à fait fantaisiste, le mur n'étant qu'un rempart, et non un soubassement de temple, et le temple d'Artémis se trouvant, au dire de Strabon, dans la ville haute, c'est-à-dire assez loin de là. Il n'y a donc point à chercher le sens de ces deux lettres, et il faut se borner à les étudier paléographiquement, pour tâcher d'en déterminer

1. XLI, 25.

2. Pline, *N. h.*, XXXIX, 9. — On traduit généralement la phrase de Pline « *(nuperque centies H-S reliquit), muris patriae mœnibusque aliis paene non minori summa exstructis* » par « après avoir dépensé à peu près autant pour la construction des murs de sa patrie et pour d'autres villes ». Il ne s'agit certainement que de Marseille, et *mœnia* a là un sens plus général que *murus*, qui est le rempart, *mœnia* se rapportant à diverses constructions dans la ville même ; cf. Virgile, *circumdata muro mœnia.*

3. Je les reproduis d'après la photographie donnée par M. H. de Gérin-Ricard en appendice à la brochure de M. de Gaudemaris.

la date. Or, au premier abord cette étude apparaît comme assez déconcertante, les deux lettres en question, un alpha et un rho, ayant, l'une, le rho, une forme archaïque, et l'autre, l'alpha, une forme de l'époque gréco-romaine.

Ce n'est pas qu'il n'y ait aucun exemple d'un pareil accouplement : M. S. Reinach en signale un à la page 210 de son *Traité d'épigraphie grecque*, et il s'agit là d'une inscription postérieure à l'ère chrétienne, et antérieure à l'année 300 ; seulement, comme il a bien voulu me l'écrire, cet exemple unique n'est connu que par une copie de Fourmont (*CIG*, 1465), autorité évidemment insuffisante.

En dehors de cela, il faut, pour trouver réunies ces deux formes de l'alpha et du rho, remonter jusqu'aux temps les plus anciens de la





forme de l'alpha à barre brisée, c'est-à-dire entre 150 avant notre ère et le début de cette ère. D'après cela, les deux graffites, et avec eux le mur devraient être attribués à cette période, et ce serait bien « le mur de César ». Mais qui admettra que l'on ait rebâti les murs de Marseille dans le courant du premier siècle avant notre ère? Jamais, depuis des siècles, Marseille, quoique harcelée quelquefois par ses voisins, n'avait eu à soutenir de siège, et, d'ailleurs, tant qu'elle fut ville isolée au milieu de peuples étrangers et dominant un territoire des plus restreints, elle dut toujours entretenir soigneusement ses remparts. Que l'on ait pu, de temps à autre, réparer la partie supérieure, plus ou moins dégradée, cela se peut; mais comme les inscriptions sont gravées sur les substructions, elles n'ont pu l'être que lors d'une réfection complète du rempart. La seule réfection de ce genre dont parle l'histoire étant celle qui fut entreprise par Crinas et qui s'explique par la démolition exigée par César, il semble d'une saine critique d'admettre que les graffites, qui pourraient, paléographiquement, remonter jusque vers l'année 150 avant notre ère, ne remontent en fait qu'au règne de Néron.

D'ailleurs, à regarder les choses de plus près, il me paraît que le caractère archaïque du rho n'est qu'une illusion. Il va de soi que ces graffites n'ont pas été gravés par un lapicide de profession, mais par un simple ouvrier carrier. Or, si l'on veut, sans expérience pro-

fessionnelle, graver des lettres sur une matière dure, on tracera bien plus facilement des traits rectilignes que des traits courbes, et c'est ce qui est arrivé ici ; l'ouvrier a remplacé la courbe du rho par une ligne brisée. Et la preuve qu'il en est bien ainsi, c'est que, dans la première inscription, seul le jambage supérieur est strictement rectiligne, l'inférieur étant légèrement incurvé, et que, dans la seconde, l'un et l'autre sont incurvés, le premier très peu, mais le second d'une façon très sensible. Autrement dit, le graveur a esquivé la difficulté que présentait pour lui le tracé de lignes courbes, et s'est tiré d'affaire comme il a pu, par à peu près ; et l'archaïsme de l'une des deux lettres n'est qu'apparent. Nous ne sommes donc point obligés de dater les inscriptions d'un temps où la forme archaïque du rho pouvait à la rigueur subsister ; elles ne sont pas antérieures à la période gréco-romaine.

Je ne pense pas d'ailleurs que l'intérêt du rempart de Crinas, si c'est bien à lui que nous avons affaire, — car il est bien entendu que ce n'est qu'à titre d'hypothèse que je viens d'exposer ce qui précède, hypothèse dont seule la reprise des travaux pourra démontrer le bien ou le mal fondé, — soit moindre que celui que nous aurait offert le rempart qui l'avait précédé : au moins sur le point où on l'a retrouvé ; car, s'il me paraît toujours probable que l'enceinte de Marseille a été agrandie à l'époque romaine, cet agrandissement n'a pu porter que sur la face nord et certainement pas sur la face est, où le nouveau rempart n'a pu que se superposer à l'ancien. Il est donc tout à fait désirable qu'après la guerre les travaux de dégagement soient repris et poursuivis jusqu'à ce que la question soit complètement éclaircie, comme je suis convaincu qu'elle peut l'être. Seulement, là-dessus, je crains que l'opinion publique à Marseille ne voie pas exactement les choses comme je crois qu'il faut les voir et ne relègue au second plan le côté scientifique de la question, pour n'en voir que le côté, comment dirai-je ? pittoresque et populaire. Ce qui paraît préoccuper avant tout la plupart des personnes qui croient devoir s'y intéresser, c'est la conservation sur place du morceau de rempart mis à jour. Or, on se heurte là à des difficultés, je le crains, insurmontables. Tout ce que l'on peut espérer, c'est que le mur soit enfermé dans la cave d'une maison, dont on permettrait l'accès aux visiteurs. N'est-ce pas ainsi que les choses se passent à Arles, où l'on voit dans les caves de l'hôtel du Nord quelques-unes des arcades du Forum romain ? Et si cette combinaison ne peut aboutir, ne sera-t-on pas obligé de déplacer le mur et de le rebâtir ailleurs ? Ce sera assurément très regrettable au point de vue pittoresque ; mais, une fois son emplacement soigneusement repéré sur les plans de la ville, qu'y perdra la connaissance de Marseille antique ?

J'avoue que, pour moi, le principal intérêt de la question n'est pas là. Il est dans la reprise des travaux, et dans la mise au jour de tous les autres fragments du rempart qui subsistent certainement sous le

sol. Avant que la guerre eût éclaté, la municipalité, qui avait parfaitement compris l'importance de ces recherches, avait décidé d'y consacrer une somme qui paraissait très suffisante. Mais pourra-t-elle mettre ce dessein à exécution après la guerre? Étant données les énormes dépenses qu'elle a dû faire depuis trois ans, les diminutions de ses recettes, en un mot, l'état précaire de ses finances, on peut en douter. Peut-être ne sera-t-il pas impossible, en ce cas, de se procurer autrement les fonds nécessaires; mais, dans tous les cas, il ne faudra pas voir trop grand. Je veux dire qu'il ne faudra pas songer à mettre complètement à jour, et encore moins à conserver en place tous les fragments que l'on découvrira. Ce à quoi il faudra s'attacher uniquement, c'est à retrouver exactement le tracé du rempart, surtout là où, au nord et au sud, il s'infléchit dans la direction de l'ouest. Pour cela, il ne sera pas nécessaire de faire une fouille continue (qui serait préférable assurément); il suffira de pratiquer une série de sondages permettant de repérer de façon précise le parcours du rempart. D'autre part, il y aura lieu, chaque fois que l'on tombera sur un fragment important, de le dégager complètement, non seulement en longueur, mais en profondeur, c'est-à-dire de le déchausser, afin de reconnaître la nature et l'état du sol primitif (ce travail n'a pu encore être fait complètement pour le fragment conservé). Il y a bien des chances pour que l'on découvre ainsi de nouvelles marque de tâcherons, et pour que l'on relève aussi des particularités de construction dans le genre de celles que l'on a déjà constatées (assemblage des pierres au moyen de crochets) et qu'il m'est impossible d'étudier ici. L'on peut même espérer que, en démolissant de nouvelles maisons, on tombera sur un pan de mur dépassant le sol et encastré dans ces maisons; au début des travaux, on a eu, paraît-il, cette bonne fortune : le mur conservé jusqu'à huit mètres au-dessus du sol actuel, c'est-à-dire s'élevant encore, intact, à la hauteur d'un second étage; mais la Commission ne fonctionnait pas encore et nul ne l'a vu, sauf les ouvriers qui l'ont démoli!

M. CLERC.

P.-S. — Depuis que cet article a été rédigé, un accord, et des plus heureux, est intervenu entre la Commission des Monuments historiques, qui demandait le classement du mur, et le Conseil municipal. Il a été décidé que le mur sera classé, et par conséquent conservé dans son état et à sa place actuels. Comme il se trouve situé en entier dans la traversée de la rue Albert-I[er] prolongée, et au-dessous du niveau de la tranchée, il y sera conservé « en sous-sol ». D'autre part, l'emplacement en sera rigoureusement repéré tant sur les plans du quartier que sur place, par une disposition particulière du pavage; des photographies en seront prises, et enfin, une chambre de visite sera établie au moment de l'exécution des travaux de viabilité, de façon à le rendre toujours visible. C'est exactement la solution que je proposais plus haut. Tout est bien qui finit bien.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

La question ligure. — Dans ses *quelques réflexions sur la question ligure* (*l'Anthropologie*, t. XXVI, 1915), M. Maurice Piroutet ne veut pas tenir compte des textes, si ce n'est pour l'époque où ils ont été écrits. C'est en effet très sage; et cependant, il faut bien admettre qu'Hécatée ou Aviénus avaient sur les Ligures des renseignements très anciens, et dont on peut se servir. Il ne veut pas tenir compte de la toponymie, car elle ne nous renseigne pas sur les affinités ethniques : mais à tout le moins, elle nous renseigne sur l'étendue d'une langue, partant d'une certaine domination, et quand je marque sur une carte l'extension des noms en *-briga* ou en *-dunum*, je ne vois là rien de chanceux, pas plus que lorsque je note sur une carte moderne l'extension des noms en *-town* ou en *new-*. Il trouve les arguments anthropologiques peu concluants ou contradictoires, et sur ce point je serais tenté d'être encore plus sévère que lui. Il a, et de beaucoup, une préférence pour les arguments archéologiques, sur quoi je ne le suivrai pas, jusqu'au jour où nous saurons par *un texte formel* que tel type de tombe est celtique ou ligure. Il y a pour résoudre ce problème un élément capital, dont M. Piroutet ne semble pas tenir compte, c'est l'élément *politique, historique*. Les Ligures furent d'abord un nom de peuple, avec races, coutumes, et peut-être langues différentes. La substitution des expressions archéologiques aux textes d'histoire m'inquiète pour la vraie connaissance du passé. Et quand je lis ceci : « César nous montre, en la Tène III, l'existence d'un parti populaire », je me demande si nous sommes mieux renseignés sur le passé qu'en disant : « en Gaule, au Ier siècle avant notre ère, César, etc. ». Je supplie les archéologues, et surtout ceux de grand talent, comme M. Piroutet, de revenir aux formules simples, aux cadres connus, aux notations historiques, disons le mot, aux groupements nationaux. Toujours parler de la Tène, et ne plus parler de Celtes (ce qui est la même chose), c'est créer en histoire une sorte de vocabulaire d'internationalisme rétrospectif qui fausse la vérité. Il n'y a pour cette vérité que trois espèces de cadres : la géographie, la nationalité politique, la chronologie. Si j'avais voulu étudier la question ligure dans le pays qui occupe particulièrement M. Piroutet, j'aurais procédé autrement. J'aurais délimité d'abord cette région : mettons entre la Durance,

les Alpes et la mer. J'aurais ensuite groupé chronologiquement les manifestations archéologiques de ce pays, tombes, etc. Puis j'aurais cherché dans les textes les noms des peuples fournis par ces textes aux époques dont je me serais occupé. Et j'aurais conclu : au dernier millénaire avant notre ère, il y avait là des peuples qu'on appelait Ligures, qui avaient telles et telles coutumes. Et je me serais demandé enfin si le nom de Ligures était un nom vague, ou celui d'un État distinct, ou celui d'un État plus vaste, dont les peuples de cette région seraient un débris ou une portion. Il faut procéder pour les temps préhistoriques comme pour les temps actuels, dont l'archéologie, surtout funéraire, serait le moyen, somme toute, le moins sûr de connaître les groupements sociaux, les vies nationales, les vies réelles.

Oppida salyens. — L'*oppidum* de la Teste-Nègre aux Pennes offre ceci d'intéressant qu'il commande le débouché des deux routes d'Arles sur Marseille, l'une par la Crau, l'autre par Les Martigues. A part cela, ce sont les découvertes, maintenant banales, des sites salyens : céramique grecque, représentée par amphores, aiguières, coupes, etc.; céramique indigène; traces de corail, verre, etc. — Chaillan, *L'oppidum*, etc., d'après les découvertes et les reconstitutions de G. Vasseur, précédé d'une préface émue et juste de M. Edmond Pottier « à la mémoire de Vasseur »; in-4° de 25 p., 12 pl. Extrait des *Annales de la Faculté des Sciences de Marseille*, t. XXIV, fasc. 2, 1917.

Oppida en fonction de route. — M. Chaillan a raison, à propos de cet *oppidum*, de noter la route qu'il domine. C'est toujours ce qu'il faudrait faire. — Et à ce propos voici un sujet de recherches que je propose à mes collègues de Marseille. Arles possédait, on le sait, un immense territoire à l'est de la Provence. Il avait Garguier, Ceyreste et Toulon. Il communiquait avec cette partie lointaine de ses domaines par Les Pennes, dont nous venons de parler, par un sentier qui coupait la route d'Aix et Marseille vers Septèmes, et au delà par un chemin qui devait suivre le bas des montagnes (massifs du Pilon du Roi et du Garlaban), puis, passé la Crau d'Aubagne, vers Toulon. Je voudrais qu'on reconstituât, route et *oppida*, ce grand chemin traversier de la plus vieille Provence. Une sérieuse enquête, pas à pas, amènerait, j'en suis sûr, de curieuses découvertes.

Autres oppida salyens. — C'est sur ce vieux chemin, à son croisement de la route d'Aix à Marseille, tout près de Septèmes, que se trouve l'*oppidum* de Camp-Long (voir Chaillan, *Bull. de la Soc. arch. de Provence*, 1916, t. III, n. 23, p. en 1917). Et en face de Camp-Long, de l'autre côté de cette même route d'Aix, l'*oppidum* de Camp-Jussiou, également étudié par M. Chaillan (cf. *Revue*, 1916, p. 205; 1917, p. 50). La disposition symétrique des *oppida* et des chemins est très nette.

Camille JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

A. Meillet, *Grammaire du vieux perse;* Paris, Guilmoto, 1915; 1 vol. in-8° de xx-232 pages.

La richesse d'information qui caractérise l'*Introduction,* jointe à un talent tout particulier dans l'exposition de la phonétique et de la morphologie d'une forme de langue déjà bien éloignée de nous dans le temps, font la valeur de la *Grammaire du vieux perse* (dont la guerre actuelle a retardé l'impression). L'opportunité de la publication est soulignée par l'auteur lui-même qui écrit (pp. x-xi): « Les exposés d'ensemble qu'on a de la langue perse des inscriptions achéménides ne répondent plus à l'état actuel des connaissances; d'autre part, il ne semble pas que, à moins qu'on ne vienne à découvrir des documents nouveaux, — et aucun n'a été trouvé depuis longtemps, — il soit désormais possible de faire faire un très grand progrès à la connaissance du vieux perse; à quelques détails près, on a tiré des données connues presque tout ce qu'on peut espérer d'en obtenir. Le moment est donc venu de résumer les résultats acquis.

« Ces résultats sont importants. Le dialecte perse est depuis Darius la seule langue impériale de l'Iran; après une longue éclipse due à la conquête macédonienne et à la domination parthe (arsacide) qui a usé d'un autre groupe dialectal, il reparaît sous l'aspect du pehlvi sassanide et du persan qui ne sont que des formes postérieures — extrêmement évoluées — du même dialecte, comme J. Darmesteter l'a montré avec sa lucidité coutumière. Le perse fournit l'exemple, unique parmi les langues indo-européennes, d'un dialecte rigoureusement défini dont on peut suivre l'histoire depuis le vie siècle avant J.-C. jusqu'à l'époque moderne... Le seul cas exactement comparable à celui du perse est celui du latin de Rome, qui subsiste jusqu'à présent dans les langues romanes, mais dont l'histoire commence plus tard que celle du perse. »

Sur les matières traitées et la méthode suivie, M. Meillet nous renseigne lui-même (pp. xi-xii) : « Pour tirer des inscriptions perses le parti qui convient, il faut y chercher tout ce qu'elles renferment de témoignages sur l'état du parler perse à l'époque où elles ont été composées. L'objet de la présente grammaire est de décrire, avec toute

la précision que comportent les données trop maigres fournies par les inscriptions, le parler perse au plus ancien moment connu de son développement. Si peu nombreuses et si incomplètes qu'elles soient, ces données permettent de déterminer les traits principaux du système phonétique et du système morphologique de la langue.

« On a, autant qu'on l'a pu, évité ici de tirer parti de mots et de passages demeurés obscurs, et l'on s'est efforcé de ne consigner dans le présent exposé que des résultats qui peuvent passer pour certains. Le lecteur ne devra donc pas s'étonner de retrouver sans cesse les mêmes mots et les mêmes phrases : on a cherché à tirer des parties claires des textes tout ce qu'elles contiennent d'enseignements, non à éclaircir des passages désespérés ou mutilés. »

L'ouvrage était dédié au regretté Robert Gauthiot, dont l'éloge n'est pas à faire après celui qu'en a donné M. Meillet et qui est mort des suites d'une blessure de guerre [1]. Il n'a, si l'on en croit l'auteur, d'autre prétention que de continuer modestement l'œuvre des « deux grands promoteurs de la philologie iranienne, Burnouf et James Darmesteter ». S'il faut, hélas! ajouter à ces noms illustres celui de Gauthiot, félicitons-nous de garder dans la personne de M. Meillet un digne successeur des deux maîtres qui ont fait si belle la part de la science française dans la province de l'orientalisme que constitue la philologie iranienne.

A. CUNY.

A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 4e édition revue et corrigée; Paris, Hachette, 1915; 1 vol. in-8° de XXVI-502 pages.

Dans le tome X de la présente *Revue* (1908, pp. 281 et suiv.), on a brièvement rendu compte de l'*Introduction* de M. Meillet au moment où elle venait de paraître en seconde édition. A son tour, M. C. Jullian a présenté en quelques mots la troisième édition de cet ouvrage parue en 1912 (v. *Revue*, t. XIV, p. 312). Comme l'auteur nous prévient lui-même (4e édition, p. XIV) qu'il ne s'agissait guère en 1915 que d'une réimpression de l'édition de 1912, la tâche du recenseur équivaut en somme à renseigner le lecteur sur la troisième édition elle-même.

Cette dernière ayant paru avant l'explosion du conflit actuel, aucun obstacle extérieur ne s'était opposé à ce que M. Meillet la mît en harmonie avec tout ce qui s'était publié, depuis 1908, de livres et d'articles importants sur le domaine de la linguistique générale ou sur celui de la linguistique indo-européenne proprement dite, et ceux qui connaissent l'auteur tel qu'il a été présenté, par exemple par

1. V. *Bulletin de la Société de Linguistique*, n° 65, pp. 127-132.

M. P. Boyer dans la préface des *Mélanges Meillet* (1902)[1], savent d'avance qu'il ne s'en est pas fait faute.

En outre, dans chacun des ordres d'idées indiqués plus haut, M. Meillet a lui-même publié depuis 1908 nombre d'articles dont l'essence se retrouve naturellement dans les dernières refontes de son *Introduction*. Pour ne rappeler ici que les principaux, ce sont, en linguistique générale, les suivants : *Différenciation et unification dans les langues*, *Évolution des formes grammaticales*, *De la légitimité de la linguistique historique*, *Les langues et les nationalités* (tomes IX à XI de *Scientia*, années 1911 à 1915); en linguistique indo-européenne, outre l'*Aperçu d'une histoire de la langue grecque* qui a paru en 1913 et dont M. P. Fournier a donné ici même un compte rendu approfondi (*Revue*, t. XV, pp. 343-346[2]), *Sur le suffixe indo-européen* -nes- (MSL., t. XV, pp. 254-264), *Sur le type de 3e personne pluriel hom.* ὤμνυον (MSL., t. XV, pp. 334-335), *Deux notes sur des formes verbales indo-européennes* (MSL., t. XVI, pp. 239-246), *De quelques formations de présents en indo-européen* (MSL., t. XVII, pp. 193-197), *Le datif singulier des thèmes en -i- en slave et en italique* (MSL., t. XVIII, pp. 378-379), *De quelques présents radicaux athématiques* (MSL., t. XIX, pp. 174-177).

Comme on pouvait s'y attendre, c'est du champ récemment découvert et à peine défriché des langues indo-européennes de l'Asie Centrale (cf. Meillet, *Les nouvelles langues*..., dans la *Revue du mois*, août 1912, pp. 135-152, et Hückel dans cette *Revue*, t. XI, pp. 260-274) que sont venus à l'*Introduction* les principaux enrichissements. Ici encore, M. Meillet n'est le plus souvent débiteur que de lui-même. Successivement en effet il a publié : *Les noms de nombre en tokharien* (MSL., t. XVI, pp. 281-294), *Remarques sur les formes grammaticales de quelques textes en tokharien B* (MSL., t. XVIII, pp. 1-33 et 381-423), *Notes sur le kontchéen* (MSL., t. XIX, pp. 158-162), *Remarques linguistiques ajoutées à l'*Étude des documents tokhariens.... S. Lévi (*Journal asiatique*, mai-juin et juillet-août 1912), *Étymologies jointes aux fragments kontchéens*... (*Manuscript Remains*..., Oxford, 1916), cf. encore *Le tokharien* dans le premier volume de l'*Indogermanisches Jahrbuch.*, 1914, pq. 1-19.

Un livre qui, comme l'*Introduction*, répond, en chacune de ses éditions, à l'ensemble de la bibliographie linguistique du moment et qui reçoit en conséquence de continuelles améliorations tant au point de vue de la quantité des matériaux utilisés qu'au point de vue des théories édifiées ou admises, est, cela va de soi, un instrument de

1. « L'information tient du prodige. »

2. Cf. aussi *Les dialectes grecs* dans le *Journal des savants*, février-mars 1910, et, tout récemment, *De quelques faits grammaticaux* dans la *Revue des Études grecques*, t. XXIX, pp. 259-274.

travail indispensable à tous ceux qui veulent s'initier à la discipline dont il traite, s'y perfectionner ou simplement se tenir au courant sans avoir à refaire l'énorme travail que suppose chez l'auteur chacune des mises au point de l'ouvrage.

A. CUNY.

E. Pottier, *Les antiquités assyriennes (Musée du Louvre).* Paris, G. Braun, 1917; 1 vol. in-8° de 154 pages et 32 planches.

Pour rédiger le catalogue des antiquités assyriennes réunies au Musée du Louvre, M. Pottier, de qui dépendent actuellement ces collections, a utilisé, d'une part, la notice imprimée en 1849 par Adrien de Longpérier, d'autre part, les recherches, soit déjà publiées, soit encore inédites, de Léon Heuzey. Ce petit volume est donc, comme nous le dit l'auteur, « une sorte de collaboration entre trois générations de Conservateurs du Département » (p. 6).

Quand il s'agit de savants comme ceux dont les noms se trouvent ainsi rassemblés, une pareille association ne témoigne pas seulement d'un louable esprit de suite et d'une intelligente piété envers les précurseurs : elle est de plus et surtout une garantie que les plus hautes qualités du goût seront mises au service des saines méthodes critiques.

Voilà bien, en effet, ce que nous offre, en son élégante sobriété, cet excellent ouvrage. De précieux renseignements sur les origines de la série (en particulier, la relation des fouilles de Botta), de lumineux aperçus touchant l'architecture des palais de Nimroud, de Khorsabad et de Kouyoundjik, de fines remarques, historiques, archéologiques, mythologiques, suscitées par l'interprétation des merveilles de la sculpture assyrienne, un souci constant de préciser la signification des monuments anciens à l'aide des survivances modernes, plus nombreuses et plus tenaces en Orient que partout ailleurs, enfin, des illustrations expressives et bien choisies font de ce nouveau catalogue l'équivalent d'un petit manuel d'art.

Il ne pouvait paraître à une heure plus propice. Souhaitons que, sur ce type, à l'usage des visiteurs instruits, des étudiants, des étrangers, qui viendront en foule, après la guerre, s'initier aux innombrables ressources de la France, nos Musées, avec un empressement de bon aloi, s'appliquent à populariser leurs trésors.

Georges RADET.

Moore (Clifford Herschel), *Religious thought of the Greeks from Homer to the triumph of Christianity*, Cambridge-Londres, 1916; 1 vol. in-8° de 384 pages.

Le titre de ce livre ne donne pas une idée exacte de son objet, qui est l'origine hellénique des dogmes chrétiens (p. 294). — Dès le début,

Moore nous informe qu'il s'abstiendra d'exposer les survivances barbares qui pouvaient accompagner les croyances et les cultes de la Grèce primitive, égéenne et pélasgique. Il laissera entièrement de côté ces cultes arcadiens, en partie thériolatriques, dont Fougères et Farnell ont montré l'importance et sur lesquels s'est portée de préférence l'attention des partisans du totémisme universel. Il ne remontera pas plus haut que la période religieuse qui se reflète dans les poèmes homériques et hésiodiques. Par contre, il descendra jusqu'à l'âge qui voit se constituer définitivement le dogme de la divinité de Jésus et le dogme chrétien triompher des hérésies gnostiques et des religions orientales, notamment du mithriacisme, son principal adversaire (chapitre VIII, pp. 277-284).

Moore estime que les croyances exprimées par les poèmes d'Hésiode présentent, dans la Théogonie surtout, un caractère plus archaïque que dans les épopées homériques (p. 29). Celles-ci se ressentent du milieu ionien qui les a vues naître (p. 25). Entre l'âge d'Hésiode et les premiers conflits du christianisme et du polythéisme, la pensée religieuse des Grecs subit une double transformation, progressive et continue. Elle se spiritualise et elle s'universalise (p. 181). La tendance monothéiste se manifeste de plus en plus dans la prépondérance attribuée à Zeus. La poésie et l'art représentent de plus en plus des dieux à forme humaine, mais il en résulte une assimilation croissante entre la représentation idéale de la divinité et les exigences de la conscience morale (p. 27). Zeus, qui est primitivement le protecteur du serment, de la famille et de l'hospitalité (p. 21), devient, surtout chez Pindare et les tragiques, le gardien de la justice, dont on fait le principal de ses attributs. Le problème d'une vie future, où les âmes sont traitées selon leur mérite, problème encore si étranger à Homère (p. 24), commence à se poser chez les gnomiques. Il passe au premier plan à la période dite de l'orphisme (chapitre II). Sans doute, l'invasion du culte thrace de Dionysos, qui marque le début de cette période, peut être considérée comme une régression (pp. 47-49). Mais la pensée grecque épure les orgies dionysiaques et les incorpore au culte de Déméter et à un mysticisme qui, pour la première fois, pose le problème du salut et en donne une solution optimiste. Le pythagorisme réconcilie ce mysticisme avec une philosophie capable de formuler rationnellement les lois de l'univers. La philosophie issue de Socrate conserve ce mouvement et fraie la voie à la doctrine du Logos divin qui prend place d'abord dans l'interprétation des livres juifs pour concourir ensuite à la transformation de l'Évangile.

A ces croyances morales et religieuses, élaborées par les poètes, en pleine communion de vue avec les sentiments de leur public, les écoles platonicienne et stoïcienne viennent donner une portée universelle qui contraste avec le caractère local des anciens mythes. Cette

tendance universaliste avait d'ailleurs précédé l'essor de la philosophie, sans en dépendre toujours dans sa marche.

De bonne heure, la religion grecque est portée en Italie, en Étrurie, puis dans le Latium ; peu à peu elle y métamorphose l'idée que les anciens Romains et les Italiotes se faisaient de leurs *numina* (chapitre VII). En même temps, à dater surtout de l'ère macédonienne, la Grèce est envahie par les cultes orientaux. Les chapitres que Moore consacre à cet événement sont, à notre avis, les plus documentés et les plus intéressants de son livre (chapitre VIII). Son intention est sans aucun doute de réhabiliter ces cultes. Le christianisme les a vaincus, non en raison de leur bassesse et de leur immoralité, mais parce qu'il donnait lui-même une satisfaction beaucoup plus complète à des aspirations morales, à un espoir du salut, à un besoin de rédemption qu'ils savaient éveiller comme lui (p. 292).

Les cultes orientaux de la Bonne Déesse, d'Isis, de Mithra surtout sont beaucoup plus aptes que les cultes chthoniens de l'ancienne Grèce à stimuler le mysticisme et à susciter dans les âmes, désemparées par la décomposition de la société, le sentiment du péché et le besoin d'une médiation entre la divinité et les hommes.

Bref, la loi fondamentale de la transformation des croyances helléniques se ramène au passage d'une conception toute matérielle du culte à une conception éthique du salut entendu comme guérison du mal moral.

Moore consacre deux chapitres au christianisme. Il y expose avec mesure, mais sans réticence, les résultats de l'exégèse allemande et de la critique de Harnack (pp. 321, 337). Il sait les approprier habilement à sa thèse. Il met en relief les trois moments historiques qu'unifie le Nouveau Testament, le moment judéo-chrétien, le moment paulinien, le moment johannique. Il y voit une marche du christianisme messianique vers l'hellénisme, répondant à la marche plus ancienne et plus lente de l'hellénisme vers la doctrine de la médiation et de la rédemption. Il ne se borne pas à l'opposition classique entre la notion johannique du Fils de Dieu et la notion judéo-chrétienne du Jésus-Messie ; il distingue encore entre la notion paulinienne de l'Esprit et la notion johannique du Logos. La première lui paraît déjà imprégnée d'hellénisme. La seconde est une adaptation de la théorie de Philon, empruntée au platonisme alexandrin. A vrai dire, Moore reconnaît que « si nous comparons l'idée du Logos telle qu'elle est dans le préambule de l'Évangile selon saint Jean à celle que nous lisons dans les œuvres de Philon, nous trouvons entre les deux une différence profonde et frappante. Pour Philon, le Logos était une entité abstraite, répondant à des fins cosmologiques. Dans la pensée johannique, tout en restant le créateur du monde, il est beaucoup plus encore : il est incarné dans un corps mortel et peut ainsi révéler Dieu aux hommes et leur apporter le salut » (p. 320).

L'intention visible de Moore est d'apporter une contribution à l'histoire du milieu moral et religieux au sein duquel le christianisme a évolué de la simplicité des temps apostoliques à la complexité du dogme et des pratiques catholiques (pp. 295, 352).

Écrit avec clarté et élégance, ce livre ne laisse à aucun moment l'intérêt faiblir. L'auteur sait mettre au point un très grand nombre de problèmes historiques et en présenter une solution plausible. Quant à la valeur de sa thèse principale, elle nous paraît plus contestable. L'œuvre de Moore nous présente en réalité deux études différentes, habilement rattachées l'une à l'autre par un lien assez artificiel. L'une expose le rapport de filiation qui unit les mythes helléniques primitifs au développement ultérieur de la poésie et de la philosophie; l'autre met en lumière le lien entre les origines du dogme chrétien et les tendances des religions orientales, épurées et moralisées par leur contact avec l'hellénisme. Il n'en résulte nullement une justification de la thèse annoncée, de la persistance finale des croyances helléniques fondamentales dans la dogmatique chrétienne. Le mythe grec s'est mué de bonne heure en poésie et en principe d'art, mais s'il est vrai, de l'aveu même de l'auteur, que la religion exprimée dans les poèmes hésiodiques et homériques restait étrangère aux problèmes de l'âme, sur lesquels s'est portée plus tard la réflexion philosophique, où trouver un lien entre la religion des anciens Grecs et la dogmatique chrétienne, eût-elle été plus pénétrée par la philosophie grecque que Moore lui-même ne le reconnaît?

Est-ce entre les croyances dionysiaques, orphiques, éleusiniennes, pythagoriciennes et la doctrine platonicienne du Logos qu'il faut chercher le lien? Il ne se révélerait qu'à celui qui aurait la volonté arrêtée de le découvrir. Le mythe dionysiaque est le type de ces croyances que l'éthique platonicienne a frappées de ses jugements les plus sévères. Quant au pythagorisme, nous ne voyons pas quel rapport cette philosophie scientifique peut soutenir avec l'orphisme, si vraiment l'orphisme, comme le culte de Dionysos, est issu de la Thrace barbare et atteste une régression temporaire des croyances helléniques vers l'animisme et la magie des primitifs. La doctrine du Logos est elle-même d'origine rationaliste plutôt que mystique, et il paraît bien difficile de la rapprocher des mystères d'Éleusis sur le sens desquels nous avons si peu d'informations précises. Moore doit reconnaître l'impossibilité d'identifier le Logos incarné du quatrième Évangile et le Logos abstrait et spirituel des philosophes. Le conflit aurait-il été si violent au VIe siècle, à l'âge de Julien, entre l'Église chrétienne orthodoxe et l'hellénisme semi-égyptien de Porphyre et de Jamblique si ceux-ci avaient pu reconnaître leurs principes dans les dogmes de leurs adversaires?

Gaston RICHARD.

Th. Fitzhugh, *The origin of verse*. (University of Virginia, *Bulletin of the School of latin*, n° 8, January 1915.) 13 pages in-8°.

L'auteur a repris dans cette brochure la thèse qui lui est chère et sur laquelle nous avons déjà fait nos réserves (cf. en dernier lieu, *Revue*, 1913, p. 346-347). La versification grecque et sanskrite n'est que barbarie en regard de celle que révèle la comparaison du saturnien latin et du vers vieil-irlandais. « Les grammairiens latins, dans leur amour *désordonné* pour les choses helléniques (p. 14) ne nous ont transmis que les règles grecques de l'accent, du rythme et du mètre accommodées tant bien que mal aux faits linguistiques et métriques qui étaient tout différents. »

A. CUNY.

G. Poisson, *L'origine latine des Roumains* (extrait de la *Revue anthropologique*). Paris, Alcan [1917]; broch. in-8° de 23 pages.

Ce qui fait l'intérêt à la fois actuel et scientifique de cette brochure, c'est que M. G. Poisson y montre que la Grande Roumanie (Transylvanie comprise) n'est ni une création artificielle ni l'œuvre des Romains. Par-dessous les résultats de la conquête latine, qui y a apporté la langue, une certaine civilisation et des colonies, il existe, dans cette vaste région naturelle que domine le plateau transylvain, il existe un très antique *substratum* ethnique, homogène et producteur d'une culture originale. Ce sont, en remontant vers le passé, les Daces (parents des Italiotes, dit M. Poisson), dont l'empire de Burbista et de Diceneus fut un des plus beaux épisodes de l'histoire antique ; puis, sans aucun doute (quoique, sur ce point, M. Poisson nous paraisse trop bref ou trop vague), un empire celtique, dont je suis sûr que les monnaies et la toponymie permettront de fixer la date, l'étendue et le caractère; enfin, un centre archéologique distinct aux époques néolithique, énéolithique et du bronze, et la richesse métallique de la Transylvanie, à cette époque où commençait l'empire du métal, a dû être la cause de son rôle et de son rayonnement. Tout cela forme pour la Roumanie de nouveaux titres à la vie éternelle dans les destinées humaines. Elle est un fait de nature et d'histoire au même titre que France et Italie [1].

CAMILLE JULLIAN.

1. Je me sépare de M. Poisson ou, plutôt, je ne me rapproche pas encore de lui lorsqu'il fait de la région transylvaine, « vers le milieu de l'âge du bronze », l'origine de l'archéologie lusacienne (cf. *Revue*, 1915, p. 135, n. 3). Même remarque lorsqu'il croit que cette civilisation dite lusacienne s'est réellement propagée en France (champs d'urnes de Pougues-les-Eaux, d'Arthel (Nièvre), Dompierre (Allier), voire en Aquitaine (poteries mamelonnées du plateau de Ger).

Frédéric Teggart, *Prolegomena to history. The relation of history to litterature, philosophy and science*, Berkeley, University of California Press, 1916; 1 brochure de 140 pages.

La critique historique ne saurait être sa fin à elle-même. Tend-elle à la constitution d'un art ou d'une science? Le véritable historien est-il un narrateur dont l'imagination anime les documents et sait en tirer le tableau vivant du passé, en reconstituant les motifs et les passions qui ont fait agir les hommes? Est-ce un philosophe, un sociologue ou un anthropologiste pour qui la critique historique n'est qu'un moyen de vérifier une hypothèse formée d'après les règles de la logique inductive? C'est cette question, débattue depuis Aristote, que Teggart reprend et s'efforce de résoudre en nous faisant entendre très impartialement les voix de l'école « artistique » comme celles de l'école philosophique et scientifique.

Sa conclusion est que la critique historique doit s'affranchir des préoccupations littéraires de la narration et de l'historiographie pour se soumettre à la discipline de la philosophie et de la science. La dialectique de l'auteur est d'une incontestable habileté. La recherche historique proprement dite nous met en présence d'une masse de faits entre lesquels il faut faire un choix. Le critère d'après lequel se fait ce choix ne doit pas être purement sentimental, mais philosophique. La philosophie s'impose bon gré mal gré à l'historien dès le début de son œuvre. Mais qu'est-ce que la philosophie, sinon l'effort pour comprendre la relation du détail à l'ensemble? — De là, un deuxième problème (p. 75). — Les éléments de la civilisation, l'art, la science, la philosophie, la religion, le droit, ont chacun leur histoire. Quel domaine reste donc à l'histoire proprement dite? Ce sera évidemment la relation de ces parties à le vie totale de l'homme. — Le principe de continuité s'impose ainsi à l'historien véritable et devient l'âme de ses recherches. Mais il ne peut avoir pour l'historien que le sens négatif qu'il a déjà pour le zoologiste et le géologue, le sens que lui donnait Leibnitz. Il signifie qu'il n'y a pas d'hiatus entre les diverses périodes historiques, entre l'histoire de l'Occident et celle de l'Orient, entre l'histoire des peuples civilisés et la préhistoire.

L'histoire est donc une vérification de l'hypothèse de l'évolution appliquée à l'homme. La conclusion se dessine. « Il faut admettre qu'en réalité l'anthropologie et l'histoire diffèrent seulement en tant que chacune d'elles répond à l'usage d'une technique investigatrice spéciale » (p. 124). Le véritable historien travaille ainsi pour l'humanité tout entière et non pour une seule de ses parties. Son œuvre éducative tend à extirper de la conscience des écoliers l'esprit guerrier de

la nationalité (to supplant in the minds of scholars the war compelling spirit of nationality, p. 125).

Nous ne disposons pas de la place nécessaire pour apprécier et discuter la thèse de Teggart. Quelques réflexions cependant nous paraissent indispensables. Nous les ramènerons à trois.

L'histoire est un bon vieux mot commode qui, ayant servi aux hommes depuis deux mille ans et plus, a reçu tant de sens divers qu'il a fini par devenir équivoque, désignant tour à tour une méthode, un art, une science. En résulte-il qu'il faille opposer l'une à l'autre l'histoire narrative et l'histoire explicative et déprécier l'art de Thucydide, de Tacite et de Michelet pour relever la science de Montesquieu, de Fustel de Coulanges ou de Sumner Maine? Autant vaut opposer l'un à l'autre l'art du peintre animalier et la science du zoologiste qui supposent tous deux l'observation exacte des animaux, la connaissance de leur structure et de leurs mœurs. Les livres de Cuvier et de Darwin éclipsent-ils les toiles de Paul Potter?

L'histoire explicative se donne pour objet la civilisation. Mais sous peine de constituer un de ces systèmes éphémères dont la métaphysique allemande a été si stérilement féconde, il faut fractionner l'objet. De là une histoire de l'art, de la science, de la philosophie, de l'industrie, du droit, Mais ce sont là les problèmes les plus généraux de l'histoire, et que reste-t-il au delà sinon une recherche psychologique ou sociologique que l'histoire éclaire sans doute, mais qui, au sens précis du mot, n'a rien d'historique? Au delà de l'histoire de l'art et des littératures, il y a l'esthétique; au delà de l'histoire des institutions, il y a le droit; au delà de l'histoire de l'industrie, il y a la science économique Le sociologue, le psychologue et le philosophe recherchent à bon droit l'unité de ces sciences, mais leur recherche porte sur l'universel, sur la loi, tandis que l'objet de l'histoire est le fait, l'action ou l'invention humaine, défini dans le temps et l'espace.

Teggart rêve d'une histoire qui mettrait fin au conflit du pacifisme et du nationalisme et instituerait une éducation favorable au premier. Mais c'est là un problème moral que la compétence de l'historien ne lui permet nullement de trancher. Nous savons quelle solution y donnait le peuple moderne qui a apporté aux recherches historiques la contribution la plus massive. Une seule question est du ressort de l'histoire. Les nations qui contribuent le plus aux progrès de l'esprit humain sont-elles celles qui s'effacent, celles dont l'intelligence est toute réceptive et le caractère sans contours ou les nations fières, indépendantes, entreprenantes qui sur l'assise d'une conscience collective énergique développent une forte originalité esthétique, scientifique, philosophique et même morale et religieuse?

J'ai peur que la réponse de l'histoire ne soit pas celle qui agréerait

le mieux aux philanthropes. Les initiatives des grandes nations n'ont rien de contraire à la justice, mais jusqu'ici elles ont bafoué l'utopie de la fraternité.

Le plus grand mérite d'une œuvre est de faire penser celui qui la lit : nous ne le contesterons pas au mémoire de M. F. Teggart.

Gaston RICHARD.

Louis Bréhier, *L'art chrétien et son développement iconographique des origines à nos jours.* Paris, Laurens, 1918; 1 vol. in-8° de 456 pages.

L'ouvrage devait paraître en 1914. Les circonstances en ont décidé autrement. L'auteur de cette remarquable étude a voulu écrire une histoire générale du développement de l'iconographie chrétienne. Tout en tenant le plus grand compte des travaux de premier ordre consacrés aux divers moments de l'histoire iconographique, il a cru devoir présenter d'une manière différente un certain nombre de faits essentiels, en particulier l'action considérable de l'art chrétien d'Orient sur le développement de l'iconographie en Italie au XIVe siècle, dans tout l'Occident au siècle suivant. Il passe en revue successivement :

a) Les origines : art purement funéraire, d'un caractère symbolique, véritable langage d'initiés, issu des traditions funéraires de l'Égypte.

b) L'art triomphal : IVe-VIe siècles : exaltation de la victoire de l'Église et apparition de la note théologique.

c) L'art byzantin : distinction entre l'art idéaliste, théologique et abstrait qui domine dans les grandes basiliques jusqu'au XIIIe siècle et l'art plus réaliste et populaire révélé par les grottes de Cappadoce. Au XVIe siècle un mouvement de mysticisme, parallèle à celui de l'Occident, fait triompher le courant réaliste pittoresque, à Mistra par exemple.

d) L'art encyclopédique d'Occident (Xe-XIIIe siècles) embrasse toutes les connaissances humaines, mais prend de plus en plus, surtout au XIIIe siècle, un caractère théologique, abstrait et symbolique.

e) L'art mystique, qui s'inspire de l'art byzantin. L'Italie est l'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident. Mais ce développement de la technique occidentale empêche l'imitation servile. L'art occidental du XVe siècle est profondément original.

f) L'époque moderne enfin. La Renaissance et la Réforme amènent la rupture de la tradition iconographique. Enfin, au XVIIIe siècle l'art chrétien a cessé d'exister. L'école de David s'élimine. Son histoire au XIXe siècle est celle des efforts faits pour renouer la tradition. Bien des tentatives ont avorté, mais le jour où l'on voudra renouer la tradition interrompue par la Renaissance, un nouvel avenir s'ouvrira peut-être pour l'art chrétien.

Gustave SCHLUMBERGER.

Rendel Harris, *Testimonies*, Pars I, Cambridge, University Press, 1916, 1 vol. in-8° de 138 pages.

Un livre de M. Rendel Harris est toujours instructif. Celui qui vient de paraître sous le titre un peu vague de *Témoignages* abonde en aperçus nouveaux du plus haut intérêt. Et il les expose avec un art savant, où une érudition très sûre est mise au service d'un esprit très fin et ingénieux.

Les témoignages étudiés ici sont les textes de l'Ancien Testament qui ont été invoqués couramment comme des annonces du Nouveau par les auteurs chrétiens. *A priori*, dit M. Rendel Harris, on pourrait déjà conjecturer qu'un recueil de ces « prophéties judaïques » a de bonne heure existé dans l'Église, à cause du besoin que celle-ci avait de justifier son attitude séparatiste. En fait, plusieurs collections de ce genre nous ont été conservées dans les écrits de Tertullien et de Cyprien, de Grégoire de Nysse et de Bar-Salibi. En étudiant leur contenu doctrinal et leur forme littéraire, la liaison artificielle qu'elles établissent entre des textes parfois très différents et les déformations qu'elles leur font subir, ainsi que les commentaires dont elles les accompagnent, on constate bien vite que toutes utilisent une source commune. On s'aperçoit ensuite que celle-ci est antérieure aux écrits les plus anciens du Nouveau Testament, aux grandes *Épîtres* pauliniennes et à l'*Évangile* de Marc, aussi bien qu'à celui de Matthieu. On suit sa trace à travers l'*Épître* de Barnabé, le *Dialogue* de Justin et la *Prédication apostolique* d'Irénée, le *Traité sur l'Incarnation* d'Athanase et les *Institutions divines* de Lactance, dans la *Dispute de Simon et de Théophile* attribuée à Evagrius et dans la *Didascalie* de Jacques, jusque dans un *Discours* arabe *Contre les Mahométans*, publié en 1898 par Margaret D. Gibson. On la retrouve enfin dans un manuscrit encore inédit du Mont Athos qui, d'après Spiridion Lambros, doit remonter au xvie siècle et qui parmi divers fragments théologiques en donne un intitulé : « Traité contre les Juifs, en cinq livres, du moine Matthieu ». Aucun moine de ce nom n'apparaît ailleurs comme écrivain. Et une notice versifiée mise en tête de l'œuvre parle simplement de « Matthieu » comme d'un personnage éminent qui a combattu les égarements du Judaïsme et qui aide par là à repousser toutes les hérésies, car toutes, ajoute-t-elle, sont nées de ces premières dissidences. Une pareille remarque nous reporte bien avant Épiphane, Hippolyte et Irénée lui-même, qui expliquent plutôt les doctrines hérétiques par l'influence de la philosophie grecque. Elle remonte jusqu'à Héségippe qui les fait toutes venir des sectes juives.

Justement ce dernier auteur expose « la tradition infaillible de la prédication apostolique » en cinq livres aujourd'hui perdus dont

quelques fragments sont cités par Eusèbe. Sans doute y commentait-il les cinq livres de « Matthieu » qui exposaient les témoignages apportés en faveur du Christianisme par l'Ancien Testament et qui devaient former peu après la trame de la *Prédication apostolique* d'Irénée.

Papias devait faire de même en ses cinq livres de *Commentaires des Logia du Seigneur*. Car ces fameux *Logia* n'étaient sans doute pas, comme on l'a cru souvent, des *Discours* du Christ, mais des *Oracles* juifs le concernant. L'ouvrage aujourd'hui perdu de l'évêque d'Hiérapolis a été mis à profit par Victorin de Pétau. Or, ce dernier auteur, dont on sait combien fidèlement il reproduit ses sources, invoque un passage de « Matthieu » qui fait prédire l'abolition du sabbat par Isaïe ainsi que par Jésus fils de Navé, successeur de Moïse, et qui est visiblement emprunté non au premier *Évangile*, mais à un recueil de *Témoignages*. Par là s'explique le texte célèbre de Papias : « Matthieu avait écrit les *Logia* en langue hébraïque et chacun les interprétait comme il pouvait. »

Ces conclusions, très neuves, sont si peu arbitraires que M. Rendel Harris, les ayant dégagées, a eu ensuite la satisfaction de les voir formulées par deux autres savants, le professeur Burkitt et l'auteur anonyme d'un écrit intitulé : *The Oracles ascribed to Matthew by Papias*, qui y étaient arrivés par des voies différentes. Elles présentent une telle importance qu'on peut dire que le problème toujours mouvant des origines du Christianisme s'en trouve transposé.

Le moment n'est pas encore venu de le montrer. M. Rendel Harris se propose plutôt de reconstituer dans un second volume l'œuvre qu'il vient d'identifier si ingénieusement. Ce travail sera attendu avec impatience. On ne saurait étudier de trop près les sources littéraires du Nouveau Testament. Et ce domaine assez peu exploré réserve encore plus d'une surprise. L'auteur de ces lignes espère le montrer prochainement à propos d'une œuvre encore plus oubliée et non moins importante que les *Oracles du Seigneur*.

Prosper ALFARIC.

DERNIÈRES PUBLICATIONS REÇUES

M. A. Schwartz, *Erechtheus et Theseus apud Euripidem et Atthidographos*. Lugduni-Batavorum, Doesburgh, 1917; 1 vol. in-8° de 108 pages.

Frank Olivier, *Les* ÉPODES *d'Horace*. Lausanne et Paris, Payot, 1917; 1 vol. in-8° de 161 pages.

St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. II, *L'État carthaginois*, 475 pages; t. III, *Histoire militaire de Carthage*, 424 pages. Paris, Hachette, 1918, in-8°.

NÉCROLOGIE

Jules Lépicier.

Un de nos meilleurs et de nos plus anciens collaborateurs, Jules Lépicier, correcteur en chef des imprimeries Gounouilhou, est mort le 21 janvier 1918, à la suite d'une courte maladie provoquée par un accident. Il était né à Saint-Dizier le 16 avril 1844. Aucune perte ne pouvait nous être plus sensible.

Jules Lépicier fut le modèle des correcteurs. Il était instruit; il avait au plus haut point la conscience professionnelle, la passion du métier, la vigilance et le flair. Il savait beaucoup, et quand il ne savait pas, quand il se trouvait en présence de langues connues de lui seulement par leur structure extérieure, comme le latin ou le grec, il devinait, éventant le bourdon ou la coquille, signalant les lettres suspectes, stupéfiant par ses dons de sagace intuition.

C'était de plus un très brave homme, le type accompli de ces grands travailleurs d'autrefois, grâce auxquels la France fut longtemps le pays où l'ouvrier produisait le plus et le mieux. Puisse son exemple inspirer les générations nouvelles! Quand il faudra réparer les ruines accumulées par la guerre, la tâche n'avancera que dans la mesure où chacun de nous aura l'âme probe, le dévouement actif, l'ardent souci de perfection d'un Jules Lépicier.

GEORGES RADET.

7 mars 1918.

Le Directeur-Gérant: GEORGES RADET.



L'ENCEINTE GRECQUE DE MARSEILLE

POUR L'HISTOIRE DU SCEPTICISME ANTIQUE

LES TROPES D'ÉNÉSIDÈME CONTRE LA LOGIQUE INDUCTIVE

Pour bien apprécier la valeur des arguments des sceptiques et leur rôle dans l'évolution de la pensée antique, il est de toute importance de savoir sur quel système ils dirigeaient leurs attaques. Le scepticisme est chose relative; et il est sans doute bien plus difficile d'aller jusqu'aux dernières limites du scepticisme que de rester conséquent dans l'attitude dogmatique. De plus, l'argumentation sceptique n'est bien souvent que l'acte de décès d'un système dogmatique qui, depuis longtemps, était en train de mourir.

Cette manière de voir s'applique au scepticisme grec; il est né, sous la forme sytématique que nous font connaître les œuvres de Sextus Empiricus, et il s'est développé à l'époque où renaissait l'idéalisme platonicien; or il ne s'attaque point à un idéalisme de ce genre, comme on l'avait cru en se fondant sur une fausse interprétation du mot νοητόν, mais au dogmatisme déjà vieilli des Stoïciens et des Épicuriens[1].

J'espère que cette conclusion sera confirmée par l'interprétation que je vais tenter ici des « tropes » d'Énésidème contre la théorie dogmatique des causes. Cette interprétation pourra aussi jeter quelque jour sur la méthode de travail d'Énésidème.

I

Les tropes sur les causes sont une des trois séries d'arguments qu'Énésidème dirige contre les dogmatiques, les deux autres séries se rapportant l'une à la notion de la vérité, l'autre à celle de génération. Voici ces tropes, tels que Sextus Empiricus les rapporte :

Les dogmatiques « 1° se transportent dans les choses invi-

1. Cf. mon article : *Le mot νοητόν et la critique du stoïcisme chez Sextus Empiricus*, dans la *Revue des Ét. anc.*, t. XVII, n° 3.

sibles sans tirer des choses visibles un témoignage qui soit d'accord (avec leurs affirmations sur les choses invisibles); 2° souvent, alors qu'il y a abondance de moyens pour rechercher la cause de plusieurs manières, ils ne la cherchent que d'une seule manière; 3° alors que les événements sont régulièrement ordonnés, ils admettent des causes qui ne présentent aucun ordre; 4° comprenant la façon dont se produisent les choses visibles, ils croient comprendre aussi la façon dont se produisent les choses invisibles; mais peut-être les choses invisibles se passent comme les choses visibles; peut-être aussi ne se passent-elles pas de la même façon, mais d'une façon qui leur est propre; 5° tous, pour ainsi dire, recherchent les causes suivant leurs hypothèses particulières sur les éléments, non suivant les notions communes et reconnues; 6° souvent ils admettent des causes conformes à leurs hypothèses particulières et négligent celles qui s'y opposent et ont pourtant une égale probabilité; 7° souvent ils admettent des causes qui contredisent non seulement les choses visibles, mais aussi leurs propres hypothèses; 8° souvent, quand les apparences visibles et les causes qu'ils en cherchent sont également obscures, ils veulent nous instruire sur des choses obscures (les causes) par des choses également obscures (les apparences)[1] ».

Quel est l'objet propre de ces tropes? Et quelle est leur place dans l'ensemble de l'argumentation sceptique? Remarquons d'abord qu'Énésidème ne critique pas ici l'existence même du lien de causalité; il ne nie pas qu'il y ait des causes et que ces causes produisent leurs effets. Il s'élève seulement contre les procédés arbitraires qu'emploient les dogmatiques pour remonter des effets aux causes. Il ne se place donc pas du tout ici au même point de vue que dans la série d'arguments dirigés contre l'existence même du lien de causalité, arguments destinés à montrer que la notion de cause est absurde et que toute production d'un effet par une cause est impossible[2];

1. *Hypotyposes pyrrhoniennes*, I, 180-185; cette traduction s'éloigne, sur quelques points notables, de l'analyse que donne Brochard du même passage dans les *Sceptiques grecs*, Paris, Alcan, 1887, p. 266.

2. Sextus, *Adversus mathematicos*, IX, 218-226.

alors il critique la réalité même; ici, il se borne à critiquer les procédés inductifs employés pour la connaître.

C'est pourquoi nous ne pouvons souscrire à l'affirmation de Brochard que les huit tropes concernant le procédé inductif ne font que « compléter » les tropes contre la génération de l'effet par la cause. N'y aurait-il pas là, en outre, une contradiction assez choquante? Car ce prétendu « complément » implique, du moins provisoirement, l'affirmation de ce qui a été nié dans les tropes sur la génération, à savoir de l'existence d'un lien de cause à effet; ce lien supposé, l'auteur veut montrer que les procédés dogmatiques pour remonter de l'effet à la cause sont tous vicieux.

Or, le procédé qui remonte de l'effet à la cause a, chez les Stoïciens et les Épicuriens, un nom : il s'appelle le signe. Le signe c'est, selon les Stoïciens, la proposition hypothétique ou συνημμένον, telle que : « si une femme a du lait, elle a enfanté », dans laquelle l'antécédent nous révèle le conséquent. Il apparaît donc que les tropes « étiologiques » doivent être rangés parmi les arguments dirigés par Énésidème contre les signes, au 4e livre des « Discours pyrrhoniens[1] ».

Mais l'on peut montrer, je crois, quelle est la théorie dogmatique des signes qui est ici attaquée par Énésidème. Il y avait deux théories dogmatiques du signe, celle des Stoïciens, qui insistaient surtout sur les conditions logiques du rapport de l'antécédent au conséquent; pour qu'un signe soit admissible, il faut, comme dans tout συνημμένον, que si l'on supprime le conséquent, l'antécédent soit logiquement impossible. Les Stoïciens obtenaient ainsi des propositions irréprochables au point de vue logique, mais parfaitement inféconcdes au point de vue de la connaissance du réel. Les Épicuriens, au contraire, prétendaient passer, au moyen du signe, des phénomènes sensibles à des réalités invisibles, telles que l'atome et le vide; le signe permet donc, selon eux, de passer d'un terme donné dans l'expérience, tel que la fixité des espèces, à un terme tout à fait hétérogène tel que l'incorruptibilité des atomes[2]. Et le signe ne peut être fondé sur la simple non-contradiction

1. Renseignement donné par Photius, *Bibliotheca*, cod. 212.
2. Cf. la démonstration de Lucrèce, au début du 1er livre.

logique comme chez les Stoïciens, mais sur une comparaison d'expériences analogues ; c'est cette comparaison qui permettra d'établir un lien d'antécédent à conséquent entre deux phénomenes (tels que le mouvement et le vide : s'il y a mouvement, il y a vide) ; et c'est le raisonnement par analogie qui permettra de conclure de cette liaison, établie dans l'expérience, à une liaison analogue pour la sphère des choses qui nous sont invisibles (si les atomes se meuvent, il y a dû vide). Le signe est donc, pour les Épicuriens, un raisonnement par analogie qui permet de passer des choses visibles aux choses invisibles dont le physicien se préoccupe d'établir la réalité.

C'est dans le 4[e] livre des *Discours pyrrhoniens* qu'Énésidème traitait des signes. Photius a fait de ce livre un court résumé, mais qui précise la thèse du sceptique : « Dans le quatrième livre, il dit qu'il n'existe pas de signes visibles (φάνερα) des choses invisibles (ἀφανῶν) ; ceux qui y croient sont dupes d'une vaine illusion[1]. » Selon la doctrine qu'il critique, le signe permet de passer du visible à l'invisible[2]. Or, c'est le propre de la doctrine épicurienne.

Si nous revenons maintenant aux tropes, nous voyons que plusieurs d'entre eux révèlent que le procédé critiqué est celui qui consiste à passer de l'effet visible à une réalité invisible qui en est la cause : le premier d'entre eux nous dit que « la recherche des causes se transporte dans l'invisible (ἐν ἀφανέσιν ἀναστρεφόμενον) ». Le quatrième nous le dit beaucoup plus nettement encore : le dogmatique se représente les choses invisibles par analogie avec les choses visibles. Enfin, le huitième trope, d'une façon moins claire, oppose les choses qui paraissent visibles (τῶν φαίνεσθαι δοκούντων) à celles que l'on recherche (τῶν ζητουμένων). Voilà des traits qui s'appliquent aux seuls Épicuriens ; l'opposition du visible à l'invisible qui s'exprime dans les textes épicuriens par φαινόμενον ἄδηλον est seulement remplacé ici par l'opposition φαινόμενον ἀφανές.

1. Photius, *Biblioth.*, cod. 212.

2. Il faut entendre ici invisible non pas dans le sens de ce qui n'est pas actuellement visible (car l'inférence de ce qui est présent à ce qui n'est pas actuellement présent est un genre d'inférence qu'admettent les sceptiques), mais de ce qui échappe entièrement aux sens.

D'autre part, le cinquième trope montre clairement que les adversaires combattus ne peuvent être les Stoïciens; car il leur reproche de ne pas appliquer la méthode qui était l'essence même du stoïcisme et qui consistait à partir de notions communes et reconnues (οὐ κατά τινας κοινὰς καὶ ὁμολογουμένας ἐφόδους αἰτιολογοῦσιν). Ce reproche s'applique parfaitement bien aux Épicuriens. A ces notions communes, le sceptique oppose les hypothèses particulières au physicien, hypothèses dont il parle encore dans le sixième et le septième trope.

Avec ces données, l'allusion que fait Énésidème aux doctrines épicuriennes dans le troisième et le septième trope devient tout à fait transparente ; les causes « qui ne présentent aucun ordre » et qui doivent expliquer les « événements régulièrement ordonnés », ce sont les atomes dont le mouvement dépend du hasard et qui doivent expliquer l'ordre régulier du monde. C'est là une des objections les plus vulgaires et les plus connues parmi celles qui sont adressées à la physique d'Épicure. Non toutefois plus connue que celle qui s'adressait à la déclinaison des atomes; or le huitième trope paraît bien s'attaquer au *clinamen*, quand il reproche d'« admettre des causes qui s'opposent non seulement aux choses visibles, mais aux hypothèses particulières du physicien », ici à la loi de chute verticale des atomes.

II

Ainsi les tropes étiologiques dépendent d'une argumentation contre les signes, et sont dirigés spécialement contre la théorie épicurienne des signes. On peut aller, croyons-nous, plus loin et montrer quelles étaient les raisons de l'acharnement d'Énésidème contre cette théorie, et quelle est l'origine de la polémique.

On est assez bien renseigné sur ce qu'était devenue la théorie épicurienne des signes à une époque voisine de celle d'Énésidème [1]; on possède en effet un traité de Philodème de

1. La date de l'ἀκμή d'Enésidème ne peut être inférieure à notre ère, puisque Philon d'Alexandrie connaît ses tropes contre la vérité.

Gadara, l'Épicurien contemporain de Cicéron, περὶ σημείων καὶ σημειώσεων : il y expose en particulier la théorie de son maître Zénon de Sidon sur les signes. Dans sa pensée, la séméiologie devait fournir une base à la physique, en permettant de passer des données sensibles aux réalités invisibles, l'atome et le vide. De cette théorie, je retiendrai seulement ici le principe et son mode d'application[1].

Le principe, c'est « le passage du semblable » au semblable (μετάβασις ἀπὸ τοῦ ὁμοίου) ; pour conclure, par exemple, du mouvement (antécédent) à l'existence du vide (conséquent), « nous recueillons, dit Philodème d'après Zénon, toutes les circonstances qui accompagnent les mouvements perçus (τοῖς παρ' ἡμῖν κινουμένοις), sans lesquelles il n'y a pas de mouvement ; puis nous jugeons que tout ce qui se meut, se meut dans tous les cas avec des circonstances semblables ; nous prouvons de cette façon qu'il n'y a pas de mouvement sans vide ». Et plus loin : « De ce que les mouvements perçus ont tous des caractères différents, mais ont tous en commun ce caractère de se produire à travers des espaces vides, nous concluons qu'il en est ainsi dans les mouvements invisibles. » Ainsi, dans la pensée des Épicuriens, le principe du passage du semblable au semblable devait servir à deux choses : d'abord à établir, par une espèce d'induction, une liaison expérimentale entre deux faits donnés dans l'expérience, tels que le mouvement et le vide ; et ici les Épicuriens ne dépassent pas la méthode expérimentale ; il devait servir ensuite à établir que les événements cachés à nos sens étaient semblables à ceux que nous percevons, à montrer, dans ce cas particulier, que les atomes, cachés à nos sens, se meuvent dans un vide caché à nos sens ; et dans cette seconde application, les Épicuriens dépassent, semble-t-il, les limites de cette méthode.

Je n'ai pas à montrer ici de quelle façon ils s'efforçaient de justifier ce saut périlleux dans l'invisible. Mais le contraste qu'il y avait entre le principe purement expérimental de leur méthode et l'application extra-expérimentale qu'ils en faisaient

1. Philippson, De Philodemi libro qui est π. σ. κ. σ., Berl. diss., 1881.

amène à chercher s'ils étaient bien les auteurs de cette théorie de l'induction par analogie qu'ils utilisaient d'une façon si étrangement contraire à son esprit. Et, en effet, comme l'a clairement montré V. Brochard[1], c'est aux médecins empiriques du IIIe siècle que Zénon de Sidon, ou plutôt ses prédécesseurs empruntèrent le procédé inductif qu'ils appellent les uns et les autres « passage du semblable au semblable ».

On sait quelles relations étroites il y avait, dans la dernière génération sceptique, celle de Ménodote et de Sextus, entre cette école médicale empirique et les sceptiques. Des procédés de la médecine empirique, les sceptiques avaient tiré toute une logique inductive qui reposait sur la μετάβασις ἀπὸ ὁμοίου. Au contraire, d'après Brochard, les sceptiques de la génération d'Énésidème auraient été de purs dialecticiens, de purs négateurs cherchant à détruire sans reconstruire ; et il n'y aurait, chez Énésidème en particulier, aucune logique expérimentale positive qui s'élèverait sur les ruines des systèmes métaphysiques. Sans affirmer l'existence d'une pareille logique, qu'aucun texte, en effet, ne nous fait connaître, il est permis de remarquer que les tropes contre la recherche des causes sont dirigés seulement contre l'abus que font les dogmatiques de l'induction et non contre l'induction elle-même ; des deux aspects de la pensée épicurienne (la méthode d'analogie, et le passage par analogie du visible à l'invisible), Énésidème n'envisage que le second. Il ne critique point ceux qui recherchent les causes, mais ceux qui les placent dans l'invisible et qui admettent sans plus, avec Zénon de Sidon, l'analogie du visible à l'invisible « alors que, peut-être, il y a ressemblance, mais peut-être aussi dissemblance ». Le deuxième trope est assez instructif à cet égard, car il y oppose une méthode positive, celle qui consiste à rechercher les causes dans tous les sens possibles, à la méthode qui consiste à ne les rechercher que dans un sens unique. N'est-ce pas une allusion à la multiplicité des observations médicales prescrites par les médecins empiriques[2] ? Cette considération explique en tout cas fort bien

1. *Les Sceptiques grecs*, p. 369 sq.
2. Brochard, *ibid.*, p. 365.

comment Énésidème en a voulu particulièrement aux Épicuriens d'abuser d'une méthode qu'il considérait lui-même comme excellente.

III

Énésidème n'est pas le seul qui ait attaqué la séméiologie des Épicuriens; leurs vieux ennemis, les Stoïciens, l'ont également critiquée; et, dans l'ouvrage de Philodème, Zénon de Sidon nous fait connaître les critiques d'un Stoïcien de ses contemporains, Dionysos. Il est instructif de les comparer avec celle d'Énésidème. Assurément elles partent d'un point de vue tout différent : ce que le Stoïcien reproche surtout au « signe » des Épicuriens, c'est de manquer de la rigueur logique que doit avoir une proposition hypothétique pour être correcte; pour lui, dès que le seul principe de non-contradiction ne relie plus l'antécédent au conséquent, la liaison ne saurait être qu'arbitraire, et il n'y a pas de raison pour ne pas généraliser une liaison quelconque. Les Stoïciens ont eu vraiment peu le sens de l'expérience. Pourtant une des objections lui est commune avec un trope d'Énésidème. Par le signe, dit Dionysos, l'Épicurien se donne le droit de passer du visible (φαινόμενον) à un invisible (ἄδηλον) qui en est tout différent, d'un monde de corps périssables à des dieux impérissables ou à des atomes éternels. Ce qu'il lui reproche, c'est donc bien, comme le sceptique, l'imprudence qu'il y a à passer d'un terme à un autre terme tout à fait hétérogène. Quoi qu'il en soit de cette critique, elle confirme notre thèse que les tropes d'Énésidème s'adressent aux Épicuriens. Suivant une habitude fréquente chez les sceptiques, Énésidème a pu prendre dans un système des arguments pour condamner un autre système.

Il n'en est pas moins vrai que ses tropes ne sont pas purement négatifs, mais constituent une protestation en faveur de la saine méthode inductive contre les abus que pouvait en faire la physique dogmatique des Épicuriens.

Émile BRÉHIER.

PATRON DE MIROIR ÉTRUSQUE

AU MUSÉE DE GENÈVE[1]

La Société auxiliaire du Musée de Genève vient d'acquérir pour le Musée d'Art et d'Histoire de cette ville un document étrusque[2] en bronze d'un grand intérêt[3]. L'authenticité en paraît certaine : rien dans le style, la facture, la patine d'un beau vert, les sujets représentés, n'autorise le doute[4]. L'antiquaire genevois qui l'a vendu l'avait acquis dernièrement de la collection Planque, à Lyon *(fig. 1)*.

Une étiquette qui était fixée à cet objet et dont l'écriture fort ancienne peut dater de plus d'un demi-siècle, porte le nom de « Petit Saint-Bernard ». Si cette origine n'est point assurée, elle n'est cependant pas improbable, cette localité, qui suivant une théorie aurait vu passer Hannibal et ses armées[5], ayant fourni quelques autres antiquités[6].

Les passages alpestres ont été fort fréquentés dès les temps les plus reculés[7] et ont souvent reçu des sanctuaires érigés au dieu protecteur du col ; il en fut ainsi non loin de là, au Grand Saint-Bernard, qui a livré des objets préhistoriques, celtiques,

1. Un résumé de ce mémoire a été présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 3 août 1917.

2. Sur les miroirs étrusques, cf. les études récentes, *Rev. des Ét. grecques*, 1916, p. 369, note 2, référ. ; antérieurement, Saglio-Pottier, *Dict. des ant.*, s. v. Speculum ; *Notizi degli Scavi*, 1914, p. 129 ; cf. *Rev. des Ét. grecques*, 1916, p. 95 ; Rolfe, *Proceedings of the Numismatic and Antiquarian Society of Philadelphia*, 1910, p. 187 sqq. ; *Two etruscan Mirrors*, *Amer. Journal of arch.*, 1909, p. 3 sqq., etc.

3. N° 7480. Poids : 1 kil. 200 ; épaisseur : 0,004-0,007 ; diamètre : 0, 16 ; longueur avec la soie : 0,205.

4. Sur l'authenticité de ce monument, voir l'appendice.

5. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I, p. 478, note 4.

6. A. Blanchet, *Détermination d'une monnaie gauloise (et monnaies romaines) trouvées en 1869 dans le dolmen du Petit Saint-Bernard*, Mém. Acad. Saint Anselme, Aoste, 1876 ; Jullian, *op. l.*, I, p. 48.

7. Jullian, *op. l.*, I, p. 42 sq., Les passages alpestres,

romains[1], et même étrusques[2]. Les documents étrusques ne sont du reste pas rares dans les Alpes italiennes, suisses et



Fig. 1. — Patron de miroir étrusque.
Genève, Musée d'Art et d'Histoire.

1. Roscher, *Lexikon*, s. v. Poeninus, référ.; Meyer, *Die römischen Alpenstrassen in der Schweiz*, Mitt. Ant. Gesell. Zurich, 13, 1861, p. 119 sqq. Die Strasse uber den Grossen S. Bernhard im Wallis; *Indicateur d'antiquités suisses*, 1909, p. 302 ; Th. Dubois, *Les armoiries de l'Hospice du Grand Saint-Bernard*, Archives héraldiques suisses, 1914, p. 150 sq. (souvenir de la colonne romaine avec la statue de Jupiter). Le Musée de Genève possède un petit mascaron en marbre, orné d'un gorgoneion, provenant du Grand Saint-Bernard (C. 1015).

2. Meyer, *op. l.*, p. 125; Roscher, s. v. Poeninus, p. 2596; Mommsen, *Die Nordetruskische Alphabete auf Inschriften und Münzen*, Mitt. Ant. Gesell. Zurich, 1853, VII, p. 202, n° 3.

françaises, ainsi qu'en témoigne le catalogue des inscriptions en cette langue dressé jadis par Mommsen[1].

Notre monument est-il un ex-voto? A-t-il été abandonné en cet endroit au hasard des voyages et des relations commerciales? On ne saurait le dire.

*
* *

La forme plate et ronde du miroir dénote son ancienneté relative[2]; avec le temps, le disque se bombe, et vers le IIe siècle, s'allonge en poire, dans le type qui est dit « latial » ou « prénestin », bien qu'on ne puisse affirmer qu'il soit spécial à Palestrine[3]. Il n'y a point de manche, mais une courte soie percée d'un trou.

Une bordure de palmettes, de largeur inégale, encadre la composition, empruntée au mythe de Persée. L'artiste a choisi l'épisode aimé de l'art antique[4], où le héros, assisté d'Athéna, regarde la tête de la Gorgone que reflète l'eau d'une fontaine. D'un côté, c'est Persée, revêtu de ses attributs magiques, *κίβισις*, *ἅρπη*, *κυνῆ*; son pied pose sur un rocher; il porte une chlamyde attachée au cou qui laisse à nu son corps musclé, et il se penche en avant. De l'autre, c'est Athéna, armée du casque attique, de la lance et de l'égide qui ressemble à quelque cotte de mailles; inclinée elle aussi, elle touche ou perce de la pointe de sa lance la tête de la Gorgone. Celle-ci, toute ronde et avec la langue pendante, est enclose dans un espace polygonal, sans doute la fontaine, qui est entourée de plantes. Les noms sont inscrits à côté des personnages, dans la bordure : **MENEDFA** (Menerfa), **ΦEDME** (Pherse), suivant la graphie que montrent d'autres monuments étrusques ornés du même sujet[5].

1. *Op. cit.*, p. 199 sq.; Jullian, *Hist. de la Gaule*, II, p. 331, note 7.
2. Matthies, *Die praenestischen Spiegel*, p. 5.
3. *Ibid.*, p. 9; *Dict. des ant.*, s. v. Speculum, p. 1428; Martha, *Art étrusque*, p. 555.
4. Roscher, s. v. Perseus, p. 2042; *Dict. des ant.*, s. v. Perseus, p. 404, fig. 5583.
5. Perse, sur un miroir étrusque, *Dict. des ant.*, s. v. Perseus, p. 402, note 14; Roscher, s. v. Perse, p. 1983; Pherse, sur deux scarabées et sur le miroir de Florence cité plus loin, Roscher, *loc. cit.*

Une peinture de vase (*fig. 2*) présente une certaine analogie avec notre miroir[1], dans le groupement des acteurs contemplant le reflet de la tête de Méduse que brandit la déesse, et dans l'attitude de Persée. En revanche, les divergences sont nombreuses. Mais un miroir du Musée de Florence, de provenance inconnue, répète intégralement cette composition.

Dessiné dès 1699 par Fabretti, il a été depuis souvent reproduit, et toujours avec de légères variantes[2] qui portent soit



Fig. 2. — Détail d'un cratère de Ruvo.

sur les détails du costume et de l'armement, sur les accessoires du terrain, soit sur le caractère même du style.

De toutes les anciennes gravures, celle d'Inghirami (*fig. 3*) est la plus fidèle; toutefois les divergences avec l'original (*fig. 4*) sont sensibles dans le dessin des palmettes, qui ont en réalité cinq et non sept feuilles; dans la position des inscriptions par rapport à la bordure des palmettes; dans la direction des végétaux tréflés au-dessous de la tête de la Gorgone; dans l'expression des physionomies quelque peu modifiées par

1. *Dict. des ant.*, s. v. Perseus, p. 404, fig. 5583; S. Reinach, *Répert. de vases*, I, p. 284.

2. Roscher, s. v. Perse, p. 1987, référ.; R. Fabr., cap. VII, 542, n° 391; Dempster, *Etrur. regali*, pl. V; Gori, *Museum etruscum*, 3, p. v; 2, p. 247; Lanzi, 2,212 = 168, pl. VII, 4; Millin, Galerie mythologique, 2, 5, pl. XCVI, n° 386; Inghirami, *Mon. etruschi*, Specchi mistichi, 2, pl. XXXVIII, p. 390 sqq.; Gerhard, *Etruskische Spiegel*, 3, 122, pl. CXXIII; Conestabile, *Inscr. etr.*, 193, pl. LVIII, n° 205; Ar. Fabretti, CII, n° 107.

le copiste. Ce dernier a aussi oublié le pointillé qui remplit les palmettes et les petits cercles qui décorent le vêtement d'Athéna.

La comparaison du miroir florentin avec le monument gene-



Fig. 3. — Miroir étrusque de Florence, d'après Inghirami.

vois est plus intéressante et plus utile. Leur ressemblance est frappante, et l'on s'en convaincra en comparant la photographie du premier avec l'épreuve du second tirée sur papier *(fig. 10)*, qui rétablit la composition dans son sens normal. Détail qui a son importance, la position des inscriptions par rapport aux personnages et à la bordure de palmettes est identique. Cependant il n'y a pas identité absolue. Sur le miroir de Florence, les palmettes sont plus lourdes; elles sont

pointillées, ce qui n'existe pas sur le moule de Genève; les volutes au haut du manche ont une légère variante; le coutelas



Fig. 4. — Miroir étrusque de Florence.
Photographie d'après l'original.

de Persée est plus recourbé. Il y a aussi quelques modifications dans les trèfles placés sous la tête de la Gorgone. Le style est autre; les physionomies du miroir de Florence sont bien

étrusques, alors que sur le moule de Genève elles sont plus pures, et que le profil d'Athéna est tout à fait conforme au type du ve siècle grec.

En un mot, les écarts entre les deux monuments sont minimes, quoique indéniables. On peut en conclure qu'ils sont étroitement apparentés. On peut même affirmer qu'ils ne dérivent pas d'un prototype commun, mais que *le miroir de Florence est issu du patron qu'est le monument genevois.* Les divergences constatées dans le style, dans quelques détails, s'expliquent par le travail du graveur qui a incisé le motif du moule une fois qu'il a été reporté sur son disque suivant le procédé que nous indiquerons plus loin.

***

Le style est celui du ve siècle grec. Le beau profil d'Athéna, au menton fort et plein, apparaît sur les peintures de vases de la première moitié de ce siècle. Signe d'archaïsme, l'œil est encore de face : on sait que la première représentation exacte de l'œil de profil se rencontre chez Onésimos, tandis que chez Douris il n'a pas encore reçu sa solution définitive[1]. Le mouvement du torse de la déesse n'est pas exempt de la gaucherie qui caractérise les artistes de cette période, céramistes et sculpteurs, encore peu exercés à traduire avec naturel le jeu des muscles et la flexion des membres, dans un corps sortant à peine de l'ancienne ankylose[2]. Mais la draperie est conçue avec la sobriété bien connue du ve siècle commençant[3]. La robuste musculature de Persée n'a rien de la mollesse et de la négligence des corps virils, si fréquentes sur les miroirs étrusques plus récents, et c'est celle des éphèbes grecs du ve siècle.

Le type de la palmette[4] est connu par plusieurs vases

1. Cf. *Rev. arch.*, 1910, I, p. 225.
2. Cf. Deonna, *L'Archéologie*, III, p. 201.
3. *Ibid.*, p. 218 sqq.
4. Sur les diverses formes de la palmette, dans la peinture de vases, Walters, *Hist. of anc. Pottery*, I, p. 413 sqq.; Winter, *Die Henkelpalmette auf attischen Schalen*, Jahrbuch, 1892, p. 105 sqq.; *ibid.*, p. 210; 1898, p. 67-8; *Ath. Mitt.*, V, p. 167, 186 sqq., Milchhoefer; *Monumenti antichi*, VII, p. 340 sqq.; IX, p. 26, etc.

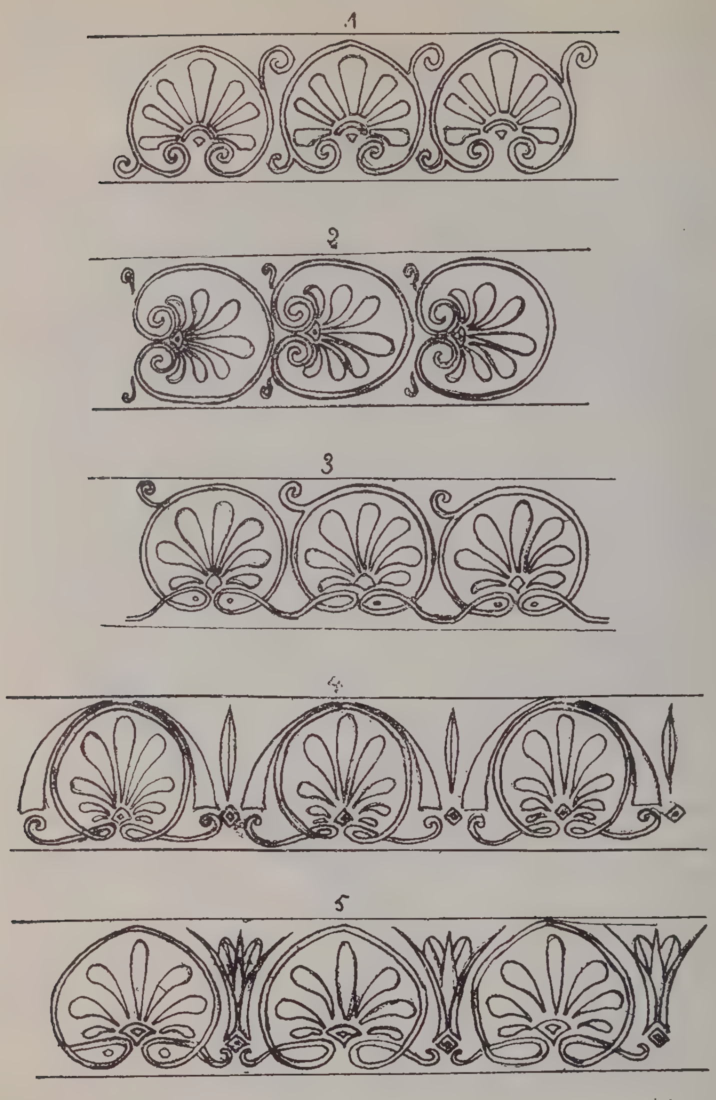


FIG. 5. — TYPES DIVERS DE PALMETTES SUR DES VASES ATTIQUES DU Ve SIÈCLE.

1. Walters, *History of ancient Pottery*, II, p. 228; fig. 166.
2. Cratère d'Héraklès et Antée, Euphronios. Buschor, *Griechische Vasenmalerei*, p. 158, fig. 105.
3. Coupe de Thésée, Euphronios, *ibid.*, p. 167, fig. 113.
4. Péliké, *ibid.*, p. 187, fig. 131.
5. Cratère polygnotéen d'Orviéto, *ibid.*, p. 183, fig. 127.

peints[1], spécialement par plusieurs coupes, dont la bordure est identique[2]; elle semble avoir été particulièrement aimée par Douris[3]. Les détails qui séparent les palmettes les unes des

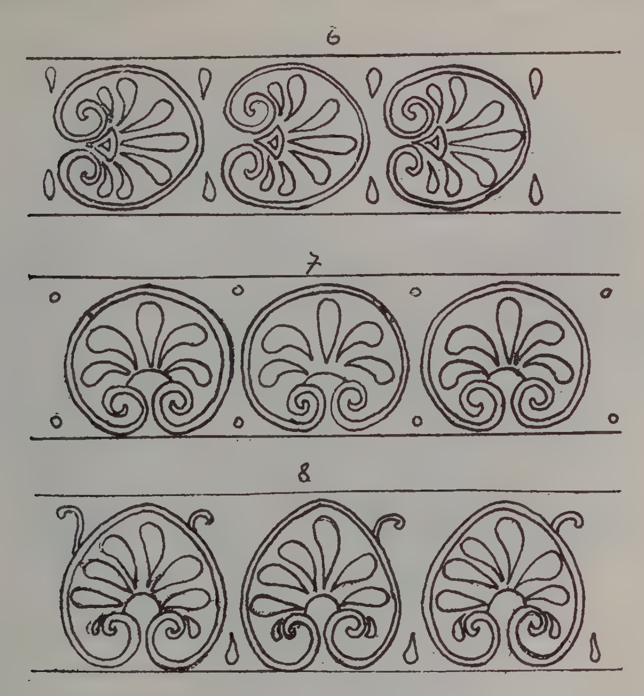


FIG. 6. — TYPES DIVERS DE PALMETTES SUR DES VASES ATTIQUES DU Vᵉ SIÈCLE.
6. Cratère d'Arezzo, Euphronios, Perrot, *Hist. de l'Art*, X, p. 441, fig. 254.
7. Coupe de Douris, *ibid.*, p. 553, fig. 318.
8. Amphore d'Euthymidès, *ibid.*, p. 456, fig. 260.

autres peuvent quelque peu varier : ici ce sont, comme sur la coupe van Branteghem attribuée à Douris[4], et sur des vases d'Euphronios[5], de simples petites gouttes *(fig. 5-6)*.

1. Walters, *op. l.*, II, p. 228, fig. 166; Perrot, *op. l.*, X, p. 440, fig. 253; p. 441, fig. 254 (Euphronios); Buschor, *Griechische Vasenmalerei*, p. 156, fig. 103 (Euthymidès, Perrot, *op. l.*, p. 456, fig. 260); p. 158, fig. 105 (cratère d'Euphronios, Héraklès et Antée).
2. Winter, *op. l*, p. 113, fig. 17 (sous l'anse, Hiéron); en bordure, coupe de Thésée, d'Euphronios, Perrot, *Hist. de l'art*, X, p. 418, pl. IX; Buschor, *op. l.*, p. 167; fig. 113.
3. Hartwig, *Meisterschalen*, pl. XXII, 1; p. 210, 216; sous l'anse, *Jahrbuch*, 1892, p. 116 (Winter).
4. Perrot, *Hist. de l'art*, X, p. 553, fig. 318.
5. *Ibid.*, p. 440-1, fig. 253-4.

La forme des armes est significative elle aussi. Persée ne porte plus le glaive droit, comme sur les monuments archaïques, mais le coutelas recourbé qui le remplace au vᵉ siècle, et ce n'est pas encore la harpè au crochet meurtrier, qui lui est donnée au ɪvᵉ siècle, et qui combine les deux types antérieurs[1]. Sa coiffure est la κυνῆ primitive, qui se transforme plus tard en bonnet thrace ou phrygien[2], et il n'a pas renoncé à porter la besace magique[3]. Quant à Athéna, elle est coiffée du casque attique de style sévère, antérieur à son casque corinthien[4].

Nous daterons donc du vᵉ siècle ce miroir dont le dessin ferme et vigoureux n'a rien de la négligence qui dépare les gravures des miroirs ultérieurs, et nous le rangerons dans la série peu nombreuse des types archaïques, dont quelques-uns remontent même au vɪᵉ siècle[5].

*
* *

L'influence de la céramique attique à figures rouges est sensible. L'agencement de la composition, déterminée par la forme ronde du champ, rappelle celui des coupes peintes, parfois cernées, elles aussi, de la même bordure de palmettes. Nul n'ignore que les artistes étrusques ont puisé à pleines mains dans le répertoire des peintres et des céramistes grecs, et qu'ils ont imité, non seulement leurs motifs, mais aussi leurs procédés, dans leurs peintures de vases, leurs fresques[6], leurs reliefs de pierre, de métal, de terre cuite. Nous pouvons donc supposer que quelque coupe attique à figures rouges, importée par le commerce en Étrurie, a servi de modèle au bronzier auteur de ce miroir[7]. Discerner ce prototype, prononcer le

1. *Dict. des ant.*, s. v. Perseus, p. 406 : s. v. Falx, p. 970; Pauly-Wissowa, *Realencyklopaedie* (2), s. v. Gorgo, p. 1637.
2. *Dict. des ant.*, p. 405.
3. *Ibid.*, p. 405.
4. Roscher, s. v. Athene, p. 700-1.
5. *Dict. des ant.*, s. v. Speculum, p. 1428.
6. Sur cette influence de la peinture et de la céramique grecque des vɪᵉ et vᵉ siècle sur l'art étrusque, spécialement sur les fresques, cf. Weege, *Esruskische Gräber mit Gemälden in Corneto*, *Jahrbuch*, 1916, p. 105 sq.; *Dict. des ant.*, s. v. Pictura, p. 466, II.
7. *Dict. des ant.*, s. v. Speculum, p. 1428.

nom de quelque maître céramiste connu, est hasardé, sinon impossible (*fig.* 7).



Fig. 7. — Aspect approximatif de la coupe attique ayant servi de modèle au bronzier étrusque, d'après la figure 8 peinte dans la technique des figures rouges. Noter que sur le prototype les attitudes devaient être inversées comme sur le miroir de Florence (*fig.* 3-4) que le style de Persée, trahissant ici la main étrusque, devait avoir un caractère plus conforme à celui de la céramique grecque du début du ve siècle; que la bordure de palmettes devait être plus régulière, etc. En un mot il convient de faire abstraction des éléments nouveaux introduits par le copiste.

L'imitation indigène se révèle non seulement par la présence des inscriptions étrusques, mais encore par d'autres indices.

Le profil de Persée n'a rien d'hellénique ; il rappelle celui des éphèbes gravés sur les miroirs étrusques plutôt que celui des vases grecs. La déesse porte des chaussures, trait plus spécialement italique [1], que les Étrusques ont hérité des Ioniens [2] ; son vêtement est orné, dans le bas et sur le côté, de petits cercles rappelant la prédilection des Étrusques pour les draperies ornementées [3]. L'irrégularité de la bordure de palmettes ne laisse pas soupçonner la maîtrise d'un artiste hellénique, mais la main souvent négligente d'un indigène. Enfin, la variante du mythe, dont nous traiterons plus loin, est peut-être italique, et non grecque. On sait en effet que les monuments étrusques offrent parfois des détails mythologiques nouveaux que ne donnent pas les documents grecs ; sur un miroir et sur un vase peint, Athéna brandit, pour assommer son adversaire le géant, le bras qu'elle lui a arraché [4], épisode inconnu de l'art grec. Peut-être toutefois que les artistes étrusques utilisaient des prototypes helléniques qui nous sont inconnus, et qu'ils ont fait œuvre de copistes dociles, au lieu d'imaginer [5].

***

Le plus souvent, Athéna assiste Persée dans son exploit et demeure simple spectatrice [6]. Parfois son rôle est plus actif [7]. Elle remet au héros la harpè ; elle guide sa main meurtrière [8], car elle lui a promis son concours à condition d'obtenir la tête du monstre pour la placer sur sa poitrine [9]. Elle lui montre dans l'eau de la fontaine le reflet de la tête pétrifiante [10] ; elle reçoit de lui ce trophée ; elle l'exhorte à fuir. Même, elle

1. *Jahrbuch*, 1888, p. 229 sq., etc.
2. Cf. Apollon de Delphes, VIe siècle, de style ionien, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1896, p. 604 ; *Fouilles de Delphes*, V, pl. IV.
3. Cf. les nombreux bronzes étrusques aux vêtements ornementés.
4. Martha, *op. l.*, p. 602 ; Inghirami, *Mon. etrusc., Specchi mistichi*, pl. LXXXI.
5. M. Martha, par exemple, considère comme une variante étrusque le type de la Minerve ailée, que l'art grec connaît cependant, *ibid.*, p. 602.
6. *Dict. des ant.*, s. v. Perseus, p. 403.
7. *Ibid.*, p. 404.
8. Pauly-Wissowa, s. v. Gorgo, p. 1638 ; Roscher, s. v. Perseus, p. 2010.
9. Pauly-Wissowa, p. 1638.
10. Ci-dessus, p. 80, fig. 2.

se substitue à Persée [1], et tue de sa propre main la Gorgone; il se pourrait que cette dernière version soit plus ancienne que l'autre, puisque, suivant une loi générale de l'évolution mythologique, l'ennemi que le dieu poursuit et tue n'est à l'origine que ce dieu lui-même [2].

D'ordinaire, Athéna tient en l'air la tête de Gorgone, qui se réfléchit dans l'eau. Sur les miroirs de Genève et de Florence, elle pousse ou transperce de sa lance l'image grimaçante qu'elle contemple avec Persée. Est-ce la tête elle-même ? Mais comment Persée pourrait-il fixer directement ce masque dangereux qu'il eut toujours soin d'éviter, lors du meurtre et après le meurtre, et dont il ne regarda jamais que le reflet? Est-ce l'image de cette tête réfléchie dans la fontaine ? Mais où est la tête réelle, puisque Athéna ne la tient pas, et pourquoi celle-ci veut-elle transpercer de sa lance un reflet? Si l'on songe que les artistes étrusques ont souvent pris de grandes libertés avec leurs modèles, les ont dénaturés et combinés entre eux [3], on peut admettre qu'il y a ici contamination de deux thèmes, celui d'Athéna tuant de sa main la Gorgone, et celui où elle montre à Persée la tête réfléchie dans l'eau.

* * *

Des trèfles et un quatre-feuilles entourent l'espace polygonal où paraît la tête de Gorgone. Ces végétaux indiquent que l'action se passe en plein air; ils correspondent à l'arbuste qui occupe cette place sur d'autres monuments [4], et il ne faudrait pas leur donner trop d'importance. Toutefois, nous rappellerons que l'ornement trifolié a parfois un sens symbolique et cosmique [5], et que, sur un miroir étrusque [6], il occupe entre les deux Dioscures la place qui est prise sur d'autres

1. *Dict. des ant.*, s. v. Perseus, p. 404; s. v. Gorgones, p. 1616; Pauly-Wissowa, p. 1642.
2. Pauly-Wissowa, p. 1641.
3. Martha, *op. l.*, p. 552.
4. Ex. *Dict. des ant.*, s. v. Perseus, p. 404, fig. 5583.
5. Cf. mon article, *La croyance au trèfle à quatre feuilles*, Pages d'art, Genève, 1917, p. 187, 231.
6. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1885, pl. II.

exemplaires par l'étoile ou par la rosace lumineuse de ces dieux[1], caractéristique de leur nature céleste. Dès une très haute antiquité, le quatre-feuilles a le même sens qu'il a conservé jusque dans les temps modernes[2]. C'est pourquoi l'on voit cette rosace à quatre pétales couvrir de nombreux monuments[3] où elle est plus que décorative, des reliefs étrusques, des stèles romaines, seule, ou associée à d'autres emblèmes qui souvent en précisent la valeur. Accostée de deux feuilles[4], elle équivaut au disque lançant à droite et à gauche les flèches qui sont ses rayons[5]. Elle se combine avec la tête humaine de Sol[6]; elle voisine avec le svastika, la rouelle, le disque à rais fulgurants[7], qui sont eux-mêmes des signes tantôt solaires, tantôt lunaires[8]. Sur des reliefs étrusques et romains. on rencontre indifféremment la rosace à quatre feuilles ou le disque, tenus par deux génies[9].

Une statuette étrusque de Minerve, en bronze, montre sur l'égide le gorgoneion qu'entourent le croissant lunaire et deux quatre-feuilles[10]. Sur un buste gallo-romain de Minerve, trouvé au Grand Saint Bernard[11], le quatre-feuilles occupe seul la place du gorgoneion, substitution qui n'a rien d'étonnant, puisque le gorgoneion a parfois un sens céleste, solaire[12] ou lunaire[13]. Des bijoux étrusques placent trois boules[14] ou un trèfle[15] au bas de la tête de Méduse, qui, sur divers autres

1. Ex. très nombreux, Inghirami, *Mon. étr.*, II, *Specchi mistichi*, pl. XVIII, XX; *Dict. des ant.*, s. v. Speculum, p. 260, refér.; Babelon, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, p. 522, n° 1306 sq.

2. Cf. mon article *La croyance au trèfle à quatre feuilles.*

3. Nombreux ex. dans Espérandieu, *Bas-reliefs de la Gaule romaine.*

4. *Ibid.*; IV, p. 318, n° 3339.

5. *Rev. hist. des religions*, 1916, 73, p. 97.

6. *Ibid.*

7. *Rev. arch.*, 1903, II, p. 93; 1904, IV, p. 233-4.

8. *Rev. arch.*, 1904, IV, p. 233-4.

9. Inghirami, *op. l.*, I, *Urne etrusche*, pl. XLVIII (quatre-feuilles); pl. XLII, XLVI (disque).

10. *Dict. des ant.*, s. v. Minerva, p. 1929, fig. 5075.

11. *Mitt. ant. Gesell. Zurich*, 13, 1861, pl. II, p. 126.

12. *Dict. des ant.*, s. v. Gorgones, p. 1617-8; Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1519 note 4; S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 120, n° 122; A. Reinach, *Le Klapperstein*, p. 16, note 3, 77; Frothingham, *Amer. Journ. of arch.*, 1911, 3, p. 349 sq.

13. Pauly-Wissowa, s. v. Gorgo, p. 1644, f., 1645, d.; *Rev. hist. des rel.*, 1916, 73, p. 109.

14. *Dict. des ant.*, s. v. Gorgones, p. 1625, fig. 3641, monnaie de Motya.

15. Martha, *Art étrusque*, p. 573, fig. 384; parfois un quatre-feuilles ou une rosace, p. 575, fig. 385.

monuments de cet art, s'associe aux rosaces et aux végétaux [1]. Ces derniers ne rappellent-ils pas aussi qu'elle est un démon de la végétation [2], un démon des nuages et des orages qui produisent la fertilité de la terre [3]?

***

Le mythe de Persée orne plusieurs miroirs étrusques [4]. Ce choix se comprend aisément, car d'étroites relations unissent le meurtrier de la Gorgone au disque et au miroir rond. Dans le pays de Némée, n'était-il pas tenu pour l'inventeur même du disque [5]? La surface des eaux réfléchit la tête de Méduse [6], tout comme le miroir sert à réfléchir les traits humains [7], et, de plus, cet épisode rappelle les temps primitifs où le premier miroir fut le cristal des fontaines et des sources [8]. Persée n'avait-il pas accompli son exploit en regardant le monstre dans un miroir ou un bouclier [9], tout comme les éphèbes, sur les peintures de vases, se contemplent dans le poli de leur casque ou de leur cuirasse [10]?

Les personnages mythologiques qui couvrent la surface du disque ne sont pas choisis sans intention, et leur nature est en rapport avec le sens symbolique que prend parfois le

1. Inghirami, *op. l.*, I, *Urne etrusche*, pl. XLV.

2. Frothingham, *Medusa, Amer. Journ. of arch.*, 1911, p. 349 sq.; *id.*, II, *The vegetation gorgoneion*, 1915, p. 13 sq.

3. *Dict. des ant.*, s. v. Gorgones, p. 1616; Roscher, s. v. Gorgones, p. 1698; Pauly-Wissowa, p. 1642 sq., 1646.

4. Roscher, s. v. Perseus, p. 2042: Perse, p. 1983; *Dict. des ant.*, s. v. Perseus, p. 402; *Brit. Museum, Catalogue of bronzes*, 1899, n° 620; Knatz, M. 5-8.

5. *Dict. des ant.*, s. v. Perseus, p. 400.

6. Suivant une variante du mythe, la tête de la Gorgone, qui fut primitivement indépendante du corps (*Dict. des ant.*, s. v. Gorgones, p. 1617), demeure dans l'Hadès et flotte sur les eaux (Pauly-Wissowa, s. v. Gorgo, p. 1634; *Dict. des ant.*, s. v. Gorgones, p. 1617). Furtaengler croit avoir retrouvé ce thème sur un monument (*Strena Helbigiana*, p. 91).

7. Le thème de la tête de Méduse réfléchie dans l'eau, sur les miroirs, Roscher, s. v. Gorgones, p. 2042; Knatz, M. 5-8.

8. C'est pourquoi les fontaines servent, dans la divination, de miroirs magiques, Hartland, *The Legend of Perseus*, II, p. 18 sq.; *Dict. des ant.*, s. v. Divinatio, p. 300. Crainte superstitieuse des reflets, *ibid.*; Frazer, *Rameau d'Or*, I, p. 225; Reclus, *Les croyances populaires*, I, p. 116; *Mélusine*, II, p. 197-8; V, 1890-1, p. 19 sq., etc.

9. Pauly-Wissowa, p. 1638; *Dict. des ant.*, s. v. Perseus, p. 398; Roscher, s. v. Perseus, p. 2010, 2041, 2043; S. Reinach, *Répert. de reliefs*, II, p. 118, 2; *Arch. Anzeiger* XXV, 1910, p. 334 (cf. *Rev. des Et. grecques*, 1911, p. 205); *Répert. de vases*, I, p. 288.

10. Pottier, *Catalogue des Vases*, III, p. 1034.

miroir. La forme de celui-ci le fait souvent assimiler au soleil [1]: sur un exemplaire étrusque du VIe siècle, Apollon est séparé d'Aphrodite, qui lui fait face, par un petit disque à rayons où apparaît la tête du dieu, et qui signifie autant le disque solaire que le disque du miroir [2]; à l'époque romaine, les miroirs de Boscoreale sont ornés sur tout leur pourtour de courbures en croissant terminées par des boules [3], schéma par lequel on figure le soleil sur des monuments de dates diverses. C'est pourquoi l'artiste étrusque trace sur son miroir l'image des Dioscures lumineux que sépare leur étoile, ou celle d'Apollon et d'Aphrodite célestes; et l'artiste celtique le couvre de trois disques solaires [4]. Or, Athéna [5], la Gorgone [6], Persée [7], sont eux aussi des êtres naturistes et cosmiques, dont la place est donc tout indiquée sur les miroirs.

***

Toutefois, l'artiste étrusque, en choisissant ce thème, ne devait guère plus songer à cette exégèse symbolique. En revanche, il devait en connaître la puissance talismanique. On sait que l'ornementation des armes, des ustensiles et objets de parure, vases [8], lampes, bijoux, épingles de toilette, etc., a une origine prophylactique, et qu'elle a conservé cette valeur, plus ou moins apparente, pendant toute l'antiquité, et encore aux temps modernes. En lui-même, le miroir est un talisman [9], et en Égypte, un signe prophylactique dérive de sa forme [10].

1. Sur cette assimilation, cf. mes articles *Les cornes bouletées des bovidés dans l'art celtique*, Rev. arch., 1917, I, p. 144; *De quelques gestes d'Aphrodite et d'Apollon*, Rev. hist. des religions (pour paraître).

2. *Dict. des ant.*, s. v. Speculum, p. 1428, fig. 6536.

3. Cf. *Les cornes bouletées*, p. 144; *Les Isiaques de la Gaule*, *ibid.*, 1917.

4. Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1288; sur le sens céleste des trois disques, cf. mon article *Les trois points solaires*, Rev. des Ét. grecques, 1916, p. 1 sq.

5. *Dict. des ant.*, s. v. Minerva, p. 1912, etc.

6. Ci-dessus, p. 90.

7. Héros naturiste et solaire, Roscher, s. v. Perseus, p. 2025.

8. Par ex. les vases plastiques, Pottier, *Dict. des ant.*, s. v. Vasa, p. 656, 658; cf. mon article, *Le sens des récipients en forme humaine ou animale*, Rev. hist. des rel., 1917.

9. On dépose des miroirs dans les tombes pour protéger le mort contre les mauvaises influences, *Rev. hist. des rel.*, 1898, XXXVII, p. 87, référ.; *Mélusine*, IX, 1898-9, p. 79. Sur les miroirs magiques, ci-dessous, p. 102.

10. Jéquier, *Bulletin français d'arch. orientale*, XI, p. 129.

Son décor sert souvent à écarter les mauvaises influences. Or, l'image de Persée tuant la Gorgone, ou tenant sa tête, est une puissante amulette, dont l'efficacité s'est perpétuée jusqu'à une date très basse [1]. Il est inutile de rappeler que tel a été de tout temps le rôle de la tête de Méduse, qui couvre parfois seule les miroirs [2], comme aussi très fréquemment les lampes, les sarcophages, etc., en un mot toutes les surfaces qu'il était utile de préserver contre le mal.

Enfin, Athéna est une déesse protectrice qui, la lance baissée, tient en respect ses ennemis [3], ou fonce sur eux, qui transperce les Géants ou la Gorgone incarnant les puissances malfaisantes. Pour les anciens, dont les croyances superstitieuses identifient l'image et la réalité, la reproduction graphique de l'acte équivaut à l'acte lui-même, et la lutte figurée du dieu ou du héros contre le mauvais vainc réellement celui-ci ou l'écarte terrorisé. C'est un sens prophylactique que possèdent tous ces combats de divinités contre des démons et des monstres [4], aussi bien chez les Chaldéens [5], les Égyptiens [6], les Grecs et les Romains, que chez les chrétiens du Moyen-Age et des temps modernes. Hercule lutte contre le lion de Némée [7]; à la porte de Thasos, il tend son arc contre l'ennemi, en héros propylaios [8]; sur les reliefs thraces, le

1. *Dict. des ant.*, s. v. Perseus, p. 402; Le Blant, *Notes sur quelques formules cabalistiques*, Rev. arch., 1892, XIX, p. 55 sq.; id., *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, XXXVI, 1898, p. 5, 94, 105, 205.

2. Ex. Inghirami, *Mon. etr.*, *Specchi mistichi*, pl. XXXVII; *Dict. des ant.*, s. v. Speculum, p. 1426, fig. 6532.

3. *Dict. des ant.*, s. v. Minerva, p. 1923, Palladia; p. 1925, Promachos; Roscher, s. v. Athena, p. 689 sq.; Athéna, sur un miroir étrusque, Inghirami, *Mon. étr.*, *Specchi mistichi*, II, pl. XXXIV.

4. *Gaz. arch.*, 1886, XI, p. 318; Le Blant, *750 Inscriptions de pierres gravées*, Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres, XXXVI, 1898, p. 5, 94, 105, 205; Besson, *L'Art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, p. 140, référ.; *Rapport Société auxiliaire du Musée de Genève*, 1917, p. 21.

5. Lenormant, *La magie chez les Chaldéens*, p. 51-2.

6. Horus luttant contre le crocodile.

7. Le Blant, *Rev. arch.*, 1892, XIX, p. 56, note 1; id., *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1898, XXXVI, p. 94; amulette contre la colique.

8. Dieux propylaioi, Weinreich, *Hera Propylaios und Apollon propylaios*, Ath., Mitt., 1913, p. 62 sq.; Eitrem, *Hermès und die Toten*, 1909; *Rev. des Ét. anciennes*, 1912, p. 384; Pauly-Wissowa, s. v, Hercules tutor domus, p. 593; *Rev. des Ét. anciennes*, 1918, p. 83, note 1; Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 4, référ. (Hercule); Weinreich, *Antike Heilungswunder*, p. 151 (Apollon), etc. Cf. *Rapport Société auxiliaire du Musée de Genève*, 1917, p. 23-4, référ

cavalier terrasse son adversaire [1], comme dans le christianisme, les saints terrassent et transpercent de leur lance le dragon et le diable [2]. Car le christianisme a hérité de cette antique conception, et a souvent même transformé en héros chrétiens, dompteurs des monstres diaboliques, en saint Georges, saint Michel, Salomon, les anciens êtres mythiques qui luttaient dans la même intention préservatrice, Bellérophon et la Chimère [3], Persée et la Gorgone, Horus et le crocodile.

*
* *

Le principal intérêt de ce monument n'est cependant pas tant son ornementation mythologique et son style que sa destination même ; elle soulève un problème difficile, dont je ne me flatte nullement de donner l'exacte solution.

C'est assurément un miroir : la forme caractéristique, le décor qui se retrouve identique sur l'exemplaire de Florence, l'indiquent sans doute possible. On sait que les miroirs ornés étrusques se répartissent en deux grandes catégories : les plus nombreux sont gravés, et datent du VIe siècle déjà, bien qu'ils se multiplient surtout aux IIIe-IIe siècles [4] ; d'autres, plus rares, sont ornés de reliefs, les uns ayant la forme de boîtes, comme en Grèce, les autres étant munis de poignées [5]. L'exemplaire de Genève ne rentre dans aucune catégorie connue, car l'ornementation n'est ni en relief ni incisée, mais les contours du dessin seuls sont saillants, le reste du champ étant profondément creusé dans la plaque. Cette technique, dont nous ne connaissons aucun autre exemple antique analogue, explique la grande épaisseur de la plaque et son poids considérable [6], tout à fait anormaux pour un miroir.

1. *Rev. des Ét. anciennes*, 1912, p. 382 sq., rôle prophylactique.
2. Perdrizet, Σφραγὶς Σολομῶνος, *Rev. des Ét. grecques*, 1903, p. 42 sq. ; Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, p. 140 sq. ; Macler, *Rev. de l'hist. des rel.*, 1908, 58, p. 25, etc.
3. Sur un miroir étrusque, Inghirami, *Mon. etr.*, *Specchi mistichi*, II, pl. XXXVI.
4. *Dict. des ant.*, s. v. Speculum, p. 1427-8.
5. *Dict. des ant.*, p. 1427. Le Musée de Genève possède un beau miroir étrusque à relief avec manche, *Rev. arch.*, 1915, I, p. 322, fig. 14.
6. Ci-dessus, p. 77.

*
* *

Faut-il croire que l'*objet servait lui-même de miroir*? En tout cas, il n'a pu demeurer tel quel, puisque dans cet état le décor n'apparaît qu'imparfaitement et faussé *(fig. 1)*.

Supposons les creux garnis d'une substance colorée quelconque ne laissant apparaître que les contours. Une facile expérience permet de se rendre compte du résultat obtenu. En remplissant de farine les fonds, nous obtenons l'image reproduite à la *figure 8*, où le dessin ressort avec une admirable netteté, qui permet d'en apprécier la beauté et la précision, bien que la poudre de farine en empâte quelque peu les traits. Peut-être que les vêtements et les accessoires, au lieu d'avoir la même couleur que le champ, s'enlevaient en une teinte plus foncée sur le fond clair, suivant la technique usitée dans les vases et les coupes grecques à fond blanc[1]; peut-être au contraire que les personnages et les accessoires se détachaient en clair sur le fond obscur, suivant la technique des vases et des coupes à figures rouges *(fig. 7)*. Les trois procédés sont usités dans la céramique grecque, comme dans la fresque étrusque[2], et il n'y aurait rien d'étonnant à les trouver appliqués par le bronzier.

Les fonds étaient-ils remplis de métaux polychromes, comme dans un miroir en argent de Képhissia incrusté d'or[3]? Étaient-ce des pâtes de verre? Il est plus vraisemblable que ce pouvaient être des résines de couleur.

En admettant cette hypothèse, le miroir de Genève serait le seul traité par ce procédé, et son importance pour l'histoire de l'incrustation serait considérable. La polychromie obtenue par l'incrustation sur céramique, pierre ou métal, remonte à une époque très reculée : les préhistoriques mettaient dans

1. Perrot, *Hist. de l'art*, X, p. 682 sq.; p. 705 sq., les coupes.
2. *Dict. des ant.*, s. v. Pictura, p. 466, II.
3. *Amer. Journal of arch.*, IX, 1894, p. 495 sq.; *Rev. des Ét. grecques*, 1895, p. 444.

les incisions de l'argile la poudre d'os, la poix ou l'étain[1]; les Chaldéens[2], les Égéens[3] inséraient dans les creux de la pierre des matières colorées : les bronziers égyptiens et grecs aimaient



Fig. 8. — Patron de miroir étrusque.
(Genève, Musée d'Art et d'Histoire. (Les fonds ont été remplis de farine.)

1. Forrer, *Realtexikon*, s. v. Harzinkrustation; *Rev. arch.*, 1881, 41, p. 314; 1882, 43, p. 228 sq.; Evans, *L'âge du bronze*, trad. Baltier, p. 13; Chauvet, *Poteries préhistoriques à ornements géométriques en creux*, L'Anthropologie, 1901, 12, p. 641 sq.; Chantre, *Études paléoethnologiques dans le bassin du Rhône*, Age du bronze, I, p. 237; II, Gisements de l'âge du bronze, p. 175, 222; Grenier, *Bologne villanovienne*, p. 227, note 3; Olshausen, *Knochenasche und Harz als Füllmassen der vertieften Ornamente an Tongefässe*, Zeitsch. f. Ethnol., XXX, 1898, n° 6, p. 546.

2. *Dict. des ant.*, s. v. Statuaria, p. 1492, référ.

3. Dussaud, *Les civilisations préhelléniques*, p. 58; *L'Anthropologie*, 1904, p. 281.

à varier l'aspect de leurs œuvres en incrustant en un autre métal divers accessoires[1]. Mais le principe est autre qu'ici ; ce sont d'ordinaire les lignes et les détails des ornements, creusés dans la matière du fond, qui sont remplis, et les contours ne constituent pas, comme c'est le cas ici, un réseau ajouré dont tous les intervalles doivent être comblés pour que le dessin apparaisse en traits.

En réalité, ce serait une technique analogue à celle du champlevé, suivant laquelle la matière colorante est sertie dans un réseau de contours réservés dans le métal[2]. L'orfèvrerie égyptienne l'a connue[3] ; les Celtes en ont fait un grand usage[4], et l'ont transmise aux Romains dont quelques pièces ainsi produites sont parvenues jusqu'à nous[5]. Mais si les Romains ont pratiqué tardivement l'émaillage en champlevé[6], nous ne connaissons aucun exemple ancien de ce procédé dans les pays italo-grecs[7].

*
* *

Le miroir de Genève est-il un prototype précieux de cette technique?

On remarquera que les gestes des personnages sont anormaux : Persée tient la harpè de la main gauche et la kibisis de la droite; Athéna se sert de sa lance en gauchère. La déesse

1. *Dict. des ant.*, s. v. Statuaria, p. 1492 ; s. v. Chrysographia, p. 1134 ; Nielles, p. 1138.

2. Forrer, *Lexikon*, s. v. Grubenemail ; Labarte, *Recherches sur la peinture en émail dans l'Antiquité et au Moyen-Age*, 1856 ; de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée* ; Labarte, *Histoire des arts industriels*, III ; Molinier, *Hist. générale des arts appliqués à l'industrie*, IV : *L'orfèvrerie religieuse et civile* ; Feldhaus, *Die Technik*, s. v. Email.

3. Perrot, *Hist. de l'art*, I, p. 832 sq.

4. Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1547 sq.

5. Von Cohausen, *Römischer Schmeltzschmuck*, Annalen des Vereins f. nassauische Altertumskunde, 1873 ; Tischler, *Ueber vorrömisches und römisches Email*, CBI. A, 1886, p. 128 ; id., *Abriss d. Geschichte des Emails*, Sitzungsber. d. phys. ök. Gesell. Konigsberg, 1886, p. 6 ; id., *Beiträge zur Geschichte des Sporns, sowie des vor- und nachrömisches Emails*, MAGW., Sitzungsber., 1889, p. 162 ; Forrer, s. v. Grubenemail, Email, Millefioriemail ; Feldhaus, *Die Technik*, s. v. Email ; Hoernes, *Natur und Urgeschichte des Menschen*, II, p. 363 sq. ; *Dict. des ant.*, s. v. Vitrum, p. 949, XVI, Emaux sur métal ; p. 939, 2 ; s. v. Caelatura, p. 799 ; Déchelette, *op. l.*, II, 3. p. 1552, note 2, référ.

6. *Dict. des ant.*, s. v. Vitrum, p. 949, XVI, Emaux sur métal.

7. *Dict. des ant.*, p. 939, 2.

est à gauche de la composition, et le héros à droite, alors que sur d'autres exemplaires la place d'honneur, la droite, est donnée à Athéna [1]. On rencontre dans l'art étrusque des inversions analogues. Sur une stèle funéraire, le guerrier qui combat Typhon tient son épée de la main gauche [2]. On sait que de telles négligences sont fréquentes dans la peinture de vases et dans le relief antiques, et résultent souvent du procédé de l'ombre portée si bien étudié par M. Pottier [3]. On a aussi supposé que l'artiste utilisait des silhouettes découpées, des calques lui servant de modèles, qu'il reportait sur le champ à travailler [4], et qu'il retournait parfois soit par mégarde, soit volontairement, pour varier ses types [5]. Deux miroirs étrusques reproduisent le même sujet, l'enlèvement d'Ariane par Diane; sur l'un, la composition est retournée, comme si l'ouvrier s'était servi d'un modèle mis à l'envers [6]. Sur un autre, trouvé en Égypte et représentant les Dioscures, le graveur a incisé le sein à une place anormale, sur le bras : « Il est probable que le graveur, après avoir déterminé quelques points de repère pour exécuter fidèlement sa copie, a oublié de s'y rapporter au cours de son travail et a tracé le profil de la poitrine et du bras sans voir que le sein était déjà marqué. Il lui est arrivé sans doute quelque chose d'analogue à ce qui arrive aux enfants qui, s'imaginant calquer un dessin avec exactitude, ne s'aperçoivent pas que leur calque se déplace sous leurs doigts, et continuent à tracer tout ce qui s'offre à la pointe de leur crayon [7]. »

M. Martha, constatant qu'on retrouve sur les fresques étrusques, comme sur celles de Pompéi, les contours en creux dessinés à la pointe sèche, en déduit l'usage d'un patron appli-

1. Ex. *Dict. des ant.*, s. v. Perseus, p. 404, fig.

2. Martha, *Art étrusque*, p. 373.

3. *Rev. des Ét. grecques*, 1898, p. 355 sq. Cf. Perrot, *Hist. de l'art*, X, p. 247 sq.; *Rev. des Ét. grecques*, 1914, p. 66 sq., référ.

4. Potier, *Rev. des Ét. grecques*, 1898, p. 364; 1914, p. 66, note 5, 59. Images découpées pour tracer les silhouettes de peintures bouddhiques, Turkestan, fouilles Pelliot, cf. *Journal asiatique*, 1909, 13, p. 156.

5. Martha, *op. l.*, p. 373.

6. Martha, *op. l.*, p. 551, note 1.

7. Martha, *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1885, p. 239-40; *Art étrusque*, p. 550.

qué sur la paroi, et décalqué avec une pointe d'ivoire ou de bois qui gravait les traits sur l'enduit mou [1]. A tort; la présence de ce trait creux témoigne que l'esquisse, tracée librement par l'artiste, l'était au moyen d'un instrument pointu et dur; les traces en sont visibles sur une quantité de vases à figures rouges jusqu'à la fin du ve siècle [2]. On a mis en doute l'existence de répertoires de calques, que laisserait supposer la présence simultanée de reproductions directes et inversées [3]. M. Pottier pense que les variantes de détails et d'exécution dans la céramique grecque excluent absolument l'idée d'un poncis reporté sur la paroi des poteries [4], mais que son emploi a été pratiqué dans la céramique italo grecque, tardive, à une époque de travail rapide et peu soigné. Il veut bien me signaler, à propos d'une coupe du Musée de Genève trahissant ce procédé, que j'ai étudiée [5], une amphore du Musée du Louvre [6] illustrant la Gigantomachie : « le géant en bas à droite qui s'oppose à un Dioscure, a une jambe droite vue de face dans un corps vu de dos. C'est un simple report de la figure du géant voisin tenu aux cheveux par une déesse. Mais, après avoir fait son décalque, l'artiste a voulu représenter un nouveau personnage de dos et non de face; il a donc modifié tout le reste, sauf la jambe droite qu'il a oubliée et qui est restée de face ».

Les gestes d'Athéna et de Persée, les inscriptions, qui sont lues de gauche à droite, au lieu de l'être de droite à gauche comme d'ordinaire en étrusque, sont-ils anormaux sur notre miroir par suite d'une inversion du modèle ? Le miroir de Florence rétablit le sujet dans son véritable sens, et place Athéna à droite de la composition; c'est cette image qui est exacte, et non point celle de l'exemplaire de Genève. Il faudrait supposer que l'artiste, calquant sur une feuille de papyrus ou sur quel-

1. Martha, *op. l.*, p. 380-1.
2. Pottier, *Catal. des Vases*, III, p. 662 sq. Esquisse; *id.*, Douris, p. 55; *Dict. des ant.*, s. v. Pictura, p. 462.
3. De Ridder, *Dict. des ant.*, s. v. Speculum, p. 1428.
4. *Catalogue des Vases*, III, p. 661.
5. *Une erreur de dessin sur une coupe du Musée de Genève*, Rev. des Ét. grecques, 1914, p. 1 sq.
6. *Monuments Association ét. grecques*, 1875, pl. II.

que autre matière propre au dessin et rendue transparente peut-être par de l'huile, le motif d'une coupe grecque du vᵉ siècle, l'aura reporté à l'envers sur la plaque d'argile dont il aura creusé le champ, et qui lui aura servi à fondre ce miroir.

Les creux de la plaque, trop profonds pour de vrais émaux auxquels nous ne saurions guère songer à cette époque, auraient retenu par leur fond irrégulier les pâtes résineuses de diverses couleurs; la saillie cruciforme que l'on aperçoit dans la poitrine de Persée (à sa droite), nous paraît rappeler les incisions cruciales de l'émaillerie celtique [1], et serait un indice en faveur de cette hypothèse. Assurément le miroir est peu maniable, puisqu'il pèse actuellement 1 kil. 200, et qu'il en pèserait bien davantage avec ses incrustations. Il ne semble donc pas avoir pu être muni d'un manche, mais avoir plutôt été fixé sur un pied en forme de figurine, comme c'est le cas pour divers miroirs grecs et étrusques [2], principalement pour les types les plus anciens. La fabrication des supports de miroirs semble cesser en Grèce vers 450 av. J.-C. [3], a-t-on dit, bien que M. de Ridder les mentionne jusqu'à la fin de ce siècle [4]; cette date correspond parfaitement avec celle que nous a permis de déduire l'examen du style. L'attache entre le disque et le pied serait brutale, mais c'est un trait caractéristique de certains miroirs à pied, alors que dans d'autres la transition est ménagée par des palmettes, des volutes, des animaux, des Eros, des Nikés, en un mot par divers motifs décoratifs [5]. Le petit trou qui perce la soie de notre miroir aurait servi à fixer le pied, et les deux lignes en relief que l'on aperçoit au-dessus auraient pu former des tenons l'empêchant de ballotter.

***

Toutefois, on peut émettre une autre hypothèse bien plus vraisemblable.

1. Déchelette, *op. l.*, II, 3, p. 1553.
2. *Dict. des ant.*, s. v. Speculum, p. 1427.
3. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1898, p. 211.
4. *Dict. des ant.*, s. v. Speculum, p. 1424.
5. *Dict. des ant.*, p. 1424, 5.

Il s'agit d'un moule, dont l'image doit être inversée par la reproduction.

La supposition qui se présente la première à l'esprit est qu'il était destiné à obtenir des miroirs à reliefs. Un rapide examen de l'objet en démontre l'impossibilité : certaines parties qui devraient sortir en relief sont en creux (casque d'Athéna, sein, bouton dans la coiffure de Persée), et inversement; les contours sont taillés profondément à bords presque verticaux, les fonds sont plats ou irréguliers; en un mot, l'artiste n'a nullement travaillé son bronze comme il l'aurait fait s'il avait eu l'intention d'en tirer un relief avec ses modelés. Un moulage ou un simple estampage le prouve sans doute possible.

***

Cette seconde hypothèse éliminée, à laquelle recourir?

La plaque doit être assimilée à un vieux bois d'imprimerie, ou à un cliché typographique, *à une gravure en relief sur bois ou sur métal, dont l'impression donne une image non pas en relief, mais en simples contours.*

Dans ce cas, deux solutions peuvent exister, suivant qu'il s'agit d'*impression sèche* ou d'*impression humide.*

***

On peut penser que le disque de métal, appliqué sur une matière tendre affectant la même forme que lui, a permis d'y répéter l'image, dont les contours s'y seront imprimés en creux.

On connaît un certain nombre de disques antiques en matières diverses, pierre, métal, argile, dont les uns sont des oscilla votifs et magiques [1], les autres des disques funéraires [2]. Leur ornementation peut être peinte, en relief [3] ou gravée [4]. Cette série de monuments doit être éliminée de notre enquête : les trous dont ils sont parfois percés sont au haut de la plaque qui, suspendue, montre son ornementation dans son sens

1. *Dict. des ant.*, s. v. Oscillum; *Mon. antichi*, 17, p. 753 sqq. (Orsi).
2. Haussoullier, *Disques funéraires grecs*, Rev. de philologie, 1910, p. 134 sqq.
3. *Röm. Mitt.*, 1897, p. 284.
4. Arndt-Amelung, *Einzelaufnahmen*, 1328, Sparte.

normal; notre disque est muni d'une courte poignée, et, suspendu par son trou, il aurait eu son image renversée.

Mais il existe des plaques rondes en terre cuite (*fig. 9*) qui ont la même forme que notre monument, c'est-à-dire sont pourvues d'un petit manche troué[1]. Leur surface est couverte d'ornements talismaniques. Ce sont assurément des imitations



Fig. 9. — Miroir magique en terre cuite.

en argile de vrais miroirs, auxquelles leur forme circulaire[2] et leur décor conféraient un sens superstitieux. M. Cumont a tout récemment étudié ces curieux monuments, qui seraient des miroirs magiques employés dans la catoptromancie[3].

1. *Dict. des ant.*, s. v. Amuletum, p. 256, fig. 306; Déchelette, *Manuel*, II, p. 1886, p. 373.

2. La valeur magique du cercle, de la sphère est bien connue; de là, les nombreuses amulettes de forme circulaire, cf. *Rev. des Ét. grecques*, 1907, p. 368; Maass, *Der Zauberkreis*, Wienerjahreshefte, 1913, XVI, Beiblatt, p. 70 sqq.; Delatte, *Sphère magique d'Athènes*, *Bullet. de Correspondance hellénique*, 1913, p. 247 sqq., etc.

3. *Comptes rendus Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 27 juillet 1916; *Rev. arch.*, 1916, II, p 171; 1917, I, p. 87 sqq., Disques ou miroirs magiques de Tarente.

Sur la catoptromancie, *Dict. des ant.*, s. v. Divinatio, p. 300; *Mélusine*, IV, p. 178, etc.

Crainte magique des miroirs: Frazer, *Rameau d'or*, I, p. 224 sqq.; *Mélusine*, V,

Tirait-on de ce moule un miroir de terre cuite orné du sujet prophylactique de Persée, d'Athéna et de la Gorgone, dont les contours, imprimés en creux sur l'argile humide, auraient été remplis de couleur [1], ou dont la surface tout entière aurait été polychromée? L'hypothèse est peu vraisemblable [2].

* * *

Faut-il songer à l'impression humide, analogue à celle des gravures et clichés typographiques? Les primitifs modernes, qui impriment à l'aide de cachets des dessins en couleurs sur leur peau [3], utilisent un procédé que connaissaient déjà les néolithiques [4], qui peuvent s'en être servi pour leurs tatouages corporels, comme pour l'ornementation de leurs vases montrant les mêmes motifs. L'impression en couleur sur tissu, que pratiquent certaines populations actuelles primitives ou à demi civilisées [5], remonte dans les pays classiques au IVe siècle de notre ère, et l'on connaît des tissus d'Achmim et d'Antinoé qui ont été ainsi décorés [6]. S'il est erroné de prétendre que les Orientaux ont déjà imprimé au moyen de bois dès le Xe siècle

1890-1, p. 55 sqq.; Lefébure, *Rites égyptiens*, p. 10; v. Negelein, *Bild, Spiegel und Schatten im Volksglauben*, Arch. f. Religionswis., 1902, p. 1 sqq.

Miroirs magiques: Hartland, *The legend of Perseus*, II, p. 13 sqq.; Maury, *La magie et l'astrologie* (4), p. 441 sqq.; Jaeckel, *War der magische Spiegel im Besitztum d. Vorzeit*, Internat. Centralblatt f. Anthropol., 1903, p. 201; Maury, *Sur un miroir magique des XVe ou XVIe siècles*, Rev. arch., II, 1846, p. 154 sqq.; Baelz, *Die sogenannten magischen Spiegel und ihr Gebrauch*, Arch. f. Anthropol., II, 1904, p. 42 sqq.

Chine et Japon: Bushell, *L'art chinois*, p. 109; Milchner, *Verhandl. d. Berlin. Gesell. f. Anthr. Ethn. und Urgesch.*, 19 mars 1898; Jager, *Japanische Zauberspiegel*, *ibid.*, 1898, 22 octobre.

1. Comme les traits des inscriptions, cf. *Jahrbuch*, 1897, p. 2; les ornements estampés sur les poteries, Pottier, *Catalogue des vases*, II, p. 347.

2. Remarquez que Lenormant, frappé de la ressemblance qu'offraient ces disques magiques munis d'un manche avec les miroirs étrusques, avait supposé qu'un moule servant à obtenir l'un de ces disques était en réalité un moule de miroir. Cumont, *Rev. arch.*, 1917, I, p. 104.

3. Pintaderas, cf. *Arch. des missions scientifiques*, XIII, 1887, p. 771 sqq.; Verneau, *Pintaderas de la Grande Canarie*, Rev. d'Ethnographie, 1883-4; cf. *Rev. d'Anthropologie*, 1885, 14, p. 526; Forrer, *Reallexikon*, s. v. Farbstempel., p. 215.

4. Forrer, *l. c.*

5. Ex. Allan, *Battak Printing* (Java), Mem. and Proceed. of the Manchester Litt. and Phil. Soc., 1906; cf. *L'Anthropologie*, 17, 1906, p. 510, etc.

6. Forrer, s. v. Farbstempel; Zeugdruk, p. 927; *id.*, *Die Zeugdrücke d. byz., röm., got. und spätern Kunstepochen*, 1894; *id.*, *Die Kunst d. Zeugdruks*, 1898; *id.*, *Les imprimeurs de tissus*, 1898; Feldhaus, *Die Technik*, s. v. Holzschnitt, p. 532; Letronne, *Les anciens ont-ils connu la gravure en taille-douce et l'art d'imprimer les dessins en couleur?* Rev. arch., 1848, V, p. 32 sqq.

avant notre ère, on sait toutefois que les Chinois l'ont fait dès le VIe siècle après, et l'on en possède des exemples dès le VIIIe. C'est à eux que les Arabes ont pris cette technique, que dénotent des papiers avec lettres et ornements du Xe siècle. Enfin, des tapisseries du XIVe siècle et des images sur papier ou sur un mur datant à peu près de la même époque, ont été imprimées à l'aide de planches de bois ou de métal [1] gravées, enduites de couleurs.

Quant à l'origine de l'imprimerie proprement dite [2], c'est-à-dire des lettres tracées au moyen de caractères mobiles, son ancienneté a été très discutée. Tour à tour on a accordé ou dénié aux Grecs et aux Romains la possibilité de l'avoir entrevue [3]. Il se pourrait que les caractères pictographiques du disque égéen de Phaistos aient été tracés par des poinçons différents pour chaque lettre; des estampilles de potiers romains semblent témoigner de l'emploi de lettres mobiles [4], qui paraît indéniable dans les inscriptions des bagues de Naix (Marne) [5] et de Néris [6].

* * *

De ce qui précède, si nous admettons l'hypothèse d'un moule, nous déduisons ceci : *notre monument n'est pas un miroir réel, mais un patron destiné à orner un miroir métallique gravé,* comme l'indiquent sa forme précise, sa technique, l'existence d'un vrai miroir gravé, dont le sujet est identique, et où

1. Feldhaus, *op. l.*, s. v. Holzschnitt, p. 532; Rosenthal, *La Gravure*, 1909, p. 4; Mâle, *Les Origines de la gravure*, in *L'art allemand et l'art français au Moyen-Age*, 1917, p. 209 sqq., donne divers exemples et combat l'opinion que l'invention de la gravure est d'origine allemande; en réalité, la Bourgogne du XIVe siècle l'a connue avant l'Allemagne.

2. Feldhaus, *op. l.*, s. v. Buchdruck, p. 158, ne mentionne pour les origines que le passage très discuté de Cicéron, et la connaissance chinoise de l'imprimerie dès 1041.

3. Letronne, *De l'invention de Varron. Les anciens ont-ils connu la gravure en taille-douce et l'art d'imprimer les tissus en couleur*, Rev. arch., 1848, V, p. 32 sqq.; Delzons, *ibid.*, V, 1849, p. 419 sqq.; Laborde, *De ce que les anciens ont connu tous les genres d'impression sèche, y compris celle des caractères mobiles, il ne s'ensuit pas qu'ils aient découvert l'impression humide et l'imprimerie, ibid.*, 1848, V, p. 120 sqq.; Thédenat, *Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1901, p. 151 (référ.).

4. *Rev. arch.*, 1880, 40, p. 105 sqq.

5. Thédenat, *Comptes rendus Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, 1901, p. 151.

6. *Ibid.*, 1902, p. 270-1.

les attitudes sont normales et non inversées. A l'aide de ce patron, l'image était reportée sur le métal du miroir encore vierge de tout décor, pour en faciliter la gravure à l'artiste. Le trou percé dans le petit manche servait à suspendre l'instrument.

Mais comment procédait-on? Souvenons-nous que les anciens possédaient des couleurs [1] et des encres diverses [2]; qu'ils se servaient, non seulement pour écrire, mais pour dessiner, de papyrus [3], et peut-être aussi, dès le v[e] siècle, de parchemin [4]; qu'ils connaissaient, peut-être déjà à une époque archaïque, l'usage des calques, des poncis [5], c'est-à-dire qu'ils cherchaient des procédés mécaniques permettant la facile répétition d'un motif ornemental. Il faut éliminer, semble-t-il, l'hypothèse d'une impression sèche sur le disque du miroir au préalable recouvert d'une couche plus ou moins épaisse d'une substance tendre, par exemple de cire. Celle-ci aurait reçu les contours en creux du dessin que l'artiste aurait repassés au burin. Une telle tentative ne donne pratiquement pas de bons résultats.

***

On supposera plutôt l'emploi de l'impression humide, c'est-à-dire que la surface du moule était recouverte d'encre ou de couleur, tout comme un bois typographique. Le patron ainsi préparé était-il appliqué directement sur le miroir à décorer recouvert peut-être d'une légère couche de cire qui aurait retenu l'image? Le procédé est peu vraisemblable, les deux surfaces métalliques, malgré la couche molle intermédiaire, ne pouvant être suffisamment en contact sur tous les points. Mais on pouvait tirer l'image en pressant sur le moule un papyrus, un parchemin, une étoffe, lequel était ensuite appliqué sur le miroir, et décalqué. Si la surface du

1. *Dict. des ant.*, s. v. Color.
2. *Ibid.*, s. v. Atramentum, Cinnabaris, Chrysographia, III, p. 1138.
3. *Ibid.*, s. v. Membrana, p. 1709.
4. *Ibid.*, s. v. Papyrus.
5. Martha, *op. l.*, p. 372-3; ci-dessus, p. 98.

miroir était recouverte d'une couche de cire, on reportait les contours en les suivant avec une pointe dure; sinon, on les piquait avec une pointe de métal, une aiguille, procédé encore usité aujourd'hui.



Fig. 10. — Épreuve tirée sur papier à l'aide du patron de miroir étrusque reproduit à la *figure 1* (image réduite).

Une expérience valant mieux que toute hypothèse théorique, nous avons moulé en plâtre le monument et tiré de ce creux une épreuve sur papier à l'encre grasse d'imprimerie *(fig. 10)*. Bien que l'oxydation ait un peu empâté les contours, que le plâtre ne permette pas d'obtenir des traits aussi nets que le métal, le résultat est satisfaisant et nous démontre que ce

procédé n'est pas impossible au point de vue technique, si nous ne pouvons en certifier l'emploi historique.

Il expliquerait en partie pourquoi l'on rencontre plusieurs



FIG. 11. — Miroir étrusque.

miroirs étrusques dont l'ornementation gravée, identique, ou à peu de chose près la même[1], dénote un modèle commun *(fig. 11-12)*. Assurément l'artiste pouvait copier librement

1. Ex. dans le thème banal des Lases, Inghirami, *Mon. Etrusc.*, *Specchi mistici*, II, pl. XXII, XXIV.

son modèle, mais il pouvait aussi disposer, comme on l'a vu plus haut, de calques, ou encore de patrons pareils à celui de Genève. Une fois l'image mécaniquement reportée



FIG. 12. — Miroir étrusque.

sur le disque métallique, il en suivait fidèlement les contours, ou bien il en variait divers détails à son gré. C'est pourquoi la composition du miroir de Florence, si semblable à celle du moule de Genève, en diffère cependant en quelques points

insignifiants[1], comme par le caractère général du style, qui n'a rien de la précision et de la pureté hellénique dont l'auteur du moule s'est approché de beaucoup plus près.

En cherchant dans les œuvres étrusques le reflet des prototypes grecs qui les ont inspirées, il convient de tenir compte des intermédiaires qui séparent le modèle de la copie, et des altérations subies par l'original. Dans le cas qui nous occupe, le prototype grec, une coupe attique du v[e] siècle, a été imité par le bronzier étrusque qui en a fait un patron à miroirs, où les divergences avec l'original sont déjà sensibles. L'ouvrier qui s'est servi de ce moule pour reporter le motif sur le disque du miroir à orner, a de son côté ajouté d'autres modifications en le gravant.

*
* *

Quelle hypothèse préférer? Était-ce un miroir incrusté? Était-ce un patron pour reporter le décor par impression humide sur un miroir ensuite gravé? La seconde me paraît de beaucoup la plus vraisemblable. Notre monument acquiert un grand prix scientifique, car il témoigne de l'existence, au v[e] siècle avant notre ère, de procédés techniques que nous croyions inconnus à cette date.

W. DEONNA.

Genève, juin 1917.

APPENDICE

L'authenticité de ce monument ayant été mise en doute lors de sa présentation à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, je crois nécessaire de le disculper de ces soupçons qui ne paraissent nullement justifiés.

Ainsi que je l'ai dit (p. 77), l'aspect du bronze n'a rien de suspect, et, après un scrupuleux examen, M. A. Cartier, directeur général du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, M. D. Viollier, sous-directeur du Musée national suisse de Zurich, d'autres encore, ont été unanimes à en reconnaître la parfaite authenticité. M. E. Pottier me rappelle, il

1. Ci-dessus, p. 81.

est vrai, que les faussaires sont passés maîtres dans l'art de donner, à l'aide de manipulations chimiques, une apparence de vétusté convenable aux produits de leur industrie. Assurément leur habileté a plus d'une fois induit en erreur les érudits les mieux qualifiés, mais il est rare cependant que quelque détail infime n'éveille pas, parfois sans qu'il s'en rende compte consciemment, la méfiance de l'érudit. Ce détail, aucun de ceux qui ont vu l'original ne le perçoit, et seuls proclament faux ce monument ceux qui n'en ont encore connaissance que par des photographies.

Au point de vue technique, il dénote la main d'un artiste fort habile à ciseler les fonds, à ménager les traits qui délimitent les figures; c'est l'œuvre d'un homme expert dans son métier, à en croire un juge compétent, M. G. Hantz, directeur du Musée des Arts décoratifs de Genève, qui est un de nos graveurs distingués.

Quel est donc l'argument invoqué en faveur d'un faux? Sa très grande ressemblance avec le miroir de Florence, dont il reproduit l'image inversée, et qui aurait servi de modèle. Mais cette ressemblance ne va pas jusqu'à l'identité. Ainsi qu'il a été dit plus haut, (p. 81), il y a de légères divergences de l'un à l'autre, et l'on s'en rendra compte en superposant et en examinant par transparence les images réduites à la même échelle (*fig. 4* et *10*) : les tracés ne coïncident pas en bien des points. Notons encore que, sur le miroir florentin, le torse de Persée s'incline davantage en avant, et qu'il est plus court, plus trapu ; que le bouton ornant la calotte du héros sur l'exemplaire de Genève y fait défaut.

Le faussaire a-t-il copié le miroir de Florence en y introduisant de légères variantes? Cela paraît peu vraisemblable; la gravure de ce dernier est fort ténue, et difficile à percevoir, ainsi que veut bien me le dire M. le Directeur du Musée archéologique de cette ville, à l'amabilité de qui je dois la reproduction photographique ici donnée. A-t-il copié l'une des images qui en ont été publiées fréquemment (p. 80)? Mais ces reproductions sont fort infidèles, exception faite pour celle d'Inghirami (*fig. 3*). Si le faussaire s'est inspiré de cette dernière, il ne l'a pas imitée servilement, puisqu'elle présente des détails qui ne se retrouvent ni sur l'original de Florence, ni sur le patron genevois, par exemple dans le dessin des palmettes qui y ont sept feuilles au lieu de cinq (p. 80).

Admettons toutefois que le miroir de Florence ait été son modèle, et qu'il l'ait quelque peu modifié. Ne devons-nous pas alors admirer son habileté et sa science archéologique? Il a su que le miroir rond de Florence est d'un type plus ancien que les miroirs ovales (p. 79), que les détails de la composition nous ramènent aussi au ve siècle (p. 83), que, par conséquent, en forgeant le patron dont le miroir florentin devait paraître issu, il fallait se garder de tout anachronisme.

et le traiter dans le style du vᵉ siècle. Il a su que les bronziers étrusques copiaient les œuvres grecques, et qu'il fallait, en conséquence, donner au patron un aspect plus hellénique que celui du miroir florentin. C'est pourquoi, au lieu de moderniser les traits des personnages, comme le font inconsciemment d'ordinaire les faussaires, il a retrouvé avec un rare bonheur le type archaïque du visage d'Athéna, que le graveur étrusque avait dénaturé, et il a donné au corps de Persée une musculature plus robuste, qui est bien celle des éphèbes grecs du vᵉ siècle. Il a même indiqué, suivant les conventions de ce temps, l'œil de face dans la tête de profil, que ne montre pas le miroir de Florence, ni sur l'original ni sur les reproductions.

Je m'incline devant cette science, et je reconnais dans ce faussaire un archéologue, proche parent de celui auquel est dû, suivant une thèse allemande [1], le beau guerrier blessé de Bavai, dont M. S. Reinach a prouvé, irréfutablement à mon avis, l'authenticité.

Et cependant, à quoi lui ont servi tous ces efforts ? Le prétendu faussaire du bronze de Bavai aurait voulu doter la science archéologique d'un guerrier défaillant de Crésilas, conforme au type imaginé par Furtwængler ; le nôtre aura assurément voulu gratifier les érudits d'un monument de type encore inconnu, d'un patron de miroir étrusque. Car ce n'est pas pour le grand public qu'il aura travaillé, l'œuvre n'ayant aucun attrait artistique, et étant difficile à comprendre sans examen approfondi. Dès lors, ne l'aurait-il pas dû lancer dans la circulation, afin d'attirer sur elle l'attention des savants ? Comment se fait-il que ce miroir soit resté inconnu pendant un demi-siècle environ dans une obscure collection privée de province, d'où le hasard d'une vente sans éclat vient de le faire sortir ? Son propriétaire non seulement en ignorait la valeur, mais aussi le sens et l'ornementation, qui n'apparaît que si l'on remplit les fonds d'une poudre faisant ressortir le dessin *(fig. 8)*. L'antiquaire genevois qui l'acheta pour quelques francs n'avait pas de notions plus éclairées, et méconnaissant l'importance scientifique d'un tel document, n'en exigeait qu'une somme minime avant que les propositions avantageuses d'un grand musée allemand avec qui nous fûmes en compétition ne lui eussent fait hausser de beaucoup ses prétentions.

Les adversaires de l'authenticité supposent la filiation suivante :

a) Miroir de Florence.

b) Patron de miroir de Genève, faux.

Nous sommes, au contraire, persuadé de la généalogie contraire :

a) Prototype grec inconnu, soit une coupe attique de la première moitié du vᵉ siècle (p. 86).

1. Sauer, *Der verwundete von Bavai*, Neue Jahrbücher, 1915, p. 237 sq.; cf. *Rev. des ét. grecques*, 1916, p. 364.

b) Patron de miroir de Genève ; il est dû à un bronzier étrusque, car si le style hellénique est encore très pur dans le profil d'Athéna, divers détails sont franchement étrusques (p. 87-88).

c) Miroir de Florence, sorti de ce patron, où le style étrusque est encore plus accentué.

La ressemblance entre le miroir de Florence et le patron de Genève, au lieu d'être un élément de doute, est une nécessité et une garantie d'authenticité : comment en serait-il autrement, puisque le monument florentin est issu de l'autre ? Quant aux divergences, elles s'expliquent par le fait que le graveur, ayant reporté sur le disque de son miroir le dessin du patron, aura incisé les contours librement, sans s'en tenir strictement à son modèle (p. 83, 108).

W. D.

Octobre 1917.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXVIII

EMBLÈMES CONJUGUÉS : ROUES ET MAILLETS

Les Gallo-Romains, comme tous les dévots, s'en tenaient rarement à un seul dieu, et le syncrétisme, qu'on regarde d'ordinaire comme une des caractéristiques du Bas-Empire, est en réalité la loi de la religion dans toute l'histoire du monde latin On mêla, au IVe siècle, plus de dieux orientaux aux dieux classiques. Mais le mélange entre ces dieux classiques, et entre eux et les dieux celtiques, ne fut pas moins abondant dans les premiers temps du régime impérial[1].

Je songe à cela en examinant la photographie d'un autel découvert à Psalmodi[2] et que me communique M. l'abbé Chaillan, à qui je laisse le soin de le publier avec plus de détails.

En haut, en lettres étroites et serrées, mais d'excellente facture, la dédicace[3] :

IOVI·ET·SILVANO·C·OCTAVIVS
PEDO

Au-dessous, sur la face principale de l'autel, la roue et le foudre, emblèmes de Jupiter, celle-là plutôt du Jupiter gaulois,

1. Voyez les récents exemples offerts par le *mithræum* de Kœnigshofen, ici, p. 117.

2. Le site et les ruines de l'abbaye célèbre de Psalmodi, dans le Bas-Languedoc, près de la Camargue, mériteraient une étude spéciale. Là encore le Moyen-Age continue solidement l'Antiquité.

3. Je ne doute pas que le *C. Octavius Pedo* ne soit le même dont un affranchi a élevé des monuments (*C. I. L.*, XII, 4068-9) à Diane, Isis et la Lune. Ces monuments sont dits trouvés à Manduel, mais je laisse à M. Mazauric le soin de rechercher si cette origine est exacte. — Ce *C. Octavius Pedo* était certainement un des chefs de l'aristocratie nimoise, et peut-être un des colons de la première heure. S'il intervient en titre dans l'autel de Psalmodi, c'est peut-être qu'il y avait là un domaine.

celui-ci uniquement du Jupiter latin. Ces deux emblèmes sont répétés sur le côté de droite. Et sur le côté de gauche, voici les emblèmes de Silvain.

Ces emblèmes de Silvain sont, contrairement à l'usage, au nombre de trois. Outre le maillet et le pot, ordinaires l'un et l'autre et en quelque sorte nécessaires, il y a au-dessous la figure d'une serpette.

Et voilà qui est nouveau. On se doutait bien, à voir certains monuments des Trois Gaules, que les Gallo-Romains avaient des dieux à la serpe à côté de leur dieu au maillet[1]. Mais maintenant serpe et maillet se trouvent réunis aux mains du Silvain gallo-romain.

Ce Silvain, par suite, il n'y a plus de doute à avoir sur son caractère, sur la nature de ses attributs. C'est un dieu rustique, rural, agraire. Et il me paraît de plus en plus difficile d'accorder un sens cosmogonique à son maillet, puisque celui-ci voisine avec la serpette.

Je me demande si cette dernière ne serait pas l'instrument avec lequel les vignerons taillent la vigne. Et je me permets de supposer ensuite que le fameux maillet, si souvent figuré au manche très court, pourrait être le maillet du vigneron ou plutôt du tonnelier : aucun tonnelier, aujourd'hui encore, ne va sans son maillet.

Qui sait donc si, en dernière analyse, les monuments du dieu au maillet ne se rattacheraient pas surtout à la culture de la vigne? Il n'y en a aucun qui n'ait été découvert en pays de vignobles. Et le vase qui accompagne le maillet ne serait-il pas celui dans lequel on offrait à Silvain les prémices du vin nouveau, que le maillet du tonnelier a fait jaillir en débondant la cuve[2]?

Dans le monument de Psalmodi, emblèmes de Jupiter et emblèmes de Silvain sont rapprochés, chacun gardant son

1. Dieu de la Selle-Mont-Saint-Jean dans la Sarthe (Espérandieu, n° 3001).

2. Remarquez que le dieu au maillet est parfois flanqué d'un tonneau. Espérandieu, n°s 1621 (Gannat), 2750 (Vichy), 3568 (Mâlain) : trois pays à vignobles, s'il en fut.

aspect propre. Je crois trouver dans le *Recueil* d'Espérandieu[1] un monument où les deux emblèmes sont en quelque sorte enchevêtrés, de manière à ne former qu'une seule image. C'est un monument où la roue de Jupiter est figurée de manière à ce que les rayons et le cercle soient faits à l'aide de maillets concentriques, dont le manche est attenant au moyeu. Faire la roue de Jupiter avec, comme rais, les manches des maillets de Silvain, voilà encore une forme de syncrétisme qui ne m'étonne pas chez les Gallo-Romains[2].

CAMILLE JULLIAN[3].

1. Tome II, figure 863. M. Espérandieu recherche en ce moment, pour moi, ce petit autel.

2. Il faudrait revoir à ce point de vue l'Hercule au maillet arborescent, de Vienne, où il y a peut-être moyen, à l'aide de ces branches, de retrouver une roue (Reinach, *Bronzes*, p. 175). — Jusqu'à nouvel ordre, je ne rapproche pas de ces figurations le curieux autel de la forêt de Saint-Quirin (Esp., n° 4528), encore qu'il semble y avoir une roue et de vagues maillets rapprochés. — Pas davantage encore la roue formée, non de maillets, mais de pilons [le pilon de Silvain ?], du bas-relief de Dôle sur lequel une enquête est en cours (Espérandieu, n° 5303).

3. P.-S. — A l'instant, je reçois un mot de M. Mazauric sur les monuments de Manduel (p. 123, n. 3) :

« Les auteurs signalent en effet deux inscriptions de l'affranchi de C. OCTAVIVS PEDO, mais je crois qu'il y a confusion évidente et que celle de *Diane* n'est qu'une très mauvaise lecture de celle d'*Isis*. Il est certain, dans tous les cas, que lorsque je me rendis en 1906 à Manduel pour faire transporter au Musée l'autel *à la Lune et à Isis*, je ne pus rencontrer nulle part aucune trace de celui de Diane dont aucun habitant n'avait d'ailleurs jamais entendu parler. — Le village de Manduel est construit sur un terrain d'alluvion qui ne comporte aucune assise calcaire. Pour construire les maisons modernes il a fallu emprunter des matériaux aux collines de Nîmes ou aux constructions préexistantes. L'autel provient donc soit de Nîmes, soit de quelque riche villa du *suburbium* (peut-être des ruines romaines de Lignan, situées un peu au nord sur la Voie Domitienne ?). »

OPPIDUM BATAVORUM

Nous avons déjà signalé dans cette *Revue* (t. XIX, p. 209) les remarquables découvertes faites récemment près de Nimègue par le Dr J. H. Holwerda. Les fouilles qui ont été poursuivies en 1917 par la « Société néerlandaise d'anthropologie » ont confirmé et précisé les résultats des premières constatations. Au village d'Ubbergen, elles ont mis au jour des restes considérables de l'*Oppidum Batavorum* que Civilis incendia en 70, lorsqu'il dut se retirer devant les Romains. A quelques centaines de mètres de là, elles ont reconnu l'enceinte d'une forteresse considérable, où tint garnison la Xe légion pendant une trentaine d'années après la répression du soulèvement batave. Ce corps d'occupation était établi dans un vaste camp de 690 mètres de long sur 460 de large, c'est-à-dire dont la superficie dépassait 30 hectares. M. Holwerda insiste avec raison sur l'importance de cette découverte pour la plus ancienne histoire de son pays et celle de la Gaule entière, et nous nous associons au vœu qu'il exprime d'être mis bientôt en mesure de conduire à bonne fin l'exploration complète de cette double forteresse indigène et romaine (Holwerda, *De Stad der Bataven en de romeinsche Vesting te Nijmegen*, Leiden, Brill, 1918).

Franz CUMONT.

LE MITHRÉUM DE KŒNIGSHOFEN

A STRASBOURG

En 1912, on trouva par hasard en creusant les fondations d'une église à Königshofen, aux portes de Strasbourg, un important mithréum dont les sculptures, inscriptions et autels brisés en menus fragments ont été transportés au « Musée des antiquités alsaciennes » et reconstitués dans la mesure du possible. M. Forrer, conservateur de ce musée, a publié, en 1915, une monographie très précise et abondamment illustrée sur cette découverte [1] et l'accès de Strasbourg nous étant — provisoirement — interdit, il ne sera pas inutile de donner ici quelques indications sur ce nouveau mithréum.

On a pu fixer exactement le plan de l'édifice, construit probablement au milieu du II[e] siècle, agrandi vers 225 sous Septime Sévère et restauré encore sous Aurélien. Le mobilier sacré a dû être très riche, mais tout l'intérieur du temple a été saccagé par les chrétiens après la chute du paganisme, et des monuments et ex-voto qui l'ornaient il ne subsiste que des fragments. Le morceau le mieux conservé est un édicule (pl. XV-XVI) portant dans le fronton un buste de la Lune, et sur l'architrave une dédicace, lequel doit être rapproché des *naïskoï* du culte de Cybèle (Graillot, *Cybèle*, pl. I, pl. III, etc.).

M'abstenant d'énumérer ici tout ce qui dans ce nouveau temple confirme seulement des constatations déjà faites ailleurs, je me borne à signaler certaines trouvailles d'un intérêt particulier.

Dans les fondations du grand bas-relief de Mithra tauroctone, qui occupait, selon la règle, le fond de la crypte, on mit au jour un crâne et un fémur humains. Il s'agit certainement, comme dans le temple des dieux syriens au Janicule (Gauckler, *Le sanct. syrien du Jan.*, p. 188 ss.), d'un rite oriental de consécration, non pas comme dans le mithréum de Sarrebourg, où un squelette enchaîné fut trouvé *sur* les débris du bas-relief, d'un cadavre enterré par les chrétiens pour profaner le sanctuaire.

Parmi les inscriptions, les plus importantes sont des dédicaces à

1. R. Forrer, *Das Mithraheiligtum von Königshofen bei Strassburg*, Stuttgart, Kohlhammer, 1915, 183 pages, 85 fig. et XV planches. — Un compte rendu détaillé de ce volume, qu'il est difficile actuellement de se procurer en France, a été donné par Déonna, *Revue de l'histoire des religions*, t. LXXIV, 1916, p. 88-101.

Attis et à Cissonius. Elles achèvent de prouver, d'une part, l'alliance des mystères de Mithra et de ceux de la *Magna mater*, de l'autre le syncrétisme qui fit accueillir par les mithriastes les divinités celtiques (cf. *Mon. myst. de Mithra*, t. I, p. 332 s.).

Près de l'entrée du temple, se trouvait non seulement un bénitier, servant aux lustrations rituelles, mais une large piscine qui probablement fut employée pour une sorte de baptême par immersion (cf. *ibid.*, t. I, p. 319, n. 8; t. II, p. 23). Il faut en rapprocher la découverte d'un bassin analogue faite récemment au bas de l'escalier conduisant au mithréum de Saint-Clément (*Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1914, p. 597).

L'inscription gravée sur le grand autel, qui est creux et percé à la partie supérieure d'un trou permettant de faire jaillir la flamme de l'intérieur, doit être lue je crois *Deo invicto Mytrae secu*[*lari*] (et non *secu*[*ndus*]). Cf. *CIL*, VII, 479 : *Deo soli invicto Mytrae saeculari*, 480. — Mithra est le maître des siècles, comme dieu solaire.

M. Forrer publie en appendice divers monuments alsaciens qui peuvent être rattachés, avec plus ou moins de certitude, au culte de Mithra. Ce sont le bas-relief de Kronos-Eon avec un lion, trouvé à Strasbourg (mon n° 240), et qui n'a pas été détruit en 1870 comme on le croyait, un lion et un cratère symboles du feu et de l'eau provenant de Brumath, deux bas-reliefs du dieu Medru où l'on a voulu voir un équivalent celtique de Mithra (cf. *Revue celtique*, 1904, p. 47); une colonne à reliefs de Hilsenheim et deux tessons de vase d'Ittenweiler avec une figure d'homme à tête de lion qu'on suppose être un *leo* mithriaque, portant le masque de l'animal. Comme on le voit, la connaissance que possède M. Forrer des antiquités alsaciennes lui a permis de retrouver plusieurs indices nouveaux de la diffusion des mystères de Mithra entre les Vosges et le Rhin.

Franz CUMONT.

UNE *PORTA ROMANA* A MARSEILLE

L'existence à Marseille d'une *Porta Gallica* est connue depuis fort longtemps [1]. Cette entrée se trouvait près de la mer, sur la partie des remparts enveloppant la ville au nord. Son nom est ancien et nul doute qu'il ne soit celui qu'elle portait dans l'Antiquité. Elle donnait passage, en effet, à la *via* qui se dirigeait vers le nord, c'est-à-dire vers la Gaule.

Mais on n'a jamais signalé, que je sache, la présence à Marseille d'une *Porta Romana*. Or, cette porte est mentionnée dans un acte inédit de l'abbaye de Saint-Victor, daté du règne de Rodolphe, au mois d'avril, entre les années 993 et 1032 [2].

Dans ce document, Adalard, *vicarius* [de Marseille], donne à l'abbaye de Saint-Victor des vignes situées *in presentia civitatis Massilie*. L'une d'elles est placée *ante portam Romanam*. Le donateur figure aussi dans une convention passée vers 993 [3]. Ce texte permet de penser qu'Adalard vivait plutôt au début qu'à la fin du règne de Rodolphe. La donation de vignes à Saint-Victor pourrait donc être des dernières années du xe siècle, ce qui donne du prix aux indications qu'elle donne.

Où était située cette *porta Romana?* Je ne suis pas encore en mesure de désigner son emplacement avec une exactitude rigoureuse. Je préfère donc attendre. Mais ce qui paraît certain, c'est que, faisant pendant à la *porta Gallica*, elle s'ouvrait vers le Vieux-Port, sur la portion des remparts qui défendaient Marseille à l'est. Elle était le point où aboutissaient plusieurs *viae* [4]. L'une d'elles conduisait en Italie et son tracé est marqué par la rue actuelle dite du *Vieux chemin de Rome*, dont le nom expressif me défend d'insister.

Cette porte, qui paraît avoir été l'entrée principale de la ville, semble être devenue, quelques années plus tard, la *Porta* tout court. Son souvenir survécut à sa destruction et persista au XIe siècle dans le nom

1. Le 23 novembre 1121 ; restitution par Pons de Peynier, fils du vicomte de Marseille, à Raymond, évêque, du port de *Porta Gallica* (Albanès, *Gallia christiana novissima, Marseille*, n° 138. Cf. aussi en 1151, n° 149, etc).

2. Archives des Bouches-du-Rhône, H, *Saint-Victor*, liasse 13.

3. *Ibid., Cartulaire*, fol. 23° : *Breve de Catedra... Adolardus vero vicarius Massilie...* (cf. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, t. I, n° 77). Dans cet acte figure un autre *Adalardus, abbas Sancti Victoris*, qui est différent du premier. Probablement ces deux personnages appartenaient à la même famille.

4. Cela ressort des confronts donnés aux vignes.

d'*Almaric de Porta*[1]. Deux siècles plus tard on retrouve encore des Bertrand et des Jean *de Porta*[2].

En attendant des recherches et des vérifications plus complètes, j'ai cru qu'il ne serait pas inutile de signaler un texte important pour l'histoire de l'enceinte antique de Marseille.

EUGÈNE DUPRAT.

[P.-S. — La découverte de M. Duprat a une réelle importance pour l'histoire et la topographie de Marseille. Nous voyons d'abord que Marseille, même en matière de toponymie, avait dû substituer à peu près partout le latin au grec. Ensuite, qu'elle s'était conformée à l'usage courant d'avoir une « porte des Gaules » et « une porte de Rome ». — C. J.]

1. Guérard, *Cart. de Saint-Victor*, t. I, n°s 39 (1065-1079) et 40 (XIe siècle). Dans le n° 51 (février 1051) le donateur Almaric n'est autre que *Almaricus de Porta*.

2. Blancard (L.), *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen-Age*. Marseille, 1885, in-8° : *Bertrandus de Porta*, en 1248, t. I, n°s 286, 287, 288; t. II, n°s 429, 430, 611. — *Johannes de Porta*, en 1234, t. I, n° 49; en 1248, t. II, n° 997. — Il faut, je crois, distinguer cette famille de celle des Raymond et des Pierre *de Portale* qu'on voit à la même époque. Il ne faut pas non plus la confondre avec celle portant le nom de *Porta aquaria*. Tandis que les *Porta* et les *Portale* sont des citoyens de la ville vicomtale, Hugues de *Porta Aquaria* est juge de la cour épiscopale et parait habiter la ville supérieure. (En 1228. Arch. des B.-du-Rh., G, *Evêché de Marseille*, liasse 6.)

DE CHARLEMAGNE

ET DU FROMAGE DE BRIE[1]

Les textes grecs et latins relatifs au fromage sont innombrables[2]. Homère, Hésiode, les poètes comiques, les poètes bucoliques, Virgile, Lucien, Plutarque, Pline l'Ancien, enfin les agronomes Caton, Varron, Columelle et Palladius, tous ont plus ou moins parlé du fromage.

Le mot même, tel qu'il nous est parvenu, a l'étymologie latine de *forma*, forme, moule, employé déjà notamment par Columelle[3]; mais rien ne prouve que pour cette raison le fromage soit une acquisition que les Gaulois doivent aux Romains.

De bonne heure, au contraire, la gastronomie romaine eut recours aux Gaulois. De même que les cuisiniers français sont encore réputés dans le monde, — de même les Gaulois avaient la spécialité de préparer de bons jambons et de faire de bons fromages. Ces deux opérations demandent la même connaissance judicieuse de l'emploi du sel.

Or, les fromages se divisent en trois sortes : les fromages mous destinés à être consommés immédiatement, — les fromages cuits — et les fromages salés, dont le type est le fromage de Brie.

Que les Gaulois connussent les grands fromages plats, cela paraît certain, puisqu'on a retrouvé dans les fouilles du mont Beuvray des débris de grands égouttoirs.

Si nous n'avons pas de documents de cette époque particuliers au fromage de Brie, nous avons du moins, dès le temps de Charlemagne, une anecdote amusante que le moine de Saint-Gall nous raconte avec sa bonhomie coutumière.

Pendant un de ses voyages, Charlemagne s'arrêta chez un certain

1. [Au cours d'une enquête sur les fromages de Gaule, nous avons prié M. Gassies de vouloir bien rédiger quelques lignes sur l'historique des fromages de Brie. Je n'ai pas à m'excuser auprès des lecteurs de la *Revue des Études anciennes* si ces notes sont toutes relatives à des époques plus récentes et à la technique de l'industrie française. Il n'est peut-être pas de question où le présent n'explique mieux le passé, où les coutumes ne soient plus immuables. — C. J.].

2. L'article du dictionnaire Saglio fournit au mot *caseus* de nombreuses références, qu'il est inutile de reproduire ici.

3. Columelle, *De re rustica*, II, c. 8 : « *Casei quoque faciendi non erit omittenda cura.... Deinde ut* FORMIS... *exemptus est....* » Le mot sous la forme actuelle de *fromage* apparaît dès le XIIIe siècle. (Jeu de Robins et de Marion. Et dans l'*Extenta comitatus Campanie* (1276-1278).

évêque, établi dans un endroit où l'empereur ne pouvait éviter de passer. Il s'agit donc d'une ville située sur une grande voie mettant en relation les villes où séjournait Charles, comme Meaux situé sur une grande voie romaine. Ce jour-là, qui était un samedi, ce prince ne voulait pas manger de chair de quadrupède ni de volatile; le prélat, n'ayant pu se procurer sur-le-champ du poisson, ordonna de servir au roi un excellent fromage tout blanc de graisse.

On objectera peut-être qu'il passe à Meaux une grande rivière et qu'on eût pu s'y procurer du poisson. Mais la pêche n'est pas toujours un moyen rapide et sûr d'avoir du poisson. Même aujourd'hui l'on ne trouverait pas à Meaux à l'improviste un poisson pour l'offrir à son hôte.

Bref, l'évêque servit à Charlemagne un fromage.

« Le modeste Charles, habitué à se trouver bien partout, et à se contenter de tout, ménageant l'embarras du prélat, ne demanda pas autre chose; mais prenant son couteau et enlevant le moisi qui lui paraissait abominable, il ne mangeait que le blanc du fromage. »

Voici les caractères du fromage en question qui se précisent. Il s'agit d'un fromage à pâte blanche et couvert de moisissure; il s'agit donc d'un fromage salé comme le fromage de Brie, car cette moisissure ne se produit que par le salage. Voici ce que dit le meilleur traité relatif à notre fromage de Brie, antérieur à la vulgarisation des découvertes de Pasteur, c'est-à-dire à une époque qui, bien que récente (1881), a toutes les chances à nos yeux d'être analogue aux méthodes les plus anciennes de la Brie.

Après un premier égouttage, « il faut saler un côté dans la matinée et les tours.

» Cette opération se fait à la main pour les tours, et à l'aide d'une plume d'oie pour le dessus.

» C'est par ce moyen qu'on obtient plus de régularité, et c'est un point important, *car l'endroit oublié se fera justice lui-même*. Il sera facile de le reconnaître au bout de quelques jours, car la première moisissure blanche n'y sera pas apparente et le fromage ne sera pas de conserve. Il ne faut pas trop saler; mais cependant assez; dans la Marne, on sale peu, mais généralement les fromages (dits Brie courants) ne pourraient être conservés.

» Dans la vallée du Morin, on sale un peu plus; aussi remarque-t-on que les fromages ont bien plus de tenue et se conservent plus longtemps. J'insiste sur ce point, en recommandant de se garder d'exagération en trop ou trop peu.

» Le point essentiel, c'est l'uniformité[1]. »

Le fromage servi à Charlemagne était donc un fromage salé non

1. *Fabrication du fromage de Brie*, par Siot Decauville, Coulommiers, imprimerie Brodard, 1881, p. 80.

cuit, ne pouvant être confondu ni avec les fromages de Hollande, de Gérardmer, de Munster, de Gruyère, de Marolles, etc., dont l'ancienneté peut d'ailleurs être aussi très reculée.

L'observation faite ensuite par l'évêque et le conseil donné par lui à Charlemagne est encore un argument en faveur du fromage de Brie, qui n'est livré au commerce que lorsque « cette belle mousse blanche, dite salpêtrée, première végétation qu'il conserve de six à huit jours », s'est développée sur le fromage.

Lisez le traité technique, mon autorité, vous verrez quel cas l'auteur fait de cette moisissure, qui en se développant suivant une sorte de rythme constitue « un vrai fromage d'amateurs » [1].

L'évêque, qui se tenait auprès du roi comme un serviteur, dit donc à Charlemagne :

« Pourquoi, Seigneur empereur, fais-tu ainsi ? Ce que tu rejettes est le meilleur. »

Alors Charles, « qui ne savait pas tromper et croyait ne pouvoir être trompé par personne, écoute le conseil du prélat : il met dans sa bouche de la partie moisie du fromage et, la mâchant peu à peu, l'avale comme on fait du beurre, puis approuvant l'avis de l'évêque, il lui dit :

« Tu as dit vrai, mon cher hôte; n'oublie donc pas de m'envoyer chaque année à Aix-la-Chapelle deux caisses de pareils fromages. »

La commande qui suit la dégustation ne laisse plus de doute ! La fin de l'histoire accroît encore les présomptions en faveur du Brie, que l'on doit couper pour en apprécier la qualité, et qui se vend le plus souvent par moitiés, par quarts, au marché de Meaux.

Le pauvre évêque, en entendant l'empereur proclamer ainsi l'excellence du mets qu'il lui avait offert, est très inquiet.

« Consterné de l'impossibilité de satisfaire à cette demande, continue le moine, et se croyant déjà en danger de perdre son état et son siège, l'évêque réplique : « Je puis bien, Seigneur, me procurer des fromages, mais je ne saurais distinguer cette espèce des autres, et je crains » de vous paraître répréhensible. » Evidemment, il n'osait pas envoyer à l'empereur des fromages coupés en deux ; c'est Charlemagne qui lui indique le moyen de vérifier la qualité des fromages, et le bon moine admire avec émotion l'ingéniosité de son héros. « Charles, à qui les choses extraordinaires et peu connues ne pouvaient ni échapper ni demeurer cachées, dit à cet évêque ignorant des choses mêmes au milieu desquelles il était élevé : « Coupe tous les fromages par le » milieu ; lorsque tu en reconnaîtras de bons, réunis-en les parties » avec une broche de bois et envoie-les-moi dans une caisse ; quant » aux autres, réserve-les pour toi, tes clercs et ta maison. »

1. Siot Decauville, *op. cit.*, p. 88-89.

Deux années de suite, le prélat fit parvenir à l'empereur ce présent de fromages; mais la troisième année, soucieux sans doute de tirer profit de ces envois gratuits au monarque, il apporta lui-même ses caisses de fromage et bien lui en prit. Il les présenta lui-même à Charlemagne et celui-ci, touché des soins et des peines du bon prélat, qui lui apportait ce présent « de si loin et avec tant de fatigues » (Meaux est loin d'Aix-la-Chapelle!), « fit don à son évêché d'une excellente métairie, dont lui et ses successeurs tirèrent du froment, du vin et les autres choses nécessaires à la vie » [1].

Après Charlemagne, le fromage de Brie affirme son existence à travers les âges.

Au XIe siècle, c'est Foulcoie de Beauvais, archidiacre de Meaux, qui célèbre le fromage de Brie, en vers latins, parmi les richesses de Meaux; au XIIIe siècle, c'est Gervais, argentier des foires de Provins, qui adresse deux cents fromages de la part de Blanche de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie, au roi Philippe-Auguste. C'est la mention parmi les redevances dues au comte de Champagne — dans l'« Extenta » du comté — de soixante fromages dus par la « Grange Baudoin du Bois (estimés à XXV sous), de deux fromages à Condé-en-Brie estimés deux sous; au XIVe siècle, dans un livre de proverbes (ms. 1830 de Saint-Germain-des-Prés, B. N), on lit que « les meilleurs fromages sont ceux de Brie ». Le 26 septembre 1416, l'abbé de Barbeaux-en-Brie envoie à Ysabeau de Bavière deux cygnes et douze fromages (Archives nationales, série KK. Comptes royaux); en 1419, Juvénal des Ursins, après l'assassinat de Jean sans Peur, se réjouit que Paris puisse enfin être ravitaillé: « Il était grand temps, car il n'était nouvelles d'œufs ni de fromages de Brie! »

Au XVIe siècle, les pâtissiers parisiens ont le droit de visite sur les fromages de Brie, « attendu qu'iceux pâtissiers y ont intérêt pour ce que journellement ils mettent en œuvre ladite marchandise ».

Les comptes de l'Hôtel-Dieu de Meaux nous montrent que de tout temps il y a dû avoir deux modèles de fromages de Brie, comme aujourd'hui, le grand et le petit moule. La douzaine de fromages dans ces comptes (XVe et XVIe siècles) coûte 18 sols. C'était le grand moule.

Le petit moule dans le même compte (*Archives de l'H. D. de Meaux*, E, 149, E, 28) est vendu à raison de 42 sols tournois pour cinq douzaines d' « angelots ».

Cette série d'exemples prouve la continuité dans la fabrication de ce fromage, qui au Congrès de Vienne était proclamé par les diplomates réunis à table le roi des fromages.

GEORGES GASSIES.

1. Ne serait-ce pas la fameuse métairie de Germigny, que nous trouvons dès l'an mille au moins en possession des évêques de Meaux? — Je dois rappeler ici les rapports constants de Charlemagne avec le comte de Meaux, Helingaud.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Genève. — Raoul Montandon, *Bibliographie générale des travaux palethnographiques et archéologiques, Canton de Genève et régions voisines*; Genève, Eggimann, 1917, in-8° de 33 pages.

Tombeaux percés d'une fenêtre. — Gustave Chauvet, *Notes archéologiques, Bulletin de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1917. Nombreux exemples tirés de l'époque préhistorique et gallo-romaine. A propos de l'article de Léon Maître, *Rev. arch.*, 1916, II. Il est curieux de voir la suite de l'usage se continuant des temps les plus lointains à l'époque chrétienne.

Casse-têtes naviformes. — *Présentation de deux casse-têtes en pierre et naviformes de Scandinavie*, par P. de Givenchy, extr. du *Bull. de la Soc. Préh. franç.* (24 juin 1915), 1916, in-8° de 7 pages.

Hache polie. — *La Grande hache polie du Nucourt*, Seine-et-Oise, par P. de Givenchy (*Bull. de la Soc. Préh.*, 26 avril 1917). Longueur : 0m33. On en a trouvé de plus longues, rappelle l'auteur, 0m38. Je doute que ce ne soient pas des objets votifs ou funéraires.

Marteau-coin. — *Présentation d'un marteau-coin néolithique à perforation incomplète*, par P. de Givenchy (*Bull. de la Soc. Préh.*, 27 janv. et 23 nov. 1916).

Survivances décoratives. — *Survivances ornementales dans le mobilier suisse*, par W. Deonna, extrait des *Archives suisses des traditions populaires*, t. XXI, 1917, in-8° de 4 pages.

Fossata Romanorum. — Que le camp de César assiégeant Bourges ait été au Château, c'est à peu près certain. Mais voici que M. Soyer a découvert un document du Moyen-Age (de 1262) qui mentionne, à cet endroit, *fossata Romanorum* (*Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre*, XXVI). Je ne crois pas que ce soit un argument de plus, et que le souvenir de César se soit conservé sans hiatus. Je doute également que les fossés de César aient été conservés. Mais le document nous montre que le Moyen-Age, bien plus qu'on ne l'a cru, a recherché les lieux rendus célèbres par César (cf. *Revue*, 1916, p. 119).

Le Vieux Marseille. — *Notice sur le fort Saint-Jean*, par J. Barthère, extrait du *Bull. de la Soc. arch. de Provence*, III, 1917, in-8° de 29 pages.

Pro Alésia. — Numéro d'août-nov. 1915. A signaler, de J. Toutain, *Les clefs votives dans le culte païen et le culte chrétien du pays des Eduens*; de V. Pernet et J. Toutain, *Les Aqueducs antiques* du Mont-Auxois

Rôle rituel des ossements de cheval en particulier dans la religion funéraire ; article de Gérin-Ricard dans le même fascicule de *Pro Alesia*. Tirage à part de 11 pages.

Mardelles. — Julien Feuvrier, *Les Mardelles de la région de Dôle*, extrait des *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, 1917, p. 63-98. Excellent répertoire.

Oppida limousins. — *L'oppidum de Saint-Gence* dans la Haute-Vienne, par Winckler, *Bull. arch.* de 1916. Murailles en terre relevée et rapportée, dans le genre de celles de la Picardie (cf. *Revue*, 1911, p. 427-8).

Arretina. — Vases arrétins à Narbonne, Rouzaud, *Bull. arch.* de 1917.

Roussillon. — 1° Héron de Villefosse, *Rapport complémentaire*, dans le *Bulletin archéologique* de 1917 ; 2° Henry Aragon, *La Colonie romaine de Ruscino*, Perpignan, Comet, 1918, in-8° de 320 pages et planches. Étude d'ensemble.

Mâcon préhistorique. — Jeanton et Lafay, *Nouvelles découvertes archéologiques faites dans la Saône en aval de l'île Saint-Jean, près de Mâcon*, 1918, extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon*, in-8° de 30 pages (cf. *Revue*, 1917, p. 216). Découvertes de toutes les époques, mais surtout de l'époque du bronze : « Il s'agit d'une station à palafittes... Cette antique station n'est-elle pas l'embryon pré-celtique de Mâcon ?... La cité a pu prendre naissance dans une île, de même que Lutèce... Certains dragueurs prétendent qu'il existait un gué pavé en face de cette île. » (Cf. *Revue*, 1917, p. 291.)

Poignées de bronze. — Une découverte à Alésia, S. Reinach, *Bull. arch.* de 1917, p. 77-80.

Graffito celtique [?] à Chayzieu, Loire, p. p. Héron de Villefosse dans le même *Bulletin* : HYCOY... sur un fond d'assiette en terre rouge lustrée.

Images de pieds. — M. Baudouin, *Les sculptures frustes de pieds humains*, Gand, 1914, in-8° de 27 pages. Jusqu'à quel point ce sujet passionne nos préhistoriens, même sur le front, c'est ce que me montre la note que nous envoie M. Étienne Patte, *Rochers à cavités cupuliformes et pédiformes* étudiés par lui « dans le massif montagneux du Krusa-Balkans, à 60 kilomètres au nord de Salonique ».

Lemovices. — Deffontaines, *Notice sur l'origine du mot Limousin*, extrait du *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, 1918, in-8° de 9 pages. Viendrait du radical *lem-*, « humide ». J'hésite fort.

Tombeaux en tuiles. — De Gérin-Ricard, *Remarques sur les dates extrêmes dans l'emploi des tombeaux romains en tuile, Bull. de la Soc. arch. de Provence*, n° 23, 1917.

Toponomastique celtique. — J. Soyer, *Recherches sur les noms*

propres géographiques d'origine celtique dans l'Orléanais, 1912, in-8° de 23 pages, extrait du *Bull. de géographie*. Très bonnes recherches.

Le quartier d'Ainay. — Détails rétrospectifs chez Fabia, *Le jardin des Mosaïques au quartier d'Ainay*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, juillet-août 1917.

Droguerie et teinturerie néolithiques. — *La caverne de l'Adaouste* [Jouques, Bouches-du-Rhône], par J. et C. Cotte, in-8° de 52 pages, extrait des *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthropologie*, 1917. Remarquables analyses; trouvailles de kermès et de pastel.

Céréales et textiles néolithiques. — Même travail. Orge, avoine, chanvre, lin.

Les anciennes religions de la Suisse. — Deonna, *Les croyances religieuses et superstitieuses de la Genève antérieure au christianisme*, *Bulletin de l'Institut national genevois*, XLII, 1917, in-8° de 326 pages, nombreuses gravures. Si abondant que soit ce répertoire en faits archéologiques, je n'aperçois rien que l'on ne puisse dire de toute la Gaule. Et, à ce point de vue, ce recueil peut être utile à nous tous.

Lugdunum. — J.-M. Meunier, *Etymologie et orthographe du nom de la ville de Lion* [*sic*]; Nevers, 1917, in-8° de 38 pages. Maintient que dans *Lugudunum Lugus* n'est pas un adjectif, mais le nom du dieu Lug. Je préfère *Lugudunum* = *Clarus mons*. — Pourquoi M. Meunier, à propos de cette paisible question, fait-il des attaques personnelles contre M. S. Reinach ? M. Reinach et moi pouvons avoir tort dans la circonstance. Mais ce que nous défendons est défendable. Cf. *Revue*, 1916, p. 63 et 277.

Camille JULLIAN.

CHRONIQUE DE CÉRAMIQUE GALLO-ROMAINE

G. Chenet, *Les potiers gallo-romains d'Avocourt-en-Hesse*; Paris, 1917, 7 pages in-8° et 2 figures. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

En 1904, Joseph Déchelette crut devoir exclure la Belgique avec les deux Germanies de son étude sur *les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*. S'il avait publié ou réédité quelque dix ans plus tard ce livre magistral, sans aucun doute il n'aurait pas maintenu l'exclusion, tant notre connaissance des ateliers et gisements de ces trois provinces, peu et mal connus alors, a progressé dans l'intervalle. Un volume paru à Bonn en 1913 (E. Fölzer, *Die Bilderschüsseln der*

ostgallischen Sigillata-Manufakturen, premier fascicule d'un catalogue général de la céramique romaine au Musée de Trèves) montre, d'une façon remarquablement complète et précise, où en était l'investigation à la veille de la guerre.

Parmi les ouvriers de cette enquête scientifique, M. Chenet figure avec honneur. Dès 1905, il s'était mis à explorer ce qu'il appelle ici « *l'immense établissement céramique d'Argonne* », et, tandis que le Dr Meunier se consacrait à Lavoye, il étudiait, lui, le Pont-des-Rêmes (voir *Revue*, 1913, p. 450), les Allieux, Avocourt enfin et ses abords, Avocourt dont le territoire, aux temps gallo-romains, fut, dit-il, une cité industrielle où les artisans travaillèrent surtout l'argile plastique. Des sondages nombreux et quelques fouilles plus importantes lui avaient procuré une ample collection de matériaux et de renseignements, perdue maintenant presque tout entière. C'est de mémoire, d'après des souvenirs par bonheur récents et précis, qu'il a composé ce bref inventaire de ses trouvailles, à rapprocher de trois articles déjà publiés et mentionnés dans celui-ci (p. 3, n. 3). Il n'espère point, hélas! pouvoir reprendre son investigation et la compléter après la guerre. « Tous les gisements de la région sont aujourd'hui profondément bouleversés ou même anéantis. »

Les vestiges reconnus et les documents recueillis par M. Chenet appartiennent à une période qui commence vers le milieu du IIe siècle et finit au IVe. Ce sont des fours et des accessoires d'enfournement; des poinçons-matrices; des moules ou fragments de moules; des vases et fragments de vases, unis, ornés de reliefs ou de guillochis ou de motifs à la molette; des graffites, des estampilles de potiers presque tous connus par ailleurs. Plus regrettable encore que la perte des pièces à vernis rouge paraît être celle de nombreux gobelets « à panse globuleuse ou godronnée, à couverte noire ou à reflets métalliques, unis ou décorés », qui eussent, affirme l'auteur, fourni des données nouvelles sur une « technique très spéciale de fabrication et de cuisson ».

Ph. FABIA.

Charles Marteaux et Marc Le Roux, *Boutae;* 4e supplément (Extrait de la *Revue savoisienne,* 1917); 17 pages in-8°, 6 planches (dans le texte) et 2 figures.

La guerre n'a interrompu ni les fouilles de MM. Marteaux et Le Roux à *Boutae* (voir *Revue*, 1913, p. 448; 1914, 437; 1916, p. 62 et 213), ni la publication de leurs découvertes. A leur magnifique et substantiel volume de 1913 (*Boutae, Les Fins d'Annecy, vicus gallo-romain de la cité de Vienne...*), ils avaient déjà donné trois suppléments insérés dans le périodique qui publie aussi le quatrième. Ce supplément se

compose de trois parties : I. *Fouilles des Fins d'Annecy;* II. *Sur un crâne burgunde des Fins d'Annecy;* III. *Voies romaines*. La première, de beaucoup la plus importante, relate la continuation en 1916 des recherches dans « l'égout à ciel ouvert qui bordait la voie centrale ». On ne saurait souhaiter un exposé plus précis; on y voudrait seulement un peu plus d'ordre.

Les objets ramenés au jour sont de matières diverses : bronze, fer, os, verre, argile principalement. Presque toute la relation est consacrée à la série très variée des documents céramiques : vases fragmentaires décorés de reliefs au moule ou à la barbotine, de guillochis, d'ornements au lissoir et à la roulette, de stries; vases et tessons de vases unis, dont quelques-uns portent des estampilles; fragment de figurine en pâte blanche; enfin fragments de vases à bandes peintes ou à décor oculé. Parmi les estampilles, il faut citer, comme nouvelles, sur le fond intérieur d'une tasse à vernis rouge, APON; sur la lèvre d'une jatte, DAT. La marque T. A. ASIATIC, sur une anse d'amphore, était déjà connue, mais seulement par les fouilles de *Boutae*. Il convient de signaler aussi, parmi les pièces décorées de reliefs au moule, un « tiers de petit bol cylindrique... apparenté à la forme 30, mais plus trapu et sans la bande d'oves », — je rappelle que le Musée de Lyon possède, en quantité assez considérable, des fragments de cette sorte de bol que ni Joseph Déchelette ni ses devanciers ne semblent avoir connue et dont j'ai proposé une définition plus complète que celle de M. Marteaux, dans le *Journal des Savants* de 1915, p. 170; — et un tesson de vase 37 où la frise d'oves est remplacée par une rangée de masques, substitut de la frise normale également ignoré de Déchelette et qui figure également dans la collection lyonnaise; voir *Journal des Savants* de 1915, p. 169.

Ph. FABIA.

F. J. Haverfield, *Arretine Fragments in the Cambridgeshire (Barrington and Foxton)*. From the *Cambridge Antiquarian Society's Communications*, vol. XX, 1917, p. 53-59; 3 fig.

Le savant professeur d'Oxford, auteur du beau livre *The Romanisation of Roman Britain* et d'autres remarquables travaux sur le même sujet (voir *Revue*, 1913, p. 102; 1915, p. 156 et 233), s'occupe dans cette note de quelques pièces céramiques qui ne sont pas inédites. L'une, celle de Barrington, ou du moins le principal des cinq fragments qu'on en possède, fut communiquée en 1903 à la *Cambridge Antiquarian Society*, par J. W. E. Conybeare. Mais M. Haverfield restitue, d'après ces fragments, la forme de la pièce qui était un petit bol uni du type décrit par S. Loeschcke (*Keramische Fund in Haltern*

p. 146) : pied plat, panse à profil de corniche, lèvre pendante ; il corrige la lecture de l'estampille gravée sur le fond intérieur, qu'on doit lire *Chrestio Titi* et qu'il rapproche des autres marques publiées du même potier ; enfin, il s'efforce d'expliquer la présence en Bretagne de ce bol et des autres échantillons de vaisselle arrétine trouvés dans cette contrée, vaisselle fabriquée certainement et vraisemblablement importée avant la conquête, par la double hypothèse que des relations commerciales existaient dès lors, depuis les campagnes victorieuses de César dans le nord de la Gaule, entre Bretons et Romains, et qu'il y avait presque au début de notre ère, sur les rives de la Cam, une population celtique assez cultivée pour estimer, assez riche pour acquérir les produits artistiques de la civilisation continentale.

Parmi les autres pièces pour lesquelles vaudrait la même explication est un vase orné, de la forme 11, trouvé non loin de Barrington, à Foxton, présenté en 1852 à la *Cambridge Antiquarian Society*, étudié devant elle en 1907 par H. B. Walters et figuré dès 1883, d'après une restauration, par C. C. Babington, dans son livre, *Ancient Cambridgeshire*. Je ne crois pas me tromper en affirmant que c'est la pièce rapprochée par Loeschcke, p. 160, d'un vase fragmentaire provenant des fouilles de Haltern. M. Haverfield se borne à rectifier la date beaucoup trop tardive — l'époque flavienne — indiquée par Walters pour la fabrication et à reproduire la figure de Babington comprenant l'ensemble du vase restauré, dont la décoration en deux zones est purement ornementale, les deux estampilles du potier, l'une complète *Cn. Atei Xanthi*, sur le fond intérieur, l'autre réduite — autant que nous pouvons en juger — au *cognomen*, *Xanthi*, dans le décor, sous la frise d'oves.

L'explication vaudrait aussi pour un groupe de pièces non arrétines, trouvées au même lieu et en même temps que la précédente, bols ou assiettes à vernis gris ou noirâtre, dont l'une porte la marque *Torno | Vocar*, sur deux lignes, à la façon arrétine, ce qui est une variante sans autre exemple d'une estampille connue et datée par ailleurs, spécialement par les fouilles d'Andernach. Cette vaisselle serait une imitation des produits italiens, fabriquée dans la Gaule Belgique dès l'époque d'Auguste.

Ph. FABIA.

VARIÉTÉS

A propos de linguistique.

18 février 1918.

Mon cher Cuny,

L'article[1] où vous m'avez fait l'amitié de discuter l'opinion que, à propos de *formica*, j'ai émise incidemment sur l'histoire des sonores aspirées indo-européennes en latin, touche à des questions de principe, et je tiens à préciser avec vous ma pensée.

Dégagé de tout l'accessoire, notre différend porte sur les stades intermédiaires du développement préhistorique des sonores aspirées indo-européennes en latin.

J'admets la chronologie suivante :

I. Indo-européen (sonores aspirées)	$*bh$	$*dh$	$*g^w h$	$*gh$
II. Première période (spirantes sonores)	$*\beta$	$*\delta$	$*\gamma^w$	$*\gamma$[2]
III. Seconde période (spirantes sourdes)	$*\varphi$	$*\theta$	$*\chi^w$	$*\chi$[3]

C'est sur ce troisième stade que reposent les faits osco-ombriens, d'une part, les faits latins, de l'autre.

A partir d'ici, le développement osco-ombrien et le développement latin divergent, tout en présentant beaucoup de traits identiques.

L'état de choses osco-ombrien est le suivant : φ, θ, χ^w aboutissent à la spirante notée *f*, tant à l'initiale qu'en position intervocalique ; χ passe à l'aspirée *h* dans ces mêmes positions.

L'état de choses latin de Rome est plus compliqué; il varie suivant les positions :

Initiale devant voyelle :	*f*	*f*	*f*	*h*
Intervocalique	*b*	*d*	*u* (consonne)	*h*
Entre nasale et voyelle	*b*	*d*	g^u (*u* consonne)	*g*

Ceci suppose la chronologie suivante :

1re époque : χ passe à *h* en position initiale ou intervocalique, mais garde son articulation gutturale après nasale.

1. *Rev. des Ét. anc.*, t. XIX, 1917, pp. 255-260.
2. On désigne ici par β, δ, γ les spirantes sonores.
3. On désigne par ϕ, θ, χ les spirantes sourdes.

2ᵉ époque : φ, θ, χʷ et χ passent à la prononciation sonore entre deux sonores, c'est-à-dire après voyelle ou nasale devant voyelle ; de là *nebula, medius, lumbī, ninguit, angō;* dans cette même période *hw* passe à *u* consonne : *niuem* (en face de *ninguit*). Ces faits distinguent le développement latin du développement osco-ombrien.

3ᵉ époque : φ, θ, χʷ passent à *f*, d'où *ferō, fēcī, -fendō*. Ce même passage a eu lieu parallèlement en osco-ombrien, mais il a atteint les intervocaliques qui n'avaient pas subi la même sonorisation qu'en latin : de là lat. *tibī* en face de ombr. *tefe*, et lat. *mediae* en face de ombr. osque *mefiai*.

Ces hypothèses compliquées ne font que traduire la complication des faits attestés.

L'essentiel de votre hypothèse consiste à supposer que les sonores intersonantiques de *nebula*, *medius*, *ninguit*, *angō* continuent les sonores indo-européennes, au lieu d'être la sonorisation comme on l'admet dans l'hypothèse indiquée ci-dessus. Mais cette supposition, qui semble naturelle au premier abord, conduit à des complications inextricables.

Tout d'abord, il faut supposer que, dès le début, le changement des sonores aspirées indo-européennes dans le parler italique, le latin et l'osco-ombrien ont divergé, le latin gardant la sonore intervocalique et assourdissant l'initiale, tandis que l'osco-ombrien assourdissait tout également.

En second lieu, il faut admettre que le *gh* intervocalique s'est assourdi, comme le montrent *uehō* et *mihī*, tandis que *bh* et *dh* intervocaliques demeuraient sonores, et que, comme on le voit par *angō*, l'ancien *gh* demeurait aussi sonore après *n*. En telle hypothèse, il y a manque de parallélisme entre le traitement de *gh* et celui de *bh* et de *dh*. Mais l'hypothèse que χ a passé à *h* et a, lui, échappé à la sonorisation est conforme à tout ce que l'on observe en dehors du latin ; c'est un fait très fréquent. Au contraire, on ne voit aucue raison pour que *gh* se soit assourdi en *kh*, et en *h*, dans des conditions où *bh* et *dh* demeuraient sonores, alors que *ngʷ* et *ngh* gardaient la sonorité du *g*.

Du reste, comme l'a montré A. Ernout, dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, XIII, 338-340, la prononciation sourde est attestée dans le parler latin non romain, en falisque et en prénestin. Le latin écrit a même emprunté la forme *rūfus* à des parlers où se maintenait *f* intervocalique, comme il a emprunté *rōbigō* à des parlers où *ou* passait à *ō* (v. Ernout, *Eléments dialectaux*, p. 73 et suiv., et 220-223).

L'hypothèse, au premier abord séduisante, suivant laquelle les sonores de *nebula* et de *medius* continueraient des sonores indo-européennes, est donc rigoureusement exclue.

Votre critique, suivant laquelle l'assourdissement d'une ancienne sonore intervocalique serait contraire à une règle de phonétique générale, ne porte pas, à mon sens. En effet, dans tout développement phonétique, il faut distinguer entre des innovations qui caractérisent à tel ou tel moment telle ou telle langue et les innovations qui résultent des tendances générales.

La substitution de spirantes sourdes à des spirantes sonores en toutes positions est un trait caractéristique de l'italique tout entier : il y a eu un moment où l'italique a ignoré toute spirante sonore. C'est un de ces faits particuliers qui caractérisent une langue particulière, à un moment particulier, et auquel on ne peut trouver une explication que si l'on connaît les conditions historiques qui les ont déterminées.

L'italique s'est trouvé ainsi avoir des spirantes intervocaliques comme il avait des *s* intervocaliques. La tendance universelle à altérer — et en particulier à sonoriser — les consonnes intervocaliques a joué alors. Pour *s* la tendance a abouti dans tous les parlers italiques, et *s* a passé à *z*, qui s'est conservé en osque et a passé en *r* en latin et en ombrien. Pour les spirantes φ, θ, χ^{w}, la tendance n'a pas abouti en osco-ombrien ; et ces trois spirantes se sont confondues dans la sourde *f*. En latin, au contraire, la tendance a abouti, et il y a eu les sonores *b*, *d*, *u* (consonne). Seul χ a échappé en latin, parce que la prononciation spirante avait été remplacée par un simple souffle, *h*. Du traitement de *s*, on ne peut tirer argument contre mon hypothèse ; au contraire, c'est le traitement de *s* qui atteste la tendance à sonoriser les intervocaliques sourdes en latin, comme elles ont tendu à se sonoriser en germanique.

Enfin, pour ne laisser aucun point sans réponse, je note que la succession de **ghazdhə* > **γazδa* > **χasθa* > **hasθa* > *hasta* ne fait aucune difficulté, et qu'on n'en peut tirer aucune objection.

Voilà une longue lettre, et bien aride ; mais j'ai tenu à rendre tout à fait claire ma pensée sur ces questions qui sont d'importance et où j'ai l'impression d'avoir été mal compris.

Merci de m'avoir donné occasion de le faire, et croyez-moi votre toujours bien dévoué

A. MEILLET.

Il reste incompréhensible pour moi que, dans la lettre ci-dessus, M. Meillet puisse écrire : « L'essentiel de votre hypothèse consiste à supposer que les sonores intersonantiques de *nebula*, *medius*, *ninguit*, *angō* continuent les sonores indo-européennes au lieu d'être la sonorisation, etc... » puisque précisément je n'avais d'autre but que de défendre contre lui l'opinion commune qui veut que les aspirées sonores intérieures des prototypes indo-européens de ces mots aient

passé par le stade d'aspirées sourdes (*ph*, *th*, etc.) et par celui de spirantes sourdes (φ, θ, etc.) avant d'arriver à celui de spirantes sonores (β, δ, etc.) et enfin à celui d'occlusives sonores (*b*, *d*, etc.)[1]. Je pourrais donc, moi aussi, me plaindre d'avoir été mal compris. Du reste je n'ai fait aucune hypothèse qui me soit personnelle, me contentant de mettre en relief les avantages de celle qui jusqu'ici avait été jugée la meilleure. Est-il absolument nécessaire — voilà le fond de la question — de modifier la phonétique traditionnelle des consonnes italiques répondant aux aspirées sonores indo-européennes en faveur des deux seuls mots *formīca* et *fundus*, et ne peut-on imaginer pour ces deux cas d'autres explications plausibles comme serait, par exemple, l'idée que *formīca* et μύρμηξ, *fundus* et *mundus* continuent des formes * *bhorm-* et * *morm-*, * *bhund(h)o-* et * *mund(h)o-* différentes, bien qu'étymologiquement apparentées et existant côte à côte dès l'indo-européen ?

A. CUNY.

1. Comme c'est certainement le cas pour le *b* de *sobrīnus* par exemple. Filière phonétique : **swesr-inos* > **sweθrinos* > **swefrinos* (stade maintenu à l'initiale, cf. *frīgus*) > **sweδrinos* > *sobrīnus*.

BIBLIOGRAPHIE

Albert Augustus Trever, *A history of greek economic thought.* Chicago, University Press, 1916; 1 vol. in-8° de 162 pages.

L'économie politique est-elle une science? Tout le monde ne l'admet pas. Il est du moins incontestable que, comme la philosophie, elle a fait naître des systèmes aussi contradictoires qu'intransigeants. Encore le philosophe peut-il se renfermer dans l'absolu; l'économiste doit tenir compte des faits et se résigner aux compromis. Les esprits, de formation juridique, qui ont, au XIXe siecle, forgé des « lois » en la matière, n'en convenaient pas volontiers; ceux qui étudiaient l'application, plus attentifs à la géographie et à l'histoire, trouvaient ces dogmes chancelants. Une nation n'est point libre de fixer son régime économique sans tenir compte de ce que font les voisins et des intérêts, fréquemment opposés, des diverses parties du territoire; enfin telle décision, excellente pour un temps, devient néfaste et revisable par la suite.

Ce sont là distinctions où les Grecs ne sont point entrés. Leurs États avaient peu d'étendue pour la plupart, différaient moins entre eux, par les besoins et les ressources, que les grandes unités politiques de l'Europe actuelle; les vastes agglomérations ouvrières y étaient rares; ils s'accommodaient, dans la gestion de leurs finances, d'un à peu près qui ferait scandale aujourd'hui. Il n'y a même pas, dans la langue des Hellènes, de terme qui réponde exactement à notre notion de l'économie politique. Et qui, parmi eux, s'est adonné à ces questions? Les philosophes en première ligne. On ne s'étonne plus, dès lors, des idées qu'ils présentent comme primordiales : trop de fortune, trop d'indigence sont funestes, engendrent des désordres, poussent au crime; la richesse ne consiste que dans les biens qui contribuent au mieux-être de l'humanité; il faut envisager la consommation plutôt que la production; la consommation exagérée résulte d'une production trop active, etc. *Ethic and moral*, tel est surtout le point de vue de Platon et d'Aristote abordant ces problèmes, dit avec raison M. Trever. A parler franc, quand ils sont agités par les « petits philosophes », je crois bien que la rhétorique s'en mêle, et que les concepts de richesse, de travail, d'échange, de propriété sont, autant que

d'autres, inspirateurs de lieux communs. Rien de pareil, assurément, de la part des grands penseurs, mais si les réflexions fines, les analyses pénétrantes fourmillent dans leurs ouvrages, elles n'aboutissent guère à des solutions, et chez eux le constructeur est très au-dessous du critique. L'auteur de la dissertation présente a énuméré en conclusion les principes économiques dont nous devrions la découverte aux Grecs. Il ne suffit pas que Ruskin, l'esthète nuageux dont l'œuvre économique nous semble ici un peu surfaite, les ait adoptés pour que chacun l'imite et surtout pour que leur caractère vague et théorique nous fasse illusion; ils paraissent tels même chez Xénophon, pourtant un peu plus pratique que les autres, mais qui, au fond, est encore un élève des philosophes. Sur les grosses questions toujours débattues, régimes douaniers, utilisation des banques, exploitation libre ou socialisme d'État, etc., nous ne recueillons à cette école ni une direction utile ni même un commentaire digne d'examen. M. Trever a du moins bien établi que les « socialistes » de l'Antiquité n'ont pas grand'chose de commun avec ceux d'aujourd'hui. L'institution de l'esclavage nous est une pierre de touche précieuse qui révèle l'esprit de ces exégèses grecques. Les sages se demandent : Est-il contraire à la nature? Comment faut-il traiter l'esclave? Mérite-t-il la même estime que l'artisan? Ils s'occupent peu de savoir si le labeur servile est d'un rendement comparable à celui de l'homme libre; or là était le problème économique; le reste n'est que morale ou philosophie.

On saura gré cependant à M. Trever d'avoir condensé si exactement les idées des Hellènes touchant de tels sujets; son travail érudit, consciencieux, méthodique, contribue à éclairer l'histoire de la pensée grecque.

Victor CHAPOT.

Mary Emma Armstrong, *The significance of certain colors in roman ritual*. Publications de The Johns Hopkins University, Menasha (Wisconsin), George Branta Publishing C°, 1917, 1 vol. in-8° de 52 pages.

L'importance du rôle joué par le symbolisme des couleurs dans la vie des Primitifs est depuis longtemps reconnue des folkloristes. Cependant le nombre des dissertations consacrées à l'étude de ce problème est encore des plus restreints. Aussi le petit volume que publie Mlle M. E. Armstrong sur la valeur des couleurs dans le rituel romain mérite-t-il de retenir l'attention des historiens des religions. Il n'apporte pas beaucoup de nouveauté; mais il traite d'un sujet nettement délimité et montre une documentation assurée, reposant sur une sérieuse connaissance des textes anciens.

L'auteur n'a pas la prétention d'étudier toutes les couleurs

employées au cours des cérémonies religieuses, publiques ou privées, de l'ancienne Rome. Il s'est borné à rechercher les raisons qui ont présidé à l'emploi des principales d'entre elles et les principaux cas où elles intervenaient : le rouge, le pourpre, le blanc et le noir, l'or. Souvent, au cours de ce mémoire, M[lle] Armstrong fait appel aux coutumes religieuses des peuplades primitives et à la mythologie comparée de l'Inde pour expliquer certains points encore obscurs du rituel romain. Il y a là une tentative intéressante, qui a donné déjà les plus heureux résultats pour l'étude des coutumes religieuses des Primitifs.

Les deux couleurs les plus fréquemment employées par les Romains sont le rouge écarlate et le pourpre. Tous les auteurs sont d'accord pour établir une différence très marquée entre les deux teintes.

La première est employée dans la teinture des habits sacerdotaux : l'*infula* des prêtres, des victimes, celle qu'on attache aux objets sacrés est écarlate. Un bandeau de cette couleur ceint le front des vainqueurs dans l'*Énéide*. La *trabea*, portée par les chevaliers dans toutes les circonstances où ils doivent paraître en public, est rayée d'écarlate sur fond pourpre. Le vêtement des adorateurs de Saturne et le manteau du triomphateur sont aussi écarlates.

En médecine, l'écarlate joue un grand rôle, de même qu'en magie, où il agit par sympathie : un manteau ou un drap écarlate sont parfois jetés sur le corps du malade pour combattre les influences nuisibles. Dans la magie de la chasse, cette couleur est souvent employée. On compte alors sur la violence des tons pour exercer sur l'animal un effet physico-psychologique qui le mettra plus facilement à la merci du chasseur.

Dans ses rapports avec les grandes divinités du Panthéon gréco-romain, Jupiter ou Mars, ou avec de vieilles divinités italiques, telle que Picus, l'écarlate est le symbole du feu divin, de l'éclair. Le pivert, dans la mythologie romaine, est l'oiseau de feu. La rapidité de son vol et les vives couleurs de son plumage lui ont valu cet honneur.

Dans tous les actes où interviennent ces dieux, l'écarlate est la couleur que doivent prendre les officiants. Dieux souverains de la guerre, leur intervention explique l'emploi de l'écarlate dans le costume du triomphateur, dans certains détails de l'équipement militaire. Enfin, les augures et les aruspices, que leur science des présages met en contact direct avec eux, portent une large bande écarlate à leurs vêtements.

On trouve la pourpre en bordure de la toge des enfants, des magistrats et des prêtres. Les vêtements portés par les rois, les consuls, la *trabea* consacrée aux dieux sont entièrement de cette couleur. Réservée d'abord à un usage exclusivement religieux, elle devient d'un usage beaucoup plus courant à partir de la première guerre

punique: elle perd peu à peu son caractère religieux pour devenir presque exclusivement un article de luxe.

En médecine, la pourpre est d'un usage fréquent. Sa couleur, qui rappelle celle du sang, agit dans certaines maladies où le sang joue un rôle. Une bande de laine pourpre appliquée sur les blessures arrête l'hémorragie; en d'autre cas, elle infuse au blessé de nouvelles forces.

Dans les sacrifices, le donateur porte des vêtements pourpres, car cette couleur, de même que le sang, possède des vertus purificatrices. Elle protège les enfants contre les mauvaises influences; elle assure la sauvegarde de tous ceux qui sont chargés du pouvoir. Aussi la retrouve-t-on sur le costume du triomphateur et des magistrats. Son pouvoir protecteur s'étend sur le royaume des ombres. Virgile nous apprend que Pallas à ses funérailles était revêtue d'une robe pourpre et or. Quand s'est faite cette assimilation et comment? On ne sait. Mais il est hors de doute qu'une relation étroite existe entre le sang et la pourpre, et que cette couleur en possède les vertus prophylactiques.

Le dualisme entre le monde infernal et le monde céleste est marqué de façon très précise par les divers emplois du noir et du blanc, dans la religion romaine, suivant que l'on s'adresse à l'une ou l'autre de ces divinités. Quant à l'or, il est le symbole de la divinité (armure et sceptre d'or de Jupiter, cornes dorées des victimes offertes aux grandes divinités, etc.). En magie, le pouvoir de l'or est tout-puissant; il possède des vertus prophylactiques et purificatrices. L'auteur compare les usages de l'or à Rome avec ceux qu'en font encore actuellement les civilisations de l'Inde. Enfin, l'or est le symbole de la lumière et du feu et partout combat les influences venues du monde souterrain. Énée se munit d'un rameau d'or lors de sa descente aux Enfers.

Comme on le voit, la dissertation de M[lle] M. E. Armstrong présente et groupe méthodiquement un très grand nombre de faits dont la portée dépasse bien souvent les limites de la religion romaine. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas poussé plus avant ses tentatives d'explication de faits encore bien mal connus. Quoi qu'il en soit, ce petit livre sera accueilli avec bienveillance par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des religions.

Raymond LANTIER.

Raymond Henry Lacey, *The equestrian officials of Trajan and Hadrian : their careers, with some notes on Hadrian's reforms.* Princeton, University Press, 1917; 1 vol. in-8° de 87 pages.

Le règne d'Hadrien est marqué dans l'histoire par une organisation nouvelle donnée au gouvernement impérial. Depuis Auguste, les chevaliers avant d'être admis aux emplois civils devaient avoir rempli les *militiae equestres*. Hadrien, dès le début de son règne, sépara

nettement les deux carrières et dans les *cursus honorum* qu'on possède pour cette période, la presque totalité ne porte plus mention des charges militaires. A partir de ce règne, en effet, les affranchis furent remplacés dans toutes les fonctions publiques par des chevaliers, et il devenait alors nécessaire de leur assurer une préparation administrative plus sérieuse que celle que pouvaient leur donner les *militiae equestres*.

Jusqu'à Hadrien, l'administration de l'Empire était aux mains des *liberti*. La présence de ces affranchis, qui étaient à la disposition du prince, faisait que la maison impériale était une maison comme une autre, une grande maison sans doute, mais toujours une maison privée. Hadrien en donnant à des personnages de l'ordre équestre tous les emplois des affranchis opéra une réforme grosse de conséquences : il compléta la séparation de l'administration publique de celle de la maison impériale et mit en complète exécution l'idée, en germe depuis quelque temps, d'un service impérial où chaque emploi aurait le caractère d'une magistrature. Il contribua ainsi à créer une aristocratie administrative et gouvernante. Déjà, sous le règne de Trajan, des chevaliers avaient été appelés à des fonctions administratives; Hadrien fut le premier empereur qui les employa d'une façon permanente.

Dès le premier siècle de l'Empire, pendant le principat d'Othon et de Domitien, on trouve deux chevaliers comme chefs du département *ab epistulis*. Trajan confia cet emploi uniquement à des affranchis. Tout tend à démontrer qu'Hadrien en donna définitivement la direction à des chevaliers. Les mêmes constatations s'imposent pour le département *a libellis*.

De semblables réformes furent également tentées par Othon et Domitien dans l'administration des finances impériales. Le *procurator a rationibus*, la plus haute charge du département, fut alors confiée à des personnages de rang équestre. Sous le règne d'Hadrien, nous n'avons aucun texte mentionnant un *procurator a rationibus*, et on ne peut affirmer que cet empereur ait fait appel pour l'exercice de ces fonctions à des chevaliers. Cependant, du fait même que Trajan confia ce poste aux mains d'un chevalier et que deux autres exercèrent cette fonction sous le règne d'Antonin, il est fort probable qu'Hadrien suivit la même politique.

L'un des traits dominants de la réforme de cet empereur est le souci qu'il prit de l'organisation des finances et le soin qu'il apporta au choix des fonctionnaires de ce département. De profondes modifications furent faites par lui dans l'administration du *patrimonium* jusqu'alors confiés, ainsi que les héritages légués à l'empereur, au *procurator a patrimonio*. Ces deux services furent alors séparés et la surveillance des héritages confiée au *procurator hæreditatium*, fonction

qui apparaît comme étant de rang plus élevé que celle d'administrateur du patrimoine. A partir d'Hadrien, la procuratelle des héritages fut toujours confiée à des chevaliers et n'était obtenue qu'après l'exercice de certaines charges provinciales.

Hadrien parait également avoir définitivement substitué le système de la collection directe des impôts à celui jusqu'alors généralement employé de la ferme. Des tentatives de recouvrement direct avaient déjà eu lieu sous Domitien. Malheureusement, les textes épigraphiques se rapportant à ces fonctions pour le principat d'Hadrien sont très rares. Des renseignements que l'on possède, il est possible cependant de conclure qu'il confia à des chevaliers les procuratelles relevant de ce département, ainsi que les fonctions nouvellement créées de *praefectus vehiculorum* lors de la refonte de la poste impériale. Il enleva de même aux sénateurs les charges de *procurator ad censum agendum* dans les provinces et augmenta le nombre et l'importance des magistratures données aux chevaliers dans l'administration des domaines impériaux.

La réforme d'Hadrien ne fut donc pas une innovation, comme on serait tenté de le croire d'après l'étude des textes littéraires. Il ne fit en effet qu'étendre aux principaux départements de l'administration impériale des mesures prises occasionnellement par certains de ses prédécesseurs, Othon, Domitien et particulièrement Trajan. Sous le règne de ce dernier, on ne trouve que 39 chevaliers remplissant des charges civiles, contre 57 pour le règne d'Hadrien. Enfin, si l'on compare le nombre de chevaliers entrés au service pendant l'un et l'autre règne, on voit que 79 o/o des chevaliers que l'on connaît furent appelés par Hadrien à l'administration de l'Empire.

Tels sont les renseignements que fournit la très intéressante dissertation de M. R. H. Lacey. On y trouve un nouvel exemple des précisions et des compléments que peut apporter à la connaissance de l'administration romaine une judicieuse interprétation des textes épigraphiques pour une période déterminée.

Raymond LANTIER.

---

30 mai 1918.

Le Directeur-Gérant : Georges RADET.

JUPPITER DEMENTAT[1]

Σοφίᾳ γὰρ ἔκ του
κλεινὸν ἔπος πέφανται...
Sophocle, *Ant.*, 621-2.

1. Le problème.

F. Brunetière, dans la préface de son *Manuel de l'Histoire de la littérature française*, déclarait modestement : « Et je me suis mis à ... plusieurs, pour ne pas réussir à savoir d'où vient l'adage : *Quos vult perdere Juppiter dementat.* » Savait-il que, dès 1771, le *Gentlemen's Magazine* en faisait une question, suivie d'une réponse insuffisante, alors que la solution nous paraît justement devoir être cherchée en Angleterre? Il est d'ailleurs exact que l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* (1864, pp. 156 et 184), de même que Fournier (*l'Esprit des Autres*, 1882), etc., ne répondent que par des solutions provisoires; la présente étude, tout en se rapprochant du but, croyons-nous, ne saurait vraiment clore un débat pareil, et voici pourquoi : nous n'avons pu découvrir nulle part un auteur qui se soit ou ait été formellement déclaré l'inventeur de la formule, au lieu que le président Hénault, par exemple, se donna sans recevoir de démenti pour le rédacteur en 1744 du vers héroïque :

Indocti discant et ament meminisse periti.

Il avait ainsi fort élégamment traduit les vers 739-40 de l'*Essai sur la Critique* de Pope, publié en 1709; voilà comment naissent les adages; mais on conçoit la difficulté de constituer un état civil à ceux que nul père illustre n'a franchement reconnus.

1. Lecture faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 12 avril 1918.

Nous allons donc, faute de mieux, tâcher de réduire dans l'espace et dans le temps les incertitudes attachées à l'origine du

Quem Juppiter vult perdere, dementat prius
(Quand Jupiter veut perdre un homme, il commence par l'affoler),

du moins sous cette forme qu'on est d'accord pour déclarer moderne, car l'idée est on ne peut plus anciennement exprimée, chez les païens comme chez les Juifs. Cette forme n'a été relevée chez aucun des anciens latins qui ont inséré dans leurs œuvres la même pensée, tels que Tite Live (V, 37), Publilius Syrus *(Fortuna nimium quem fovet...)*, Virgile (*Æn.* XII, 845 sqq.), Ovide (*Met.* IV, 484-5), Velleius (II, 57 et 118), Ammien Marcellin (XIV, 11), Salvien (*de Gubern. Dei* VI, XIV, 81); de plus, le sens de *vult*, qui en latin classique marque plutôt une intention, la construction de *vult* avant *perdere*, de *prius* après *dementat*, autant de particularités plus modernes que latines; et, quand bien même la licence revendiquée par les poètes expliquerait cette double ou triple anomalie en un seul vers, il resterait que le mot *dementare*, employé au sens actif du grec ἐξιστάνειν et du français *mettre hors de sens*, *affoler*, est à la fois vulgaire et de basse époque[1]. Au lieu du mot *dementare*, les auteurs classiques mentionnés plus haut emploient respectivement *occaecare*, *stultum facere*, *metum acuere mortalibus aegris* (c'est-à-dire : *aegrum facere metu*), *consilia corrumpere*, *hebetare et obtundere sensus*, *providentiam tollere*. Ovide parle d'*insania :* aucun ne semble connaître le radical de *dementia* dans le cas en question ni, à plus forte raison, le transitif *dementare* que du Cange signale en 1262 comme synonyme de *furiosum facere*.

Dira-t-on que l'emploi intransitif de *dementare (demens esse)* serait moins exceptionnel? Il est vrai que les manuscrits de Lactance en donnent un exemple dans le *de Mort. Persecut.* VII, 10, à propos de Dioclétien :

Ita semper dementabat, Nicomediam studens urbi Romae coaequare;

1. Le *Thesaurus* de Leipzig cite un emploi de l'*Itala* conservé par la Vulgate, *Act.* VIII, 11 : « Propter quod multo tempore magiis suis *dementasset* eos », alors que les autres emplois de l'*Itala* n'ont pas été retenus par S. Jérôme (I *Sam.* VII, 10; Vulg. « caesi sunt »; *Act.* VIII, 9; Vulg. « seducens »).

mais, comme il emploie ailleurs dans ce sens la forme classique *dementire*, et qu'à l'imitation d'Apulée dans son *Apologie* — passages controversés il est vrai — il écrit :

> Instinctu daemonis percitus *dementit*, effertur, insanit [1],

on peut se demander s'il ne fallait pas tout à l'heure lire plutôt *dementibat*. Qu'importe d'ailleurs? Pour admettre le sens intransitif dans l'adage qui nous intéresse, il faut supposer la subaudition de *is* devant le verbe principal; mais surtout (chose inadmissible) il faudrait admettre un sens tout à fait différent de celui des proverbes juifs, grecs ou latins classiques analogues, qui ont toujours considéré l'Être Supérieur comme le sujet explicite et commun des deux verbes de la phrase et, en tout cas, comme le sujet du verbe « affoler » :

II Sam. XV, 31 : Infatua, quaeso, Domine, consilium Achitophel;
Eschyle, fragm. 151 Nauck *(Niobé)* :

> Θεὸς μὲν αἰτίαν φύει βροτοῖς
> ὅταν κακῶσαι δῶμα παμπήδην θέλῃ;

Tite Live, V, 37, 1 : Adeo occaecat animos Fortuna, ubi vim suam ingruentem refringi non vult;
Ammien, XIV, 11 : Utque solent, manum injectantibus fatis, hebetari sensus hominum et obtundi.

La seule exception apparente se rencontre chez Velleius (II, 118) :

> Quippe ita res se habet ut plerumque qui fortunam mutaturus est consilia corrumpat efficiatque (quod miserrimum est) ut, quod accidit, id etiam merito accidisse videatur et casus in culpam transeat;

encore est-il difficile d'admettre qu'ici même « Fortuna » ne soit pas au fond le véritable sujet, à défaut de la Destinée que le même Velleius faisait précédemment intervenir (II, 57) :

> Sed profecto ineluctabilis fatorum vis, cujusque fortunam mutare constituit, consilia corrumpit [2].

1. *Institut.* IV, 27, 12.
2. Le rapprochement des deux passages de Velleius ferait précisément supposer dans II, 118, la probabilité d'une lacune telle que : *qui fortunam mutaturus est* < ei Fortuna > *consilia corrumpat*...

Enfin, si en pareille matière le consentement universel a quelque valeur, il faut bien reconnaître que l'interprétation générale et comme instinctive de l'adage est en faveur du *dementare* transitif, qui lui confère d'ailleurs son exceptionnel intérêt.

On n'est guère moins d'accord pour y voir un vers iambique sénaire, dont l'origine tragique serait ainsi bien accusée, puisque les proverbes latins de formation moderne sont le plus souvent des vers d'épopée. Celui-ci n'a certes pas la correction d'un trimètre grec : la coupe principale est défectueuse, le 4e pied n'est pas pur, étant un anapeste au lieu d'un iambe ou d'un tribraque; mais les tragiques latins, les comiques, Syrus et Phèdre se sont permis bien d'autres licences. La remise en sa place du mot *prius* aboutirait à un choliambe un peu meilleur :

Quem Juppiter vult perdere, prius dementat ;

ou encore, sans changer rien à l'ordre des mots, on aurait un glyconique régulier, suivi d'un fragment d'asclépiade mal coupé, dont Horace toutefois nous présente un exemple (Od. III, xxv, 13-14)[1] :

Quem vult perdere Juppiter,
Dementat prius...

hypothèses peu vraisemblables, si l'on songe que l'expression la plus voisine de la même idée chez les poètes grecs affecte la forme de vers tragiques : tenons-nous-en à la forme du sénaire, qui d'ailleurs, ainsi que nous le verrons, est actuellement la plus ancienne connue (avec le sujet *Juppiter*).

Quant à l'emploi du pluriel *quos* au lieu du singulier *quem*, assez ordinaire dans la citation courante de ce proverbe, on peut y voir un effet de généralisation voulue, indifférent au point de vue métrique, et sans autre importance. Il n'en va pas de même du mot sujet : est-ce *Deus* ou *Juppiter?* Bien que nous devions relever le sujet *Deus* dans notre citation la

1. « Ripas et vacuum nemus | mirari libet. »

plus ancienne, *Juppiter* nous semble nettement préférable, pour deux motifs : le premier, c'est que *Deus* ne saurait figurer ici sans dommage pour l'équilibre du vers, dont nous croyons l'existence extrêmement probable, pour ne pas dire plus ; le second, c'est que l'expression *vult perdere*, sans addition de raisons fondées sur la justice, devait être absolument choquante pour des chrétiens, alors que les religions antiques étaient préoccupées surtout de la puissance de leurs dieux ; elle a scandalisé en effet ou égaré plus d'un commentateur, et la substitution de *Juppiter* au *Deus* anonyme des païens ou des Juifs avait l'avantage d'écarter, en des temps difficiles et pour les consciences timorées, tout soupçon de blasphème ou d'hérésie.

2. Premières manifestations connues de la formule.

C'est au XVIe et au XVIIe siècles le plus ordinairement qu'ont été mis en formules, sous l'influence de la Renaissance, du culte des anciens, d'une restauration artistique du paganisme à certains égards exclusive du christianisme, tant de proverbes et de lieux communs. C'est le latin, langue officielle des catholiques, des diplomates, des philosophes, des savants et des humanistes, langue de l'École, demeurée familière aux « honnêtes gens », qui est l'idiome lapidaire des inscriptions, de la numismatique, des épigraphes littéraires, des blasons de fraîche date.

D'autre part, ces mêmes influences, que vint fortifier le goût des Jésuites pour les représentations classiques dans leurs florissants collèges, firent lever une moisson de tragédies latines, à sujets anciens, tantôt profanes, tantôt sacrés. La liste en est considérable, si l'on en juge par les catalogues de Soleinne et de Taylor (bibliothèque de l'Arsenal). Les auteurs protestants suivirent, avec un enthousiasme pareil : Corneille, dans son examen de *Polyeucte*, cite avec éloges G. Buchanan pour son *Jephté* et son *S. Jean-Baptiste,* D. Heinsius pour son *Herodes Infanticida*, H. Grotius, auteur en 1626 d'*Excerpta ex tragoediis et comoediis Graecis*, pour son *Joseph* et sa *Passion de*

J.-C.; il pouvait, s'il ne se fût borné aux sujets d'origine sacrée, y ajouter Marc-Antoine Muret pour son *Jules César*, avec une véritable foule d'adaptations ou de créations plus ou moins originales.

Notons que Buchanan avait une belle occasion de fixer l'adage ou de l'incorporer à son *Jephté* (Paris, 1554), quand il écrivait dans son prologue, vers 17 à 20 :

> Quo plura hominibus contulit bonitas Dei,
> *occaecat animos* altior securitas
> vanoque fastu turgidos superbia
> stimulat inanis;

or, il a reproduit l'expression de Tite Live, V, 37, alors que *dementat* n'eût pas moins satisfait à la mesure ; nous ne voyons pas non plus que, dans ses adaptations de la *Médée* et de l'*Alceste* d'Euripide, il ait paru connaître le *dementat prius* d'une formule sans doute encore à établir.

Certes, l'argument « ab silentio » est toujours des plus fragiles, alors surtout que l'exhumation d'un texte oublié peut soudain le rendre caduc; toutefois, il s'agit d'un vers célèbre et qui, moins d'un siècle plus tard, allait apparaître comme très connu, spécialement en Angleterre.

* * *

Au cours de 1647, le théologien John Lightfoot (1602-1675), recteur du collège Sainte-Catherine à Cambridge en 1643, depuis vice chancelier de l'Université de Cambridge (1655), publiait à Londres son *Harmony, Chronicle and Order of the Old Testament*. Le texte de l'ouvrage est en anglais; nous y lisons cependant (p. 69), en langue latine et en caractères italiques[1], la citation plus ou moins exacte que voici, à propos de *I Reg.* XXII, 37 :

> Perdere quos vult Deus, dementat.

1. Renseignement dû à l'obligeance de M. Francis Jenkinson, bibliothécaire de l'Université de Cambridge; mon ancien étudiant, M. Georges Recoura, actuellement élève de l'École des Chartes, a bien voulu vérifier qu'il n'existe d'exemplaire 1647 dans aucune bibliothèque publique de Paris.

C'est en effet ou une citation ou une allusion : caractère et langue sont là pour le confirmer. Voici d'ailleurs, d'après le texte posthume des *Opera omnia* de Lightfoot, publiés en latin à Rotterdam (1686), le texte entier du passage, t. I, pp. 83-4 :

Ahab caesus est ad Romothas Gileadii, utque Saul parcens Amalekitis ab Amalekita est occisus, ita nunc Ahab parcens Syris a Syris occisus est. *Perdere quos vult Deus, dementat.* Alioquin Ahabo, cur a bello hoc abstinendum sibi putaret, cautionis multiplex causa fuit... Tamen, dum videbat haec omnia, nihil horum voluit animadvertere; postquam enim se vendiderat ad peccatum, vendiderat ipsum Dominus ad perditionem.

N'oublions pas que Lightfoot, installé à Londres dès 1642, fut un partisan déclaré du Parlement; qu'il était plus disposé que tout autre alors à transposer en langage biblique les incidents tragiques de la Révolution; que son adresse filiale au Christ's College de Cambridge, placée en tête de l'*Harmony*, est datée de Londres, 22 juillet 1647 : comment dès lors ne pas voir dans ce rapprochement imprévu de Saül et d'Achab une allusion transparente au sort du roi Charles Stuart, réfugié chez ses Écossais en mai 1646, vendu par eux le 16 janvier suivant ? Le « Perdere quos vult » semble être là tout exprès pour souligner l'allusion : d'où venait-il ? Peut-être d'une récente invective universitaire contre le roi détrôné. Quoi qu'il en soit, les mots soulignés ci-dessus sont maintenus en italique dans la nouvelle édition, ce qui confirme que cette rédaction *latine* de l'adage demeurait bien dans le domaine public et qu'après la mort de Lightfoot ses éditeurs la conservaient à ce titre.

Ainsi, dès avant le milieu du XVIIe siècle, la formule avait pris corps, sous une forme païenne, croyons-nous, et n'était pas, tant s'en faut, passée inaperçue, s'il est vrai qu'elle comportait déjà un redressement et un emploi par allusion.

En fait, le plus ancien rappel connu du vers correct, avec *Juppiter* comme sujet, ne date que de 1660. Jacques Duport, compatriote et contemporain de Lightfoot, puisqu'il vécut

à Cambridge de 1606 à 1679, publiait, treize ans après l'ouvrage de celui-ci et à Cambridge même, son *Homeri Gnomologia*. L'œuvre est en soi de grand intérêt : l'auteur se propose, conformément à son titre, d'illustrer les « moralités » d'Homère par une double comparaison, avec les livres saints d'une part, avec les auteurs profanes de l'autre. Les pages à numéros pairs présentent, en grec, le texte homérique; les pages à numéros impairs, la traduction latine correspondante, avec, en marge droite et en note jusqu'au milieu de la page, les textes et références d'auteurs sacrés, sans commentaires; la marge de gauche et la moitié inférieure des deux pages portent des notes diverses, ainsi que les rapprochements avec les auteurs modernes et la discussion [1].

Le texte cité à la page 282 est celui d'Homère, *Od.* ψ, 11-13; Pénélope y parle en ces termes à sa nourrice Euryclée :

Μαῖα φίλη, μάργην σε θεοὶ θέσαν, οἵτε δύνανται
ἄφρονα ποιῆσαι καὶ ἐπίφρονά περ μάλ' ἐόντα,
καί τε χαλιφρονέοντα σαοφροσύνης ἐπέβησαν,

que Leconte de Lisle traduit ainsi : « Chère nourrice, les Dieux t'ont rendue insensée, eux qui peuvent troubler l'esprit du plus sage et rendre sage le plus insensé. » Il n'est pas question là de volonté ni de justice divines, mais seulement de puissance, d'habitude tout au plus. Voici la traduction latine de Duport, p. 283, tout entière en italique, sauf le mot « eum », ajouté par lui :

Dementem te Dii reddiderunt, qui et possunt
insipientem facere eum qui vel prudentissimus fuerit,
et vicissim, eum *qui deliravit, prudentiam assequi fecerunt.*

S'étant astreint à traduire mot par mot, Duport ne pouvait employer ici le terme « dementare »; mais la note marginale de la page 282, prolongée au bas des deux pages, porte ceci :

Huic porro *Homeri* sententiae, Deum sc. sapientes et insipientes reddere, bonam mentem dare et adimere, et sapientiam in primis esse Dei donum, passim suffragantur auctores. Pind. *Ol.* XI : Ἐκ θεοῦ δ' ἀνὴρ

1. Bibl. Nationale, Yb. 174. Renseignements fournis par M. Georges Recoura.

σοφαῖς ἀνθεῖ ἐς ἀεὶ πραπίδεσσι. Æsch. *Agam.* Ζῆνα τὸν φρονεῖν βροτοῖς ὁδώσαντα, et rursus ib. : Τὸ μὴ κακῶς φρονεῖν θεοῦ μέγιστον δῶρον. Euripid. *Supplic.* : Ὦ Ζεῦ, τί δῆτα τοὺς ταλαιπώρους βροτοὺς φρονεῖν λέγουσι ; σοῦ γὰρ ἐξηρτήμεθα.

Contra :

Ὅταν δ'ὁ δαίμων ἀνδρὶ πορσύνῃ κακά, τὸν νοῦν ἔβλαψε πρῶτον (*quem Jupiter vult perdere, dementat prius)*, h. e. solet ἄφρονα ποιῆσαι καὶ φρενοβλαβῆ [1].

On le voit, en ce qui touche la versification, Duport ne met jamais à la ligne les vers qu'il cite en référence et nous ne saurions conclure, de la disposition typographique, que le « Quem Juppiter » lui ait paru, soit être une ligne de prose, soit devoir être coupé en deux fragments, respectivement de deux et quatre mots. Mais remarquons surtout que ces mots sont en italique, comme toutes les citations latines qu'il peut avoir à faire ; — que seul est interprété en note le fragment : Ὅταν δ'ὁ δαίμων ; — que par conséquent le « Quem Juppiter » est pour lui moins une traduction littérale que le rappel d'un texte déjà bien connu.

Peut-on maintenant conjecturer, d'après la forme de la citation, que nous sommes en présence de la cristallisation isolée, déjà passée en proverbe, du fragment : Ὅταν δ'ὁ δαίμων, — ou bien que cette adaptation est extraite d'une tragédie latine à laquelle elle aurait été incorporée? Il semble que, dans ce dernier cas, il y a beau temps qu'on ne discuterait plus cette question d'origine. Passe encore si le problème datait d'hier; mais, nous l'avons dit, il est plus que séculaire; on ne l'aurait probablement pas posé dès lors, à une époque si familiarisée encore avec la littérature latine des temps modernes. Le drame et son contenu se fussent illustrés l'un l'autre; un adage de si universelle portée, exprimé de si pittoresque façon, eût sauvé son contexte, pour peu que celui-ci eût une valeur littéraire, loin de s'en détacher au point

1. Ce mot, qui signifie « dementatus », semble avoir été pris pour un actif par J. Barnes, à propos d'*Iliade*, Z, 234 : à l'en croire, il existerait un Ζεὺς φρενοβλαβής, un « Juppiter dementator ». L'erreur, après tout, ne serait pas absurde. Compléter ainsi les citations de Duport : Pindare, *Ol.* XI, 10 ; Eschyle, *Agam.* 176-7 et 927-8 ; Euripide, *Suppl.* 734-5 ; ἀδέσπ. 379 Nauck.

de le laisser dans l'oubli. Le « contenant », il est vrai, risquait d'enfouir et, en quelque sorte, de noyer à jamais la perle qu'il recelait ; puisque celle-ci en fait s'en est dégagée si bien, nous pouvons admettre que le péril n'était pas grand.

Ainsi le « Juppiter dementat » serait l'épave d'un double naufrage, celui d'un drame antique et celui d'on ne sait quelle moderne entreprise, de valeur très probablement médiocre ; le sauvetage signalé en 1647 était en tout cas de date assez fraîche, et beaucoup moins que centenaire. Car il y a plus significatif que le silence déjà lointain d'un Buchanan ; H. Grotius, dans ses *Excerpta ex Tragoediis et Comoediis Graecis*, publiés à Paris en 1626, traduit ainsi le fragment Ὅταν δ' ὁ δαίμων (pp. 460-61) :

> Quoties alicui destinat clades Deus,
> vim laedit illam in mente, quae deliberat,

sans trace encore, on le voit, de *dementat* ni de *perdere;* mais précédemment, en contre-partie exacte de cette idée, il citait un fragment d'une tragédie inconnue d'Euripide (1074 Nauck) :

> Σῶσαι γὰρ ὁπόταν τῷ θεῷ δοκεῖ τινα,
> πολλὴν δίδωσι πρόφασιν εἰς σωτηρίαν,

qu'il traduisait en des termes assez voisins du *Perdere quos vult Deus* de Lightfoot :

> *Servare* cum *quem vult Deus*, multas solet
> occasiones tum salutiferas dare (pp. 428-29).

Serait-ce là, par contraste, la première origine de notre formule ?

3. Expressions antiques et traductions modernes (en latin).

Essayons, à la suite de Duport, de retrouver chez les auteurs anciens, sacrés ou profanes, les manifestations de la même idée. On connaît ses textes païens ; les autres, mentionnés en marge de la page 283, sont : *II Sam.* xv, 31 ; *Job* v, 13 ; *I Corinth.* III, 19 ; Isaïe, XLIV, 25. Nous les citons ici :

Infatua, quaeso, Domine, consilium Achitophel.

(Deus) qui apprehendit sapientes in astutia eorum et consilium pravorum dissipat.

Scriptum est enim : « Comprehendam sapientes in astutia eorum » (en grec : Ὁ δρασσόμενος τοὺς σοφοὺς ἐν τῇ πανουργίᾳ αὐτῶν).

Convertens sapientes retrorsum et scientiam eorum stultam faciens.

Duport conclut que c'est dans Job, plutôt que dans Isaïe, qu'Homère a puisé la pensée de ψ, 11-13.

En somme, ces textes sont assez éloignés de celui qui nous intéresse, la question n'étant pas ici de savoir si Dieu possède tout pouvoir sur la raison humaine (cf. encore Homère, Z, 234; P, 469-70; Σ, 311), mais de découvrir, sinon de juger l'intention dans laquelle il use de ce pouvoir pour rendre l'homme insensé. A cet égard, les textes grecs, juifs et chrétiens s'opposent de manière assez nette. Ces derniers, comme nous le verrons, affectent pour la plupart des préoccupations de moralité : le grec, qui n'est pas autrement passionné pour la justice quand il s'agit des anciens dieux, et qui s'intéresse d'abord à leur puissance, dit simplement : « Quand Dieu veut du mal à quelqu'un », et note le procédé par lequel se manifeste la divine malveillance ; l'*Ajax* de Sophocle, sans présenter nulle part un vers résumant cette idée, n'en est pas moins l'incessante application de cette vérité communément observée. Eschyle, dans un fragment de sa *Niobé* cité par Platon (*Rép.* p. 380 A), par Plutarque (*de audiendis Poetis*, 2), par Stobée (*Floril.* II, 7), — c'est le fragment 151 Nauck, — n'était pas plus explicite :

Θεὸς μὲν αἰτίαν φύει βροτοῖς,
ὅταν κακῶσαι δῶμα παμπήδην θέλῃ.

Plus intéressant est le passage suivant de Sophocle (*Antig.* 621-5), parce qu'il nous montre le poète, quatre siècles avant l'ère chrétienne, avouant déjà, tout comme nous, qu'il ignore l'auteur d'un adage de même sens :

Σοφίᾳ γὰρ ἔκ του
κλεινὸν ἔπος πέφανται·
τὸ κακὸν δοκεῖν ποτ' ἐσθλὸν
τῷδ' ἔμμεν ὅτῳ φρένας
θεὸς ἄγει πρὸς ἄταν.

Leconte de Lisle : « *Je ne sais qui a dit cette parole célèbre :* Celui qu'un dieu pousse à sa perte prend souvent le mal pour le bien. »

Mais d'abord et surtout il faut revenir au fragment ἀδέσποτον 379 Nauck, conservé en deux trimètres par le scholiaste de Sophocle à propos des vers précédents, en un trimètre et demi par l'Athénien Athénagoras (fin du IIe siècle ap. J.-C., Πρεσβεία περὶ Χριστιανῶν, c. 23, p. 106 ; *Patrol.* Migne, 86, 48) :

Ὅταν δ' ὁ δαίμων ἀνδρὶ πορσύνῃ κακά,
τὸν νοῦν ἔβλαψε πρῶτον [ᾧ βουλεύεται],

précisément cité par Duport, avec son adaptation déjà proverbiale :

Quem Juppiter vult perdere, dementat prius.

Quoi qu'en pense Athénagoras, ces vers tragiques expriment la même pensée, un peu courte, qui ne juge ni ne détaille, qui constate seulement ce fait d'expérience qu'est la brusque perte de la raison et se résigne à l'expliquer par la volonté divine pure et simple. Nous pourrions en ajouter une autre version encore :

Ὅν ὁ θεὸς θέλει ἀπολέσαι, πρῶτ' ἀποφρέναι (?),

citée par l'*Intermédiaire des Chercheurs* (1864, l. c.), si elle n'était présentée par l'auteur de la communication comme une reconstitution artificielle d'après le « Quem Juppiter », et si l'absence de toute référence ne nous la faisait, entre autres motifs, considérer en effet comme telle. A nous en tenir aux vers de la *Niobé*, de l'*Antigone* et du scholiaste de Sophocle, il est presque évident que les derniers sont la véritable source de notre adage.

Comment se fait-il donc que la traduction latine d'Oxford d'Athénagoras (éd. Edward Dechair, 1706) ne tienne aucun compte de la forme déjà cristallisée ? Et comment versifie-t-elle à son tour :

At Daemon homini quum struit aliquod malum,
pervertit illi primitus mentem suam,

ce qui forme deux sénaires, au lieu d'un trimètre et demi, par l'addition des pronoms *aliquod, illi, suam?* C'est que le pieux apologiste ne cite les deux vers païens que pour opposer à la bonté de Dieu la méchanceté du « Démon » [1]; consciemment ou non, il les a détournés de leur vrai sens. D'avance il eût approuvé dans l'adage l'emploi, comme sujet, de Jupiter, le *démon* par excellence, puisque Ζεύς est le plus grand des dieux païens.

Le fragment du scholiaste est actuellement qualifié d'ἀδέσποτον : est-il possible de l'attribuer ? S'il était franchement impie, avec un verbe exprimant la volonté, on songerait bien vite à Euripide. Ainsi fut fait, dès le XVIIe siècle. Joshua Barnes (1654-1712) devait publier en 1694, toujours à Cambridge, une édition complète d'Euripide, sous le double titre :

Εὐριπίδου σωζόμενα ἅπαντα,
Euripidis quae exstant omnia,

chez l'imprimeur officiel de l'Université; lui-même se qualifie de « S. T. B. Emmanuelis Collegii apud Cantabrigienses socii maxime senioris ».

A la suite des tragédies et fragments de tragédies connues, il donne les « Incertae Tragoediae », dont les vers sont numérotés de 1 à 449. Au n° 436, p. 515, on lit :

Ὅταν *(sic)* ὁ δαίμων ἀνδρὶ πορσύνῃ κακά,
τὸν νοῦν ἔϐλαψε πρῶτον...

avec la traduction latine en regard :

At quando Numen miserias paret viro,
mens laesa primum, &c.

1. Ainsi Shakespeare, juste un siècle plus tôt (1606), se couvrait prudemment dans *Macbeth*, acte I, sc. III, 122-6, contre les susceptibilités du roi Jacques Ier, si ombrageux, surtout au théâtre, en matière de théologie : « Souvent, dit Banquo à Macbeth, pour nous gagner à notre perte, l'*agent des ténèbres* nous dit des vérités; il nous séduit par d'innocentes bagatelles, pour nous entraîner perfidement aux plus profondes conséquences :

... But 'tis strange :
and offentimes, to win us our harm,
the instruments of darkness tell us truths,
win us with honest trifles, to betray's
in deepest consequence.

Évidemment, c'est le souci de l'exactitude littérale, et non l'ignorance, qui l'a empêché d'utiliser la formule « Quem Juppiter », déjà si familière aux milieux universitaires de Cambridge ; car dans son commentaire, en marge, il cite la source Athénagoras et un fragment de son propre poème, une *Franciade*[1], au livre III :

> ... Certe ille Deorum
> Arbiter ultricem cum *vult* extendere dextram,
> *dementat prius* et nostri confringere vires
> consilii gaudet : mentis temerarius ardor
> praecurrit poenas, nec enim poena est levis ipsa;

puis il renvoie à Velleius, II, 118. On voit qu'il connaît la formule, dont il adapte la clausule iambique en début de vers d'épopée. Une réédition de l'Euripide de Barnes, parue à Leipzig en 1779, nous apprend que, dans l'intervalle, S. Musgrave (probablement dans ses *Exercitationes in Euripidem*, Leyde, 1762) s'était refusé à considérer le fragment comme étant sûrement d'Euripide; aujourd'hui, et jusqu'à plus ample informé, nous demeurons de son avis, qui était déjà celui de H. Grotius.

Que la formule fût ignorée en dehors de Cambridge, du moins jusqu'à l'édition latine de Lightfoot en 1686, c'est encore ce que semblerait prouver la note suivante de Graevius dans ses « Lectiones Hesiodeae » (D. Elzevier, Amsterdam, 1667), à propos des « Travaux et Jours », 15-16 :

> ... Ἀλλ' ὑπ' ἀνάγκης
> Ἀθανάτων βουλῇσιν ἔριν τιμῶσι βαρεῖαν :

« Haec cum Tzetze non sic accipienda sunt quasi Deus sit malorum auctor. Sed haec est Hesiodi mens omnia quae geruntur Dei numine geri : *illum* hominibus, aut propter vitia quibus sunt obnoxii aliasque causas nobis saepe parum exploratas, *corrumpere consilia*, *sanam eripere mentem*, et contendendi ac litigandi libidinem immittere. Penelope apud Homerum, *Od.* ψ (suit le texte grec, ainsi traduit) :

> Nutrix dilecta, *insanam* te Dii fecerunt, qui possunt
> *insipientem reddere* qui vel prudentissimus fuerit,
> et delirum prudentiae compotem reddiderunt,

1. En huit livres, ayant pour objet les exploits en France du Prince Noir; l'épopée, achevée dès 1678, est demeurée manuscrite, Bibl. de l'Emmanuel College, à Cambridge, ms. 78 (renseignements de M. Fr. Jenkinson).

traduction nettement indépendante de celle de Duport, sup. p. 148).

» Nam, ut alius poeta (ἀδέσπ. 240 Nauck) :

Ὅταν γὰρ ὀργὴ δαιμόνων βλάπτῃ τινά,
τούτῳ τὸ πρῶτον ἐξαφαιρεῖται φρενῶν
τὸν νοῦν τὸν ἐσθλόν, εἰς δὲ τὴν χείρω τρέπει
γνώμην ἵν' εἰδῇ μηδὲν ὧν ἁμαρτάνει,

Quando ira deorum aliquem *laedit*,
huic primo *eripit prudentiam*
et sanam mentem et *in deterius mutat*
consilia, ut non videat quae peccat.

» Publilius Syrus mimus :

Fortuna *quem vult perdere* stultum facit. »

Il est bien significatif que cette dernière citation soit inexacte et donne un vers faux, substituant au *nimium quem fovet* du mimographe le *quem vult perdere* de l'adage récemment formulé. Est-ce l'effet d'une réminiscence ? Mais alors, il est surprenant que Graevius en soit resté là et n'ait pas textuellement cité le « Quem Juppiter », s'il l'eût relevé dans l'ouvrage de Duport ou dans tout autre. Peut-être, sans l'avoir lu, en avait-il reçu on ne sait quel écho.

Quant aux quatre trimètres anonymes qui précèdent, il a pu les trouver, soit dans le discours de Lycurgue contre Léocrate, § 92, ou encore dans les *Excerpta* de H. Grotius, publiés à Paris quarante et un ans auparavant, pp. 460-1, parmi les fragments de *Tragici incerti*, avec la traduction latine que voici :

Divina quoties ira quemquam hominum premit,
primum bonam illi *deripit* de pectore
mentem inque pejus omne consilium trahit,
errationes ipse ne videat suas.

Une troisième, ou plutôt une première traduction existait dès le début du XVIe siècle : elle serait l'œuvre de Mélanchthon, qui enseignait le grec à l'Académie de Wittemberg en 1518 :

Iratus ad poenam Deus si quos trahit,
auferre mentem talibus *primum* solet
caliginemque offundit, ut ruant suas
furentes in clades, sibi quas noxiis
accersierunt ultro consiliis malis.

A lire toutes ces traductions, on conviendra que la qualité de leur latin ne saurait justifier le dédain possible qu'auraient éprouvé successivement les trois humanistes à se servir du mot « dementare » ou de tel autre élément de notre formule : s'ils l'avaient connue vraiment, étant donné qu'entre toutes elle est superbement frappée, que l'énergie en exclut tout délayage et toute paraphrase affadissante, ils en auraient certes recueilli les morceaux, sinon l'ensemble.

4. Quelques mots de moralité.

L'indifférence des anciens Grecs avait choqué Graevius, qui se refusait à faire de Dieu l'auteur du mal, et égaré le bon Athénagoras. S. Augustin, de son côté, ne pouvait admettre que Dieu, infiniment bon, fût le sujet de verbes actifs tels que *vult, perdere* ou *dementat*, et pût perdre quelque homme que ce fût ou pût agir pour le perdre : Dieu s'abstient, sans plus, et cela suffit, puisque, de par sa nature corrompue, l'homme, « solis exceptis eis qui per gratiam Dei liberantur » (*Civit. Dei*, XIII, 14), va à sa perdition. On est donc porté à croire, avec M. Bouché-Leclercq, que les Augustiniens du XVII[e] siècle eussent fort mal accueilli dans la formule le maintien du mot *Deus*, alors que la substitution de *Juppiter* comme sujet leur donnait toute satisfaction. Mais déjà les Juifs, dans les plus récents livres de l'Ancien Testament, les Chrétiens surtout, certains païens même, n'avaient pu se résigner à laisser sans explication cette rude manifestation de la puissance divine; on en fit bien vite un châtiment. La pire des impiétés étant l'orgueil (ὕβρις, *superbia*), l'inévitable Némésis vint punir l'homme impie en le frappant justement dans sa raison, dans son privilège d'être humain, dont il avait été fier jusqu'à en oublier qu'il le tenait d'en haut. Aussi les païens multipliaient-ils les précautions à cet égard, et les Juifs n'étaient-ils guère moins prudents et avisés quand il s'agissait de se glorifier : le cantique d'Anne, mère de Samuel (*I Sam*. II, 1-10) et le *Magnificat* dans ses six premiers versets (Luc, I, 46-51) en fournissent la preuve éclatante. N'importe; sans nous lancer ici dans une

discussion théologique ni rechercher en quoi, quand il s'agit de la toute-puissance divine, l'« ordre » et la « permission » peuvent bien différer, nous devons reconnaître que l'expression *vult perdere* demeure choquante pour nous.

Ainsi, quand Philippe de Commynes, à propos du siège de Neuss (1474-5), constate à deux reprises que Dieu aveugle le Téméraire au profit de la France :

IV, 2 : « Le duc de Bourgogne se trouva obstiné. Et lui avait Dieu ôté le sens et l'entendement, car... »

IV, 5 : « J'ai ceci dit par devant, mais il sert bien encore à ce propos : c'est que, si Dieu n'eût *voulu* troubler le sens audit duc de Bourgogne et préserver ce royaume [de France] à qui il a fait plus de grâce jusqu'ici qu'à nul autre... Et ainsi verrez que Dieu le dispose [le duc] de tout point à faire contre la raison de ce que son affaire requérait et contre ce qu'il savait et entendait mieux que nul autre dix ans avant... »,

on aimerait savoir de façon plus précise sur quoi se fonde cette préférence de Dieu pour notre pays ; on voudrait ne pas la comparer à celles des dieux antiques, de Junon pour Turnus, de Pallas pour Ulysse, dont le juste motif nous échappe trop ou nous paraît par trop humain. Vers la même époque, le pape Sixte IV avait écrit de façon plus satisfaisante pour notre soif de justice :

« Dieu a ôté aux Florentins l'intelligence et le sentiment *pour* les punir de leurs péchés ... » (lettre à Fréd. d'Urbin, 25 juillet 1478), citée par André Lebey, *Laurent de Médicis*, p. 138)[1],

mais Bossuet, *Hist. Univ*, III, 8 (1681), s'en rapporte à la Providence :

« L'Égypte, autrefois si sage, marche enivrée, étourdie et chancelante, parce que le Seigneur a répandu l'esprit de vertige dans ses conseils... »;

1. Voici le texte qu'a bien voulu relever à mon intention M. Jean Alazard, professeur à l'Institut Français de Florence, dans les archives de cette ville (*Mediceo anteriore al principato*, f° 89, n. 261) :

« Sed fecit nos cogitare che Dio li ha tolto l'intelletto e lo sentimento per punirli dei suoi peccati. »

Nulle trace encore, on le voit, du *dementat* ni du *perdere* de l'adage.

sans indication de méfaits déterminés. Quand le grief n'est pas exprimé, on sous-entend d'instinct que c'est l'ὕβρις, égarement préalable, que Dieu châtie par l'égarement total : l'homme commence et Dieu finit ; c'est, chez les mieux doués, une erreur de leur jugement qui est punie par la perte finale du jugement. On dirait qu'ils ont bu d'un mauvais vin, et Bossuet tout à l'heure ne faisait que s'inspirer des nombreux textes bibliques (Ps., LXXIV, 9 ; Jér., XXV, 16 ; LI, 7 ; *Apocal.* XIV, 10, etc.) dans lesquels il est fait allusion à cette ivresse fatale :

Et bibent et turbabuntur et insanient (Jér., XXV, 16) ;

ainsi les orgueilleux, contempteurs de la divinité, sont frappés dans l'instrument de leur péché :

Διεσκόρπισεν ὑπερηφάνους διανοίᾳ καρδίας αὐτῶν,
Dispersit superbos mente cordis sui (Luc, I, 51).

En quoi précisément consiste la « dementia » ? Elle est bien définie, semble-t-il, par Sophocle, *Ant.*, 623 :

Τὸ κακὸν δοκεῖν ποτ' ἐσθλόν... ἔμμεν,

« on prend le mal pour le bien », en parfait rapport avec la définition de la « sagesse » donnée dans un passage fameux du 1er livre des Rois, III, 9. Salomon y demande à Jahveh le don de « discernere inter bonum et malum » ; à quoi Jahveh répond qu'ayant demandé la « *sapientia* ad discernendum judicium » il recevra, tel plus tard Emmanuel chez Isaïe (VII, 15-6), « cor sapiens et intelligens ». Cette « sagesse » est donc le discernement, la capacité de juger juste, dont la crainte du Seigneur est le principe : « Initium sapientiae timor Domini ». Il est vrai que, chez Isaïe même (XI, 2), la sagesse paraît s'opposer à l'intelligence, comme la prudence au courage, comme la science à la piété ; exact aussi que, dans la version jahvéiste de la Genèse (II, 17), cette science du bien et du mal avait été refusée à l'homme qui, n'éprouvant alors aucun besoin, n'en avait que faire : l'ingéniosité n'a guère d'emploi dans l'Age d'Or ; n'importe ! Dans

l'ensemble, livres profanes et livres saints considèrent la sagesse comme un don spécial de Dieu à l'homme, don révocable quand on en mésuse contre le Maître, et que celui-ci retire souverainement à ceux qu'il veut mal traiter. Bien entendu, les humbles sont magnifiquement récompensés, quelquefois de la façon la plus imprévue : ainsi, chez Horace (*Odes*, III, VI, 5),

> Dis te minorem quod geris, imperas,

une opportune humilité envers les dieux assure la domination, l'« imperium », sur les peuples voisins.

5. Diffusion à partir de 1686 : l'*Athalie* de Racine.

Nous ne saurions clore ces réflexions, sans faire observer les conséquences inattendues de la vulgarisation des œuvres de Lightfoot par l'édition latine de Rotterdam en 1686 ; ce ne serait rien moins que la composition d'*Athalie* par Racine en 1690-1691 [1].

Déjà Paul Mesnard, dans son commentaire du vers sur l'« esprit d'imprudence et d'erreur », citait le texte de Lightfoot comme inspirateur immédiat; de fait, les paroles de Bossuet sur l'Égypte sont bien pâles en regard des vers du tragique, et il semble bien que l'énergique allusion du théologien au « Quem Juppiter » à l'occasion de la mort misérable d'Achab ait, dans l'intervalle, exercé son influence. L'édition 1686 aurait établi le contact entre les traditions d'outre-Manche et le poète français, désormais appliqué à mettre d'accord sa passion du théâtre avec sa piété renouvelée. Mais on peut ajouter :

1° Que l'exemplaire du Lightfoot 1686 conservé à la bibliothèque de la Sorbonne porte les armes du duc de Montausier [2], dont on connaît les relations avec Racine : le duc mourut en 1690, au moment même de la conception d'*Athalie*;

1. A noter, pour *Esther* (1689) et à titre de coïncidence, une influence anglaise possible : Joshua Barnes avait publié à Londres, en 1679, son « Αὐλικοκάτοπτρον sive Estherae historia », texte grec et traduction latine avec un *parodia*.

2. Renseignement fourni par mon ancien étudiant, M. Miron Hirchwald.

2° Que les textes bibliques relatifs à l'histoire même d'Athalie, de Joas, non plus que de Jézabel ou d'Achab, ne contenaient aucune allusion à la « dementatio » vengeresse de Jahveh, et que c'est Lightfoot qui, de son chef, avait cité à propos d'Achab le « Perdere quos vult »; or, la tragédie de Racine qui a pour sujet l'histoire d'Athalie, fille d'Achab et de Jézabel, est, *d'un bout à l'autre,* l'illustration de cet adage.

La conscience et l'application du poète à ne négliger aucune source, fût-elle hétérodoxe, de la tradition biblique l'aurait donc amené, sinon à choisir ce sujet plutôt qu'un autre, du moins à le traiter dans un sens déterminé; c'est l'influence du théologien d'outre-Manche qui serait indirectement responsable de ces vers frémissants, qui sont dans toutes les mémoires :

> Confonds, dans ses conseils, une reine *cruelle :*
> Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
> Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
> De la chute des rois funeste avant-coureur ! (I, 2.)

L'épithète « cruelle » est le mot capital, qui justifie à la fois la prière de Joad et l'intervention de *son* Dieu, ce Dieu qu'il qualifiera plus loin de « *Sagesse* Éternelle », et qui n'en demeure pas moins le tout-puissant « dementator ». A la prière égoïste de David (*II Sam.* xv, 31) réclamant au nom de ses intérêts personnels l'affolement de son ennemi,

> Infatua, quaeso, Domine, consilium Achitophel,

s'oppose ici une préoccupation formelle d'équité.

Le résultat d'ailleurs est pareil; quand le grand-prêtre, évoquant à son tour le souvenir d'Achitophel, menace Mathan de la *fureur* divine, l'apostat *se trouble* aussitôt (III, 5) : « Où vous *égarez-vous?* lui dit Nabal,

> De vos sens *étonnés* quel désordre s'empare ?

C'est, d'autre part, Josabeth qui supplie Dieu d'*aveugler* Athalie :

> Remets-lui le bandeau dont tu couvris ses yeux...

c'est Joad, quand la reine, « ivre d'un fol orgueil », s'est aventurée dans le temple, qui n'oublie pas de lui exposer, en même temps qu'à nous, la cause et les procédés employés par Dieu en vue de sa perte :

> Et Dieu de toutes parts a su t'envelopper.
> Ce Dieu que tu bravais en mes mains t'a livrée...

à la fois le fait, son explication et sa justification. La victime, aux abois, ne peut que le reconnaître :

> Impitoyable Dieu, toi seul as tout conduit !
> C'est toi qui, me flattant d'une victoire aisée,
> M'as vingt fois en un jour à moi-même opposée,

et nous savions depuis longtemps, par son entourage, qu'elle n'était plus « sui compos », plus maîtresse de son jugement.

Racine, dans sa préface, a donc bien raison de remercier « les commentateurs fort habiles qui l'ont guidé et renseigné » [1].

Observons enfin qu'il a ici présenté *tous* les éléments successifs du « Quem Juppiter » : l'idée plus moderne de justice succédait à celle de vengeance, qui elle-même était déjà une tentative d'explication ; mais il arrive, dans *Athalie*, qu'on ne moralise pas plus que ne le faisait notre axiome au temps de ses plus lointaines origines :

> (O Dieu !) tu frappes et guéris, tu perds et ressuscites ;
> Ils ne s'assurent point en leurs propres mérites,
> Mais en ton nom...

1. Résumons ici en un tableau sommaire la suite de nos références, qui furent peut-être les siennes :

1554, Paris. Buchanan, *Jephté*, 17-20, semble ignorer tout de la formule.

1626, Paris. Grotius, *Excerpta*, traduit de son chef et d'une façon absolument différente le Ὅταν δ'ὁ δαίμων, mais présente, pour l'adage qui en est la contre-partie, le sénaire iambique :

> *Servare* cum *quem vult Deus*, multas solet...

164..., Cambridge ? Londres ? Pamphlet ou invective politique : la formule est constituée.

1647, Londres. Lightfoot (de Cambridge), *Harmony*, texte anglais, allusion :

> Perdere quos vult Deus, dementat.

1660, Cambridge. Duport, *Gnomologia*, citation :

> Quem Juppiter vult perdere, dementat prius.

1678, Cambridge. Joshua Barnes, *Franciade* (demeurée manuscrite), l. III :

> Ille Deorum Arbiter... cum *vult* extendere dextram
> *dementat prius*...

1686, Rotterdam. Edit. latine de Lightfoot : vulgarisation de la formule.

1690-1691, Paris. Racine, *Athalie*, passim.

Ce Dieu accorde sa grâce à qui lui plaît, quand il lui plaît, donnant et enlevant à sa guise (il est vrai qu'on le considère comme parfaitement juste dans la tragédie moderne et chrétienne) leur jugement aux pauvres hommes; et, réciproquement, on entrevoit déjà dans l'Iliade (I, 502-7) une vague lueur de pitié qui point à l'horizon; les Prières, ces Filles boiteuses de Zeus, jouent le rôle de la bonne fée tardive, s'appliquant tant bien que mal à ne pas perdre de vue l'impitoyable Ἄτη.

S'il est exact que, restauré à Cambridge ou ailleurs, entre 1626 et 1647 dans des conditions encore mal connues, le vieux proverbe ait fini par inspirer la mise en œuvre d'*Athalie*, celle-ci manifestement lui a conféré en échange un nouveau lustre; elle en a dégagé, pour ainsi dire, un nouvel aspect. On le présentait jadis comme une terrible menace : on se plaît maintenant à l'envisager surtout comme une consolation; c'est un motif de réconfort, de confiance en la justice immanente. N'exprime-t-il pas, aussi bien, contre les abus de la puissance inique, servante orgueilleuse du vieux Dieu, le suprême espoir sur terre de ceux qui souffrent par son fait?

S. CHABERT.

Grenoble, 1918.

AUTEURS ET RÉFÉRENCES

1° Juifs et Judéo-Chrétiens :

Genèse, II, 17.
I Samuel, II, 1-10; VII, 10.
II Samuel, XV, 31.
I Rois, III, 9; XXII, 37.
Job, V, 13.
Psaumes, LXXIV, 9; CX, 10.
Isaïe, VII, 15-16; XI, 2; XLIV, 25.
Jérémie, XXV, 16; LI, 7.
Luc, I, 46-51.
Actes, VIII, 9 et 11.
Paul, *I Cor.* III, 19.
Apocalypse, XIV, 10.

2° Grecs :

Homère, Z, 234; I, 502-7 ; P, 469-10 ; Σ, 311 ; ψ, 11-13.
Hésiode, *Opera*, 15-16.
Eschyle, *Ag.* 176-17, 927-8 ; *Niobé*, fr. 151 Nauck.
Pindare, *Ol.* XI, 10.
Sophocle, *Antig.* 621-5, et schol. *ibid.*
Euripide, *Suppl.* 734-5 ; tr. inc. 1074 Nauck.
Adespot. 240 et 379 Nauck.
Platon, *Rép.* p 380 A.
Lycurgue, *contre Léocrate*, 92.
Plutarque, *de aud. Poetis*, 2.
Athénagoras, Πρεσβεία, c. 23, p. 106.
Stobée, *Floril.* II, 7.

3° Latins :

Publilius Syrus, « *Fortuna nimium...* »
Virgile, *Enéide*, XII, 845 *sqq.*
Horace, III *Od.* VI, 5.
Tite Live, V, 37.
Ovide, *Métam.* IV, 484-5.
Velleius Paterculus, II, 57 et 118.
Lactance, *Institut.* IV, 27, 12 ; *de Mort. Persec.* VII, 10.
Ammien Marcellin, XIV, 11.
Augustin, *de Civ. D.* XIII, 14.
Salvien, *de Gubern. Dei*, VI, XIV, 81.

4° Modernes :

Sixte IV (à Fréd. d'Urbin, 25 juillet 1478).
Phil. de Commynes, IV, 2 et 5.
Mélanchthon, trad. du fr. Ὅταν δ'ὁ δαίμων (*adespot.* 379 Nauck).
Buchanan, *Jephté*, 17-20.
Shakespeare, *Macbeth*, I, III, 122 6.
H. Grotius, *Excerpta*, pp. 428-9 et 460-1.
J. Lightfoot, *Harmony*, p. 69 (1647); *Opera*, t. I, pp. 83-4 (1686).
J. Duport, *Homeri Gnomologia*, pp. 282-3.
Graevius, *Lect. Hesiodeae*, ad *Op.* 15-6.
J. Barnes, *Franciade*, III ; *Euripide*, p 515, n° 436 ; rééd. 1779.
Bossuet, *Hist. Univ.*, III, 8.
Racine, *Athalie*, passim.
Ed. Dechair, trad. d'*Athénagoras* (1706).
S. Musgrave, *Exercit. in Euripid.* (1762).
Gentlemen's Magazine, 1771.
Interméd. des Chercheurs et des Curieux, 1864, pp. 156 et 184.
Fournier, *L'Esprit des autres* (1882).
Brunetière, *Manuel Hist. Littér. franç.* (préface).

QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES

X

LAT. *RESINA*, GR. ῬΗΤΙΝΗ « RÉSINE », LAT. *RASIS*[1]

MM. Walde, *Wörterbuch*², p. 642 (1910), et Boisacq, *Dictionnaire*, p. 840 (1913), s'accordent à enseigner que le lat. *rēsīna* est un emprunt fait au gr. ῥητίνη « résine »[2] et que de même le lat. *rasis* « poix brute pulvérisée que l'on mêle au vin » est le calque d'un mot grec *ῥάσις que l'on conçoit comme étant en relation apophonique — de date indo-européenne — avec ῥητίνη de par une racine **srē*-, **srə*- non attestée par ailleurs, mais se rattachant au groupe morphologique dont la « base » **ser*- est le centre et dans lequel rentre encore, par exemple, la racine **sreu*- « couler » bien connue par le gr. ῥέ(ϝ)ω, ῥεῦ-μα, ῥυ-τός, le skr. *srávati*, infin. *srótum*, le germ. comm. **strauma*- « Strom », le thrace Στρῦμών, le v. sl. o-*strovŭ* « île », etc.

Evidemment, dans la pensée des étymologistes cités, c'est au grec qu'incombe la charge d'expliquer *s* du lat. *rēsīna*. En grec, il est vrai, τι- aboutit la plupart du temps à -σι- (φύσις, φυσικός, etc., cf. pourtant φάτις, ἀναλυτικός, etc.), mais aucun exemple absolument n'autorise à supposer l'assibilation du *t* en latin dans -*ti*- (*t* n'est altéré que quand *i* est suivi d'une voyelle et dans ce cas il ne se confond pas avec -*si*-, mais bien avec -*ci*- : type *contiō, conciō; nuncius, nuntius*).

Aussi, voir dans *resīna* un emprunt au gr. ῥητίνη, c'est supposer gratuitement que devait exister, à côté de la forme ῥητίνη seule attestée, une forme *ῥησίνη qui expliquerait directement *s* dans

1. Columelle, 12, 20, 9 : *haec, ut dixi, arida et contrita et cribrata debent adici et his commisceri rasis quod est genus crudæ picis*...

2. L'ι du gr. ῥητίνη est long comme l'*ī* du lat. *rēsīna*.

rēsīna. On étaie cette première hypothèse par une seconde légitimée en apparence par le mot *rasis* qui présente un sens analogue et qui comporte la même *s* que *rēsīna*. On lui suppose, sans autre raison, une existence et une origine helléniques et enfin on se croit autorisé à voir les choses de la façon indiquée par la circonstance que *rēsīna* a exactement la même finale que ῥητίνη, toute idée d'un emprunt grec fait à l'italique étant par avance écartée.

Cet échafaudage d'hypothèses plus ou moins explicites est, il faut l'ajouter, le fait d'un homme qui refuse (*Wörterbuch*², p. 642) de voir dans *ră-tis* « radeau, bateau » le degré *zéro* de la racine de *rē-mus*, alors que cette racine : **(e)rē-*, **(e)rō-*, **(e)ə-*, celle du germ. comm. *rōθra-* (v. h.-a. *ruodar* « aviron »), du gr. ἐρε-τμός, du skr. *ari-tráh*, etc., est fort bien attestée dans nombre de langues indo-européennes[1], la soi-disant racine **srē-*, **srə-* n'étant imaginée au contraire qu'en vue de fournir une étymologie indo-européenne de ῥητίνη, *rēsīna*, *rasis*.

Que la finale *-īna* soit commune à ῥητίνη et à *rēsīna*, cela ne prouve nullement que le mot latin soit emprunté du grec, puisque les deux langues classiques avaient hérité de l'indo-européen la faculté de former des substantifs dérivés en *-īnos* (*-īna*, *-īnom*); par exemple, en grec, κορακῖνος « coracin, poisson de mer », ἐρυθρῖνος « rouget », lat. *gall-īna* « poule », etc. (pour ne rien dire des adjectifs de cette catégorie si nombreux en latin). Les exemples de substantifs à finale -ῖνος sont rares en grec et l'on ne cite pas d'exemple du féminin correspondant en -ίνη. En revanche, il existe en latin un assez bon nombre de féminins en *-īna* qui sont des substantifs : *gall-īna*, *rēg-īna*, *cul-īna*, dial. *pop-īna* = lat. *coquīna* (Plaute), de telle sorte que, si la communauté de finale entre ῥητίνη et *rēsīna* tirait à conséquence, il serait plus logique de regarder le gr. ῥητίνη comme adapté de *rēsīna* que de faire la supposition inverse.

Aux difficultés signalées plus haut il faut ajouter le vague et l'impropriété (la résine est plutôt une matière visqueuse et tenace qu'une matière liquide) de l'aperception si péniblement

1. Cf. de même en latin : *rē-rī*, *ră-tus sum*, *ră-tiō*; *se-uī*, *să-tum*, *să-tus*, *sa-mara* ou *sa-mera* « semence de l'orme » à côté de *sē-men*, v. h. a. *sā-mo*, etc.

obtenue au moyen d'une racine **srē*–, **srə*–. Tout cela engage à chercher autre chose qu'une combinaison de phonétique indo-européenne qui, après tout, n'est que théoriquement possible et il est peu étonnant que Lobeck, au témoignage du *Thesaurus*, ait vu déjà dans le gr. ῥητίνη un mot d'origine étrangère, non un dérivé de la même racine que ῥέω.

Or, il est remarquable que, entre le nom des *Rhētes (Rētī, Raetī)* peuple d'origine étrusque d'après Tite Live (V, 33)[1] et le nom que se donnaient à eux-mêmes les Étrusques, savoir Ῥασέ(ν)ναι, (se reporter à Denys d'Halicarnasse, I, 30)[2], il y a, tant au point de vue de la variation vocalique *(ē* ou *ae* : *a)*, qu'au point de vue de la variation consonantique *(t : s)* le même rapport exactement qu'entre le nom grec de la « résine » ῥητίνη et le nom latin de la « poix » *rasis*, le nom latin de la première substance présentant la même voyelle que ῥητίνη *Rēti* avec la même consonne que Ῥασέ(ν)ναι et *rasis*, soit (en faisant abstraction des finales) la proportion :

$$\frac{\textit{Rētī, Rētia}\ (\text{Ῥαιτοί})}{\text{Ῥασέ(ν)ναι}\ \textit{(Rasonae)}} = \frac{\text{ῥητίνη},}{\textit{rasis},}$$

rēsīna étant pour ainsi dire à cheval sur les deux rapports.

Il est donc permis de penser que les noms similaires de la « résine » et de la « poix » en latin et en grec sont du nombre de ces mots que le latin d'une part, le grec de l'autre, ont empruntés (finales à part) à un idiome non indo-européen de la Méditerranée, cet idiome étant par hasard bien déterminé vu la relation frappante qui unit les couples Ῥασέ(ν)να : *Rētī*[3] et ῥητίνη : *rasis*. Cette langue serait l'étrusque.

1. *Alpinis quoque ea gentibus haud dubie origo est* (savoir la descendance étrusque), *maxime Rēti quos loca ipsa efferarunt ne quid ex antiquo praeter sonum linguae, nec eum incorruptum retinerent.*

2. Le passage le plus important du texte de Denys d'Halicarnasse est le suivant : αὐτοὶ μέντοι σφᾶς αὐτοὺς ἐπὶ τῶν ἡγεμόνων τινὸς Ῥασέ(ν)να τὸν αὐτὸν ἐκείνῳ τρόπον ὀνομάζουσι (le nominatif serait Ῥασέννας, en latin *Rasenna*). V. H. d'Arbois de Jubainville, I, pp. 131-163, S. Feist, *Kultur der Indogermanen*, p. 373, G. Dottin, *Les anciens peuples de l'Europe*, p. 133.

3. Il y a longtemps qu'on a rapproché *Rēti (Raeti) du gén. sing.* Ῥασέ(ν)να qui suppose le nom de peuple (plur. nomin.) Ῥασέ(ν)ναι d'après le texte rapporté de Denys d'Halicarnasse. V. par exemple Deecke, *Etruskische Forschungen*, 6 Heft (1884), p. 42,

Comme c'est le cas pour beaucoup de noms de produits (type : *mousseline* = [toile] de Mossoul, *calicot* = [tissu] de Calcutta, etc.), le mot « résine » ou « poix » ne serait pas lui-même exprimé ; ῥητίνη *(rēsīna)*, *rasis* signifieraient à proprement parler : «(la drogue) de Rhétie » ou mieux encore «... d'Étrurie », puisque, d'après la tradition recueillie par Tite Live (V, 33, cf. plus haut), l'acception « Étrusques » doit être la plus ancienne pour *Rētī (Raetī)*.

La difficulté que l'on pourrait soulever du point de vue chronologique n'est qu'apparente. Sans doute, ῥητίνη est déjà chez Hippocrate (ve siècle). Mais personne n'ignore que sous le nom d'Hippocrate circulent bien des écrits de date postérieure. En outre, même si l'attestation de ῥητίνη en grec devait être regardée comme datant au moins du ve siècle, le fait que Lemnos a fourni une inscription étrusque [1] rendrait un compte suffisant de l'ancienneté de cet emprunt en grec : il aurait été fait aux Tyrrhènes de l'Égée ou du moins c'est par leur intermédiaire que le mot aurait été pris aux Tyrrhènes italiotes.

Pour ce qui est des vraisemblances phonétiques, on s'explique bien qu'une même consonne, sans doute *z* (c'est-à-dire *ts* puisqu'il s'agit d'étrusque), ait été adaptée, en grec, sous la forme τ, en latin sous la forme *s* [2]. Les deux langues sont conséquentes dans leur façon de traiter la consonne étrangère : *resīna* comme *rasis* et comme géo. sg. Ῥασέν(ν)α qui chez Denys d'Halicarnasse n'est évidemment qu'une translittération tardive

et H. d'Arbois de Jubainville, *Premiers habitants de l'Europe*, t. I (1889), p. 163 et n. 3. — Suivant ce dernier auteur, le rapprochement est de J. Grimm (*Geschichte der deutschen Sprache* 3, p. 115). Naturellement, on peut l'admettre et recevoir pleinement la doctrine de Tite Live sans être entraîné par là à reconnaître un lien quelconque de parenté entre les Rhètes ou Étrusques d'une part, les Germains de l'autre.

1. V. Dürrbach et Cousin, *Bulletin de correspondance hellénique*, t. X, 1886, pp. 1 et suiv. Cf. cette *Revue*, t. X, 1908, pp. 275-278, et le témoignage capital d'Anticlide d'Athènes (IIIe siècle avant notre ère), témoignage reproduit par H. d'Arbois de Jubainville (*Premiers habitants*, I, p. 135, n. 2) : αὐτοὺς (c'est-à-dire les Pélasges ou les Tyrrhènes) τὰ περὶ Λῆμνον καὶ Ἴμβρον κτίσαι, καὶ δὴ τούτων τινὰς καὶ μετὰ Τυρρηνοῦ τοῦ Ἄτυος εἰς Ἰταλίαν συνᾶραι.

2. S'il en est bien ainsi, une constatation curieuse s'impose : le *z (ts)* étrusque a été adapté dans les deux langues de la même façon que l'a été par exemple *ṣ (ᵗs)* sémitique du nom de la ville de « Tyr » : *ṣūr* « rocher, forteresse » d'où gr. Τύρος « Tyr », mais lat. *Sarr-ānus* « tyrien » chez Virgile et *Sarra* « Tyr » chez Plaute (v. *MSL.*, t. XV, p. 13, n. 2).

d'un latin *Rasen(n)ae*, ῥητίνη au contraire comme Ῥαιτοί dont *Raeti*, *Rēti* n'est sans doute que la translittération latine (Ῥαιτοί se rencontre d'abord chez Polybe, ensuite chez Ptolémée et chez Strabon). La différence de voyelle entre *rasis* et *rēsīna* est aussi peu surprenante que celle de Ῥασέ(ν)να et de *Raeti (Rētī)*. Elle n'a rien à démêler avec les alternances vocaliques indo-européennes. On ignore au reste la quantité propre du premier α de Ῥασέ(ν)να aussi bien que celle de l'*a* de *rasis*, tandis que l'étymologie indo-européenne combattue plus haut suppose nécessairement *ă*. En conséquence on peut penser que d'une forme étrusque **raiz-* (la diphtongue *ai*, notée aussi *ae*, *e*, etc., est attestée par des noms propres étrusques, v. Deecke, *Etrusk. Forsch.*, 6 Heft, p. 65) sont issus d'une part le gr. Ῥαιτοί (latinisé plus tard en *Raetī*, *Rēti*) et de l'autre le lat. *rēsīna* d'abord, le lat. *rasis* le lat. *Rasenna* ensuite, le second élément de la diphtongue ayant disparu dans une prononciation **a* qu'il faut sans doute imputer à l'idiome originaire lui-même.

De toute façon, le cas de ῥητίνη *rēsīna* Ῥαιτοί, *rasis Rase(n)na* atteste comme *Candau-les*, *Candāu-ia* des rapports anciens et suivis entre l'Italie et la Méditerranée orientale, tels que les dépeint Hérodote dans le passage souvent cité du livre I, 94 : τὸν βασιλέα... δύο μοίρας διελόντο Λυδῶν... προστάσσειν ἐπὶ τῇ ἀπαλλασσομένῃ τὸν ἑωυτοῦ παῖδα, τῷ οὔνομα εἶναι Τυρσηνόν. Λαχόντας δὲ αὐτῶν τοὺς ἑτέρους ἐξιέναι ἐκ τῆς χώρας... ἀπικέσθαι ἐς Ὀμβρικούς· ἔνθα σφέας ἐνιδρύσασθαι πόλιας καὶ οἰκέειν τὸ μέχρι τοῦδε [1].

A. CUNY.

1. Cf. Pline, H. N., III, § 50 : *Etruria... Umbros inde exegere Pelasgi, hos Lydi a quorum rege Tyrrheni...*, et III, § 112 : *Ab Ancona gallica ora incipit Togatae Galliae cognomine. Siculi et Liburni plurimus eius tractus tenuere... Umbri eos repulere, hos Etruria, hanc Galli. Umbrorum gens antiquissima Italiae existionatur... Trecenta corum oppida Tasci debellasse reperiuntur.* (Dans le premier de ces textes Pline fait deux peuples des *Pelasgi* et des *Tyrrheni*. Les deux noms sont synonymes suivant H. d'Arbois de Jubainville. Cf. Dottin, *Anciens peuples*, p. 128.)

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXIX

DANS L'ALSACE GALLO-ROMAINE[1]

Plus le temps s'écoule, plus le nombre des volumes s'accroît, et plus grandit l'intérêt que présente le *Recueil* de M. Espérandieu, et se multiplient les services qu'il rend à notre science. Je ne sais même s'il n'aura pas été plus utile que le *Corpus Inscriptionum* à la connaissance de notre passé : car l'inscription, dédicace à un dieu ou épitaphe d'un mort, ne nous donne que le nom de la divinité ou les titres du défunt, et la sculpture, qui nous représente la figure du dieu ou celle du mort, reconstitue devant nous, en son intégralité, un être humain qui a vécu, un être divin qu'on s'est imaginé, c'est-à-dire un épisode intact de la vie et des croyances d'autrefois. — Dans le tome VII de ce *Recueil*, qui paraît à l'instant même, nous saisissons ainsi sur le vif ce qu'était l'Alsace gallo-romaine. Voici les réflexions que suggère l'étude des monuments de cette Alsace.

Le centre de population, de civilisation, d'activité était dans la Basse Alsace et non dans la Haute, autour de Strasbourg, de Brumath et de Saverne, et non pas de Colmar ou de Mulhouse. Très peu de monuments figurés, vingt à peine, proviennent de cette dernière région[2]; l'autre, à côté, en a fourni près de deux cent cinquante[3].

1. Lu par M. Salomon Reinach à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du vendredi 20 septembre 1918.

2. Espérandieu, nos 5458-5477. Au surplus, il n'y pas de différence propre entre les monuments des deux Alsaces. Mercure à Horbourg (n° 5466), qui est jusqu'ici le centre archéologique de la Haute Alsace : l'abondance relative de stèles funéraires montre que c'était un *vicus* assez habité. Le haut pays, dans cette Alsace, n'a livré quasiment rien ; il est vrai que peut-être n'a-t-il pas été l'objet de fouilles assez profondes. — A Illzach (n° 5471), dieu assis ou accroupi, les mains sur ses genoux.

3. Espérandieu, nos 5489-5722.

Cette opposition ne résulte pas, comme on serait tenté de le croire, de la présence d'une garnison romaine et d'un centre d'administration latine à Strasbourg. Elle ne se rattache en rien à des causes venues de l'État romain ou de l'immigration italienne, mais elle se rattache à des causes nées dans le pays même. La preuve en est que les sculptures et les bas-reliefs de la Basse Alsace sont particulièrement abondants en dehors de Strasbourg, sur le terrain rural ou forestier, là où l'action de Rome ne s'est point fait sentir. C'est par des raisons internes, tirées de l'histoire ou de la structure du pays, que s'explique cette prépondérance de la Basse Alsace.

On peut supposer que la Haute Alsace, qui a appartenu à Arioviste, qui a été occupée et dévastée par lui, ne s'est jamais complètement relevée de l'invasion suève. Ne croyons pas, en effet, que le peuple romain ait été, en Gaule ou ailleurs, le peuple réparateur que l'on s'imagine. Aux misères qu'il a trouvées ou qu'il a faites il a souvent eu la paresse de porter remède. Détruite par lui, la marine des Vénètes du Morbihan ne se releva plus.

Il est encore possible que la Basse Alsace ait dû sa situation privilégiée à ce qu'elle formait une *civitas* distincte, celle des Triboques autour de Brumath, chef-lieu, et de Strasbourg, camp permanent. La Haute Alsace, au contraire, dont *Argentovaria* (Horbourg près de Colmar) était le *vicus* principal, fut rattachée comme *pagus* à la *civitas* coloniale d'Augst.

Mais l'origine principale de cette prééminence du pays de Strasbourg doit être plus ancienne et plus profonde. Elle remonte, sans aucun doute, au temps de l'indépendance. La Haute Alsace, par exemple, n'offre aucun *oppidum* qui approche, même de loin, comme étendue et valeur, de l'*oppidum* celtique du mont Sainte-Odile.

C'est aux géographes plus encore qu'aux historiens à intervenir dans l'affaire. Il doit y avoir en Basse Alsace, je crois, de meilleures conditions dans la structure et les productions du sol, qui ont fait de très bonne heure le pays plus riche et plus peuplé.

En particulier, la Basse Alsace est un plus grand carrefour

de routes naturelles et humaines. L'Ill et la Bruche, les deux diagonales fluviales de l'Alsace, s'y rencontrent avec le Rhin. A Strasbourg arrive la route du col de Saverne, qui vient de Paris et de Metz; de Strasbourg part la route transrhénane de la Forêt-Noire et du Danube, la première que les empereurs romains ont suivie au delà du Rhin, puisqu'elle possède un milliaire du temps de Vespasien[1].

De toutes manières, la Basse Alsace paraît avoir été, sous la domination romaine, peuplée de façon intensive; et sa population, y avoir été en grande partie rurale. Ni Strasbourg n'était une très grande ville, ni Brumath un centre très important. Les monuments militaires mis à part, Strasbourg compte peu en archéologie. Brumath, quoique métropole de *civitas*, n'a livré ni riche édifice ni moisson de bas-reliefs; on se sent là sur un sol aussi rustique qu'à Javols du Gévaudan. Épigraphie et archéologie ont en Basse Alsace un caractère essentiellement *paganum,* si je peux m'exprimer en latin.

Cette population rurale semble à la fois très dense et très disséminée. Elle se présente, non pas seulement sous la forme de gros *vici* comme Saverne, mais aussi de groupes sporadiques répandus un peu partout.

Elle pénétrait les portions les plus étroites et les plus reculées de la montagne et de la forêt. Croire, comme on le répète si souvent, que les forêts de Gaule fussent une cause de solitude et de barbarie, est un non-sens historique. Les Vosges, asile du dieu *Vosegus silvestris,* abritaient en même temps une population de paysans forestiers très actifs, très industrieux, qui introduisirent dans les replis des bois les habitudes lapidaires et sculpturales du monde classique.

Ce pays forestier, entre Saverne, le Donon et Sarrebourg,

1. Sous le titre de *Elsässische Meilen- und Leugesteine* M. Forrer a étudié les milliaires d'Alsace dans le *Jahrbuch des Historisch-literarischen Zweigvereins des Vogesenklubs* de 1917. Je n'ai pas lu ce travail. On me dit que sur un fragment conservé à Strasbourg M. Forrer a lu le nom de Ehl = *Helvetum* (cf. *Revue*, 1913, p. 47) : je doute fort qu'un nom de petite localité ait pu paraître sur un milliaire de cette grande route germanique.

était extraordinairement peuplé. Cela remonte aux temps celtiques, puisque dieux et symboles se rattachaient à la Gaule Cela se prolongera bien au delà des invasions. Et je me demande si le pays de Dabo, à l'histoire si curieuse, ne doit pas à ces vieux habitats ses principales particularités. Ce n'est que sur place, en voyant arbres, sources, rochers, paysages et bas-reliefs, qu'on comprendra vraiment l'histoire intime de l'Alsace.

Rien, dans les monuments laissés par ces populations de l'Alsace, rien absolument ne permet de les distinguer des habitants celtiques de la Gaule. Ce qui n'est pas romain chez eux est gaulois. Jules César et Auguste laissèrent dans le pays une troupe provenant de l'armée suève d'Arioviste, celle des Triboques : et ce sont ces Triboques qui ont donné leur nom à la *civitas* dont Brumath était la capitale. Les Anciens nous ont dit que ces Triboques étaient des Germains, et nous avons toutes les raisons pour le croire. Mais de leur germanisme il n'est rien, absolument rien resté en Alsace. D'une part, eux-mêmes ont dû prendre usages et langue de Gaule; et d'autre part, la population antérieure, de beaucoup plus nombreuse que ces nouveaux venus d'outre-Rhin, est demeurée fidèle aux choses de son passé.

Voyez, par exemple, ses dieux. Le principal, à n'en pas douter, est Mercure, dont les *fana* ruraux sont fort nombreux[1], et qui a, en outre, son grand temple à la frontière du pays, au Donon. Or, Mercure est le dieu des cités franchement celtiques, par exemple celle des Arvernes, qui fut le centre politique et religieux de la Gaule; et le seul sanctuaire de la Gaule auquel on puisse dignement comparer celui du Donon est celui du Mercure arverne au puy de Dôme.

Un des principaux symboles de la religion celtique est la roue, insigne du Jupiter gaulois. Les habitants du pays de

1. Le plus riche, jusqu'ici, me paraît être celui de Gundershofen (Espérandieu, n[os] 5647-57); il y a là un des plus riches nids à monuments de Mercure que je connaisse en Gaule.

Saverne ont la coutume de tracer cette roue sur leurs tombes. Et ceci du reste est une particularité[1].

Il est bien vrai que les Gallo-Romains d'Alsace, plus peut-être que ceux de n'importe quel *pagus*, ont une affection singulière pour le cavalier porté par le géant anguipède; je ne crois pas qu'il y ait région en Gaule où le groupe mystérieux ait pénétré plus avant dans les campagnes. Mais il y a beau temps que j'ai renoncé à voir dans ce groupe la traduction d'une idée germanique. Si vraiment l'origine en était d'outre-Rhin, on le trouverait en plus grande abondance chez les nations romaines de Germanie Inférieure, Ubiens, Bataves ou Sicambres, formées par des apports transrhénans. Il est certain qu'il apparaît en Souabe; mais n'oublions pas que la Souabe a été colonisée par des Gaulois, que les Helvètes y ont implanté leur *Mars Caturix*, que les Médiomatriques de Metz y sont venus[2]. Et la présence d'une divinité dans les bassins du Mein ou du Neckar n'implique pas plus son caractère germanique que l'on ne conclura à l'origine gauloise du Mithra d'Entrains ou de la Mère de Lectoure.

Des autres éléments religieux de l'Alsace indigène il n'est aucun qui ne vienne de Gaule : comme grandes divinités, Apollon[3] nous rappelle ce Bélénus, dont le culte chez les Celtes fut infiniment plus développé qu'on ne pense, et Minerve[4] est, au pied des Vosges comme à Bath, la divinité, concurrente de Sirona, des eaux et des fontaines. Mars a en Alsace la même allure à demi rustique et à demi guerrière qu'en Berry et en Normandie, et je ne serais pas étonné qu'on lui eût réservé quelques sources[5]. Les Mères et Matrones sont ici les mêmes

1. Car il est rare, avant la diffusion des cultes orientaux, que les défunts fassent, sur leurs tombes, état de leurs dieux préférés. Espérandieu, n[os] 5684, 5687, 5688, 5696, 5719, 5722. A mon sens, ces figurations répondent à la même idée que les images du cavalier à l'anguipède trouvées dans le même terroir. Le cavalier est le dieu-lumière (on sait qu'il est parfois armé de la roue) protégeant la maison ou l'enclos; et la roue, son équivalent ou son symbole, joue le même rôle sur la tombe, représentée semblable à une maison.

2. Cf. ici, p. 176.

3. En particulier à Niederbronn, le centre thermal et curatif de la Basse Alsace.

4. Même remarque.

5. Cf. p. 180. Je ne me prononce pas sur le caractère du *Mars Loucetius* auquel un monument est élevé à Strasbourg par un *eques alæ Petrianæ Treverorum* (XIII, 11605); je ne crois pas à une divinité d'Alsace, mais plutôt à une divinité trévire dont se sera

que partout[1]. Et si l'Alsace présente quelque dieu à nom ou à caractère singulier, il en est de même de toutes les contrées de la Gaule[2] : tout donne à croire que ces divinités, encore énigmatiques, président à la vie d'un coin du sol, montagne, bosquet, lac ou source surtout[3].

Ni dans la forme des stèles funéraires ni dans le costume des défunts nous n'apercevons rien qui ne sente le Gaulois. Saverne et son pays, par exemple, nous ont livré une riche série de tombes, d'ailleurs simples et humbles, qui fait du Musée de Saverne une des curiosités archéologiques de l'Alsace. Toutes ces stèles, en pyramide ou en berceau, sont l'image de la maison, de la cabane où le défunt a habité[4].

Beaucoup nous ont conservé les noms de ces défunts. Prenez la liste de ces noms : il y en a un assez bon nombre de latins, beaucoup sont celtiques, franchement celtiques; aucun, absolument aucun, n'est germanique. On doit sup-

souvenu en Alsace un soldat en garnison : *Loucetius*, *Intarabus*, *Smertrius*, *Lenus* étant les formes principales sous lesquelles apparaît le culte du Mars Trévire.

1. Je classe sous cette catégorie également les *Biviæ*, *Triviæ* et *Quadruviæ*, chères aux gens d'Alsace. Les *Quadruviæ* de Strasbourg auxquelles on élève un arc (XIII, 5971) du côté de Saint-Pierre-le-Jeune doivent être les gardiennes du carrefour des deux grandes routes de Brumath et de Saverne.

2. Comme dieux énigmatiques et sur lesquels on a dit bien des sottises : 1° le dieu nu avec la dédicace ERVMO, dont on ne sait si c'est le nom du dieu ou du dédicant (n° 5548); 2° le dieu casqué et nu, à la lance et au taureau, avec la dédicace DEO MEDRV, où on a été jusqu'à voir une traduction de *Mithra :* le fac-similé d'Espérandieu (n° 5549) me fait craindre qu'il n'y ait dans ce nom des lettres modernes, ajoutées pour donner au nom un aspect ultra-fantaisiste; mais ce Mars au taureau n'en est pas moins un type authentique de dieu d'Alsace (n° 5560); 3° le dieu aux trois cornes de Langensoultzbach, sur lequel il y a les plus fortes divergences que j'aie jamais vues entre épigraphistes et archéologues : où Zangemeister (*C. I. L.*, XIII, 6061) lit *Deo Tribanti*, Espérandieu (n° 5586) lit *Deo Marti (et) Biviis;* où Espérandieu voit un Mars casqué, les éditeurs du *Corpus* ont annoncé un *deus barbatus cum corona trium apicum sceptrum tenens;* l'absence d'image chez Espérandieu m'empêche de juger; 4° la *dea Can... Regina* d'Ingwiller (Esp., n°s 5612 et 5642), qui est une *Juno* indigène (cf. *Vercana*, ici, p. 179); n'y a-t-il pas là une source? 5° peut-être du même genre, la déesse à l'œuf colossal, de Saverne (Esp., n° 5670) ; 6° ajoutez l'autel *Diti patri* de Niederbetschdorf, aujourd'hui au Musée de Clermont-Ferrand (XIII, 6071).

3. Jusqu'à quel point les éléments celtiques se sont imposés à la vie religieuse de l'Alsace, c'est ce que prouve l'exploration récente du *mithræum* de Kœnigshofen, le centre civil et cultuel de l'agglomération de Strasbourg (cf. *Revue*, 1918, p. 117-8). On a trouvé dans le sanctuaire, outre les inscriptions et sculptures habituelles à Mithra, un autel *deo Cissonio* (XIII, 11607; cf. ici, p. 180, n. 3), Cissonius étant l'épithète ou l'équivalent de Mercure, en particulier chez les Séquanes et les Helvètes. Remarquez à ce propos que les Séquanes ont été maîtres en Haute Alsace, que les Helvètes ont eu également des rapports avec l'Alsace et ont été maîtres de l'autre côté du Rhin (*Revue*, 1913, p. 52).

4. Cf. ici, p. 173, n. 1, p. 175, n. 3.

poser que les Triboques étaient de naissance ou d'ascendance transrhénane. Tous, sans exception, lorsqu'ils n'ont pas pris des noms romains, ont pris des noms celtiques[1].

Aucun habitat ne reçut non plus son nom de la langue des Triboques, si du moins cette langue était bien le germanique. Leur chef-lieu, Brumath, s'appelait *Brocomagus*[2], et *magus*, c'est l'équivalent celtique de *forum*. Pour Strasbourg, *Argentoratis*, pour Horbourg de Colmar, *Argentovaria*, l'étymologie celtique est évidente.

Si donc l'épigraphie et l'archéologie ne sont point trompeuses, on ne parlait plus que le gaulois ou le latin dans l'Alsace romaine; et les quelques émigrés venus là d'outre-Rhin avaient oublié jusqu'à leurs noms germaniques. Un instant inquiétée par l'invasion suève d'Arioviste, l'Alsace avait repris sa vie celtique avec une force nouvelle.

Une dernière remarque. Ces sculptures religieuses, ces tombes, cette onomastique de l'Alsace gallo-romaine, tout en appartenant à la grande famille des choses celtiques, se rapproche cependant, plus particulièrement, d'un groupe de cette famille, celui des Médiomatriques de Metz. Formes de tombes, espèces de dieux, noms d'individus, c'est dans la Lorraine de la Moselle que nous trouvons le plus de points de comparaison avec l'Alsace. Voici par exemple les *cognomina* en *Cara* . chers aux habitants de Metz : on les retrouve en nombre dans le pays de Saverne[3].

Cela ne nous surprend pas. Car, avant de former la *civitas* distincte des Triboques, la Basse Alsace était *pagus* ou partie

1. Cf. ici, p. 180.
2. *Broco* rappelle évidemment le nom de la Bruche qui est la voie médiane de la Basse Alsace, comme l'Ill est la voie médiane de toute l'Alsace. Mais Brumath n'est pas sur la Bruche, encore que les habitants de toute cette vallée aient pu ressortir à ce lieu en tant que marché principal.
3. En dernier lieu, *Corpus*, XIII, 11652 *a (Caracus)*, 11652 *b (Carathus)*, *c (Carana* ou *Caranta)*, *d (Carantus)*, 11653 *(Carasus, Caradounus, Caraddounus, Caraisioun...)*, 11654 *(Carantodia* et *Carantodius)*, 11657 *(Caratullus)*, 11669 *(Caratacus)*, toutes inscriptions de Saverne.

intégrante du peuple lorrain des Médiomatriques[1]. Entre les deux versants des Vosges, les affinités demeurèrent très grandes. L'attraction de l'Alsace, même à l'époque romaine, se fit, comme elle se faisait depuis des siècles, du côté de ses parents de Gaule.

CAMILLE JULLIAN.

P.-S.— I. **A PROPOS DE QUELQUES DIVINITÉS RHÉNANES**[2].— **Visuna.** — Le nouveau volume du *Corpus* (XIII, IVe p.) nous fait connaître une inscription religieuse de Germanie qui a, si je peux dire, son reflet en Gaule (XIII, 11714). C'est un autel consacré à une déesse nommée *Visuna :* VISVNAE L. SALVIVS SIMILISS*(imus?)* SIMILIS FIL. MEDIOMAT*(ricus)* V.S.L.M. Le monument a été élevé à Baden-Baden par un de ces Médiomatriques dont d'autres inscriptions nous font connaître la tendance à voyager. Cette déesse *Visuna* rappelle notre *Vesunna* de Périgueux et les Mères *Vesuniahenæ* du Rhin, sans parler d'une déité italiote similaire. S'agit-il d'une épithète générique de la grande divinité féminine des Celtes, à rapprocher de *Visucius* (Mercure) et de *Visucia*? Ou s'agit-il de quelques sources locales dénommées un peu partout de la même manière? J'ai toujours incliné vers cette dernière solution, le radical *vis-* étant familier aux fontaines, et la présence d'une *Visuna* à Bade ne peut que l'appuyer.

A propos des matrones. — Nous avons rapproché *Visuna* des Mères ou *Matronæ Vesuniahenæ*. Et ceci m'invite à répéter deux remarques

1. On a supposé que le thème *matr-* chez *Mediomatrici* rappelait le nom de la Moder, *Matra :* les *Mediomatrici* seraient ceux qui habitent des deux côtés de la Moder, et leur nom serait, comme celui de tant de tribus gauloises, formé de leur rivière principale (cf. *Sequani*, *Ambiliati*, etc.). Mais la Moder coulant tout entière en Alsace, il s'ensuivrait que c'est de là que serait parti le *pagus* à qui les deux versants des Vosges devraient, au temps des Celtes, leur constitution en unité de *civitas*. Il faut avouer cependant que la vallée de la Moder ne paraît pas constituée de manière à donner naissance à un *pagus* important, comme ont pu faire par exemple la vallée de la Bruche en Alsace ou celle de la Seille en Lorraine.

2. Puisque nous abordons le sol de la Germanie rhénane, voici quelques nouvelles bibliographiques de là-bas. Sous le titre *Germania*, il paraît depuis 1917 un *Korrespondenzblatt* de l'Institut Impérial Archéologique, Commission romano germanique, éditeurs Koepp, Krüger et Schumacher; lieu d'édition, Francfort. C'est sans doute le remplaçant de l'autre *Korrespondenzblatt*, celui de Trèves. La cohérence des efforts scientifiques n'est pas en Allemagne chose si commune qu'on le croit. Sur la couverture, l'aigle impériale, qui donne l'estampille officielle à la publication. Dans le texte, pas mal d'allusions à l'état-major allemand, même à propos de toponymie. Sur la couverture, cri de détresse de F. K[oepp] : on va restreindre le nombre des feuilles, on supplie les auteurs « de ne pas traiter les premiers placards comme un manuscrit », on sera moins généreux pour les tirages à part, on changera le papier. — Le catalogue du Musée de Bingen a paru, publié par Gustav Behrens. — Du Musée de Bonn, le 2e fascicule (sculptures romaines et franques) a paru, publié par Hans Lehner.

que j'ai souvent faites et que confirme amplement le nouveau volume du *Corpus*. — L'une, c'est que le culte des Mères ou Matrones est simplement une modalité et non pas un principe religieux ; je veux dire par là que le même principe religieux, suivant les lieux ou les gens, s'exprime par une personnalité distincte et isolée ou par des Mères associées : pour la Fontaine de Nîmes, par exemple, on a le plus souvent un *deus Nemausus*, mais aussi des *Matres Nemausicæ;* à la déesse Victoire du Dauphiné correspondent les *Matres Victrices* de Vienne; la *Nemesis* ou déesse celtique (si complètement oubliée) a produit les *Matres Nemetiales;* on connaît à Alésia la déesse *Bergusia* et voici les Mères *Berguiahenæ* sur les bords du Rhin (XIII, 12014). La seconde remarque, qui sort en partie de la précédente, est que le culte de ces Mères n'a absolument rien de germanique, mais est nettement celtique. Voici par exemple des *Matronæ Almaviahenæ* qu'on vient de signaler (XIII, 12065) sur les bords du Rhin ; elles rappellent nos chères *Matres Almahæ* de la Sainte-Baume, la source de Marie-Madeleine chantée par Mistral.

Suleviæ. — Les *Suleviæ* se présentent à Ladenburg (près de Mannheim) avec l'épithète de *sorores* (*Sulevis sororibus*, XIII, 11740). Cette épithète est extrêmement rare pour les Mères et divinités similaires. Les Sulèves sont celtiques : et remarquez que Ladenburg est le seul établissement connu laissé par les Suèves d'Arioviste. Ils se sont donc eux aussi celtisés (cf. ici, p. 175).

Le cavalier et l'anguipède. — A rapprocher (*Corpus*, XIII, 11812) le monument de Mayence où est figuré Castor avec son cheval soutenu par un géant anguipède, monument consacré à Jupiter Dolichénus.

Couches impériales. — Pourquoi les habitants de Nida près du Mein ont-ils consacré un monument à Lucine (= *Virodacthi*) *in honorem domus divinæ* (XIII, 11944)? c'est sans doute parce que l'impératrice attendait quelque héritier, et le *vicus* portant le nom d'Auguste (*vicani August*) se croyait tenu à une piété particulière. Et peut-être s'agissait-il d'une impératrice préparant ses couches près de là, à Mayence.

Mercurius Susurrio. — N'est connu que par une récente découverte d'Aix-la Chapelle (XIII, 12005) : MERCVRIO. SVSVRRIONI. VICTORINVS. VADINI. FILIVS. V. S. L. M. L. P. D. On a proposé pour *Susurrio* deux explications : l'une, hellénique, ce serait l'équivalent latin d'Hermès Ψιθυριστής d'Athènes ; l'autre, germanique, ce serait Wuotan inspirateur du cri de guerre (Finke *ad l. c.*). Il n'y a pas de doute qu'il ne faille écarter le germanisme en cette affaire. D'abord, *susurrio* nous mène fort loin du cri de guerre. Puis, on aurait Mars et non Mercure. Enfin, le germanisme n'a jamais eu que

des mécomptes dane l'interprétation des dieux du Rhin[1] : rappelons-nous l'Hercule *Saxsanus* qu'on croyait allemand et qui n'est plus que l'Hercule des carrières de pierre de Tibur. J'aime beaucoup plus l'interprétation grecque; n'oublions pas l'intensité particulière de l'hellénisme sur les bords du Rhin, et Minerve appelée *Pallas*, et Apollon surnommé *Pythius*, et les stèles au banquet funéraire. *Susurrio*, au surplus, pourrait faire songer aussi à quelque source d'Aix-la-Chapelle.

A propos du Mithræum de Strasbourg (cf. *Revue*, 1918, p. 117). — Il est maintenant convenu que Mithra a été un dieu fort accueillant; au sanctuaire de Strasbourg, il a accueilli le dieu gaulois *Cissonius*, qui est un Mercure (*C. I. L.*, XIII, 11607), sans parler de son concurrent *Attis* (11606), qui appartient à la Terre. Au sanctuaire mithriaque de Stockstad, que le nouveau volume du *Corpus* nous rappelle, on a trouvé une dédicace [*A*]*rtioni* (11789), dont je doute de plus en plus que ce soit la divinité des ours (l'image semble représenter une divinité à queue de serpent). C'est entendu, Mithra accepte les autres dieux dans ses temples. Mais est-ce bien ainsi que les choses se sont présentées? ou ne conviendrait-il pas mieux de dire que Mithra n'a point chassé les autres dieux qui lui ont offert un asile dans leur sanctuaire, sanctuaire qu'il a fini par dominer et transformer à sa guise? Partout où j'aperçois Mithra dans les Trois Gaules, il y vient comme succédané d'Apollon ou d'une divinité des sources. S'il a acquis tant d'importance chez les Allobroges, c'est que les Allobroges avaient pour Bélénus devenu Apollon une vénération particulière. La seule localité de Lyonnaise (Lyon excepté) où il ait bien pris pied, est ce lieu saint d'Entrains, presque comparable à Alésia par le culte de ses eaux et la convergence de ses dieux. A Saint-Andiol, il y a une source fameuse : Mithra n'y est venu qu'après bien d'autres cultes séculaires. C'est pour cela qu'à Kœnigshofen de Strasbourg ou à Stockstad je voudrais d'abord savoir s'il n'y a pas une antique source sacrée.

Cet afflux de divinités dans le sanctuaire de Mithra nous rappelle une fois de plus (cf. *Revue*, 1918, p. 113-115) l'attraction que les dieux de l'Antiquité, le dieu des Juifs mis à part, avaient les uns pour les autres. Une fraternité sympathique les unissait tous. Lors de l'inauguration d'un temple à Khamissa en Afrique, tous les dieux et les dévots du voisinage vinrent saluer le nouveau sanctuaire : *ad quam dedicationem de vicinis civitatibus et universis pagis numina universa cum cultoribus suis convenerunt* (*Bull. arch.*, 1915, p. 315).

1. Je ne connais que par une annonce le travail de G. Wissowa, *Interpretatio Romana, Rœmische Götter im Barbarenlande*, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, XIX, où Wissowa reprend le thème jadis superficiellement traité par Fr. Richter (*De deorum barbarorum interpretatione romana*, thèse de Halle). Wissowa regarderait le Mars *Lenus* de Trèves comme étant originellement un dieu guérisseur.

Encore les Suleviæ. — Décidément, le nouveau volume du *Corpus*, en nous apportant un nouveau lot de *Suleviæ*, nous confirme dans l'hypothèse que le mot est l'équivalent celtique de *Matres* ou de *Matronæ*, tout ainsi que *Sul* ou *Sulis* me paraît de plus en plus l'épithète, peut-être principale, de la *Terra Mater* des Gaulois (cf. 1918, fasc. 4). Voici quelques-uns des nouveau textes relatifs aux *Suleviæ* : *Suleis* à Avenches (11477), *Suleviabus* à Cologne (12055), à Cologne encore *Sulevis domesticis suis* (12056), *Sulevis sororibus* à Ladenburg (11740; ici, p. 177), *Suleis suis* à Soleure (11499).

Mars Smertrius. — Hettner avait publié jadis, si mes souvenirs sont exacts, un sanctuaire trévire où Mars était appelé *Smer... ius* (XIII, 4119). Le nom complet de ce Mars trévire nous est révélé par un texte de la Moselle inférieure consacré *Marti Smertrio*, d'où il résulte que ce Mars devait avoir dans le pays des Trévires une certaine importance, quoique jusqu'ici inférieure à celle des *Mars Loucetius*, *Intarabus*, *Lenus* surtout. — Remarquez que ce thème divin, *Smer-*, *Smert-*, s'était rencontré surtout dans des qualifications de Mercure; le voilà qui s'adapte tout aussi bien à Mars. Je répète que les dieux gaulois ne se fixèrent jamais dans des attributs et des noms immuables; toute leur défroque verbale ou cultuelle était, comme on le dit aujourd'hui d'un mot d'ailleurs abominable, interchangeable. Et définir par exemple le dieu au maillet comme un *Sucellus*, ou toutes les déesses parèdres de Mercure comme une *Rosmerta*, me paraît fort imprudent.

Diane la très sainte. — Je remarque sur le bas Rhin (*C. I. L.*, XIII, 12036) un *templum sanctissimæ deæ Dianæ* élevé par un légat légionnaire, C. Scribonius Genialis. Il est probable que cette épithète de *sanctissima* est purement d'origine romaine. Mais je ne peux m'empêcher de songer à ce propos que les Gaulois avaient une déesse qu'ils appelaient « sainte » par excellence, *dea Nemesis*, et que cette déesse, chère aux chasseurs de Gaule, était une sorte de Diane ou de Victoire.

Vercana et Meduna, de Bertrich, seraient les déesses des eaux de l'endroit, dit Fr. Cramer dans *Germania* (1918, p. 8-10); je ne m'y oppose pas. Mais je trouve l'emploi qu'il fait de la toponymie vraiment abusif, lorsque à propos du second thème de *Verc-ana*, il s'en va chercher le *Guadiana*[1].

Mars, Diane, Silvain seraient représentés ensemble sur un bas-relief du Palatinat, incompris jusqu'ici (*Germania*, 1918, p. 39). Je le crois, mais je dois ajouter que la présence de ces trois dieux s'explique

1. Un autre essai toponymique aussi hardi me paraît être, même revue, p. 46-7, celui d'Alexandre Riese, faisant venir Ems de *Aquæ Mantii* par le médiéval *Aumenzu*.

par le triple voisinage, au lieu de la découverte, de champs cultivés, des bois du Lursteinwald et de la source du Martelbach: je n'ai qu'à regarder la carte pour comprendre le sens du bas-relief. Et que Mars puisse être devenu en Gaule un dieu de source, c'est ce qu'il appert chaque jour davantage. Quand on voit à Saint-Pons par exemple l'admirable source du Jaur, et qu'on se représente près de là l'inscription *Martibus Divannoni (et) Dinomogetimaro*, on les comprend l'une par l'autre [1]. Et je ne m'étonne plus si Mars a pu partager avec Apollon les radicaux ou épithètes en *mog-* ou *moget-* [2].

II. A STRASBOURG. — En dehors des inscriptions du *mithræum* [3], déjà rappelées ici, le *Corpus* n'offre pas grand'chose de nouveau ou d'intéressant pour Strasbourg. L'élément romain parmi les hommes est représenté par deux vétérans qui ont dû s'y établir après y avoir fait leur temps de service : l'un, originaire d'Urvino sur le Métaure (11669); l'autre, de Bologne d'Émilie (11668). L'élément celtique apparaît avec les noms de *Exomnus*, *Gittonius*, *Matto*, etc. La seule trace de germanisme serait, disent les éditeurs du *Corpus*, le nom de *Pippausus* (11607); j'en doute fort. En tout cas, ce Germain, si Germain il y a, a ajouté à son *cognomen* germanique le gentilice d'origine celtique *Gittonius* et il élève un monument au Mercure gaulois *Cissonius*.

1. C'était ce qu'avait bien entrevu Noguier, *Bull. de la Soc. arch. de Béziers*, t. XI, 1882, p. 245.

2. Le caractère rustique et familier du Mars gallo-romain explique, bien mieux que son caractère militaire, que tant d'individus en Gaule se soient appelés *Martialis*. Voici par exemple la dernière inscription découverte en pays trévire (Ellingen dans Mondorf, Luxembourg): DIS MANIBVS M. IVL. MARTIALIS ...... FILIO. C. M...... T TICILIA CON.... FECIT (*Germania*, 1918, p. 59).

3. Deux remarques à propos de ces inscriptions. — Pour celle à *Cissonius*, les éditeurs impriment CISSO*N*IO, la lettre N en italique majuscule (n° 11607) et ils lisent *Cisson(i)o*. En réalité I existe bien sur la pierre, mais il est lié avec N, et cette ligature me paraît indiquée par l'attitude penchée de la lettre. — Un vétéran de la VIIIe, au temps de Sévère Alexandre, est dit avoir « repeint » les statues ou bas-reliefs de Mithra, *typum repinxit de suo* (11608-9): il s'agit de la peinture qui recouvrait ces monuments et en particulier d'un grand bas-relief (Espérandieu, n° 5535), dressé et dédié bien avant cette intervention du vétéran: le premier dévot, donateur de ce bas-relief, avait visiblement mis une belle dédicace, avec son nom et ses titres, en l'honneur de Mithra; le nouveau dévot, auteur de la nouvelle couche de peinture, a fait disparaître l'inscription originelle pour la remplacer par la mention, répétée, de sa « réfection ». Ce n'est pas d'aujourd'hui que les artistes en restauration font oublier les auteurs principaux des œuvres. — Rien de cela n'apparaît dans le *Corpus*; mais je le vois d'après Espérandieu.

LES OPPIDA ET THÉATRES ANTIQUES

DE LA CITÉ DES LÉMOVIQUES

Le passé celtique et gallo-romain du Limousin a fait l'objet jusqu'ici d'un certain nombre de recherches dont les résultats ont été publiés soit dans des mémoires spéciaux, soit dans les bulletins périodiques des Sociétés savantes de ce pays et des régions voisines. En les dépouillant, nous avons pu dresser un premier répertoire des *oppida* et théâtres antiques qui y ont laissé des traces plus ou moins bien apparentes de leur existence, et dont les caractères n'ont pas toujours été très nettement mis en relief, faute de n'avoir guère poussé les fouilles à fond, d'une manière méthodique.

En les signalant ici, nous indiquons les sources bibliographiques connues propres à ces *oppida* et à ces théâtres. On a désigné par le nom de la ville les bulletins des Sociétés archéologiques de Limoges, Tulle, Guéret, Brive, Rochechouart, Angoulême, etc., qui contiennent d'utiles renseignements.

Dans l'ordre des *oppida*, mentionnons :

Ahun ou Moutier d'Ahun (Creuse), *Acitodunum* de la table de Peutinger.

Cf. *Bull. Limoges*, t. III et XIX. — *Bull. Guéret*, t. I, III, IV, V et VII. — *Assises scientifiques de Limoges*, 1867. — Espérandieu, *Inscriptions de la cité des Lemovices*, 1891. — P. Ducourtieux, *Les voies romaines en Limousin*, 1909.

Breith (Bridiers, près la Souterraine, Creuse), *Bré, Bret, Brède*.

Cf. *Bull. Guéret*, t. I, II, III, IV, XIX. — *Bull. Limoges*, t. XII, XIX, XXXII, XXXIII et XL ; — *Congrès archéologique de France*, session de Châteauroux, année 1873 (art. Beaufort). — Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 27e série ; — C. Jouhanneaud, *La Souterraine, Bridiers, Saint-Germain-Beaupré et ses seigneurs*, s. d.

Châlus (Haute-Vienne), *Leucos*, *Leucus*, *Leuci* ou *Luci*, *Castrum Leucus*, *Castrum Montis Leuci*, *Castrum Lucetum* ou *Luceti* ou *Lucii*, *Chalucelem* ; chef du *Pagus Leucorum* ou des *Leuci (Legora, Ligora, Ligoure)*.

Cf. Max Deloche, *Études sur la géographie de la Gaule*, 1864 ; *Des Indices de l'occupation par les Ligures...*, 1897. — Paul Ducourtieux, *Les voies romaines en Limousin* (*Bull. Limoges*, 1909). — P. de Fontaine

de Resbecq, *Le plateau de Châlus* (*Bull. Rochechouart*, t. XV et ss.). — Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 28e série.

Chanteix (Corrèze), *Cantedunum.*

Cf. Maximin Deloche, *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu.* — J.-B. Poulbrière, *Dictionn. des paroisses du diocèse de Tulle* (art. Chanteix).

Chambon-sur-Voueize ou Chambon-Sainte-Valérie, *Cambonum;* chef-lieu du Pagus *Cambiovicenses.*

Cf. Jouilleton, *Histoire de la Marche*, t. I, 1814. — Barailon, *Recherches sur les peuples Cambiovicenses*, 1806. — Maximin Deloche, *op. cit.* — *Mémoires administratifs de la Creuse*, année 1811 (notices Legros). — Duroux, *Essai sur la sénatorerie de Limoges*, 1811.

Chassenon (Charente), *Cassinomagus*, *Cassinomum* (Confolentais limousin).

Cf. *Bull. Limoges*, t. X, XX, XXI, XXXV, XXXVII (art. Ducourtieux), XXXVIII. — *Bull. Rochechouart*, t. I, II, XI et XIV. — *Bull. Angoulême*, années 1845, 1860, 1868, 1913. — Paul Ducourtieux, *Les voies romaines en Limousin*, 1909 — H. Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, 1844.

Chateauvieux (Piconnat, Creuse).

Cf. *Bull. Guéret*, t. V. — *Assises scientifiques de Limoges*, 1867. — Mayaud, *Notice sur l'oppidum de Château-Vieux*, 1881.

Courbefy (Saint-Nicolas, Haute-Vienne), *Curvifinium*, *Curbifinium*, *Corvifines.*

Cf. *Bull. Limoges*, t. XIII et XXIII. — *Bull. Rochechouart*, t. XV.

Dun (Creuse), *Dunum*, *Idunum.*

Cf. *Bull. Guéret*, t. III. — A. Mazet, *Notices historiques sur la ville de Dun-le-Palleteau*, 1887.

Issoudun (Creuse), *Exoldunum.*

Cf. *Bull. Guéret*, t. II et VI.

Monceaux (Corrèze), *Mulcedunum*, *Mulsedonum*, *Mulséodunum*, *Molséum*, *Molceu.*

Cf. Eusèbe Bombal, *Histoire d'Argentat.* — *Anciens chemins et voies romaines d'Argentat et de ses environs* (*Bull. Tulle*, 1910). — *Compte rendu des fouilles du Puy du Tour*, avec M. A. Muzac (*Bull. Tulle*, 1908, 1909 et 1912). — J.-B. Poulbrière, *op. cit.* (art. Monceaux).

Montceix (Chamberet, Corrèze), *In cese Monte*, *Monsanis*, *Montcense.*

Cf. *Bull. Limoges*, t. XXIII, XXIV, XXV, XXXI, XXXVIII, XXXIX (art. Louis Guibert et abbé Joyeux). — J.-B. Poulbrière, *op. cit.* (art. Chamberet).

Mont-Gargan (Saint-Gilles-les-Forêts, Haute-Vienne), *Mons Garganus*, *Gartantus.*

Cf. *Bull. Limoges*, t. XXII et XXIII.

Mont Pigeau (Saint-Éloi, Creuse).

Cf. *Bull. de Guéret*, t. I et V. — *Assises scientifiques de Limoges*, 1867.

PUY-CHATELARD (Saint-Sulpice-Laurière, Haute-Vienne).

Cf. *Bull. Limoges*, t. XXVI, *Assises scientifiques de Limoges*, 1867. — A. Lecler, *Dictionnaire de la Creuse* (art. Saint-Sulpice-Laurière).

PUY-DE-GAUDY (Sainte-Feyre, Creuse).

Cf. *Bull. Creuse*, t. I et IV. — Espérandieu, *Inscript. de la cité des Lémovices*. — Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 27e série. — A. Lecler, *Dictionnaire de la Creuse* (art. Sainte-Feyre). — *Bull. des Antiquaires de l'Ouest*, année 1837 (art. Mangon de Lalande et Dugenest). — *Congrès archéologique de France*, Guéret, 1865.

PUY-DE-JOUER (Saint-Goussaud, Creuse), *Prætorium* de la Table de Peutinger (?); *Deodurum* (cf. Holder).

Cf. *Bull. Guéret*, t. I, VIII, IX, XIII, XIV, XV. — *Bull. Limoges*, t. XIII, LI, LII. — *Bull. Soc. de géographie de Rochefort*, t. XXVIII. — *Assises scientifiques de Limoges*, 1867. — E. Ribière-Raverlas, *Prætorium (Limoges Illustré*, nos 93 et 94 de 1903). — S.-P. Mayaud, *Recherches pour retrouver... Prætorium*, 1881. — Paul Ducourtieux, *op. cit.* — A. Lecler, *op. cit.* (art. Saint-Goussaud).

PUY-DE-VAURY OU DES TROIS-CORNES (Bernage, Creuse).

Cf. *Bull. Guéret*, t. I et III. — *Assises scientifiques de Limoges*, 1867. — Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 27e série. — A. Lecler, *op. cit.* (art. Bernage).

PUY-DU-TOUR. — Voir Monceaux.

RANCON (ou Rilhac-Rancon, Haute-Vienne), *Andecamulum;* chef-lieu du *Pagus Andecamulenses*.

Cf. *Bull. Limoges*, t. III et XXXVII. — Espérandieu, *op. cit.* — Ardouin-Dumazet, *Voyage en France* (28e série). — A. Lecler, *op. cit.* (art. Rancon).

ROCHE-DE-VIC (Albussac, Corrèze), *Rochadavit*.

Cf. Maximin Deloche, *op. cit.* — J.-B. Poulbrière, *op. cit.* (art. Albussac). — P. Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, 1838. — Ph. Lalande, *Roche de-Vic* (*Bull. Brive*, t. XII). — Paul Bial, *Encore un mot sur Roche-de-Vic* (*Bull. Brive*, t. XVI). — Amédée Muzac, *Roche-de-Vic (Lemouzi*, année 1912).

SAINT-GEORGES-NIGREMONT (Creuse), *Niger Mons*, *Nigro Monte;* chef-lieu du *Pagus Nigermontensis*.

Cf. *Bull. Creuse*, t. III et V. — *Assises scientifiques de Limoges*, 1867. — A. Lecler, *op. cit.* (art. Saint-Georges).

SERMUR (Creuse).

Cf. *Bull. Limoges*, t. XXXII, XXXIII, XXXIV. — *Gazette du Centre*, 1891. — Paul Ducourtieux, *op. cit.*

THAURON (Creuse).

Cf. *Bull. Limoges*, t. XXXIII; — *Bull. Guéret*, t. V. — *Assises scientifiques de Limoges*, 1867. — A. Lecler, *op. cit.* (art. Thauron).

TOULX-SAINTE-CROIX (Creuse), *Tullum*.

Cf. *Bull. Guéret*, t. I, III et IV. — *Assises scientifiques de Limoges*, 1867. — Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 27e série. — A. Lecler, *op. cit.* (art. Toulx).

Turenne (Corrèze), *Torinna;* chef-lieu du *Pagus Torinensis* ou *Tornensis (Tornès).*

Cf. Maximin Deloche, *op. cit.* — J.-B. Poulbrière, *op. cit.* (art. Turenne).

Uzerche (Corrèze), *Userca,* chef-lieu du *Pagus Usercensis.*

Cf. Maximin Deloche, *op. cit.* — J.-B. Poulbrière, *op. cit.* (art. d'Uzerche). — J. Combet, *Histoire d'Uzerche.* — Armand Viré : Bibliographie de la question d'Uxellodunum (*Bull. de la Soc. préhistorique de France*, 1913). — *Bull. Limoges*, t. XXII, XXIV. — B. Marque, *Le dernier oppidum gaulois assiégé par César* (*Bull. Brive*, 1917).

Yssandon (Corrèze), *Issando, Esando, Exandonum;* chef-lieu du *Pagus Exandonensis.*

Cf. Maximin Deloche, *op. cit.* — J.-B. Poulbrière, *op. cit.* (art. Yssandon). — A. de Rochebrune, *Recherches sur le Puy du Châlard* (*Bull. archéol. de Nantes*, t. VI, 1867). — *Bull. Brive*, t. IX (art. Soulingeas). — Marius Echamel, *Le Puy d'Yssandon*, 1911.

Quant aux théâtres antiques ou amphithéâtres, les érudits ont signalé, à Limoges, le théâtre des bords de la Vienne et l'amphithéâtre du Creux des Arènes, l'un et l'autre disparus. Nous avons parlé ici (*Revue*, 1913, p. 434) du théâtre rural sis au lieu dit des Arènes (de Tintignac) près Tulle. Eusèbe Bombal, au village du Four (ou des Arènes) à Monceaux (cf. *Anciens chemins et voies romaines d'Argentat et ses environs);* M. l'abbé Dercier, au Puy-de-Jouer (v. *suprà*); M. P. Valladeau, à Breith (cf. *Bull. Guéret*, t. XVIII, 1912); Mgr Rougerie, à Magnac-Laval, dans le Champ des *Pièces* de Rome (cf. *Bull. Limoges*, t. XXVI), ont fait mention de vestiges dans lesquels ils ont cru reconnaître un théâtre ou un amphithéâtre. Enfin, les ruines de Chassenon, situées non loin de la route de Chabanais à Rochechouart, auraient reçu une destination analogue (cf. H. Michon, *Statistique monumentale de la Charente* et *Bull. Angoulême,* année 1913).

J. PLANTADIS.

L'OPPIDUM DE NAGES (GARD)

Depuis les fouilles entreprises il y a quelque cinquante ans par l'Académie de Nimes dans le dessein de déterminer la direction des anciens murs gaulois, et depuis la très intéressante notice publiée à cette occasion par le savant Ed. Flouest (1868-69), l'oppidum de Nages n'avait guère attiré l'attention des chercheurs.

Quelques travaux de déblaiement entrepris par des personnes inexpérimentées, et la découverte fortuite en 1900 du remarquable entablement celtique des *Têtes coupées*, étaient à peu près tout ce qu'on pouvait signaler au moment où mes fonctions m'amenèrent à m'occuper plus spécialement de cet ensemble peut-être unique en France.

Très vivement intéressé par les deux enceintes d'âge différent qui couronnent les collines de *Véu* et des *Castels*, je résolus d'abord de compléter le croquis figuratif très exact mais un peu sommaire donné par Flouest dans sa Notice. Mon attention se porta sur la grande tour centrale considérée comme un tout homogène, mais où je n'eus aucune peine à distinguer cependant *deux tours jumelles accouplées*, dont le rôle était très probablement de *flanquer* une courtine percée d'une ou deux portes. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de donner ici un plan inédit de cette curieuse disposition dont je ne connais pas d'équivalent ailleurs. On remarquera que chaque tour était constituée par un noyau central *g* adossé au mur d'enceinte *a* et renforcé extérieurement de deux puissantes calottes de murs et de blocage *h*, *i*. Un ou deux couloirs secrets *f* paraissent avoir été ménagés à l'intérieur de ces massives constructions en pierre sèche, et l'on observe du côté nord les traces apparentes d'un escalier *e*.

Parmi les objets recueillis à la surface du sol, je signalerai en dehors d'une quantité considérable de poteries beuvraysiennes :

1° Une lame en fer forgé, de forme *ondulée* mesurant 0m16 de long;

2° Un as romain *bifrons*, au revers de la *proue;*

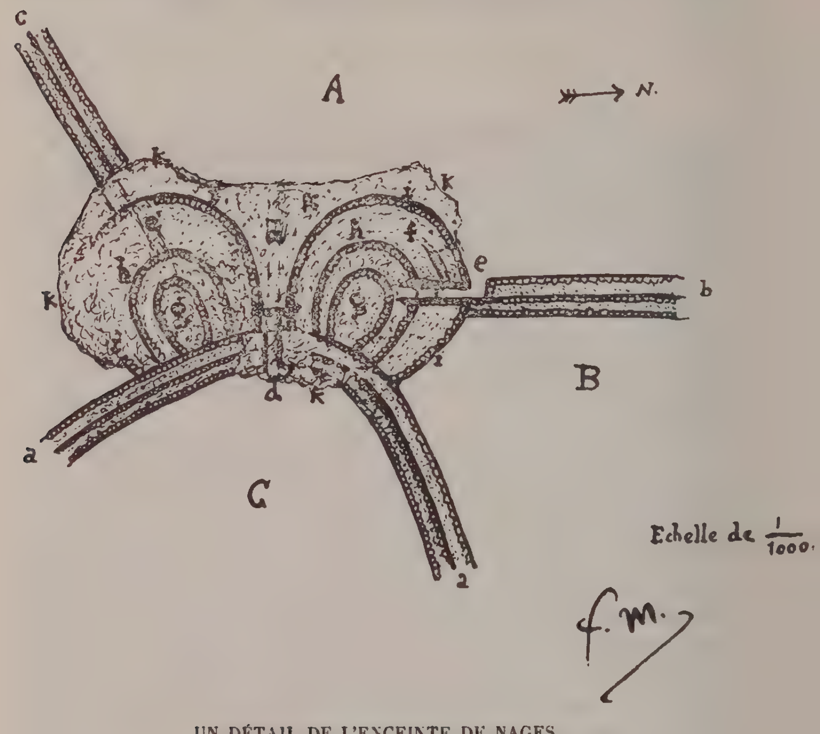
3° Plusieurs monnaies gauloises dont une *arécomique* au type bien connu du *demos* présentant cette étrange particularité d'une découpure en forme de casque, faite après coup, mais à la même époque ;

4° Une hache polie recueillie parmi des foyers néolithiques sous une mosaïque romaine;

5° Divers silex plus ou moins retouchés et quantité de poterie noire

préhistorique trouvés sur divers points de l'oppidum, mais visiblement bien antérieurs à la construction de l'enceinte des Castels.

Bref, en 1911, j'avais acquis la conviction absolue que la montagne de Nages était aussi remarquable par la conservation de son enceinte



UN DÉTAIL DE L'ENCEINTE DE NAGES

Les deux Tours jumelles

LÉGENDE

a, b, c. Murs gaulois, doublés de 6 mètres d'épaisseur.
d, d. Passage supposé.
e. Traces très apparentes d'un ancien escalier d'accès.
e'. Escalier présumé.
f. Traces d'un petit couloir intérieur, très apparentes vers 1900, mais de plus en plus dégradées par les éboulements.
g, g. Noyau central des deux tours jumelles.
h, h. Première couronne de constructions en pierre sèche recouvrant le noyau central.
i, i. Deuxième couronne de recouvrement extérieur.
k, k, k. Nappe d'éboulements avec murs de soutènement d'époque moderne.
A. La grande enceinte rectangulaire du sommet.
B, B. Deux enceintes rectangulaires sur les premières pentes.
C. Enceinte située du côté de la source où se trouvait le chemin d'accès principal.

fortifiée que par la quantité de débris de toutes les époques qu'elle paraissait recéler.

En 1911, j'avais l'honneur d'y conduire les membres du Congres préhistorique de France et fus heureux de constater l'intérêt unanime que prirent à cette excursion tous les savants français et étrangers[1]. Même enthousiasme l'année suivante au cours du congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences. A la suite du vœu de classement émis par la section d'archéologie et par le Congrès tout entier, M. le Dr Paul Raymond, délégué du ministre, se rendait à Nimes peu de temps après pour étudier la question. Il voulut bien faire appel à mon concours et nous eûmes la satisfaction d'obtenir très rapidement l'adhésion du maire de Nages et des propriétaires intéressés au classement des murs de l'enceinte supérieure, classement qui est aujourd'hui une chose accomplie.

En juin 1914, je venais de terminer, avec mon ami Bourrilly et mon brave collaborateur Albert Cicolella, les fouilles préhistoriques de la *Baume-Saint-Vérédème*, dont les résultats, extrêmements importants, ne pourront être publiés qu'après les événements actuels. Je résolus d'attaquer directement l'oppidum de Nages et de consacrer une quinzaine de jours à un sondage de quelque étendue. Ces premiers travaux ont été si encourageants qu'ils seront repris sur une échelle plus vaste, dans un avenir que nous espérons prochain.

Nous avons mis à jour, dès les premiers coups de pioche, un mur gaulois en pierre sèche de $0^{m}50$ environ d'épaisseur et dont la base se trouve appuyée sur le roc à $1^{m}50$ de profondeur.

Du côté sud du mur règne un pavage grossier qui paraît être celui d'une rue montante.

Du côté nord nous déblayâmes une pièce de forme pentagonale mesurant $4^{m}30$ de large sur 5 mètres de plus grande longueur. L'entrée se faisait par le nord, mais de ce côté les murs sont à peu près démolis.

Le sol rocheux de la cabane avait été égalisé et rendu horizontal par le dépôt d'une couche de $0^{m}15$ à $0^{m}35$ de petits débris calcaires (*cendrée* de carrière). Au-dessus régnait une seconde couche uniforme de *terre glaise* extrêmement battue et mesurant $0^{m}15$ d'épaisseur. Au milieu de la pièce, un bloc rectangulaire avait dû servir de siège ou de table. Contre la paroi orientale une dalle de champ délimitait un *foyer*. Enfin, vers le nord-ouest une petite murette formée de deux ou trois assises de blocs posés directement sur la terre glaise isolait un petit espace dont il est difficile de déterminer l'utilisation précise.

1. Voir, dans le volume consacré au Congrès préhistorique de Nimes, la note bibliographique et descriptive que nous avons consacrée à Nages dans le travail sur les *Enceintes du Gard* (p. 561) rédigé en collaboration avec mon ami M. J. Bourrilly.

Céramique. — La quantité de débris céramiques recueillie dans cette petite pièce fut vraiment extraordinaire. Sans entrer dans une description détaillée, je me contenterai de signaler les types essentiels :

1° *Céramique indigène*. Prédominance du type noir, à *décor peigné*, dit *ligure* : grands *dolia*, *ollae* avec ou sans couvercle, *plats* creux souvent à oreillons et pourvus d'un versoir tubulaire ou en V, *écuelles*, *coupes* festonnées sur le bord, *petits chenets* zoomorphes toujours en terre noire, etc.

2° *Céramique d'importation*. Innombrables *amphores*, *plats*, *cruches* à une anse, *en terre jaune*, appartenant à des types gallo-grecs bien connus depuis longtemps à l'époque arécomique.

Petites *œnochoés* en *terre grise* très fine et fort cuite, de forme bitronconique, à ouverture ronde et ornées de côtes saillantes sous le col.

L'abondance de la poterie à glaçure noire dite *campanienne* est une des caractéristiques de notre oppidum. Nous avons recueilli à peu près toutes les formes connues de plats, assiettes, coupes avec ou sans anse, portant de très nombreuses marques imprimées sur le fond : rosettes, palmettes, feuilles de laurier, etc. A signaler aussi deux fragments de lampes grecques du même type.

3° *Vases peints ibériques et autres*. Les fragments peints ont été abondants, mais de très petite dimension. Le type dit *ibérique* orné sur la panse de cercles ou demi-cercles concentriques peints en rouge ou brun est aussi fréquent qu'à Nimes (Tour Magne). A noter aussi la présence de vases ornés de *bandes* et *grillages* d'un rouge vif peint sur engobe blanc.

Verrerie. — Les débris de verre consistent uniquement en fragments de bracelets de teinte jaune ou bleue, ornés de côtes saillantes, et en quelques perles ou anneaux de même coloration.

Lignite. — Il a été trouvé environ les trois quarts d'une grosse perle.

Bronze. — Nous avons recueilli divers fragments d'appliques ou de fibules et un bracelet extensible complet du type beuvraysien formé d'un fil enroulé sur lui-même aux extrémités; la conservation de ce dernier est parfaite et sa patine noire tout à fait remarquable.

Fer. — Je mentionne seulement un certain nombre de clous, anneaux ou crochets, ainsi qu'une longue tige de 0m40 dont l'usage m'est inconnu.

Monnaie. — En terminant, je signalerai la présence d'un petit bronze gaulois de très mauvaise conservation, probablement du monnayage de Marseille (type du taureau cornupète).

***

En résumé, voici l'état actuel de nos connaissances sur l'oppidum de Nages.

La riche vallée dite « Vaunage » forme une immense cuvette d'érosion anticlinale dont le fond et les premières pentes sont constitués par des marnes bleues d'une grande épaisseur, alors que les sommets des collines sont de nature calcaire. A la fin du quaternaire, la mer venait encore baigner le pied de tous ces monticules, et l'homme néolithique trouva là de nombreux points d'eau douce et des marécages autour desquels il établit sa demeure.

Plus tard, la nécessité de se défendre contre les envahisseurs força les riverains à se créer de puissants refuges sur les hauteurs voisines [1]. La situation particulièrement favorable de Nages et l'abondance de sa source (ANAGIA) en tirent un chef-lieu de division administrative *(oppidum)*, dont la population devait certainement atteindre ou dépasser *cinq mille* habitants.

A l'époque barbare, quoique bien déchue de son importance, Nages était encore le centre d'une des principales vicairies de la Civitas nemausensis. Ce n'est que vers la fin du x[e] siècle qu'elle fut supplantée dans son rôle de petite capitale par une puissante forteresse construite sur la montagne rivale : la *vicaria Anagia* devint alors la *Châtellenie de Calvisson*. La colline gauloise des *Castels* avait d'ailleurs été à peu près complètement désertée pour la plaine depuis l'époque d'Auguste.

Il faut distinguer dans la forteresse de Nages deux parties et deux époques bien distinctes.

1° A l'origine, c'est-à-dire vers le premier âge du fer et jusqu'à la fin du *marnien*, une puissante muraille entourait le grand arc de cercle formé par les deux collines de *Véu* et des *Castels :* les fragments de céramique et les fibules recueillies au cours de diverses fouilles sur toute l'étendue du *Véu* ne laissent aucun doute à ce sujet.

2° Un peu plus tard, à l'époque dite beuvraysienne, et sans doute au moment de l'arrivée des Arécomiques, la nécessité se fit sentir d'élever un système de fortification plus perfectionné et plus résistant. Le *Véu* fut à peu près abandonné, et la nouvelle ville s'établit exclusivement sur la colline des *Castels*, d'où elle descendit peu à peu vers la plaine.

Nous sommes donc en présence d'espaces immenses occupés à deux

1. Refuges de Calvisson (Moulins à Vent), de La Liquière (ARANDVNVM), de Saint-Côme (Morecipium) de Clarensac, Caveirac, Langlade, Solorgues, Boissières, Livières, etc.

époques gauloises successives. Des fouilles méthodiques s'imposent, et tout permet d'espérer qu'elles amèneront des résultats extrêmement importants non seulement pour la phase beuvraysienne, mais aussi pour la période précédente si mal représentée encore dans notre région.

Quant à l'enceinte désormais classée des Castels, j'émettrai le vœu absolu qu'elle reste dans son état actuel et qu'aucune fouille n'y soit jamais autorisée, jusqu'au jour où l'on pourra disposer de moyens suffisants pour en faire le déblaiement complet et conserver en les consolidant les murs en pierre sèche que les nombreux siècles écoulés ont rendus extrêmement fragiles.

Félix MAZAURIC.

LES FOUILLES DE NIMÈGUE[1]

1° Oppidum Batavorum.

Suspect depuis quelque temps déjà, Claudius Civilis venait d'entrer en rébellion ouverte contre les Romains, dont la puissance militaire s'anémiait dans les querelles intestines. Les légions campées en Germanie Inférieure, à Bonn, à Neuss et à Xanten, sont presque anéanties; mais, grâce à l'intervention de P. Cerialis accouru d'Espagne. l'ordre fut rétabli, et Claudius Civilis vaincu abandonna l'*Oppidum Batavorum* après l'avoir incendié. Tels sont les événements qui se passèrent en l'an 70 apr. J.-C.

Jusqu'à présent, la situation de l'*Oppidum Batavorum* n'était pas encore bien déterminée. Les fouilles entreprises sur le plateau de Ubbergen (Kopschen-Hof), près de Nimègue, fouilles qui n'en sont encore qu'à leur début, viennent, semble-t-il, de trancher la question en faveur de cet endroit.

Sur l'escarpement nord du plateau, la découverte d'un ancien chemin creux, large de 2 mètres au plus et totalement comblé de décombres d'incendie mêlés de fragments antiques, amorça les recherches. On suivit ce chemin et, à l'arête du plateau, de part et d'autre, on constata

1. Dr J. H. Holwerda, *De Stad der Bataven en de Romeinsche Vesting te Nijmegen* (l'*Oppidum Batavorum* et le camp de la *legio X*), dans *Nederlandsche Anthropologische Vereeniging*, bijblad; Leiden, E. J. Brill, 1918, in-4°, 15 pages, 7 fig. — Cf. *Revue*, 1918, p. 116.

l'existence de deux énormes bastions, dont la forme carrée était reconnaissable aux traces laissées dans le sol par les pieux et les poutres entre-croisés qui avaient servi à leur construction. Une palissade, formée de gros troncs d'arbres plantés l'un à côté de l'autre dans une petite levée de terre encore visible à certains endroits, partait de chaque bastion. En pratiquant à diverses places des coupes de sondage, on put déterminer le pourtour d'une enceinte de forme trapézoïdale de 340 mètres de longueur sur une largeur moyenne de 240 mètres.

Précisément en face des deux premiers bastions, au sud cette fois, un dispositif identique fut rencontré. Le chemin, bordé de deux petits fossés, reliait ces portes en traversant le plateau en ligne presque droite et perpendiculairement à la hauteur du trapèze. Le pavage était souvent bien conservé, surtout vers le nord, et la largeur de 2 mètres était partout constante. Les sondages faits pour repérer ce chemin ont en outre révélé les traces de bâtiments qui le bordaient ainsi que plusieurs fosses remplies de débris.

—Les bastions qui flanquaient jadis les entrées de la place mesuraient environ 20 mètres de côté et étaient éloignés de 30 mètres l'un de l'autre. De chaque côté du chemin, l'intervalle était défendu par une construction de bois, moins imposante, élevée peut-être à une époque de danger pressant.

Sans nous étendre davantage, constatons que tout le système défensif esquissé ci-dessus ne procède nullement de la castramétation romaine, mais plutôt des fortifications barbares décrites par César. Tous les objets romains découverts jusqu'ici à Ubbergen remontent à une date antérieure à l'an 70 apr. J.-C. Cette date, les traces indiscutables d'incendie, la construction suivant les méthodes indigènes, la proximité de l'île des Bataves, où Civilis se retira (la Betuwe actuelle), tout, en un mot, contribue à faire localiser l'*oppidum Batavorum* de Tacite sur le plateau de Ubbergen.

2° Camp de la legio X.

Après la révolte de Civilis, les troupes romaines furent de nouveau réparties dans différents cantonnements, la *legio I* à Bonn, la *legio XVI* est remplacée à Neuss par la *legio VI*, la *legio XXII* est cantonnée près de Vetera (Birten près de Xanten).

Seul, l'emplacement du camp de la *legio X*, qui demeura en Germanie Inférieure depuis l'insurrection batave jusque sous Trajan, n'avait pas encore été reconnu. Les quelques sondages opérés à Nimègue permettent dès à présent de situer ce camp à quelque 500 mètres ouest de l'*oppidum* des Bataves.

Dans un nouveau quartier de la ville, des travaux de voirie dans le

Huijgens Weg avaient mis au jour divers débris romains dont des tuiles à la marque de la *legio X;* le principal intérêt de la trouvaille était la rencontre, au même point, d'un fossé caractéristique en forme de V. Cette découverte orienta les recherches préliminaires, qui furent couronnées de succès.

Il ne s'agissait pour l'instant que de déterminer approximativement le tracé de l'enceinte; et les tranchées, pratiquées en certains points où l'on supposait avec raison le passage du fossé, mirent partout ce dernier à découvert.

Sans anticiper sur les résultats des fouilles qui vont suivre, on peut déjà attribuer à l'ouvrage une superficie d'environ 30 hectares (460 mètres de largeur sur 690 mètres de longueur). Ces dimensions considérables sont la preuve que l'on n'est point ici en présence d'un modeste *castellum*, mais bien d'un camp de légion, plus grand que celui de Neuss, et dont la garnison était composée des troupes de la *legio X* et de ses auxiliaires. Près du camp s'étend une vaste nécropole romaine qui a enrichi nombre de collections.

On conçoit l'intérêt qu'il y a de fouiller méthodiquement et sans tarder ce site remarquable, séjour de la *legio X* depuis l'an 70 jusqu'aux environs de l'an 105, époque à laquelle le camp délaissé se vit supplanté par la bourgade proche d'*Ulpia Noviomagus*.

J. BREUER.

Leyde, mai 1918.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Les couleurs magiques. — Je ne connais que par un compte rendu de notre *Revue*, 1918, p. 136, le travail de Mlle Armstrong à ce sujet. A propos du rouge, je rappelle qu'on a vu dans le vin et la rose, employés aux rites funéraires, les équivalents du sang. Je voudrais qu'on fit une enquête sur l'emploi, dans les temps primitifs, du tatouage en bleu de pastel, des pendeloques en callaïs, des perles en verre bleu : n'y avait-il pas là un succédané de l'azur du ciel ? L'ambre jaune a dû passer pour remplacer en leur puissance les rayons dorés du soleil. Certaines pierres dures ont dû être choisies, à l'époque néolithique, pour leur couleur noire.

Unelles et pays d'Avranches. — Nous avons eu le tort, au moment de son apparition, de ne pas connaître et de ne pas signaler le travail de M. L. Coutil, intitulé *Les Unelli, les Ambivariti* [*Abrincatui*] *et les Curiosolitæ*, paru dans le *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques* de Louviers, 1905 (paru en 1906), p. 110-183. Il y a là un répertoire bibliographique et archéologique du Cotentin fort complet, des conclusions topographiques très judicieuses (*Alauna* à Valognes ; *Cosedia* à Coutances ; *Ingenua* = *Legedia* à Avranches, etc.), une étude approfondie sur la campagne de Sabinus en Normandie, une nomenclature des monnaies romaines et des *oppida* gaulois. Évidemment, c'est une publication excellente, dont on aurait dû, il y a dix ans, parler plus longuement.

Clochettes votives. — Dans sa notice sur le Chasseron (cf. *Revue*, 1917, p. 273), M. Gruaz signale, aux abords du sanctuaire, un certain nombre de « clochettes presque intactes, d'une forme particulière ». C'est au pied du Chasseron que la grande voie postale et marchande d'Italie en Bretagne (par Besançon et Langres) traverse le Jura. Ces clochettes ne seraient-elles pas des ex-voto que les muletiers ou charretiers qui utilisaient la route suspendaient en l'honneur du dieu protecteur du passage, pour assurer à leurs montures un bon voyage ? Cet usage, d'offrir la clochette de la monture à la divinité, ne se retrouve-t-il pas dans les temps chrétiens ? et n'est-il pas à rapprocher de l'usage, bien souvent constaté, de l'offrande du fer à cheval ? On aurait trouvé au sanctuaire de Mandeure deux à trois cents clochettes gallo-romaines : est-ce que Mandeure *(Epomanduodurum)* ne serait pas tout à la fois un sanctuaire de la religion des chevaux, si importante en Gaule *(Epona)*, et une foire à chevaux ? Je crois que cette région de la Franche-Comté pratique l'élève de la race chevaline,

Civilisation quantitative. — M. G. Ferrero a prononcé ce mot à propos de l'impérialisme allemand. Il a eu raison. Je le prononcerai désormais volontiers à propos de l'Empire romain. Je suis frappé en particulier de la quantité énorme de débris pour un seul type d'objets. Voici le potier Mommo, de La Graufesenque, qui signe d'un coup un bordereau de 8,000 vases rouges marqués à son nom. Au sanctuaire des Lardiers, dans les Basses-Alpes, M de Gérin-Ricard vient de découvrir 15,000 lampes gallo-romaines. Les amoncellements d'écailles d'huîtres à Saint-Michel-en-l'Herm doivent être évalués à plusieurs milliards. Les débris de scories de fer en Auxerrois dépassent 20,000 tonnes pour un seul ferrier, m'écrit M. de Tryon-Montalembert. Les débris de cendres végétales en Vendée, résidus de marais salants ou de fabriques de potasse (cf. 1914, p. 231), forment de véritables collines. On a découvert au port de Chalon 24,000 pointes d'amphores. La production industrielle s'est donc manifestée — avec la circulation et la diffusion comme corollaires — par des proportions extravagantes. Il a dû y avoir *folie de produire* et accumulation de stocks. Et qu'en définitive (Rome ne se créant pas de nouveaux marchés) cela ait amené une sorte d'épuisement et de lassitude, c'est possible. Toute cette histoire industrielle de l'Empire est à étudier. Je ne l'admire guère.

Le culte des sources. — M. Edouard Harlé m'envoie une série de coupures, signées de lui, extraites du *Bull. de la Soc. préhistorique*, 25 oct. 1917, 22 nov. 1917, 25 avril 1918, où il a réuni bon nombre de renseignements utiles sur le fait de disposer des *chiffons sur des buissons près d'une source*. Par exemple, à la source de Montgaillard, près du haut Adour, M. Harlé constate que le chiffon n'est jamais jeté à terre, mais placé sur la haie. A la source de la Craste, près d'Asté en Bigorre, les chiffons sont à terre. Autres chiffons, sur haies, aux sources de Sainte-Rose et de Saint-Basile, sources saintes *(hount sant)*, près de l'étang de Sanguinet. De même aux trois sources d'Ychoux (Notre-Dame, Sainte-Rose, Barthélémy), où l'on vient en dévotion même de Dax, à 100 kilomètres de là. Evidemment, ces chiffons sont surtout destinés à frotter des plaies ou des blessures pour obtenir guérison, mais ils peuvent être aussi de simples offrandes à la source. Et des offrandes de ce genre sont un usage que l'Antiquité a bien connu.

Stabilité du rivage. — *Le Pin*, etc., extrait de *Bois et Résineux* des 21 et 28 avril 1918. Conclusion de l'article :

« Ainsi, scientifiquement et matériellement, il reste établi que le pin maritime, orgueil de la Gascogne forestière, a pris spontanément naissance sur un sol renouvelé il y a dix ou douze mille ans, et que ce sol n'a plus été refoulé vers l'est depuis une époque presque aussi reculée. — B. Saint-Jours. »

Pour comprendre les monuments français. — Sous ce titre (in-12, Hachette, 271 pages, 1917), M. Brutails nous donne une admirable synthèse de l'histoire architecturale de la France. Et même les spécialistes du gallo-romain trouveront grand profit dans ce simple manuel : si nombreux sont les points de comparaison, si judicieuses et si personnelles sont les remarques.

Epona de pierre trouvée à Tournus, *Bull. arch.*, 1918, p. VIII.

Style de bronze trouvé à Volon, Haute-Saône, avec l'inscription :

V T E R E
F E L I X
D I G N E
M E R I T O

(*Bulletin archéologique* du Comité, 1918, p. XII.)

Inscription de Flayosc (*Corpus*, XII, 288) rectifiée (Poupé, *Bull. arch.*, 1918, p. XIII), avec phototypie.

Atax. — M. Rouzaud, dans son travail sur les ports antiques de Narbonne (1917, p. 216), avait supposé que le nom de l'*Aude* n'avait aucun rapport avec le latin *Atax*. M. Antoine Thomas défend et justifie cette dérivation (*Le nom du fleuve Aude*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, sept.-oct. 1917).

Figurines en terre cuite trouvées à Alésia; Toutain, *Pro Alesia*, février-mai 1917.

Panthère. — Chenet, *A propos de la panthère d'Alésia*, même recueil.

Huttes gauloises. — Testart, *Les débris de huttes gauloises d'Alésia*, même recueil.

Clefs votives. — Note dans le même recueil.

Les frises aux aigles. — M. J. Formigé, qui est en train de rendre à notre archéologie gallo-romaine les plus signalés services, vient de publier (*Bulletin des Antiquaires*, 1916, p. 384 et s.) en peu de mots une étude pleine de faits sur les frises aux aigles des colonies du Midi : 1° celle d'Orange ferait partie d'un entre-colonnement du théâtre, sous Auguste; 2° celle de Narbonne a dû servir de revêtement à quelque *augusteum* (opinion d'Espérandieu); 3° celle de Nîmes, la plus belle de toutes, ne peut se rattacher, ce que l'on croit d'ordinaire, à la basilique de Plotine, elle appartient au temps d'Auguste (même opinion chez Espérandieu; je m'y associe pleinement); 4° celle d'Arles est postérieure.

La basilique de Plotine à Nîmes. — Dans le même article, M. J. Formigé rattache à cette basilique des fragments de marbre de pilastres cannelés.

L'affaire des Usipètes en 56. — M. Toutain (*Bull. des Antiquaires*, 1916) donne raison à César contre ces menteurs et traîtres d'Usipètes

et Tenctères. Usipètes et Tenctères me sont aussi indifférents que César. Je suis, dans cette affaire, avec Caton.

L'inscription phénicienne de Marseille. — La Société archéologique de Provence réimprime (III, 1916) une note de Vasseur sur cette inscription. De l'examen minéralogique de la pierre, Vasseur concluait à l'origine punique de la pierre. Mais il croyait que l'inscription avait été gravée à Carthage pour le compte d'un temple marseillais de Baal : ce qui est de tout point impossible.

Chronologie des tombeaux en tuiles. — Dans le même recueil, M. de Gérin-Ricard publie une note substantielle, *Recherches sur les dates extrêmes dans l'emploi des tombeaux romains en tuiles et sur les motifs qui ont pu motiver leur généralisation.*

Figurines en terre blanche. — Fragment d'une main (de Jupiter) tenant la roue à six rayons, trouvé à Poitiers ; Chauvet, *Bull. de la Soc. des Ant. de l'Ouest*, IV, 1916, I, p. 15.

Cachette de bronzes. — Dix bracelets découverts à Saint-Sauvant, canton de Lusignan ; Chauvet, *id.*, p. 17.

La première inscription celtique de la région de la Moselle ?? — Sous ce titre sensationnel on lit dans les journaux allemands :

« A la Société des Amis de l'Antiquité de la Province Rhénane *(Verein von Altertumsfreunden im Rheinlande)*, le Prof. Dr Marx, de Bonn, a fait part d'une récente et importante trouvaille. Le professeur a interprété une sculpture en marbre trouvée dans la région de l'embouchure de la Moselle et représentant la grande déesse de Pessinonte, du pays des Galates celtes, accompagnée de son lion. Le revers montre, ainsi que l'annonce la *Kunstchronik*, le chef barbu, probablement d'un Germain vaincu, sous lequel se trouve la dédicace celtique du Celte vainqueur, en lettres grecques du Ier siècle après J.-C. environ. L'inscription a été interprétée comme suit :

« *Kasios, fils d'Ansankatnos, le Suprême, à la grande déesse.* »
(nominatif) (génitif) (nominatif) (datif)

» Cette sculpture a une importance toute spéciale, parce qu'elle porte la première inscription celtique qui ait été trouvée jusqu'à présent dans la région de la Moselle » (*Vossische Zeitung* du 6 mars 1918[1]). — Il va sans dire qu'on ne peut condamner un monument sans l'avoir vu : mais tout ici, lieu de la découverte, inscription, sculpture, commentaire, me rend l'objet fort suspect.

La coquille. — W. Deonna (*Notes archéologiques* dans la *Revue arch.* de 1917) étudie l'origine et les variations du type d'Aphrodite à la coquille : « Le thème est celui d'une déesse-coquille... adapté à l'ornementation funéraire et traduisant l'idée de vie future. » J'hésite, lorsque la coquille encadre comme une niche le buste d'un défunt,

1. Communiqué par M. Dottin.

à ne pas voir là un simple motif d'ornement, la coquille étant l'équivalent de quelque draperie. Dans les villas d'Armorique, les coquilles ne sont évidemment que pour former décor. Dans les bas-reliefs de villes d'eaux, comme aux Fumades, la coquille rappelle plus nettement la divinité des eaux.

La lampe arlésienne de la passion d'Osiris. — Elle a provoqué une discussion assez vive au Comité archéologique (1917); voyez le *Bull. arch.* : M. Lacaze-Duthiers croit à l'authenticité, M. Héron de Villefosse la nie; la lampe n'apparaît, dit-il, qu'au XVIII[e] siècle, au moment où se répandirent de fausses lampes, très habilement faites, se rapportant aux cultes égyptiens.

Les fouilles de Nîmes et du Gard. — On trouvera dans le *Bulletin archéologique* de 1917, p. V, le relevé détaillé des découvertes publiées par M. Mazauric dans son rapport de 1913.

Découvertes à Nîmes et pays. — J'ai analysé avec détails le rapport de M. Mazauric pour 1914 et 1915 dans le *Bulletin archéologique* du Comité, 1918, p. IV et s. J'y renvoie le lecteur.

Minerve à Alésia. — Espérandieu, *Bull. arch.*, 1917, p. IV.

Déesse-Mère, en Junon avec le sceptre et le paon, découverte à Châteaumeillant (Espérandieu, *Bull. arch.*, 1917, p. IV). Et que les Déesses-Mères aient pu être façonnées en Junon, cela va de soi : on disait *Junones* aussi bien que *matres* ou *matronæ*, et nous avons une Déesse-Mère en Junon allaitant Hercule (*Revue*, 1910, p. 284).

Sceaux à marquer le bois. — Ce sont des marques en lettres coupantes et à rebours, taillées sur le talon d'une hache dont le côté aiguisé servait à fendre les bois. M. Héron de Villefosse en fait le relevé d'après le *Corpus*, XIII, 10023; il rappelle celle de Pontalier, C. S. M. (*Bull. arch.*, 1918, p. VIII-IX).

Sceaux à marquer les bestiaux. — Dans le même article, M. Héron de Villefosse en signale un, en bronze, portant SACILV, découvert à Clermont-Ferrand dans la caserne de cavalerie.

Venaliciarius græcarius à Nîmes. — Dans le *Bull. arch.*, 1918, p. I-II, remarques intéressantes de M. Cagnat pour justifier cette lecture contre l'hypothèse de *gregarius*, émise par Mommsen (*Corpus*, XII, 3349). M. Mazauric a bien voulu vérifier pour moi l'inscription, et il ne doute pas un seul instant de la lecture : il s'agit donc d'un marchand d'esclaves grecs.

Les médecins grecs à Narbonne. — M. Héron de Villefosse en relève sept : cinq portent des noms grecs, deux sans doute des noms latins; mais il se trouve que l'inscription qui mentionne ceux-ci est en grec. Tous semblent des affranchis (*Acad. des Inscr.*, *C. r.*, 1914, p. 225; *Comité archéologique*, 1916, p. 12).

Le transport du vin dans des outres. — Héron de Villefosse, in-8° de 8 pages, extrait du *Bulletin archéologique* de 1917.

L'Amphithéâtre de Narbonne. — Il aurait 121m 60 et 93m 60 (*Bull. arch.*, 1916, p. 27). Je n'accepterai ces chiffres que si M. Rouzaud les sanctionne.

Vallée de Chamonix. — Avec sa connaissance exceptionnelle du passé et du présent des Alpes, des lieux et des textes, M. Henri Ferrand décrit, d'après les très vieux témoignages, *les Anciennes Beautés de la Vallée de Chamonix* (extrait de *La Montagne*, 1917). Je voudrais que M. Ferrand s'appliquât au problème suivant : il y avait, entre les Alpes Pennines ou Valais et les Alpes Grées ou Tarentaise, d'ordinaire réunies en une seule province, un sentier direct par le col de Balme et le col du Bonhomme : peut-on y reconnaître des traces de l'occupation romaine? La fameuse inscription de La Forclaz (*Corpus*, XII, 113) se rattache à l'existence de ce sentier.

Die. — M. H. Ferrand attire à nouveau notre attention sur *Dea Augusta* (*L'Académie Delphinale aux antiquités de Die*, 1917, Grenoble, extrait du *Bull. de l'Ac. Delph.*, Ve s., t. IX). Die était devenue, sous les Romains, le vrai « champ sacré » du Sud-Est. Je ne peux croire qu'il n'y eut pas là une source, comme à Lectoure. L'ouvrage de Long, d'ailleurs ancien, est médiocre.

De Die à Luc et à Aouste. — Voyez la même brochure. Die, *Dea Augusta*, Luc, *Lucus Augusti*, Aouste, *Augustum*, étaient réunis par une voie fameuse, une des « routes sacrées » de la Gaule. On ne comprendra jamais le passé gallo-romain si on ne lui restitue pas son imprégnation religieuse.

Mutatio Darentiaca. — Même brochure, p. 27 : c'est certainement Saillans. Il y a encore là deux bornes milliaires, — l'une avec M. P. XVI. A Saillans, il existe une « place de la Daraize » qui est « une dérivation évidente » de *Darentiaca*.

De la manière de se figurer l'histoire de France. — On sait que depuis le romantisme (et bien avant), on se représenta notre histoire nationale comme le résultat d'une conquête, et notre société comme composée de deux éléments, une race conquérante et une race esclave. « Gaulois et Francs », a chanté quelque part Béranger. Et je lis dans *l'Éducation sentimentale* de Flaubert, p. 136 (la scène se passe vers 1848 : le roman est de 1869) : « Abolissons-le [l'abus de la force]; et les Franks ne pèseront plus sur les Gaulois, les Turcs sur les Arabes, les blancs sur les nègres. »

Camille JULLIAN.

BIBLIOGRAPHIE

Franz Cumont, *Études syriennes*. Paris, Auguste Picard, 1917; 1 vol. in-8° de 379 pages.

Les travaux de M. Cumont sur les religions orientales l'ont conduit dans la Syrie du Nord en 1907. D'Antioche à l'Euphrate, par Alep, il a parcouru l'itinéraire qu'avait suivi l'empereur Julien marchant contre les Perses. Il a remonté la vallée de l'Euphrate sur une longueur d'environ 80 kilomètres jusqu'à Assar, d'où il a regagné la côte par la vallée de l'Araban, les contreforts du Duluk-Baba et les ruines de Cyrrhus. Ce sont les résultats géographiques et archéologiques de son voyage qu'il nous expose dans son volume d'*Études syriennes*. Des huit mémoires qu'il y a groupés, quatre avaient déjà paru dans diverses revues, mais ont été remaniés et accrus (II, l'Aigle funéraire d'Hiérapolis et l'apothéose des empereurs ; III, Villes de l'Euphrate ; IV, Les carrières romaines d'Enesh; VIII, Divinités syriennes). Les quatre autres sont nouveaux (I, La marche de l'empereur Julien d'Antioche à l'Euphrate ; V, Doliché et le Zeus Dolichenos ; VI, Mausolées de Commagène et de Cyrrhus ; VII, Cyrrhus et la route du nord). L'auteur y a joint un compte rendu détaillé de son itinéraire, un recueil d'inscriptions grecques et latines, ses notes sur les manuscrits grecs de Syrie, enfin un très utile index.

A la topographie encore incertaine de tout ce pays, M. Cumont apporte une intéressante contribution. Ainsi, la ville gréco-syrienne de *Zeugma*, située sur le plus célèbre des passages de l'Euphrate, ne se trouvait pas en face de Biredjik, comme on l'a répété jusqu'ici ; elle s'élevait à une douzaine de kilomètres en amont, au village actuel de Bâlkis. Biredjik est *Birthâ-Macédonopolis* et non l'ancienne Apamée ; son emplacement même se prête aussi mal que possible à l'établissement d'un *Zeugma*, c'est-à-dire d'un pont de bateaux. En amont de Bâlkis, les ruines d'Ouroum ne peuvent guère s'identifier avec l'antique *Ourima*, que M. Cumont croit pouvoir situer plus haut, à Roum-Kalé; sinon, il faudrait supposer chez Ptolémée une double erreur, celle des chiffres qu'il transmet et celle de l'ordre où il énumère les stations romaines, puisqu'il place *Arulis* entre *Zeugma* et *Ourima*. Or, M. Cumont a parfaitement reconnu le site d'*Arulis* « aux Petits Autels », *arulae*, qui sont sculptés à profusion sur les rochers des carrières romaines d'Enesh. Sur le plateau qui sépare la vallée de l'Euphrate du cours inférieur de l'Araban, le village kurde d'Alif paraît bien être la station romaine de *Sugga*. Entre Cyrrhus

et Doliché, on ne saurait affirmer que la station de *Channunia* était à Kheriz; mais entre Doliché et Samosate M. Cumont identifie le tell de Djindjifa avec les *Aquae* de la Table de Peutinger. Au sud de Cyrrhus et à l'ouest d'Alep, dans le massif du Djebel-Simân, le village de Tell'Adé conserve le nom de l'antique *Telada*, dont Théodoret parle comme d'une grosse bourgade très peuplée (κώμη μεγίστη καὶ πολυάνθρωπος) et dont le couvent fut l'un des plus réputés de Syrie au Moyen-Age; sur le piton voisin on a remis au jour les vestiges d'un temple païen signalé par Théodoret. Chemin faisant, M. Cumont a étudié les ruines d'Hiérapolis, où trônait la grande déesse syrienne, et relevé le plan de son étang sacré, contigu au mur d'enceinte *(fig. 9)*; il a exploré Doliché, centre religieux de la Commagène, et Cyrrhus, principal centre urbain de tout un district montagneux, foyer d'hellénisme parmi les populations syriaques, importante place de guerre de l'armée romaine, dont les vastes ruines mériteraient des fouilles méthodiques. Avec soin, il a noté tous les tronçons de voies antiques (cf. *fig. 3, 4*), copié les inscriptions, photographié ou dessiné les monuments. Une série de mausolées, en Commagène et dans la région de Cyrrhus, a particulièrement attiré son attention. Ils se composent d'une base sur plan carré ou plus rarement octogonal, qui renferme la chambre funéraire, et d'une toiture en pyramide, avec ou sans étage intermédiaire *(fig. 74 à 76 et 78 à 80)*. Ce type architectural se retrouve en Asie-Mineure, où le Mausolée d'Halicarnasse n'en est que le développement somptueux, dans l'Afrique du Nord, en Gaule et en Germanie; c'est le type du monument d'Igel. Mais on en doit chercher le prototype en pays syrien; et M. Cumont exprime l'hypothèse que l'origine de ces édifices en Syrie pourrait bien se rattacher aux pyramides de l'Égypte. Parmi les monuments figurés, je signale un torse colossal d'Athéna et une statue funéraire à Bâlkis *(fig. 48* et *49)*, une intaille figurant le Zeus Dolichenos, acquise à Tell-Duluk *(fig. 67)*, un bas-relief rupestre de l'Euphrate *(fig. 90)*, un bas-relief en basalte représentant un sacrifice au dieu Bêl, avec dédicace en langue grecque, et provenant de Killiz, l'ancienne Ciliza *(fig. 91)*, une terre cuite de la région de Damas, représentant deux statues accouplées de Tyché à dos de chameau *(fig. 93)*, enfin, un groupe de stèles et de sculptures rupestres avec l'aigle funéraire *(fig. 10 à 25)*.

D'une telle expédition comment l'histoire religieuse n'aurait-elle pas retiré grand bénéfice? En accomplissant ce pèlerinage à Hiérapolis et à Doliché, M. Cumont espérait bien s'initier plus profondément encore aux mystères des religions orientales, qui ont exercé un si puissant empire sur Rome et sur l'Occident. Le plus intéressant chapitre d'archéologie religieuse est consacré aux origines syriennes de l'apothéose impériale. En Syrie, la figure emblématique de l'aigle se

rencontre fréquemment sur les sépultures, où parfois elle se substitue aux bustes des défunts. L'aigle y jouait donc un rôle important dans les croyances sur la vie d'outre-tombe. Peut-être à l'origine était-il l'âme même du mort. Oiseau du Soleil, dont il est aussi l'incarnation, il apparaît comme le messager qui lui rapporte les âmes libérées des corps et qui fait communiquer le ciel avec la terre ; c'est pourquoi on le représente, à Baalbek, tenant dans ses serres le caducée de Mercure psychopompe. Plus souvent il tient une couronne : la stéphané des tombes syriennes est celle dont le Soleil Invincible ou son messager ailé couronnait les âmes, victorieuses des mauvais démons et des puissances ténébreuses. Aussi bien, cette notion semble-t-elle être commune à tout l'Orient et avoir pénétré de bonne heure en Occident. Quant à la montée du *Divus Imperator* sur le dos d'un aigle, c'est un symbole imaginé beaucoup de siècles avant Auguste pour des héros orientaux ; et M. Cumont en retrouve le prototype sur des cylindres babyloniens. Nous savons d'ailleurs que l'immortalité sidérale n'était pas le privilège exclusif des empereurs. Même en Italie, elle est accordée à d'autres morts, dont l'âme est pareillement emportée par l'aigle vers les espaces radieux du ciel. Elle se rattache à un ensemble de doctrines eschatologiques, enseignées avant l'empire dans les temples sémitiques, et qui ont exercé leur action en pays latin, à la fois sur les doctrines officielles et sur les croyances populaires. Au sujet du Baal commagénien, devenu le Jupiter Dolichenus des armées romaines, les études de M. Cumont ont apporté certaines précisions et agrandi notre horizon. Ce dieu est bien une divinité céleste, adorée sur un haut lieu ; son temple se dressait sur le sommet de la montagne voisine de Doliché, le Duluk-Baba. Il est vraisemblable que son culte se liait à celui d'une source sacrée (cf. le culte d'Atargatis à Hiérapolis et celui des dieux syriens au Janicule). Près de l'ancienne Doliché subsiste une curieuse survivance du paganisme sémitique : on y trouve une source dont le large bassin, entouré d'un mur, est rempli d'une eau limpide, « et l'on y voit nager de gros poissons, semblables à nos carpes, qui passent pour sacrés et qu'il est interdit de toucher » (p. 186). Pourquoi, sur 4 inscriptions de provenances très diverses, Jupiter Optimus Maximus Dolichenus est-il désigné comme le dieu « né où se forme le fer », *ubi ferrum nascitur?* Cette formule fut certainement empruntée au rituel du culte commagénien. Or, les auteurs anciens l'appliquent aux Chalybes, qui, à l'époque assyrienne, habitaient la région de l'Ararat et du lac de Van, et qui, dès le IXe siècle avant notre ère, étaient réputés comme mineurs et forgerons. L'auteur suppose ingénieusement qu'une tribu de Chalybes, ayant franchi le Taurus, a pu s'établir en Commagène et y introduire le culte de son dieu tutélaire. Ce qui achève de donner à cette hypothèse beaucoup de vraisemblance, ce sont les liens de filiation, depuis

longtemps reconnus, qui unissent Jupiter Dolichenus au dieu du ciel des Hittites et de leurs voisins les Chaldes ou Chalybes. Les troupes romaines détachées à Enesh *(Arulis)*, et qui comprenaient une grosse majorité d'Asiatiques, ont laissé dans les carrières dont ils assuraient ou surveillaient l'exploitation une série d'autels à Silvain. Ce dieu romain, patron des bûcherons et des charpentiers, était devenu celui des carriers; il protégeait les uns et les autres contre les risques de leur périlleux métier. Il était aussi un dieu militaire, assimilé dans les provinces à tel ou tel dieu indigène. Au bord de l'Euphrate, Silvain représente certainement sous une désignation latine un dieu sémitique, gardien des hauteurs boisées. L'Euphrate lui-même était adoré par les soldats sous l'aspect gréco-romain des divinités aquatiques. Mais on vénérait depuis de longs siècles le fleuve-roi, βασιλεὺς ποταμὸς Εὐφράτης, quand les Romains établirent leurs camps le long de sa rive occidentale. L'auteur cite de nombreux et curieux textes, relatifs à la dévotion superstitieuse dont il était l'objet au temps des vieilles monarchies. On trouvera également dans le dernier chapitre d'instructives nouveautés sur le culte du dieu babylonien Bêl à l'époque impériale, ainsi que sur la double Fortune des Sémites et sur les chameaux sacrés. C'est assez dire que, sous un titre modeste, le dernier livre de M. Cumont rendra d'importants services à tous ceux qui s'intéressent non seulement à l'Orient, mais d'une façon générale aux religions antiques.

H. GRAILLOT.

J. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain. Ire partie, Les provinces latines. T. III. Les cultes nationaux et locaux.* Premier fascicule, *Les cultes africains; les cultes ibériques* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses, 31e volume). Paris, Leroux, 1917; 1 vol. in-8° de 192 pages.

Répondant aux critiques que lui avait adressées M. Cumont sur la méthode et les moyens d'investigation employés dans les premiers volumes de cet important ouvrage, M. Toutain précise le but qu'il s'est proposé en étudiant l'un des aspects de l'histoire religieuse de l'Empire romain. L'enquête qu'il poursuit méthodiquement ne porte ni sur la théologie païenne, ni sur les idées religieuses du paganisme. Dans ces volumes, il ne faut rechercher autre chose qu'une étude portant exclusivement sur les cultes païens, sur leur diffusion dans le monde gréco-romain et sur la faveur plus ou moins grande avec laquelle ils ont été célébrés les uns et les autres dans les diverses provinces. Faits matériels et concrets, les cultes se manifestent par des actes ou des rites accomplis par les fidèles et les prêtres en des

lieux spécialement consacrés. On comprend aisément que les textes littéraires ne donnent à ce sujet que de très rares indications. Quant aux monuments d'archéologie figurée que n'accompagne aucune inscription ou qui ne sont pas recueillis sur l'emplacement ou dans le voisinage immédiat d'un sanctuaire, il convient de les utiliser avec discernement. L'immense majorité des documents sur lesquels repose l'enquête de M. Toutain sont des textes épigraphiques, dédicaces de temples, ex-voto, épitaphes de prêtres, etc.

Après avoir ainsi exposé le but qu'il se propose et les méthodes employées, M. Toutain définit ce qu'il entend par cultes indigènes. Les volumes précédents avaient traité des cultes officiels, romains et gréço-romains ou orientaux, célébrés aux premiers siècles de l'ère chrétienne dans les provinces romaines de l'Empire. Leur introduction dans ces contrées fut l'œuvre de Rome qui contribua à leur diffusion parmi les populations soumises. Mais il n'y eut pas de la part des nouveaux venus action violente pour imposer leurs croyances. Bien au contraire, pendant toute la durée de l'Empire, les divinités qui étaient l'objet d'un culte de la part des populations subjuguées continuèrent à recevoir les hommages de leurs dévots. Les témoignages de leur survivance sont incontestables.

L'auteur entend par *cultes indigènes* tous les cultes pratiqués avant l'arrivée des Romains dans les provinces latines de l'Empire : Afrique du Nord, Europe centrale et occidentale. Ces cultes n'avaient, bien entendu, ni la même ampleur ni la même extension géographique : les uns furent exclusivement locaux, les autres pouvaient s'étendre sur des territoires plus ou moins éloignés les uns des autres.

On reconnaît ces divinités à leur nom, aux images d'un caractère souvent très particulier qui les représentent et aussi parfois à la disposition des sanctuaires où on les adorait, ainsi qu'à certaines pratiques de leur culte. Deux provinces sont étudiées dans ce fascicule : l'Afrique du Nord et l'Espagne.

Les cultes africains. — Les populations africaines sont restées fidèles, sous l'Empire romain, à leurs divinités indigènes. Beaucoup ne nous sont malheureusement connues que par leurs noms : Monna, Massagava, Icolon, Haos, etc. De ces cultes, les uns étaient puniques, d'autres étaient berbères ou libyques, c'est-à-dire plus particulièrement indigènes; mais il n'est pas possible de déterminer avec précision ce qui appartient plus spécialement à l'importation punique et ce qui doit être considéré comme survivances berbères.

Parmi ces nombreuses divinités, il en est heureusement un certain nombre qui nous sont mieux connues. Telles sont les *Dii Mauri*, dieux protecteurs et bienveillants; le Serpent et les innombrables *Genii*, divinités topiques des montagnes ou des sources.

Un couple divin, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, occupe

le premier rang parmi les cultes populaires, sous le nom de *Saturnus* et *Caelestis*. Parfois adorés dans le même sanctuaire, ils sont le plus souvent l'objet d'un culte particulier. Des renseignements tirés de leurs noms très variés, de la façon dont il sont représentés et des attributs qui les distinguent, on a pu saisir les traits dominants de leur physionomie. *Saturnus*, le Baal de Mactaris et de Masculula, le Baliddir de Numidie, l'Adon des environs de Hippo Diarrhytos et de Neferis, le Saeculum Frugiferum de Siagu et d'Hadrumetum « ne sont que des formes à peine différentes d'un seul et même dieu, dieu du ciel et dieu de la terre, dieu des astres et des moissons, dieu du temps et de la fécondité, Seigneur tout-puissant, saint, grand, invincible » (p. 27). *Caelestis-Tanit* règne à la fois dans les hauteurs du ciel et dans les profondeurs de la terre; elle règle la vie physique et préside à la transmission de la vie humaine. Elle participe à la fois des caractères de Diane, Junon, Déméter et des divinités asiatiques de la nature. Mais ces noms étrangers sous lesquels on se plaisait à les invoquer, les attributs qu'on aimait à leur prêter ne peuvent dissimuler leur véritable identité : *Saturnus* et *Caelestis* sont étrangers au panthéon classique, et, bien avant la domination romaine, ils étaient l'objet d'un culte de la part des populations africaines.

Les sanctuaires dans lesquels étaient adorées ces divinités indigènes ne sont ni moins variés ni moins originaux que les divinités elles-mêmes. Placée au sommet des montagnes, à l'intérieur de cavernes, en des abris sous roches, la demeure du dieu est aussi parfois un rocher escarpé qu'on aperçoit de loin. Un enclos en plein air, rempli de stèles votives, sans édifice ni chapelle, est la transition entre les lieux de culte fournis directement par la nature et les temples proprement dits. Ceux-ci sont remarquables par leur forme complexe et variée qui diffère essentiellement du type classique du sanctuaire gréco-romain. Le temple se dresse parfois au milieu ou au fond d'une cour de dimensions plus ou moins importantes. D'autres édifices plus compliqués montrent une suite de salles, de cours, de couloirs et de passages dont la destination reste le plus souvent énigmatique. A Carthage, on voyait encore au XVII[e] siècle le temple de Saturne, et les auteurs anciens ont gardé le souvenir de lieux de culte bâtis sur un plan très particulier. Il reste donc très vraisemblable que la plupart des édifices religieux élevés par les Africains à leurs divinités, pendant l'époque impériale, se distinguaient par le même mélange de conceptions préromaines et d'éléments gréco-romains.

Les stèles et les inscriptions renseignent encore sur la nature des offrandes offertes aux divinités africaines. C'étaient tout d'abord les prémices des fruits de la terre, des palmes et des guirlandes de feuillage et de fleurs, des libations d'huile et de parfums. Les fouilles de certains lieux de culte ont rendu un nombre considérable d'objets votifs, tels

que lampes de terre cuite, bétyles, statuette d'orants et d'orantes. Une coutume particulière aux populations africaines semble indiquer que dans un grand nombre de cas, la consécration d'une stèle sur laquelle sont sculptés les animaux offerts au dieu tient lieu du sacrifice proprement dit. Enfin, les récentes explorations archéologiques ont fait connaître l'existence d'un sacrifice d'un caractère particulier. Au pied de certaines stèles, on a recueilli des vases et des coupes de terre cuite contenant les cendres et les ossements d'oiseaux et de petits quadrupèdes. Cette coutume est à rapprocher des statuettes de fidèles tenant dans les mains des oiseaux ou des chevreaux. C'est là un rite essentiellement punique. L'influence romaine ne se traduit que dans l'interdiction des sacrifices humains encore en usage aux temps de la conquête.

De même que ces rites ont été pratiqués à toutes les époques de l'année, ces divinités ont été également l'objet d'un culte aussi bien de la part des populations des campagnes que de celles des villes. Bien plus, on distingue même une certaine tendance à dépasser les cadres régionaux où, avant la conquête, ces cultes avaient été confinés. La religion locale de ces populations tend à devenir africaine, au sens que ce mot peut prendre dans l'Antiquité classique.

Ce caractère africain est encore plus nettement marqué quand on aborde l'étude de la diffusion sociale de ces mêmes cultes. Cette religion reste essentiellement celle des indigènes. Le nombre de fonctionnaires impériaux, de soldats ou de vétérans, d'associations, de cités pérégrines ou de communautés rurales est des plus restreints. Il en est de même pour la bourgeoisie municipale qui se montrait surtout fervente des cultes officiels et de la divinité impériale. La presque totalité des adorateurs de ces dieux africains reste donc en dernière analyse circonscrite aux classes populaires et c'est parmi ces dernières que se recrutent les prêtres et les assistants de ces cultes. Et ces constatations valent pour toute la durée de l'Empire romain. Ce ne sont ni les cultes officiels gréco-romains, ni les divinités orientales qui ont détourné les Africains de leurs sanctuaires nationaux, mais l'introduction, dans la province, des religions exclusives, le christianisme et plus tard l'islamisme.

Les cultes ibériques. — L'étude des cultes proprement ibériques est plus ardue et plus ingrate que celle des cultes africains, et les conclusions que M. Toutain a pu dégager sont loin d'être aussi précises. Si les textes épigraphiques sont nombreux, c'est à peine si les auteurs anciens peuvent fournir quelques renseignements. En revanche, je ne suis pas de l'avis de l'auteur quant aux monuments figurés. Les fouilles entreprises depuis le début du siècle dans la Péninsule ont ramené à la lumière un grand nombre de statuettes votives dont l'étude a permis de soulever le voile derrière lequel se cache encore

l'histoire de la religion des Ibères. Il y a, à cet égard, une importante lacune dans l'étude de M. Toutain. On pourrait objecter que certaines de ces pratiques religieuses ont disparu après la conquête romaine : or, rien n'est plus faux; il n'est peut-être pas, dans tout l'Empire romain, une province qui ait gardé un caractère plus particulariste que l'Espagne et il serait des plus étonnants que ce conservatisme ait disparu en matière religieuse. D'autre part, les découvertes et l'exploration des sanctuaires ibériques de Castellar de Santisteban et de Despeñaperros, dans la province de Jaen, sanctuaires fréquentés dès le IVe siècle avant notre ère, ont très nettement montré que les cérémonies du culte s'y poursuivirent jusqu'aux dernières années de l'Empire. De curieuses offrandes, statuettes de bronze d'orants et d'orantes, fibules, épingles rappelant la forme humaine, y ont été recueillies par milliers et nous font connaître l'une des formes les plus curieuses du culte rendu à la divinité encore inconnue de ces sanctuaires situés sur les grandes voies naturelles qui unissent les rivages de l'Océan aux bords de la Méditerranée et les cantons miniers du centre à la route de la mer. Enfin, au cours de ces pages consacrées aux cultes ibériques, l'auteur a souvent donné une trop grande importance à l'ouvrage de M. Leite de Vasconcellos sur les *Religions de la Lusitanie*. Ce livre, déjà ancien, n'est déjà plus au courant pour la Lusitanie et ne donne que peu d'indications sur les cultes du reste de la Péninsule.

On connaît actuellement 130 divinités nommées sur les dédicaces et ex-voto. Beaucoup n'ont livré que leur nom et il faut se résigner, jusqu'à plus ample information, à tout ignorer et de leur caractère et du culte qui leur était rendu. Parmi les divinités indigènes de l'Espagne romaine, celle qui paraît aujourd'hui le mieux connue est le dieu *Endovellicus,* adoré sur les montagnes. Dans le bassin inférieur du Guadiana, jusque vers le Tage d'une part, jusqu'aux bords mêmes du Guadalquivir de l'autre, régnait le culte de la déesse *Ataecina*, assimilée à la Proserpina classique. Il semble que, d'après les textes que nous possédons, c'était principalement une divinité du monde infernal à laquelle on avait recours dans les cas de maladie. Le caractère agraire d'*Ataecina* est loin encore d'être prouvé. Dieu solaire et dieu des combats, *Neto* est souvent assimilé au Mars gréco-romain, de même que *Cosus*, principalement adoré au nord-ouest de la Péninsule. Outre ces divinités, auxquelles il faut encore ajouter les couples divins *Fontanus* et *Fontana*, *Navia* et *Aernus,* dont l'influence se fait sentir dans l'ouest de la Péninsule, il est un groupe de divinités communes aux populations celtiques dont le culte est répandu dans toute l'Espagne. Les autres dieux et déesses indigènes de l'Espagne romaine étaient des divinités, nettement locales, des hauts-lieux de toute espèce, des eaux et des fleuves, ou des génies individuels, domestiques

et municipaux. Cette nomenclature très intéressante est appelée à rendre les plus grands services.

Le seul sanctuaire étudié en détail est celui d'*Endovellicus*, exploré par M. Leite de Vasconcellos, sur une montagne. A Panoias, près de Villa-Real, on a découvert un rocher portant des traces d'aménagement cultuel. A ces découvertes, l'auteur aurait dû ajouter celle des sanctuaires de Castellar de Santisteban et de Despañaperros, où la divinité se manifestait dans une grotte aux abords d'une source miraculeuse. Ainsi que le remarque M. Toutain, la majorité de ces sanctuaires sont situés sur des hauts-lieux, ou des rochers voisins de sources ou de rivières.

Le caractère particulariste qui se manifeste dans la foule des divinités adorées dans certains cantons très déterminés de la Péninsule se retrouve dans les cérémonies du culte, dont ce fascicule renferme d'intéressants exemples. Quant à la répartition des cultes, il apparaît dès maintenant que leur terre d'élection fut la partie du pays la plus proche de l'Atlantique et la région minière de la Sierra Morena, où ont été découverts les sanctuaires de Castellar et Despeñaperros. En deux points surtout, dans la vallée inférieure de l'Èbre et en Bétique, ces cultes furent absorbés et disparurent. Le caractère populaire de ces divinités ressort du caractère même de leurs adorateurs, qui, sauf d'infimes exceptions, appartiennent aux populations rurales : les habitants des cités importantes, beaucoup plus que dans l'Afrique du Nord, semblent avoir abandonné les vieux cultes nationaux pour la religion officielle. Là où les traces ont disparu, ce n'est pas parce que le gouvernement impérial s'est montré hostile aux religions indigènes, mais parce que les mœurs et les traditions plus anciennes furent submergées par l'afflux des idées et des coutumes du vainqueur. Au point de vue religieux comme au point de vue archéologique, l'Espagne romaine apparaît divisée en deux zones distinctes, l'une profondément romanisée, sur les côtes de l'est et du sud ; l'autre, comprenant les districts montagneux du centre et de l'ouest, où la civilisation gréco-romaine ne se manifeste pas en dehors des grandes agglomérations.

Raymond LANTIER.

G. Millet, *L'École grecque dans l'architecture byzantine* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses, 26ᵉ vol.). Paris, Leroux, 1916 ; 1 vol. in-8°, XXVIII-328 pages avec 146 figures dans le texte et hors texte.

« Le présent volume, ainsi que notre *Iconographie de l'Évangile*, peut passer pour un commentaire des *Monuments byzantins de Mistra*. Les deux traditions que nous avons essayé de distinguer, Grèce et Constantinople, se rencontrent dans la cité des despotes et chacune de

nos analyses nous y conduit. » Ces mots, par lesquels débute la préface, font connaître l'objet du présent ouvrage. Tous ceux qui s'intéressent aux études byzantines savent avec quelle patience, avec quelle pénétration M. Millet a étudié, durant de longues années, les édifices civils et religieux de la Sparte médiévale. Les *Monuments byzantins de Mistra*, publiés par ses soins en 1910, ont donné une idée grandiose de cet ensemble incomparable, et fait deviner tout l'intérêt qu'il présente pour la connaissance de l'art byzantin arrivé à la dernière période de son développement. Le public savant attendait avec impatience le commentaire de ces belles planches. M. Millet nous apporte aujourd'hui mieux qu'un commentaire : à propos de Mistra, une étude générale sur l'architecture byzantine en Grèce.

Pour expliquer les églises et les palais qui dominent si fièrement la plaine de l'Eurotas, pour les mettre à leur place exacte dans la série à laquelle il appartiennent, il importait en effet de les comparer avec les édifices analogues qui existent non seulement dans la Grèce propre, mais encore en Macédoine et en Vieille-Serbie, à Salonique et à Constantinople, en Asie-Mineure, en Syrie et en Palestine, en Mésopotamie, en Arménie. L'auteur n'y a pas manqué : à la faveur de séjours répétés en Orient, dont certains ont été de véritables explorations, très brillantes par leurs résultats immédiats, il a étudié directement et sur place la plupart de ces édifices. Mais à mesure que s'étendait le champ de ses observations, M. Millet aboutissait à des conclusions de plus en plus vastes, dépassant de loin le cadre de Mistra et applicables à tous les monuments byzantins qui subsistent en Grèce. Ces conclusions, fruit de vingt années d'observations persévérantes et d'ingénieuses recherches, viennent d'être consignées dans trois volumes, qui marqueront une date dans l'histoire des études byzantines. Le premier, intitulé *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile aux* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles, d'après les monuments de Mistra, de la Macédoine et du mont Athos* (Paris, 1916), traite des peintures murales et des mosaïques. Le second, consacré à la sculpture, paraîtra prochainement[1]. Le troisième est celui qui nous occupe.

La période qui y est étudiée est celle « des Macédoniens, des Comnènes et des Paléologues » (p. 2), depuis l'expulsion des Bulgares jusqu'à la chute de Constantinople. Le domaine géographique de l'« École grecque » est limité par « les deux provinces frontières, les deux *marches* de la Grèce, à savoir la Crète au sud, la Macédoine occidentale au nord, longtemps retranchées de l'Empire, et profondément pénétrées l'une par l'Islam, l'autre par les Slaves », mais qui ont « repris contact avec la Grèce sous l'hégémonie de Byzance » (p. 13).

L'idée maîtresse du livre est la suivante. Il existe dans l'architecture

1. Cf. Préface, p. IX.

byzantine une « École grecque » aussi distincte que possible de l'École proprement « byzantine ». Tandis que les architectes de Constantinople et des pays étroitement soumis à son influence artistique (tel est le cas de Salonique, par exemple), restaient fidèles à la tradition hellénistique, — en introduisant d'ailleurs dans l'art de construire bien des nouveautés qui caractérisent précisément l'architecture dite byzantine, — la Grèce continentale et insulaire, s'affranchissant de cette tradition et de l'imitation de la capitale, allait chercher ses modèles en dehors du monde grec, jusque dans l'arrière-pays asiatique, plateau d'Anatolie et régions voisines, si incomplètement pénétrés, même après la conquête d'Alexandre et la diffusion du christianisme, par la civilisation méditerranéenne.

Pour établir sa thèse, M. Millet analyse, avec la minutie et la perspicacité qui lui sont habituelles, les principales églises byzantines de Grèce, examinant successivement — ce sont les trois grandes divisions de l'ouvrage — les plans, les formes, la technique. Et le résultat de son analyse est d'opposer la Grèce à Byzance pour la rapprocher de l'Orient, séparé lui aussi de Byzance par de profondes et essentielles divergences. Ces divergences, la conclusion du livre (pp. 291 sqq.) les définit nettement, pour ce qui est des trois points en question. A Constantinople, « la basilique demeure spacieuse, bien éclairée sous une charpente. L'église cruciforme tient de la basilique à coupole la travée du sanctuaire et la colonnade à deux étages des bas-côtés; la croix peut avoir ses quatre branches égales et recevoir, dans les angles, des voûtes d'arête, des calottes ou des coupoles. L'octogone à niches, de préférence à la trompe persane, sert à couvrir une nef carrée. Enfin, le narthex ou exonarthex, les deux pièces, tours ou chapelles, qui les prolongent sur les côtés, les portiques antérieurs ou latéraux, les galeries ou les chapelles funéraires entourent l'édifice, en augmentant la commodité et le confort » (pp. 291-292). Dans l'Asie intérieure, « la basilique est voûtée, sans fenêtres le long de la voûte. Elle comprend tantôt une nef unique, longitudinale ou transversale, tantôt trois nefs, sous un seul toit. L'église cruciforme reste simple, sans travée interposée entre l'abside et la croix; elle se développe en relation avec la basilique à triple nef aveugle; en conséquence, elle s'allonge entre des bas-côtés voûtés en berceau. La trompe persane se combine soit avec les petites nefs basilicales, soit surtout avec la croix. Le narthex, commun en Mésopotamie, moins fréquent en Asie, est étranger à l'Arménie et au Caucase » (p. 293). — « Sainte-Sophie, l'œuvre hellénistique par excellence, a fourni le premier modèle des arcades creusées sur les façades. Ces arcades dessinent les lignes de la structure, elles répondent aux berceaux dans les bras de la croix, aux voûtes d'arête, aux calottes ou aux coupoles dans les bas-côtés ou les narthex. L'École de Constantinople a perfectionné ce système. Dans

tous les détails, elle manifeste un goût véritablement hellénistique pour les lignes souples, les transitions atténuées, les combinaisons ingénieuses, l'effet pittoresque. La pratique hellénistique lui a légué ces larges fenêtres ouvertes dans les absides ou bien au bas des transepts, comme des portions de portiques » (p. 292). — Dans les édifices orientaux, « les formes sont simples et sobres; partout des surfaces unies et des frontons ». Lorsqu'elles existent, les arcatures « forment un simple décor que l'on applique, sans tenir compte de la structure, de préférence sur les tambours cylindriques des coupoles, par exception sur les façades... Les fenêtres, espacées et petites, échappent presque à l'œil, qui reste étonné devant ces étendues sévères et ces frontons tranchants » (pp. 293-294). — L'architecture proprement byzantine « fait un large usage de la brique, qui nous apparaît comme la marque de sa tradition particulière... elle a négligé la pierre de taille, comme si elle attachait à l'effet de couleur plus de prix qu'au fini du travail ». Elle n'employa « qu'assez tard l'ornement céramoplastique. Elle lui conserva toujours le caractère géométrique qu'il affecte dans les monuments romains. Enfin, elle protège le faîte de ses façades au moyen de la corniche de dents que l'on employait dans les anciennes basiliques » (pp. 292-293). En Orient, « la taille impeccable de la pierre fait encore valoir la sobriété des formes; ce beau parement revêt murs et voûtes, à l'intérieur comme à l'extérieur. Des corniches couronnent les murs, et d'autres moulures, parfois, dessinent, plus bas, une grande ligne horizontale, qui s'infléchit autour du cintre des fenêtres... La brique n'apparaît que par exception » (p. 295).

Tous ces traits, ou presque, qui distinguent l'Orient de Byzance, lui sont, d'après M. Millet, communs avec la Grèce. Avant le XIV[e] siècle « l'apport de Constantinople » constitue donc « un bagage léger » (p. 295), en regard de ce qui est venu d'Orient. Si par aventure « la Grèce s'approprie un motif constantinopolitain, elle l'interprète » et la transformation se produit toujours « au contact de la tradition orientale » (pp. 295-296). Toutefois, il en est autrement à partir du début de ce siècle, et c'est ce qui donne un si grand intérêt aux monuments de Mistra, la plupart postérieurs à 1300. On sait en effet qu'une province byzantine « se constitua peu à peu dans le Péloponèse, aussitôt après le retour des Grecs à Constantinople en 1261 » (p. 8), que Mistra fut alors la plus puissante forteresse des pays reconquis et « la merveille de la Morée », que ses principales églises se construisirent entre 1296 (*terminus ante quem* pour les Saints Théodores) et les environs de 1430 (Pantanassa)(p. 8). Il n'y a rien d'étonnant, cela étant, à ce que l'influence de Byzance s'y soit fait sentir très fortement, créant entre ces édifices (ainsi que quelques autres du même temps et de la même région : Yéraki, Chrysapha) et les monuments construits dans toute la Grèce pendant la période précédente, des différences fondamentales.

Ce caractère exceptionnel fait de Mistra un phénomène unique dans l'histoire artistique du monde grec au Moyen-Age ; mais le cas de Mistra n'infirme nullement, aux yeux de l'auteur, les conclusions générales posées par lui : en Grèce, « l'action de Constantinople se produit sur le tard, à Mistra et seulement à Mistra, comme un accident dont l'effet reste localisé » (p. 297).

On voit tout ce que ce livre apporte de nouveau dans l'histoire de l'architecture byzantine, jusqu'à quel point il s'inspire des observations faites, à propos de certains édifices de l'Asie intérieure, par Strzygowski, par Miss Bell, par le général de Beylié, dans quelle mesure il corrobore les théories bien connues du premier de ces savants au sujet des origines de l'art byzantin. Les affirmations de M. Millet ne manqueront pas de donner lieu à de vives discussions. Il est possible que toutes ne puissent pas être maintenues. Même s'il devait en être ainsi, il faudrait lui savoir le plus grand gré de les avoir formulées : sans parler du labeur qu'a exigé l'examen d'un si grand nombre d'édifices, dispersés dans des régions d'accès difficile, certains fort dégradés, d'autres défigurés par des transformations destructrices, sans parler de la conscience scrupuleuse avec laquelle M. Millet a examiné ces monuments jusque dans le dernier détail, recueillant les observations au premier abord les plus insignifiantes, on ne saurait trop louer la hardiesse de vues qui lui a permis de dégager du rapprochement de faits souvent extrêmement menus des conclusions de nature à renouveler l'histoire de l'art byzantin en Grèce et hors de Grèce.

Sans aborder le fond de la discussion, il est possible d'adresser à l'auteur quelques critiques secondaires. Après le récent article où M. Diehl, dans le *Journal des Savants* [1], a rendu compte de l'*Iconographie byzantine*, chacun sait, à n'en pas douter, que le style de M. Millet n'est pas toujours limpide, et qu'on a parfois peine à le suivre dans ses subtiles déductions : c'est pourquoi il nous paraît qu'il serait superflu et peut-être injuste d'insister à nouveau sur ce reproche à propos du présent ouvrage. — Est-il d'une bonne méthode de faire appel pour justifier une hypothèse à une autre hypothèse, elle-même discutable ? M. Millet tient-il pour certain que la Crète « soit le carrefour où passe la grande nef aveugle, tantôt dégagée, tantôt masquée sous un toit unique, pour prendre, avec bien d'autres procédés orientaux, le chemin de l'Occident », et surtout que cette même nef aveugle, d'origine orientale, ait été « signalée dans le centre de la France », où elle constituerait « un des traits distinctifs de l'architecture romane dans l'Auvergne et le Poitou » (p. 41) ? — Le terme de « fronton » n'est-il pas, à plusieurs reprises, employé d'une manière impropre (pp. 141 sqq.), pour opposer les pignons qui termi-

1. *Journal des Savants*, nouv. sér., 15e année, 1917, p. 361-376.

nent, dans les églises orientales et grecques, les bras du transept et de la nef, aux « arcatures aveugles » qui, à Constantinople, « dessinent les lignes de la structure sur les trois façades » (p. 146)?

Des index méthodiques (répertoire des monuments cités dans le texte, répertoire des reproductions renvoyant au numéro des figures), complètent utilement le volume. L'illustration en est fort soignée : elle fait connaître, soit dans leur ensemble, soit dans certaines de leurs parties, des monuments encore inédits ; des plans accompagnent à propos les vues photographiqnes; des croquis au trait permettent de juger de certains détails que la photographie n'aurait pas rendus.

Sera-t-il permis de faire observer que plusieurs reproductions photographiques, dont on devine d'ailleurs l'intérêt documentaire, ne donnent pas toute satisfaction au lecteur difficile, soit par suite de l'insuffisance du cliché, soit à cause de l'état de délabrement et de ruine où se trouve l'édifice (*fig. 18, 21, 43, 61, 71, 101*)? N'y aurait-il pas avantage, en pareil cas, à remplacer la reproduction directe par un dessin linéaire, tout aussi instructif et plus clair, en réservant la photographie pour des monuments mieux conservés ou d'un intérêt artistique plus évident, tels que les jolies ou imposantes églises que représentent, pour les prendre au hasard, les figures 20, 34, 38, 45, 65, 74, 83, 94, 110? — On aimerait aussi — et ce desideratum pourrait être exprimé à propos de beaucoup d'autres ouvrages consacrés à l'histoire de l'art, même d'ouvrages généraux tels que la grande histoire d'André Michel — que le volume fût accompagné d'une carte, carte de la Grèce à échelle suffisante pour donner toutes les localités, souvent peu connues, où existent les édifices mentionnés dans le texte : la présence de cette carte eût rendu plus frappantes les observations faites par M. Millet, par exemple au sujet de la transmission de certains procédés de construction (voir pp. 116 sqq.). Ces réserves faites, l'illustration de l'ouvrage nous paraît digne des plus grands éloges. L'auteur a dit dans sa préface tout ce qu'il doit au concours amical des savants et des artistes qui l'ont aidé à la constituer : aux noms cités par lui il convient d'en ajouter un autre, celui de Mme Sophie Millet, qui se trouvera ainsi une fois de plus associée à son mari dans la vive reconnaissance de quiconque s'intéresse au progrès des études byzantines.

M. BULARD.

Dr René Monpin, *L'avortement provoqué dans l'Antiquité*. Paris, Vigot, 1918; 1 vol. in-8° de 138 pages.

---

6 novembre 1918.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

THEOPHRASTEA

QUELQUES CONJECTURES SUR LE TEXTE DES *CARACTÈRES*

Préparant une édition des *Caractères* de Théophraste, j'ai été amené à émettre sur ce texte si altéré un certain nombre de conjectures personnelles. Ce sont ces conjectures, ou plus exactement un choix d'entre elles, que je soumets ici au public savant. Je les crois toutes inédites. Cependant, les *Caractères*, en raison même du lamentable état dans lequel ils nous sont parvenus, ont été l'objet de tant d'études critiques, dispersées dans des recueils très divers, que, malgré la peine que j'ai prise pour me mettre au courant des travaux antérieurs, il se pourrait que plus d'un m'eût échappé et qu'ainsi telle correction que je donne comme mienne ne fût en réalité que du faux neuf. De cette usurpation involontaire je m'excuse, le cas échéant, par avance.

* * *

Tout d'abord, une déclaration est nécessaire. Avec Cobet et H. Diels, je n'admets d'autres sources du texte que les deux mss. parisiens A et B pour les quinze premiers caractères, et le ms. V du Vatican pour les quinze derniers, laissant entièrement de côté les mss. plus récents, que je considère comme de simples copies des précédents.

CAR. I (L'εἴρων) § 1 : ὁ δὲ εἴρων τοιοῦτός τις οἷος προσελθὼν τοῖς ἐχθροῖς ἐθέλειν λαλεῖν (A λαβεῖν B), οὐ μισεῖν.

Texte évidemment altéré : la proposition infinitive οὐ μισεῖν, qu'on ne saurait logiquement rattacher ni à οἷος ni à ἐθέλειν, reste en l'air. D'où multiples conjectures que je ne discuterai pas. Qu'il soit entendu seulement (et cette déclaration vaut également pour tous les passages

suivants) que, là où je suggère une lecture nouvelle, c'est qu'après mûr examen les hypothèses de mes prédécesseurs ne m'ont pas paru satisfaisantes.

Je propose λαθεῖν ὅτι μισεῖ = « L'εἴρων est un homme qui, abordant ses ennemis, veut qu'on ne voie pas qu'il les hait ». Cf. Xénoph. *Mémor.*, III, 5, 24 : οὐ λανθάνεις με, ὦ Σώκρατες, ὅτι ταῦτα λέγεις ἐγχείρων με διδάσκειν. Dans le même sens, on dit également : λανθάνω ὥς. Mais la confusion de ὅτι et οὐ est graphiquement plus vraisemblable.

Car. II (Le κόλαξ), § 10 : καὶ τῶν ἑστιωμένων πρῶτος ἐπαινέσαι τὸν οἶνον καὶ παραμένων εἰπεῖν « ὡς μαλακῶς ἐσθίεις », καὶ ἄρας τι τῶν ἀπὸ τῆς τραπέζης φῆσαι « τουτὶ ἄρα ὡς χρηστόν ἐστι » = « De tous les convives le flatteur est le premier à vanter le vin et à dire : « quel fin gourmet tu es ! » ; et, prenant sur la table quelque chose : « voilà ce qui s'appelle un beau morceau ! ».

Dans cette traduction je n'ai pas rendu παραμένων. De fait, ce participe ne présente aucun sens acceptable. La vraie leçon est, je crois, παρακειμένων [1], mot qui n'a pas été seulement altéré, mais encore remonté d'une ligne par une inadvertance du scribe. J'écrirais donc : καὶ ἄρας τι τῶν παρακειμένων ἀπὸ τῆς τραπέζης : « ayant pris sur la table quelqu'un des mets ». Τὰ παρακείμενα signifie couramment : « ce qui est servi sur la table ». Cf. par exemple, ici même, XX, 6.

Car. V (L'ἄρεσκος), § 9 : « Le vaniteux [2] est homme à acquérir une petite cour à usage de palestre, garnie de poussière : αὐλίδιον παλαιστριαῖον κόνιν ἔχον ».

L'adjectif παλαιστριαῖος ne se rencontre nulle part ailleurs : c'est un monstre. J'écris αὐλίδιον παλαίστραν ἔχον. Lecture à première vue fort éloignée des mss., mais qui se justifie, je crois, par une série d'avatars graphiques, que je restitue ainsi. Un premier copiste, par suite de la persistance en son oreille du son précédent αὐλίδιον, a écrit παλαιστρίδιον. Par une simple confusion de l'A et du Δ, ce mot a ensuite été lu παλαιστριαῖον. A ce barbarisme, un copiste plus lettré a substitué l'adjectif grec παλαιστρικόν, usant pour cela

κὸν
d'une surcharge : παλαιστριαῖον. Mais cette surcharge κὸν, mal interprétée, a été prise pour l'abréviation de κόνιν. D'où la leçon vicieuse de nos mss.

1. Cette leçon se trouve déjà dans les mss. inférieurs ; mais elle est inintelligible, si l'on ne fait pas la transposition que je propose.

2. Malgré le titre général de ce chapitre ἀρεσκείας, les derniers paragraphes (§ 6-10), évidemment déplacés, décrivent non plus le *complaisant*, mais le *vaniteux*.

Car. VI (L'ἀπονενοημένος), § 3 : ἀμέλει δυνατὸς καὶ ὀρχεῖσθαι νήφων τὸν κόρδακα καὶ προσωπεῖον ἔχων ἐν κωμικῷ χορῷ = « L'homme dénué de sens moral est bien capable de danser le cordax sans être ivre, et avec un masque, dans les chœurs comiques ».

La seconde partie de cette phrase καὶ προσωπεῖον — χορῷ soulève de graves difficultés d'interprétation. Que le fait de figurer dans les chœurs comiques y soit présenté comme un trait d'effronterie, voilà déjà un motif d'étonnement. Car, bien loin d'emporter quelque mésestime, c'était en Grèce une fonction publique et quasi religieuse. Mais cette première objection fût-elle résolue, resteraient les mots προσωπεῖον ἔχων, qui font contre-sens, puisque, là où on attendrait une circonstance aggravante, ils énoncent une excuse.

Pour lever cette dernière contradiction, la plupart des éditeurs, il est vrai, insèrent devant le participe une négation : καὶ < οὐκ > ἔχων, ou καὶ < μὴ > ἔχων [1]. Mais je ne sais si le remède n'est pas pire que le mal. Dans la comédie grecque, comme dans la tragédie, les choreutes portaient tous un masque, approprié à leur rôle collectif. Je dis tous; car imagine-t-on l'étrange disparate qu'eût produite, au milieu de ces visages d'emprunt, aux traits conventionnels et outrés, la présence d'un visage naturel? C'est dire qu'aucun chorège athénien n'eût toléré de la part d'un de ses choreutes pareille fantaisie individuelle

Donc, avec ou sans négation, ce membre de phrase demeure inexplicable. Je crois à une interpolation, dont l'origine n'est peut-être pas très difficile à découvrir. En regard du passage suspect, le ms. B porte la glose suivante : κόρδακα · εἶδος αἰσχρᾶς καὶ ἀπρεποῦς ὀρχήσεως. Mais cette glose, si je ne me trompe, n'est pas complète; c'est un débris d'une scholie primitivement plus étendue, qui, englobant les mots incriminés, était à peu près ainsi conçue : κόρδακα · εἶδος α. κ. ἀ. ὀρχήσεως < ὃ ὠρχεῖτό τις > προσωπεῖον ἔχων ἐν τῷ κωμικῷ χορῷ.

Ce membre parasite supprimé, il nous reste un sens excellent : « L'éhonté est un homme capable de danser sans être ivre le cordax ». Entendez dans les banquets. Le *cordax*, originairement danse de théâtre, s'était en effet introduit dans les buveries (συμπόσια) ou orgies, qui si souvent suivaient les repas grecs. Entre autres exemples, rappelons le passage de la seconde *Olynthienne* (§ 18), où Démosthène reproche à Philippe et à ses courtisans de se livrer après boire à cette gesticulation obscène. Ici le grief adressé à l'éhonté est double. D'une part, il danse νήφων, c'est-à-dire sans même avoir l'excuse de l'ivresse (sur cet étrange préjugé grec, cf. Car. XII, fin); et secondement la danse qu'il exécute est le cordax, que s'interdisaient les honnêtes gens.

1. L'emploi de μή serait ici plus correct que celui de οὐ ; mais l'usage de Théophraste lui-même permet l'une ou l'autre négation.

§ 9 : καὶ τοὺς τόκους ἀπὸ τοῦ ἐμπολήματος εἰς τὴν γνάθον ἐκλέγειν.

Deux corrections s'imposent : 1° La syntaxe exige après τόκους le redoublement de l'article : τοὺς τόκους < τοὺς >. 2° Je ne crois pas qu'on puisse construire directement εἰς τὴν γνάθον avec ἐκλέγειν = « prélever des intérêts (pour les fourrer) dans sa bouche. » J'écris donc εἰς τὴν γνάθον < ἐγκάπτων > ἐκλέγειν : le verbe ἐγκάπτειν est le terme généralement employé, en parlant de cette habitude qu'avaient à Athènes les gens du peuple d'emmagasiner dans leur bouche les pièces de menue monnaie (Aristoph., *Guêp.*, 971 ; Alexis, Λέβης, fr. 128).

Car. VII (Le λάλος), § 3 : καὶ ἑτέρας ἀρχὰς τοιαύτας πορίσασθαι.

Il s'agit des réflexions, suggestions, objections par lesquelles le bavard coupe incessamment la parole à son interlocuteur. Le mot ἀρχάς, pour caractériser ces interruptions, est tout à fait impropre. Quant à la variante ἀφορμάς (= points de départ, occasions, prétextes) que donnent les mss. inférieurs, c'est sûrement une conjecture, sans autorité. Je préférerais ἔριδας (= querelles, chicanes) : mot qui, surtout écrit en onciales, n'est pas très différent de ἀρχάς. H. Diels a proposé ταραχάς, qui, graphiquement, serait plus vraisemblable encore ; mais je doute que le mot ait été jamais employé en ce sens (difficultés, tracasseries ?).

§ 4 : καὶ ὅταν γε τοὺς καθ' ἕνα ἀπογυμνώσῃ.

Le verbe ἀπογυμνώσῃ (= mettre à nu) est corrompu. Le sens attendu est : « lorsqu'il a *fatigué, ennuyé* les individus ». Or, pour obtenir ce sens, nous n'avons qu'à changer une lettre : ἀπογυμνάσῃ. Le verbe ἀπογυμνάζειν signifie, en effet, proprement « exercer, fatiguer » (Eschyl., *Sept*, 441 ; Aristot., *Hist. anim.*, IX, 40, 12). Cf. encore ἀγύμναστον = « non fatigué » (Sophoc., *Trachin.*, 1083 ; Eurip., *Hélén.*, 533).

Car. VIII (Le λογοποιός), § 2 : πόθεν σὺ καὶ λέγεις τί καὶ πῶς ἔχεις περὶ τοῦδε εἰπεῖν καινόν ;

Les éditeurs ponctuent, transposent, altèrent de façons très diverses cette suite de questions. J'écris : « πόθεν σύ ; » καὶ « λέγεις τί ; » καὶ « πῶς < οὐκ > ἔχεις περὶ τοῦδε εἰπεῖν καινόν ; » = « D'où viens-tu ? — Quelle nouvelle apportes-tu ? — Comment se fait-il que tu ne saches rien de nouveau sur la chose ? »

J'ai inséré la négation οὐκ après πῶς. On connaît cet idiotisme usuel : πῶς οὐ θαυμαστόν = n'est-il pas étonnant... ?

Ibid. καὶ ὡς ἐπιβαλὼν ἐρωτᾶν = « Et reprenant la parole, le nouvelliste demande. »

Ὡς dans cette phrase est un intrus. On a généralement admis une lacune après ce mot : exemple, ὡς < τάχος > ἐπιβαλών (Diels). Plus simplement j'y verrais une dittographie, mal lue, de l'abrévia-

tion de καί. On sait combien ces deux sigles se ressemblent. J'écrirais par conséquent καὶ [ὡς] ἐπιβαλών.

§ 9 : καὶ πάντα διεξιὼν πῶς οἴεσθαι πιθανῶς σχετλιάζειν λέγων.

Passage inintelligible. Nombre de conjectures, dont aucune ne me paraît probable. En lisant au lieu de πῶς οἴεσθαις, mots dénués de signification, ὡς οἷόν τε, on obtient le sens suivant : « Et, tout en racontant les choses en détail, il y joint de la façon la plus persuasive des lamentations, disant... ». Il est vrai que la locution ὡς οἷόν τε est normalement suivie du superlatif (en sorte que πιθανώτατα serait plus conforme à l'usage). Cette règle cependant ne paraît pas absolue. Cf. Xénoph., *Anab.*, II, 6, 8.

Car. IX (L'ἀναίσχυντος), § 8 : καὶ εἰπεῖν ὅτι λέλουται ἀπιὼν κακεῖ οὐδεμία σοι χάρις.

Il s'agit d'un impudent qui s'est introduit dans un établissement de bains, s'est versé lui-même, malgré les protestations du baigneur, un broc d'eau chaude sur le corps, et s'esquive sans payer.

Ici encore beaucoup d'hypothèses fantaisistes. Peut-être cependant n'y a-t-il rien à corriger. Ramenons simplement à ses deux éléments composants la crase κἀκεῖ, et écrivons : καὶ « ἐκεῖ οὐδεμία σοι χάρις » = « Il déclare en s'éloignant que le voilà baigné et (ajoute) : Il n'y a là aucun motif de reconnaissance envers toi », c'est-à-dire « et je ne t'en dois aucun gré ». Ἐκεῖ signifie en ce passage ἐν τούτῳ (= ἐν τῷ λοῦσθαι). Cf. par exemple Isée, VI, 47.

Car. XI (Le βδελυρός), § 7 : καὶ δεικνύειν δὲ τοῖς ἀπαντῶσι τὰ ὠψωνημένα καὶ παρακαλεῖν ἐπὶ ταῦτα = « Le mauvais plaisant montre aux gens qu'il rencontre les provisions qu'il a faites et les invite *à cela* ».

Ταῦτα, encore qu'aucun éditeur, à ma connaissance, n'ait suspecté ce mot, n'est pas seulement une platitude, c'est une impropriété intolérable. Je restitue sans hésiter ἐπὶ δαῖτα = « il les invite au festin ». Cf. Xénoph., *Cyrop.*, IV, 2, 37; Plat., *Phèdr.*, 247 B; Hérodote, Euripide *(passim)*. Bien qu'usité à l'occasion en prose, le mot a une couleur poétique, qui convient bien à l'emphase ironique de cette invitation.

Car. XVIII (L'ἄπιστος), § 6 : καὶ τὸ ἱμάτιον δὲ ἐκδοῦναι δεινὸς οὐχ ὃς < ἂν >[1] βέλτιστα ἐργάσηται, ἀλλ' ὅταν ᾖ ἄξιος ἐγγυητὴς τοῦ κναφέως.

L'équilibre de cette phrase exige absolument dans le premier membre le datif τῷ κναφεῖ. J'écris : δεινὸς < τῷ κναφεῖ > οὐχ ὃς...

1. Correction : le *Vaticanus* porte οὐχ ὡς βέλτιστα.

Car. XX (L'ἀηδής), § 6 : καὶ ἐσθίων δὲ ἅμα διηγεῖσθαι ὡς ἐλλέβορον πιὼν ἄνω καὶ κάτω καθαρθείη = « A table, le fâcheux raconte qu'ayant pris de l'ellébore, il a évacué par en haut et par en bas ».

Ce n'est qu'à l'époque chrétienne qu'on a commencé, après le présent d'un verbe *dicendi* construit avec ὅτι ou ὡς, à employer l'optatif *pour énoncer des faits passés*. Mais à l'époque classique, l'indicatif, en pareil cas, était de rigueur. L'optatif καθαρθείη, bien qu'il paraisse n'avoir offusqué aucun critique, est donc ici un véritable solécisme. Théophraste n'avait pu écrire que l'indicatif; et, par suite, je restitue ἐκαθάρθη.

§ 10 : καὶ παρακαλῶν δὲ ἐπὶ τοῦ ποτηρίου εἰπεῖν ὅτι τὸ τέρψον τοὺς παρόντας παρεσκεύασται καὶ ὅτι αὐτὴν, ἐὰν κελεύσωσιν, ὁ παῖς μέτεισι παρὰ τοῦ πορνοβοσκοῦ ἤδη = « Pendant la buverie, excitant ses convives, il leur dit que les dispositions sont prises pour leur agrément et que, s'ils le veulent, l'esclave ira *la* chercher chez le prostitueur ».

Le pronom personnel féminin αὐτήν ne rappelle, dans cette phrase, aucun substantif précédemment exprimé. Que par conséquent le texte soit gâté (bien que nulle part je n'aie trouvé de doute émis au sujet de ce mot), c'est chose incontestable. Comme le prouve la fin de la phrase (ὅπως ὑπ' αὐτῆς αὐλώμεθα), il s'agit d'une joueuse de flûte. N'est-il pas permis dès lors de penser que la leçon originale était αὐλητρίδα, et que le prétendu pronom αὐτήν en est une abréviation mal interprétée, ou peut-être un débris ?

Car. XXI (Le μικροφιλότιμος), § 5 : καὶ ἀποδιδοὺς μνᾶν ἀργύριον (corrigé en ἀργυρίου) καινὸν ποιῆσαι ἀποδοῦναι.

Inintelligible, principalement à cause du mot altéré ποιῆσαι. Je propose de lire : ἀργυρίου καινοῦ πᾶσαν ἀποδοῦναι = « Quand il acquitte une dette d'une mine, il l'acquitte *toute entière* (πᾶσαν) en argent neuf ». Cf. pour l'ensemble de la construction, XXX, 13.

Car. XXII (L'ἀνελεύθερος), § 7 : καὶ ἐξ ἀγορᾶς δὲ ὀψωνήσας τὰ κρέα αὐτὸς φέρειν τὰ λάχανα ἐν τῷ προκολπίῳ.

Texte inacceptable, parce que : 1° la copule καί est nécessaire devant τὰ λάχανα; 2° la structure même de la phrase semble dénoncer la perte, après τὰ κρέα, d'un complément circonstanciel, qui faisait antithèse ou, du moins, pendant à ἐν τῷ προκολπίῳ. D'après l'analogie de VI, 8 (ἔχων ἐχῖνον ἐν τῷ προκολπίῳ καὶ ὁρμαθοὺς γραμματειδίων ἐν ταῖς χερσίν), je comblerais comme suit la lacune supposée : φέρειν < ἐν ταῖς χερσὶν καὶ > τὰ λάχανα... = « Au retour du marché, l'avare rapporte lui-même la viande dans ses mains et les légumes dans le pli de sa ceinture ».

§ 10 : καὶ τῇ γυναικὶ δὲ τῇ ἑαυτοῦ προῖκα εἰσενεγκαμένῃ μὴ πρίασθαι θεράπαιναν, ἀλλὰ μισθοῦσθαι εἰς τὰς ἐξόδους ἐκ τῆς γυναικείας παιδίον τὸ

συνακολουθῆσον = « Bien que sa femme lui ait apporté une grosse dot[1], au lieu de lui acheter une servante, il lui loue un petit esclave pour l'accompagner dans ses courses au marché des femmes ».

Les mots ἐκ τῆς γυναικείας prêtent à une triple critique. D'abord, c'est arbitrairement et pour les besoins de la cause qu'on attribue à ἡ γυναικεία (s.-ent. ἀγορά) le sens de « marché des femmes, marché fréquenté par les femmes » : nulle part il n'y a d'exemple de cette locution abrégée. En second lieu, la grammaire exigerait la répétition de l'article τάς devant ἐκ. Enfin, on attendrait tout au moins εἰς τὴν ἀγοράν bien plutôt que ἐκ τῆς ἀγορᾶς. Pour ces diverses raisons, sans doute, Foss corrige en εἰς τὰς ἐξόδους τὰς γυναικείας = « pour les sorties du sexe féminin ». Mais, cette correction même admise, qui ne voit que le tour tout général de l'expression dénonce de lui-même un commentaire, une glose? Les termes αἱ γυναικεῖαι ἔξοδοι paraissent d'ailleurs avoir été une formule légale. Exemples : Plat., *Lois*, VI, 784 D; Plutarq., *Solon*, 21. En résumé, je regarde comme interpolés et mets entre crochets les mots [εἰς τὰς ἐξόδους ἐκ τῆς γυναικείας].

§ 12 : καὶ ἀναστὰς τὴν οἰκίαν καλλῦναι καὶ τὰς κλίνας ἐκκορῆσαι.

Le second verbe ἐκκορῆσαι (« balayer ») est tout à fait impropre. Mais le remède est à portée de la main. Nous voyons ici le ladre, à son lever, faire l'office de fille de chambre. Cet office consistait sûrement, en Grèce comme chez nous, à balayer la maison (τὴν οἰκίαν καλλῦναι) et à faire les lits. Or, « faire un lit » se dit en grec κλίνην στρωννύναι. Je corrige donc, en pleine sûreté : τὰς κλίνας στορέσαι.

§ 13 : καὶ καθεζόμενος παραστρέψαι τὸν τρίβωνα ὃν αὐτὸ (abréviation ambiguë =αὐτὸς ou αὐτὸ) φορεῖ.

Passage obscur. 1° Quel geste est désigné au juste par le verbe παραστρέψαι? Faut-il entendre que, pour ménager son vieux manteau, le ladre le retrousse, le relève avant de s'asseoir? Ou bien encore qu'il le plie avec soin et le dépose à côté de lui? Ou enfin qu'il le retourne à l'envers et s'en fait un coussin sur lequel il s'assied? 2° Faut-il lire αὐτὸς ou corriger en αὐτὸν, et quel sens donner à ce pronom?

J'écris αὐτὸς et j'interprète ainsi : « Il retourne à l'envers (pour s'asseoir dessus) le vieux manteau qu'il a apporté lui-même (à cette intention) ». La scène, évidemment, se passe dans un lieu public, stoa ou théâtre. Rappelons-nous qu'en ces endroits les Athéniens riches se faisaient ordinairement accompagner d'un esclave, porteur d'un coussin destiné à atténuer la dureté des sièges de pierre (cf. par exemple II, 11). Ici l'avarice du personnage se révèle aux trois traits suivants. Il utilise en guise de coussin un vieux manteau. Secondement, il s'efforce néanmoins de ménager encore cette guenille, en la retour-

1. J'écris προῖκα < πολλὴν >...

nant à l'envers. Enfin, il a apporté lui-même ce coussin improvisé, sans recourir, comme c'était l'usage, à l'aide d'un domestique.

Car. XXIII (L'ἀλαζών), § 5 : καὶ ἐν τῇ σιτοδείᾳ δὲ ὡς πλείω ἢ πέντε τάλαντα αὐτῷ γένοιτο τὰ ἀναλώματα = « Le vantard dit que, lors de la disette, ses dépenses ont monté à plus de cinq talents ».

Au lieu de l'optatif γένοιτο, la syntaxe classique exige ici l'indicatif ἐγένετο. Voyez ce que nous avons dit plus haut p. 218, à propos de XX, 6. A moins d'admettre le potentiel < ἂν > γένοιτο = « il dit que ses dépenses *pourraient bien monter* ».

Car. XXIV (L'ὑπερήφανος), § 3 : καὶ εὖ ποιήσας μεμνῆσθαι φάσκειν.

J'écris : καὶ εὖ ποιήσας μεμνῆσθαι, < εὖ παθὼν δὲ μή >. L'élimination de φάσκειν est justifiée par la présence, à la ligne précédente, de ce même infinitif. Quant au complément proposé, il m'est suggéré par Aristote, *Mor. à Nicomaq.*, IV, 8, 1124 b, lig. 9-11. Décrivant le μεγαλόψυχος, ce cousin germain de l'ὑπερήφανος, Aristote dit : καὶ οἷος εὖ ποιεῖν, εὐεργετούμενος δὲ αἰσχύνεται· τὸ μὲν γὰρ ὑπερέχοντος, τὸ δ'ὑπερεχομένου... *Ibid.*, lig. 12-14 : δοκοῦσι δὲ καὶ μνημονεύειν οὓς ἂν ποιήσωσιν εὖ, < ὑφ' > ὧν δ'ἂν πάθωσιν οὔ · ἐλάττων γὰρ ὁ παθὼν εὖ τοῦ ποιήσαντος. Ce dernier rapprochement, qui éclaire la psychologie de notre personnage, me semble surtout topique.

Car. XXV (Le δειλός), § 1 : ἀμέλει δὲ ἡ δειλία δόξειεν < ἂν > εἶναι ὕπειξίς τις ψυχῆς ἔμφοβος.

L'adjectif ἔμφοβος est très rare et d'emploi exclusivement poétique : je corrige ἐκ φόβου.

Car. XXVI (L'ὀλιγαρχικός), § 1 : δόξειεν δ'ἂν εἶναι ἡ ὀλιγαρχία τις ἰσχύος καὶ κέρδους γλιχομένη.

De l'avis unanime, il manque dans cette définition, avant τις, un substantif féminin, probablement terminé en — ία, ce qui expliquerait sa chute après ὀλιγαρχία. Même omission dans tous les mss. inférieurs, sauf un, le *Rhedigeranus*, qui donne φιλαρχία. La plupart des éditeurs modernes ont adopté cette leçon. A tort, je crois. Ce n'est, à mon sens, qu'une médiocre conjecture personnelle du scribe, qui n'a pas vu qu'elle formait double emploi, tautologie même avec le membre de phrase suivant ἰσχύος γλιχομένη. Ce qu'on désire ici, c'est un terme plus général, psychologique, exprimant le mobile du sentiment oligarchique. Par exemple : φιλοτιμία, ambition ; ou mieux πλεονεξία, esprit de domination. Cf. Plat., *Banq.*, 182 C ; *Gorg.*, 508 A : dans ce dernier passage πλεονεξία est opposé à ἰσότης.

§ 3 : δεῖ... παύσασθαι... ὑπὸ τούτων αὐτοὺς ὑβριζομένους.

Après αὐτοὺς ἡμᾶς exprimé précédemment, la répétition de αὐτοὺς

dans cette phrase est injustifiée et inexplicable. C'est, je pense, une mauvaise lecture pour οὕτως = « il nous faut cesser d'être outragés *ainsi, comme nous le sommes* ».

§ 5 : ἐν τοῖς δικαστηρίοις δεινὰ πάσχομεν ὑπὸ τῶν δικαζομένων.

La leçon δικαζομένων (« les plaideurs ») est indéfendable. Aussi plate qu'arbitraire est la conjecture δικαζόντων (« les juges »). On a généralement accueilli la correction de Meier, très séduisante en effet matériellement, δεκαζομένων. Mais le sens y trouve-t-il également son compte? Si dans les tribunaux athéniens les oligarques étaient maltraités, ce n'est pas que leurs juges eussent été *subornés*, *payés*. Outre que l'achat des consciences eût été fort difficile, vu le nombre toujours élevé des jurés dans chaque cause, les accusateurs étaient pour la plupart des sycophantes besogneux, plus aptes à recevoir qu'à donner. Au vrai, le principal motif de l'aversion des héliastes à l'égard des oligarques, c'était un préjugé de classe : issus de la classe populaire, ils haïssaient d'instinct, *a priori*, tous les riches et les nobles ([Xénoph.], *Rép. des Athén.*, I, 14-16; Isocrat., *Antidos.*, 142). Je serais donc disposé à écrire ὑπὸ τῶν δημοτικῶν. Que l'on n'objecte pas que le mot ressemble peu à la leçon des mss. Celle-ci n'est sans doute qu'un lapsus, écho du terme initial δικαστηρίοις. Et c'est pourquoi on pourrait tout aussi vraisemblablement conjecturer l'un quelconque des synonymes malveillants (κακῶν, χειρόνων, πονηρῶν) par lesquels « le parti des honnêtes gens » (οἱ ἀγαθοί, οἱ χρηστοί, οἱ ἐσθλοί) avait l'habitude, à Athènes, de stigmatiser le peuple.

Car. XXVII (L'ὀψιμαθής), § 1 : ἡ δὲ ὀψιμαθία φιλοπονία δόξειεν ἂν εἶναι ὑπὲρ τὴν ἡλικίαν.

Définition tronquée. L'ὀψιμαθία en effet est une application (φιλοπονία), non pas générale, mais en vue d'une certaine fin déterminée qui est l'instruction, la culture. Je restituerais donc φιλοπονία < περὶ παιδείαν >, supplément que j'emprunte à Isocrate, I, 45.

§ 5 : ἀμέλει δὲ κἄν που κληθῇ εἰς Ἡράκλειον.

Ici encore est tombé un mot essentiel. L'expression : « s'il est invité dans le temple d'Héraclès » n'offre pas un sens complet. Je supplée < συνθύσων > = « pour prendre part à un sacrifice ». Cf. Eurip., *Elect.*, 795 : Démosth., *C. Eubulid.*, 47.

Car. XXVIII (Le κακολόγος), § 3 : καὶ κακῶν δὲ πρός τινα εἰπεῖν κ. τ. λ.

Κακῶν est fautif. Mais, de quelque façon qu'on corrige ce mot, le remède reste insuffisant. Car le mal, à mon avis, est plus étendu. Représentons-nous la composition de ce morceau. A une première interrogation « ὁ δεῖνα τίς ἐστιν; » le médisant a répondu par un portrait peu flatté du personnage ainsi mis en scène (§ 2). Vient ensuite une diatribe violente contre certaines femmes qui habitent dans le voisi-

nage (§ 3). N'y a-t-il pas tout lieu de penser que ce second développement, parallèle au précédent, était amené lui aussi par une question préalable? Question qu'on peut rétablir à peu près ainsi : καὶ ἱκανὸς δὲ πρός τινα < ἐρωτήσαντα · « αἱ γυναῖκες αἱ ἐν τῇ οἰκίᾳ τῇδε οἰκοῦσαι, τίνες; » > εἰπεῖν = « Et il est bien capable de répondre à qui lui demande : « Les femmes qui habitent cette maison, quelles sont-elles? »

Car. XXIX (Le φιλοπόνηρος), § 4 : καὶ τὰ μὲν ἄλλα ὁμολογεῖν ἀληθῆ ὑπὲρ αὐτοῦ λέγεσθαι ὑπὸ τῶν ἀνθρώπων, ἔνια δὲ ἀγνοεῖν.

A la place du mot ἀγνοεῖν (« ignorer »), qui ne convient pas, on attend un verbe signifiant « contester, nier ». Plus voisin du texte manuscrit que toutes les conjectures déjà proposées serait le verbe ἀνανεύειν, qui veut dire « nier d'un signe de tête ». Cf. par exemple, Xénoph., *Cyrop.*, I, 6, 13 (où ἀνανεύω est employé concurremment avec ἀπόφημι et comme synonyme).

Car. XXX (L'αἰσχροκερδής), § 10 : καὶ θοἰμάτιον[1] ἐκδοῦναι πλῦναι καὶ χρησάμενος παρὰ γνωρίμου ἐφελκύσαι πλείους ἡμέρας.

Le participe χρησάμενος a besoin d'un complément. Pour le lui donner, j'écrirais <τὸ> παρὰ γνωρίμου : idiotisme connu. Voyez Krüger, *Griech. Sprachlehre*, 50, 8, 10.

* * *

Avant d'admettre dans mon édition des *Caractères* les conjectures qu'on vient de lire, j'ai cru utile de les proposer au jugement des amis de Théophraste. Si quelques-uns d'entre eux voulaient bien, dans l'intérêt commun de la science française, me communiquer à ce sujet leurs avis éclairés, je leur en serais infiniment reconnaissant.

Oct. NAVARRE.

1. θοἰμάτιον corr. Meineke; ἱμάτιον V.

QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES[1]

XI

Gr. βόρκτον (βορκάτη) sorte de cèdre, βόρασσος (βούρασσος) spathe enveloppant le fruit du palmier, datte enfermée dans son envelo pe.

Depuis la publication de l'*Etymologisches Wörterbuch der albanesischen Sprache* de G. Meyer (1891), il est connu et enseigné que le gr. βράθυ n. (sorte de genévrier), mot qui se lit chez Galien (131-203 de notre ère) puis chez Alexandre de Tralles (VIe siècle), de même que le lat. *bratus* (sorte de cyprès d'Asie-Mineure), vocable attesté par Pline l'Ancien, est un emprunt[2] (fait indépendamment de *bratus*) à une langue sémitique du nord-ouest, savoir aram. * *b^e^rāθ*, cf. hébr. *b^e^rôš* (et aussi *b^e^rōθ* dans le *Cantique des Cantiques*, 1,17) avec le sens de « cyprès ».

Personne en revanche n'a songé à rapprocher de ce double emprunt, officiellement reconnu depuis plus d'un quart de siècle, deux autres mots grecs, que ni la forme ni le sens ne permettent d'en séparer, savoir βόρκτον (βορκάτη), sorte de cèdre, et βόρασσος (βούρασσος) synonyme de ἐλάτη dans l'acception spéciale de ce mot (quand il équivaut à σπάθη), savoir : spathe enveloppant le fruit du palmier, datte enfermée dans la σπάθη[3].

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XIV, 1912, p. 53-54 et 262-266 ; t. XV, 1913, p. 25-27 et 399-404 ; t. XVI, p. 41-44 et 393-398 ; t. XVII, p. 98-100 ; t. XVIII, p. 12-18 ; t. XX, p. 1-8 et 164-168. Voir aussi, t. XIII, 1911, p. 421-423 et, pour l'origine anatolienne des Étrusques, t. X, 1908, p. 278, t. XIII, 1911, p. 423, t. XV, 1913, p. 404 (note à la p. 403).

2. Pour le grec, v. Boisacq, *Dictionnaire*, p. 131 (mais ici il faut lire βράθυ au lieu de βράδυ), pour le latin, Walde, *Wörterbuch*², p. 96 (mais ici il convient de supprimer l'ar. vulg. *brot* « cyprès » qui, d'après un renseignement dû à M. l'abbé Féghâli, paraît n'avoir aucune existence réelle. M. Dorville, ancien consul de France à Damas, Djedda et Mascate, ignore également le mot.

3. σπάθη lui-même a — entre autres sens — celui de « tige de la feuille et de la fleur mâles du palmier ».

D'après le *Thesaurus*, βόρατον est attesté au moins un siècle plus tôt que βράθυ, chez Diodore de Sicile, dans sa description de l'Arabie Heureuse (II, 49, 4) : ἐν δὲ τοῖς ὄρεσιν οὐ μόνον ἐλάτη καὶ πεύκη φύεται, ἀλλὰ καὶ κέδρος καὶ ἄρκευθος... καὶ τὸ καλούμενον βόρατον, soit donc : « dans les montagnes croît non seulement le sapin et le pin, mais aussi le cèdre, le genévrier[1] et l'arbre qu'on appelle *boraton.* » Le mot est ensuite employé par Symmaque (IIIe siècle), dans sa traduction du Psaume 149, v. 9, pour rendre l'hébr. *'ĕrĕz* (au pluriel dans le texte : *'arāzīm*, vulg. *cedri*). Et, au IIe siècle, un autre traducteur de la Bible, Aquila, avait dérivé de βόρατον un adjectif βοράτιναι (au lieu de κυπαρίσσιναι) pour rendre *b^erōθīm*[2]) « (de) cyprès » dans le passage cité du *Cantique* (1, 17), texte original : *qōrōθ bottēnū* 'ARĀZĪM | *rāHīṭēnū* (*rahīṭenū*) B^eRŌΘÎM, Vulgate : *tigna domorum nostrarum* CEDRINA : *laquearia nostra* CYPRESSINA (on voit qu'ici la Vulgate rend *b^erōθ* par « cyprès », tandis qu'ailleurs elle le traduit par *abies* « sapin) ».

A côté de βόρατον on trouve aussi une forme féminine βοράτη dans l'*Append. Gloss. Graec. Med.* cité par le *Thesaurus*, soit en résumé βόρατον, βοράτη avec les sens de κέδρος μεγάλη et de ἀγρία κυπάρισσος.

Pour ce qui est de βόρασσος « spathe enveloppant le fruit du palmier, datte enfermée dans son enveloppe », le terme est connu par Dioscoride (milieu du Ier siècle de notre ère), 1, 54, 150, etc. Le sens de « datte » résulte pour ce mot du passage 1, 150 où on lit : ὁ περιεχόμενος δὲ ὑπ' αὐτῆς καρπὸς ἐλάτη καλεῖται, ὑπ' ἐνίων δὲ βόρασσος. Ce passage établit aussi le fait important de la synonymie de ἐλάτη (dans son acception particulière) et de βόρασσος. Il est à noter enfin que, plus bas dans le texte de Dioscoride, on lit βούρασσος[3] qu'on a corrigé

1. Il s'agit sans doute ici d'une grande espèce de genévrier *(Juniperus excelsa)*, espèce voisine du *Juniperus sabina* que les Grecs nommaient βράθυ (v. plus haut), appelé « cyprès de Crète » à cause de sa ressemblance avec le cyprès : cf. Dioscoride, 1, 103, Pline l'Ancien, XXIV, 61). « Selon Théophraste, *HP.*, III, 12, on donnait même le nom de κέδρος au genévrier oxycèdre ou petit cèdre et au genévrier de Phénicie, cf. Pline XIII, 11. » Ces renseignements ont été puisés dans le *Dictionnaire de la Bible* de Vigouroux.

2. L'identité de *b^erōθ* et de βόρατον n'échappait donc dans l'Antiquité à aucun sujet parlant grec pour peu qu'il connût le mot sémitique.

3. Ποιεῖ πρὸς ὅσα καὶ ὁ βούρασσος.

en βόρασσος bien que la correction inverse fût tout aussi acceptable et qu'on pût rétablir au contraire βούρασσος dans tous les passages, étant donnée l'origine précise du mot, v. pl. bas, pp. 227, 228 et 230.

Il est sans doute inutile de démontrer que βόρατον (βοράτη) n'est autre chose que l'aram. **bʿrāθ* (hébr. *bʿrōš*, aramaïsé *bʿrōθ*), car on admet sans difficulté l'emprunt dans le cas de βράθυ, quoique ce dernier ne désigne qu'une sorte de genévrier, *bratus* lui du moins étant défini comme une « sorte de *cyprès* d'Asie-Mineure ». Mais on a vu que βόρατον peut signifier « grand cèdre » ou « grand genévrier » aussi bien que « cyprès sauvage » (*Appendix.....*). De plus, le flottement du sens entre « cyprès », « cèdre », « genévrier » et même « pin, sapin » est un fait constaté pour le mot sémitique originaire. Suivant le *Dictionnaire de la Bible* (pour le « cèdre », v. les col. 374-379; pour le « cyprès », les col. 1171-1175 du t. I), les Septante traduisent *bʿrōš* tantôt par κυπάρισσος « cyprès », tantôt par ἄρκευθος « genévrier », tantôt par κέδρος « cèdre (se rappeler que κέδρος en grec signifie « genévrier » en même temps que « cèdre ») [1], tantôt même par πεύκη, πίτυς « pin » (ou par les adjectifs correspondant à ces différents mots). De son côté, la Vulgate, on l'a rappelé, traduit toujours *bʿrōš* par « sapin » ou par l'adjectif correspondant *abiegnus*, sauf dans le passage du *Cantique* (1,17) où elle le rend par « cyprès » et dans un passage des *Paralipomènes* [2], II, chap. 2, 7, où elle emploie *arceuthina* (de genévrier) qui n'est que la transcription de l'ἀρκεύθινα des Septante. Une fluctuation analogue se constate pour le mot *'ĕrĕz*, pl. *'arāzīm* que les Septante traduisent toujours par κέδρος, sauf dans un passage d'Ézéchiel où il s'agit de mâts et où ils ont : ἐλατίνους (ἱστούς) « (mâts) de sapin », texte original : BᵉRŌŠĪM *miśśanīr bānū lāχ 'ēθ-kol-luHaθayim* | 'ĔRĔZ *millᵉβānōn laʿasōθ tōrĕn ʿūlayiχ*, ce que la Vulgate traduit : « ABIETIBUS *de Sanir exstruxerunt te cum omnibus tabulatis maris* (mot ajouté) | CEDRUM

1. « Parmi les quatre espèces de cèdre dont parle Pline (XIII, 11) il n'y en a qu'une qui soit le véritable cèdre, celui qu'il appelle aussi *cedrelate*, c'est-à-dire cèdre-sapin » (*Dict. Bibl.*, I, art. *Cèdre*). Cf. ὀξύκεδρος composé de ὀξύ-η « hêtre » et de κέδρος.

2. Message de Salomon à Hiram, roi de Tyr : *šᵉlaH lī ʿaṣē 'arāzīm bᵉrōšīm... millᵉβānōn*, « envoie-moi des bois de cèdres, de genévriers *(sic)*... du Liban ».

de Libano tulerunt ut facerent tibi malum. » De même, *'arz*, correspondant arabe de l'hébr. *'ĕrĕz*, est bien employé de nos jours pour le cèdre, mais il l'est aussi pour d'autres conifères; de même encore κυπάρισσος dans un passage de l'*Ecclésiastique* (1, 11) dont on n'a, on le sait, que l'interprétation grecque, pourrait être la traduction soit de *b^erōš*, soit de *'ĕrĕz*, soit même de *tivzāh* f., ce dernier étant proprement le nom hébreu de l'« yeuse » ou du « rouvre » (cf. *Revue*, 1909, p. 187); enfin, le mot qui signifie « cèdre » dans les inscriptions assyriennes *(erinu, irini)* est *exactement* de la même racine que l'hébr. *'ōrĕn* qui signifie « pin ».

'Ελάτη « sapin » est donc un des sens de l'hébr. *b^erōš (b^erōθ)* et mots apparentés, et de fait on a vu que les Septante admettent eux-mêmes une fois cette interprétation[1]. En conséquence, il n'y a aucune raison de sens qui s'oppose à ce qu'on voie dans βόρασσος, comme dans βόρατον, un emprunt à la même source que βράθυ, etc., puisqu'une des acceptions de ἐλάτη « sapin » est précisément : « fruit du palmier enveloppé de sa gaine. » Il est vrai que, dans ce sens, ἐλάτη doit être regardé comme un simple « emprunt de traduction ». Au témoignage de Dioscoride, en effet, on employait dans cette acception particulière soit βόρασσος, qui n'est qu'un vocable étranger accommodé à la grecque, soit ἐλάτη, dont le sens propre est « sapin », mais auquel on avait, en grec, attribué la valeur de βόρασσος à l'imitation du mot sémitique *b^erōš* (ou congénère), dont un des sens est également « sapin, mais qui, dans la langue originaire — on verra plus bas qu'elle se laisse déterminer avec plus de précision — désignait en même temps une partie déterminée du palmier-dattier.

Ce qui, enfin, lève toute hésitation[2] pouvant tenir au sens

1. Dans le passage visé (Ézéchiel, XXVII, 5) *b^erōš* est associé à *'ĕrĕz* comme l'est *b^erōθ* au même mot dans *Cant.* 1, 17. Cette association était habituelle, ainsi qu'on le voit par *Ecclésiastique* 24 (Vulgate) : *quasi* CEDRVS *exaltata sum in Libano et quasi* CVPRESSVS *in monte Sion* (plus cinq autres passages des textes proprement hébraïques). Elle se retrouve chez les auteurs classiques : Verg. *Georg.* II, v. 443, *nauigiis pinos, domibus* CEDROSQUE CVPRESSOSQUE (v. *Dict. Bibl.*).

2. Cf. aussi le fait remarquable que le syr. *guṗr-ā̃*, correspondant exact de l'hébr. *gōφĕr* « arbor picea » (d'où le gr. κυπάρ-ισσος, v. *Revue*, 1910, p. 162), signifie — presque identiquement à βόρασσος — « enveloppe de la fleur du palmier ».

spécial de βόρασσος, c'est l'existence en arabe classique de *birs-iyān-u*ⁿ « sorte de datte », mot que l'on ne peut évidemment séparer ni de βόρασσος ni de *b*ᵉ*rōš* et de sa famille. Malgré la difficulté que constitue, dans le mot arabe, *s* (au lieu du θ attendu) en face du **t* > θ araméen et du *š* hébreu, il est pourtant impossible de voir dans *birs-iyānu*ⁿ le dérivé d'un terme réemprunté au gr. βόρασσ-ος lui-même. Il serait acceptable en revanche de reconnaître dans *birs-iyānu*ⁿ l'adaptation arabe d'un mot babylonien de même sens (avec une forme **birs*- de la racine qui serait **birš*- en assyrien). C'est ainsi par exemple que l'himyarite *ṣarfu*ⁿ « argent » n'est qu'un emprunt à l'assyro-babylonien de même sens *ṣarpu* (cf. R. Basset, *MSL.*, t. IX, p. 66). Il est par ailleurs hors de doute que **birš*- serait bien le correspondant assyrien de l'ar. *birs*- dans *birsiyānu*ⁿ, car on possède le mot assyrien qui répond phonétiquement à l'hébr. *b*ᵉ*rōš*, aram. **b*ᵉ*rāθ* [1]. C'est *burāšu* « cyprès » qui permet de reconstituer la physionomie exacte qu'avait en sémitique commun le nom de l'arbre dont il s'agit, soit **burāθu*, forme qui explique directement tous les mots sémitiques attestés (sauf l'ar. *birs-iyānu*ⁿ qui n'est, on l'a dit, conciliable avec elles que dans l'hypothèse d'un emprunt ou dans celle, beaucoup moins probable, d'une vieille alternance *s* : θ existant encore en sémitique commun).

La fertilité proverbiale de la Chaldée en palmiers-dattiers (v. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient* et le *Dictionnaire de la Bible*, IV, col. 2069 qui renvoie à Strabon, XVI, 14, etc.) et l'extrême importance des produits du dattier au point de vue de la civilisation expliquent facilement que le mot ait été emprunté au babylonien par l'arabe. Les emprunts d'une langue sémitique à l'autre ne sont du reste pas rares (v. plus haut), et c'est ainsi que l'assyr. *χurāṣu* « or » a été pris à un dialecte du sémitique occidental (H. Möller, *Vgl. Wtb.*, p. 16). On admettra donc ici que l'assyrien, à côté de *burāšu* identique à l'aram. **b*ᵉ*rāθ* et à l'hébr. *b*ᵉ*rōš*, avait aussi une

1. Au lieu de l'aram. **b*ᵉ*rāθ* cité par Walde (d'après G. Meyer et que nous n'avons pu retrouver), on peut mentionner la forme syriaque de ce mot araméen, *b*ᵉ*rūθ-å*, qui signifie « sapin, cyprès » et aussi « souchet », cf. κύπειρος ... « souchet » à côté de κυπάρισσος.

forme * *birš*– ou que du moins le babylonien possédait la forme correspondante **birs*-, de même racine que *burāšu* « cyprès », * « genévrier », * « pin », * « sapin », terme qui en Babylonie — pays de plaines et région très chaude — avait fait l'évolution sémantique suivante : * « tige de la feuille et de la fleur mâles du palmier >* spathe enveloppant le fruit du palmier > datte enfermée dans son enveloppe », sens dernier qui explique directement celui de *birs-iyānu*^{n}. Le mot de même racine : assyr. *burāšu* (babyl. * *burāsu*) avait dû subir la même évolution, car il paraît évident que *burāšu* ou * *burāsu* est la forme précise supposée par l'emprunt grec βούρασσος (βόρασσος). Si l'on fait abstraction de la finale purement grecque –ος, βούρασσ– est en effet l'adaptation exacte soit de *burāš*–, soit de *buras*–. La voyelle de la première syllabe est identique (si l'on admet la leçon βού-ρασσος), et *très analogue* avec son ο bref et fermé (si l'on préfère βόρασσος). Dans la seconde syllabe, le groupe phonétique assyr. -*āš*- (ou babyl. –*ās*–) est rendu par un groupe équivalent -ασσ–, ce qui fournissait un mot d'aspect bien hellénistique (grec commun) alors que *βόρασος ou *βόρησος eût paru dialectal (éolo-dorien ou ionien) : la gémination dans la finale -σσος pour des mots appartenant à la catégorie sémantique de βόρασσος était du reste familière au grec si l'on en juge par κυπάρισσος (att. κυπάριττος). Il serait au contraire fort difficile d'expliquer le –σσ– de βόρασσος (de même que le sens particulier du mot) en partant de l'aram. *b^e*rā*θ qui présente *t* > θ et, si l'on voulait, pour tourner la difficulté, partir de l'hébr. b^e*rōš*, ce serait alors la voyelle *ō*, rendue par α, qui constituerait une autre difficulté insurmontable. Tout s'explique au contraire dans le moindre détail si l'on place un mot assyrien (babylonien) *burāšu (*burāsu)* à la base de l'emprunt grec.

En résumé, les mots de la famille étymologique dont la racine est * *b–r*–θ en sémitique et qui désignent soit des « cyprès », soit d'autres conifères, soit même des « palmiers » ou leurs fruits, ont, à notre connaissance, été l'objet d'emprunts en

grec à trois reprises différentes[1]. Deux de ces emprunts βόρατον (βοράτη) et βράθυ (dont le genre a été évidemment déterminé par celui du mot δένδρον) ont été faits au même dialecte sémitique, l'araméen, où l'on signale en effet *b^erūθ-ā̊*. Le troisième au contraire provient de l'assyro-babylonien. L'un des deux premiers, βράθυ, porte l'estampille de l'emprunt savant et écrit, le *t* araméen (spirantisé en θ dans la pratique) étant rendu, suivant la règle récente, par θ grec et non par τ comme pour les très vieux emprunts (cf. cette *Revue*, 1913, p. 404 = n. à la p. 403). L'autre en revanche, attesté d'aussi bonne heure que le lat. *bratus*, présente tous les caractères d'un emprunt populaire et oral, le θ (ancien *t^h*) de *b^erūθ-ā̊* étant ramené à la forme *t* (τ) comme il est naturel pour un parler indo-européen ancien (qui n'est ni arménien ni germanique), cf. le lat. *bratus*. La voyelle réduite ^e du même mot est rendue d'autre part par l'à peu près ο, le grec comme les autres langues indo-européennes n'ayant anciennement que des voyelles franches (pleines même lorsqu'elles sont brèves) et ignorant toute voyelle « sourde » ou « réduite » (cf. cette *Revue*, 1913, p. 404). Dans βράθυ le même ^e a été traité comme n'existant pas, — comme par exemple dans le gr. (tardif) κλωβός « cage », emprunté à l'hébr. *k^elūβ* (même sens), v. Boisacq, *Dict.*, p. 473.

L'assyr. *ā* dans *burāšu* indique bien, sans doute possible, une vraie longue *(ā)* pour une époque ancienne, mais, depuis le travail de M. H. Grimme (*Grundzüge der hebräischen Akzent- und Verslehre = Collectanea Friburgensia*, V, 1896) on sait que, en hébreu (et en araméen) on distingue moins entre voyelles longues et brèves qu'entre voyelles de timbre fermé et ouvert, les anciennes longues ayant un timbre différent de celui des anciennes brèves et inversement (comparer les faits analogues en kopte et dans les langues romanes). Pour cette raison, l'aigu de βράθυ — s'il est authentique — n'est pas autrement surprenant. Mais on ne voit pas pourquoi le neutre βράθυ affecte la forme d'un thème en *-u-* plutôt que celle d'un thème

1. Une fois en latin comme en arabe. Il est à noter que lat. *bratus* est à βόρατον, etc. ce que *cupressus* est à κυπάρισσος (Meillet, *MSL.*, t. XV, p. 162). Mais ici l'idiome méditerranéen est bien déterminé : il s'agit de l'araméen.

en -*o*- (*βράθον, cf. βόρατον). Car il est impossible de songer à un emprunt fait à date assez ancienne pour que la finale -*u* du sémitique commun, subsistant dans un araméen très archaïque **buratu*[1], ne fût pas encore tombée à l'époque où le mot a été adapté en grec. Dans ce cas, en effet, on attendrait *βράτυ, et précisément il se trouve que βράθυ est attesté un à deux siècles plus tard que βόρατον. L'accentuation de βόρατον (βοράτη, βοράτιναι) se concilierait parfaitement du reste avec un α long, la quantité de l'*a* du lat. *bratus*, quoique indéterminée, pouvant de même être longue aussi bien que brève.

Nota. — Βόρατον a son intérêt au point de vue de la prononciation réelle de l'araméen (et de l'hébreu), car, s'il est oral et populaire, il renseigne sur l'articulation du ^{e} qu'on appelle *scheva mobile :* c'était bien, comme on le laisse entendre, quelque chose d'analogue à la voyelle labiale du français (généralement dite *e* muet); cet ^{e} est rendu en effet par une voyelle de timbre labial, quand il n'est pas supprimé comme il l'est dans βράθυ ou dans *bratus*[2].

A. CUNY.

1. Cf. assyr. *burāsu.*

2. Si l'on attachait trop d'importance à l'interprétation par o ou à la suppression du même ^{e}, on conclurait que κλωβός est populaire d'un côté en ce qu'il rend le *k* de l'hébreu *k^{e}luβ* par κ (et non par χ comme les mots savants régulièrement transcrits), et que, de l'autre, il est savant en ce qu'il supprime ^{e} comme par exemple βράθυ. Mais on a vu (*Revue*, 1913, p. 403) qu'une seule et même inscription grecque rend une voyelle analogue du lydien tantôt par o, tantôt par *zéro* (Τοβαλμουρα, Τβαλμουροις). Le timbre de telles voyelles était par ailleurs aussi flottant que leur volume. En effet, il est o dans βόρατον, tandis que, dans le surnom araméen βοανεργές (mss. βοανηργές), c'est-à-dire *b^{e}nē rgěš* « (les) fils du tonnerre », Marc, 3, 17 (v. *Dict. Bibl.*, I, col. 1821), le timbre de ^{e} a été rendu en grec par α et non par o, peut-être par influence dissimilatrice du son de transition ^{w} qui se produisait au passage du *b* à l'^{e} et qui, lui, est transcrit en grec par o; *b^{w}anē* révèle ainsi des habitudes de prononciation qui rappellent celles du russe (petit-russien) *b^{w}ó-*, *p^{w}ó-* *k^{w}ó-* au lieu de *bó-*, *pó-*, par exemple *B^{w}óže* « Dieu » voc., pour *Bóže*, *k^{w}óža* pour *kóža* « peau » etc., ou celles des patois lorrains, par exemple *m^{w}ādi* pour **mādi* = franç. *mardi*, *k^{w}āt* pour * *kāt* = franç. *cartes*, etc.

NOTES GALLO-ROMAINES

LXXX

EN SUIVANT LA FRONTIÈRE D'UNE CITÉ GALLO-ROMAINE

Je pose en principe que toute étude d'archéologie celtique ou gallo-romaine doit être faite en fonction de cité : je veux dire par là que tout objet découvert, tout lieu étudié, doit être d'abord placé dans la *civitas,* chez le peuple auquel l'un ou l'autre appartenaient. La vie, les coutumes, l'amour-propre de chaque cité étaient, même dans les temps romains, choses beaucoup plus importantes qu'on ne le pense. Une grande nation, comme celle des Santons ou celle de Nîmes, avait ses mines, ses *figlinæ*, ses sanctuaires et ses dieux préférés, et elle tenait à avoir ses eaux minérales.

C'est pour cela qu'il nous faut, avant toutes choses, bien connaître les frontières des *civitates.* Aucun travail relatif à nos antiquités nationales ne se passera d'une carte de ces cités.

Le malheur est que, pour reconstituer leur domaine, il nous faut recourir presque uniquement à des documents médiévaux, parfois même à des documents tout modernes. Et il n'est pas douteux qu'à l'époque gauloise, comme aux temps romains, comme aux temps barbares, les frontières des diocèses ou des cités ont subi maintes fluctuations.

Malgré tout, ce genre de documents a son très grand prix et peut permettre de préciser à coup sûr. M. Dangibeaud vient d'en fournir une nouvelle preuve, avec sa prudence et son soin coutumiers.

Il a dressé [1], avec un long commentaire, la carte du diocèse de Saintes presque à la veille de la Révolution. Nous sommes aussi loin que possible de l'époque celtique. Je suis cependant

1. Préface (avec carte) d'un Pouillé de 1683, publié dans le t. XLV des *Archives de la Saintonge et d'Aunis.*

la frontière de ce diocèse : et à chaque pas je rencontre des noms qui ne peuvent s'expliquer que par des limites deux à trois fois millénaires.

1° D'abord, voici en trois endroits, à la frontière, des ruisseaux qui s'appellent *la Guirande*, *la Guirlande* ou *l'Aguirande :* 1° vers le Bordelais dans la direction de Blaye ; 2° vers le Bordelais encore du côté de la Dronne ; 3° à l'est du côté de l'Angoumois. On reconnaîtra aisément dans ces noms quelques-unes des étonnantes et nombreuses déformations de ce mot *Icoranda* ou *Ecoranda* qui, à l'époque celtique, s'est appliqué à des lieux frontières.

2° Du côté du Blayais, sur la vieille route de Bordeaux, la première localité qu'on rencontre en sortant du pays de Saintes s'appelle Pleineselve : voilà qui rappelle les landes ou forêts qui, dans les temps primitifs, séparaient les domaines de deux cités.

3° Je remarque, de ce même côté, une paroisse appelée le Pas-d'Ozelle. Je voudrais bien en connaître le nom primitif. Elle me fait songer à ce nom de lieu *Ocelum*, si fréquent dans l'Occident celto-ligure, et placé d'ordinaire à des passages d'une cité à une autre.

4° Près de la Charente, à la frontière est, existe un village appelé *Saintonge* (je désirerais bien connaître le vrai nom médiéval). Bien des fois, à la limite d'une cité, sont des localités qui portent le nom de cette *civitas* ou de la *civitas* immédiatement voisine. Nous avons signalé le lieu de *Triboci* à la frontière entre Triboques et Némètes [1]. Il me semble qu'il y a une *sylva Lugdunensis* du côté où la *civitas* de Lyon finit vers le sud-ouest. Villeparisis n'est pas loin de l'endroit, ce me semble, où, sur la route de Paris à Reims, on quittait la *civitas Parisiorum* pour entrer dans la *civitas* de Meaux. Et je pourrais citer bien des faits de ce genre. Il faut revoir de près toute cette toponymie à ethniques : peut-être, dans les cas de frontières, rappelait-elle des postes, des auberges, des relais, appartenant à une *civitas* [2] et parfois portant son nom.

1. *Revue*, 1913, p. 52.
2. Cf. plus loin, page 235.

5° Sur un vieux chemin de Saintes à Bourges (je le crois du moins), avant la sortie de la Saintonge, est la paroisse actuelle de Brédon : Brédon, c'est l'ancien *Brasdunum*, et ce *dunum* indique bien une forteresse celtique. On peut supposer une forteresse qui gardait la frontière.

6° A gauche ou à l'ouest, c'est la grande route romaine de Saintes à Poitiers. Elle sort de Saintonge, elle entre dans le Poitou, et arrive aussitôt à Aulnay (appelé à tort Aulnay-en-Saintonge) : Aulnay, *Aunedonnacum*, a été, au premier siècle, un lieu de garnison romaine.

7° Du côté de la frontière de l'Angoumois, mais, semble-t-il, dans ce dernier pays, et sur la route d'Agrippa, de Limoges à Saintes, se dressent (près de Saint-Cybardeaux) les ruines de *Germanicomagus,* si magistralement étudiées par M. Gustave Chauvet. Ces ruines, nous savons leur nom et leur destination : c'est un marché *(magus)* et un sanctuaire, un de ces champs sacrés de foire, de jeux et de prières, où se passait la moitié de la vie de nos ancêtres. Et ce champ sacré, comme si souvent en Gaule, est à la frontière.

Remarquez que tous ces souvenirs, noms de lieux et marché de frontière, nous ramènent, soit aux temps romains, soit aux temps celtiques : cette carte du diocèse de Saintes au dix-huitième siècle est pleine de survivances vingt fois séculaires.

Voici une autre remarque qui a son prix pour comprendre l'histoire de nos pays. Jusqu'au troisième siècle au moins, la *civitas* de Saintes comprenait également l'Angoumois; Angoulême ne forma une *civitas* distincte qu'à partir d'Aurélien au plus tôt. Mais il est maintenant bien évident que cette *civitas* existait en germe depuis fort longtemps : toutes ces choses de frontières que nous avons signalées entre Saintonge et Angoumois, le marché de *Germanicomagus* et le nom d'*Ecoranda,* sont choses très anciennes, que Rome n'a pas apportées. Donc, avant les temps romains, Angoumois et Saintonge vivaient chacun d'une vie propre ; et après une période de réunion, le démembrement de la *civitas* de Saintes ne fit que rétablir un état antérieur.

J'ajoute enfin que ce marché, ces noms significatifs,

nous les trouvons à des endroits où la frontière est traversée par de grandes routes. Car c'est surtout à l'endroit où de grandes routes franchissent des limites, que se multiplient les lieux importants, de marché, de prière ou de garde, et, par suite, que s'exerce la toponymie officielle ou populaire.

CAMILLE JULLIAN.

P.-S. — I. **Germanicomagus.** — Je reviens sur *Germanicomagus,* ayant sous les yeux la brochure, devenue très rare, de M. G. Chauvet (*Une ville gallo-romaine près Saint-Cybardeaux, Charente*, Ruffec, 1902).

M. Chauvet corrige d'abord le *Sermanicomagus* de la Table de Peutinger en *Germanicomagus*. La correction s'impose. *Magus* étant dans les Trois Gaules l'équivalent de *forum* en Narbonnaise, *Germanicomagus* est tout aussi naturel que *Drusomagus* dans les Alpes ou *Juliomagus* à Angers, que *Forum Domitii* près de Béziers ou *Forum Neronis* à Carpentras. Et Germanicus ayant gouverné longtemps les Gaules, rien d'étonnant qu'un lieu du pays ait pris son nom.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule trace de Germanicus en Saintonge. Le plus ancien monument de Saintes, l'arc qui ornait l'entrée du pont, est dédié à ce même Germanicus. Or, les arcs de ce genre perpétuaient d'ordinaire le souvenir d'un événement réel, et, dans l'espèce, d'une visite ou d'une entrée : ils remplaçaient et continuaient les arcs de charpente élevés provisoirement au moment de l'arrivée du grand personnage qu'on voulait honorer ainsi. Je suppose donc Germanicus venant de Lyon à Saintes par la voie d'Agrippa, inaugurant sur cette route le marché qui porte son nom, puis entrant à Saintes par le pont que l'arc de pierre devait surmonter : car c'est sous cet arc et par ce pont que débouche cette même voie d'Agrippa.

Les ruines de *Germanicomagus* sont au Bois-des-Bouchauds, commune de Saint-Cybardeaux. M. Chauvet n'y a rien relevé qui rappelle une ville : ni traces de rues ni stèles funéraires. Tout, au contraire, y annonce un rendez-vous de prières et de jeux : fragments de statues et surtout (c'est la ruine essentielle) théâtre considérable. Nous sommes donc en présence d'un lieu à réunions périodiques comme à Champlieu, à Herbord près de Sanxay, à Tintiniac près de Tulle, et cette hypothèse, que suggère l'archéologie, est confirmée à la fois par le nom, *magus* signifiant « marché », et par la situation, à la frontière de deux grands territoires, celui de Saintes et celui d'Angoulême.

Le théâtre m'a paru du type romain. Il est de grandes dimensions : un axe de 107 mètres de diamètre, un rayon de *cavea* de 32 mètres, ce qui a laissé supposer de la place pour 8,500 spectateurs.

Deux sculptures sont à signaler : l'une représentant un aigle prenant son vol, qui fait songer à quelque apothéose de prince; l'autre figurant un avant de navire paraissant porter des armes de guerre ou des combattants. Qu'il y ait là le souvenir et du culte rendu à Germanicus et de ses campagnes navales sur la mer du Nord, ce n'est pas impossible. Mais préciser davantage n'est pas de mise.

Près du théâtre, sur la crête du coteau, il semble qu'il y ait eu une assez grande villa. Et non loin du théâtre encore, on aurait découvert « un banc d'huîtres », vestige de quelque vivier gallo-romain.

Il nous manque à trouver le temple, les thermes, le forum, pour avoir l'essentiel de cette « place de marché », qui fut sans aucun doute aussi un « champ sacré ».

P.-S. — **II. A propos des stations frontières.** — Nous avons déjà signalé (*Revue*, 1917, p. 283) le travail de M. Soyer sur la station d'*Arculla* (Arcole), route d'Autun ou de Roanne à Orléans et Nantes.



Cette station n'est mentionnée que par l'Anonyme de Ravenne. En son lieu et place, l'Itinéraire Antonin et la Table de Peutinger mentionnent la station de *Belca*, qui est aujourd'hui Beauche, à deux milles romains d'Arcole.

Arcole était (si on en juge par les textes médiévaux) dans la cité d'Auxerre, autrefois dépendante des Éduens ou, plutôt, des Sénons; Beauche appartenait à Orléans, c'est-à-dire aux Carnutes. On voit donc que chacune de ces deux cités, Sénons et Carnutes, avait sur la grande route son poste de relais ou de garde, sa station frontière. Et les itinéraires, suivant telle ou telle préférence, indiquaient l'une ou l'autre.

Nous donnons la carte qu'a bien voulu dresser pour nous M. Soyer.

P.-S. — **III. Sanctuaire de frontière.** — On a vu souvent, et on voit dans ce même numéro (p. 234), l'importance extrême que j'accorde, dans la vie sociale de la Gaule (et pareille chose doit être examinée en Grèce ou en Italie), aux sanctuaires, marchés et théâtres de frontières, les trois éléments d'ailleurs n'allant pas l'un sans l'autre. Le sanctuaire de frontière se retrouve dans le christianisme français entre les anciens pays. Voici ce que je lis dans une circulaire épiscopale du diocèse de Bayonne : « Bayonne, le 19 mai 1895. M. le Curé, les Souletins [cf. ici, 1917, p. 263] et les Bas-Navarrais ont fait bâtir, il y a plus de 500 ans, une chapelle à saint Antoine de Padoue, sur les confins des deux pays. Deux fois par an, il y a grande affluence de pèlerins..., etc. ». Il s'agit de la chapelle Saint-Antoine dans Musculdy, près de Mauléon, sise à 706 mètres de hauteur, dans une magnifique situation entre les vallées de la Bidouze et du Gave de Mauléon, situation qui n'est pas sans analogie avec celle de La Madeleine (1917, p. 261) : la convergence des sentiers actuels me fait soupçonner un lieu saint datant de l'Antiquité.

C. JULLIAN.

NOTES D'ARCHÉOLOGIE MARSEILLAISE

I

Porta Gallica et Porte de la Joliette.

On assiste depuis quelques années à Marseille à des tentatives dénotant un état d'esprit singulier. Quelques amateurs se sont mis en tête de retrouver à tout prix des souvenirs et des ruines de la vieille Massilia. On prétend démontrer — par des fouilles et des dissertations — que le mot de Méry : « Marseille est une ville antique sans antiquités », n'est qu'une « galéjade ». Malheureusement ces efforts, déterminés par un patriotisme local enfantin, sont en train de fausser l'histoire archéologique de Marseille. En effet, dans des revues locales et des livres récents, on a pu voir reparaître toute la pacotille étymologique que le XVIIIe siècle nous avait léguée. On a refait une virginité aux théories archéologiques de Grosson ou de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, dont on croyait avec raison être débarrassé à jamais. On est allé plus loin. On montre aux badauds, et malheureusement aussi à des érudits étrangers, une tour et une salle basse de l'ancien couvent des Trinitaires et on les leur présente comme des vestiges de l'époque romaine. Puis, tandis que les uns dissertent gravement sur ces ruines, d'autres demandent aux pouvoirs publics de conserver jalousement ces reliques de la cité antique. Citerai-je aussi le mur grec (!) des Accoules et... je m'arrête.

Il serait certes tentant et facile d'opposer à ces puérilités les faits et les textes précis qui en font justice. Ce sera la tâche d'après guerre. Je ne discuterai donc pas ici l'étymologie que Grosson et des auteurs très contemporains ont donné du nom de la rue *Château-Joly*. Sans s'inquiéter de l'origine de ce mot, sans rechercher les transformations qu'il a pu subir dans le cours des siècles, ils le font tout simplement dériver de *Castrum Julii*, pour pouvoir déclarer tout net que Jules César bâtit une forteresse à Marseille.

J'attends aussi des jours plus favorables pour publier les prix-faits de la tour et de la salle basse des Trinitaires, ces fameuses ruines romaines... qui datent du XVIIe siècle [1].

1. Le prix-fait de la chapelle souterraine est du 29 décembre 1638; celui de la tour — en réalité un simple clocher — est du 20 janvier 1686. Lorsque les circonstances le permettront, je publierai l'histoire archéologique du couvent des Trinitaires, et, par des textes précis, on se convaincra qu'il est impossible de trouver dans ce terrain et ses environs des vestiges antiques.

Aujourd'hui, je m'occuperai du mot *Joliette*, non pas certes pour prendre au sérieux l'explication de Grosson et de nos amateurs modernes qui font venir ce nom de *Julieta* et par abréviation *(sic)* de *Statio Julii*, camp de Jules César[1], mais seulement pour établir l'origine, le sens de ce terme et l'époque à laquelle il se substitua à celui de *Porta Gallica*. On recherchera en outre si un rapport quelconque — lointain ou non, direct ou indirect — a pu exister entre ces deux dénominations de la même porte marseillaise.

* * *

Les documents permettent de résoudre très vite et très complètement ce problème.

Porta Gallica est une expression remontant à l'époque romaine. Elle désignait la porte de la ville s'ouvrant vers l'intérieur du pays gaulois à l'opposite de la *Porta Romana* donnant passage à la voie vers l'Italie. Il n'est pas besoin d'insister, et l'origine du mot *Gallica* ne souffre aucune obscurité. Quant aux transformations que ce terme a subies à travers les siècles, elles sont régulières et d'une amplitude restreinte[2]. Du XIe au XVIe siècle on trouve *Porta Gallica* en latin et *Porta Gallega* en provençal. Aux XVIIe et XVIIIe siècles apparaissent *Porte-Galle, Porte des Gaules, Portugalle*. C'est tout.

Si *Porta Gallica* remonte à l'antiquité, par contre *Joliette* est un

1. *Dissertation sur l'ancien arsenal de Marseille* dans l'*Almanach historique de Marseille* de 1772, p. 159.

2. Voici quelques textes : 1221, 23 novembre : *Porta Gallica* (Albanès, *Gallia Christiana novissima, Marseille*, n° 138). — 1164, 21 janvier : *Portus de porta gallica* (*ibid.*, n° 163). — 1203, octobre : Établissement des Trinitaires *versus portam Gallicam* (Archives des B.-du-Rh., G. *Major de Marseille*, liasse 4). — 1259, 4 mars : Permission aux frères de Sainte Marie du Christ de construire un oratoire *versus portam Gallicam* (*ibid.*, *Livre jaune*, f° 39). — 1299, 17 octobre : Vente d'une maison à *Porta Gallica* (Archives de Marseille, II, *Notaires* ; Minutes de Pascal de Meyrargues). — 1343 : *Insula de Porta Gallica* (Arch. des B.-du-Rh., G. *Évêché*, Reg. n° 18, rubrique). — 1365, 18 août : *Portal de Porta Gallega* (Albanès, *Entrée... d'Urbain V à Marseille*, p. 25, Rapport de G. de Montolieu). — 1382, 4 août : Réception des travaux de la *Porta Gallica* (Arch. de Marseille, DD. Reg. de l'*Agrandissement*, f° 45). — 1460, 19 mars : *loco dicto a Porta Gallega* (Arch. des B.-du-Rh., G. *Major*, Reg. 38, f° 20). — 1592, 8 novembre : « un certain endroict de *Porte Galle* » (Arch. de Marseille, BB, 53, *Délibérations du Conseil*, f° 316). — 1674 : Plan d'une bergerie près la *porte des Gaules* (*ibid.*, II, *Plans*, Boite 1, n° 10. Le mot Joliette, inscrit à l'extérieur, a été mis plus tard). — 1675 77 : Bastide à *Portegalle* (*ibid.*, CC, 91, *Estime des maisons...* f°s 221, 249, etc). — 1695 : On l'appelle encore par corruption le port de *Portegalle* (Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. I, p. 6). — 1732 : Terrain à *Portugalle* (Arch. des B.-du-Rh., G. *Major*, Reg. 36, à la lettre B). — 1743 : *Portegalle* (*Plan de la Ville de Marseille*, par Razaud). — 1790, 23 juillet : *Règlement sur la police du Lazaret...* Il est défendu aux baigneurs qui se baignent dans l'*hanse de la Joliette...*, d'aborder depuis la pointe de *Portegalle* jusqu'à celle de Saint-Martin-d'Arenc (Arch. de Marseille, DD, *Dossier : Remparts*, 1252-1790).

mot tout à fait récent, et cela explique que sa forme n'ait jamais varié[1]. Quoi qu'en dise Grosson, il ne se montre pas avant la fin du XVII[e] siècle[2]. Malgré mes recherches à travers les terriers, livres de censes, chartiers du chapitre de la Major, de l'Évêché ou des couvents voisins, je n'ai pu relever la moindre mention antérieure à 1675[3].

Quant à l'origine et au sens de ce mot, ils sont faciles à établir. *La Joliette* était une propriété adossée au rempart exactement à l'est de l'entrée de la ville à laquelle elle donna son nom. Dans les plans de la fin du XVIII[e] siècle, on la voit bornée au nord par le chemin de la Joliette, et à l'est par celui du Lazaret[4]. Cette *bastide* comprenait deux enclos et un ensemble de constructions avec lavoir, moulin, etc. En 1712, elle appartenait aux sœurs Brémond, et, dans le *Rôle du Dixième*, elle est située au quartier *Saint-Lazare*[5]. En 1714, elle est alors

1. Voici quelques mentions : 1675, 28 juin : mandat payé pour enlèvement de terres à la *Jouliette* (Arch. de Marseille, DD, *Agrandissement*, Reg. 1, cote provisoire). — 1714 : *Saint Lazare* ou la *Joliette* (*ibid.*, CC, 57, f° 1). — 1735 : Maison à la *Joliette* (Arch. des B.-du-Rh., G. *Major*, Reg. 36, à la lettre C). — 1738 : quartier de la *Joliette* (*idem*, lettre A). — 1772 : Porte de la *Joliette* (*Plan géométral de la Ville de Marseille*, par Besson fils). — 1790 : (voir ci-dessus note 2, p. 238). — 1854, 5 août : le port auxiliaire *de la Joliette* (*Bulletin des Lois*, n° 1124). — 1917 : Gare..., place..., quai..., rue... et traverse de *la Joliette* (*Indicateur Marseillais, Annuaire du département des Bouches-du-Rhône*, 1917, pp. 83, 1162 et 1163) — Inutile de dire que la forme *Julieta* n'existe que dans l'imagination de Grosson.

2. On peut surprendre ici un des procédés employés par Grosson pour établir une tradition. A propos de Joliette, il écrit : « Tout ce terrain [du Lazaret où il place le camp de César] a retenu jusqu'ici le nom de quartier de la Joliette... » Cela signifie que Grosson ne prend pas la peine de se référer à un document quelconque.

3. En 1592, on décide qu'à « un certain endroict de *Portegalle* et Arencq, près de la dite ville, se peuvent faire quelques salines » (Arch. de Marseille, BB, 53. *Délibérations du Conseil*, f° 316). — Le terrain choisi en 1663 pour faire un nouveau Lazaret est dit à *Saint-Martin d'Arenc* (*ibid.*, BB, 97, *Délibérations*, f° 164). — Dans le *Cahier des directes de la Major* de 1666, les quartiers désignés aujourd'hui sous le nom de Joliette sont dénommés *Portegalle, Saint-Lazare sive Portegalle, Saint-Martin d'Arenc* (Arch. des B.-du-Rh., G. *Major*, Reg. 41, f°s 3, 4, 5, 42, 72, etc.). — Les documents relatifs à l'ouverture de la Porte des Gaules en 1647 et à sa reconstruction en 1666 ne mentionnent pas la Joliette. — Pas de quartier ou de porte de ce nom dans l'*Estime des maisons et propriétés...* dressé en 1675-1677 (Arch. de Marseille, CC, 91). — Rien dans Ruffi et dans les *Délibérations du bureau de l'agrandissement de 1669 à 1698* (Arch. de Marseille, DD, Reg. (anc. cote : K[r] 5[te], 1[re] série). — Mortreuil (*Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille*, p. 194), au mot Joliette se borne à parler de Portegalle. Fabre (*Les rues de Marseille*, Marseille, 5 vol. in 8°, t. I, pp. 93, 158 et 218) ne fournit aucun renseignement utilisable.

4. Plans de Marseille par Razaud (1743), Besson fils (1772), etc., *Plan topographique de la ville de Marseille..., commencé en 1802, terminé an 1808 et publié en 1824...*, par P. Demarest.

5. 1712 : *État de ce que chaque habitant doit contribuer pour son contingent au dixième* (Arch. de Marseille, CC, 51, f° 49).

Quartier Saint-Lazare.	Rentes	Contributions.
—	—	—
Les d[lles] Bremond sœurs	575 l.	34 l. 10
Le 6 août 1716 attendu la pension de 90 l. aux religieuses.		
S.-Claire d'Ollioule, modéré à 29 l. 2.		

Constatons qu'il n'est pas question dans ce registre d'un quartier de la Joliette.

expressément désignée sous le nom de *Joliette*, tandis que le quartier est dit *Saint-Lazare* ou *la Joliette* [1]. Cette propriété passa ensuite à la famille des Ragueneau de Villemont, puis à celle des Robineau [2]. Saisie en 1790 comme bien d'émigré [3], elle fut rendue en 1793 à son propriétaire Jean Marie Armand Robineau [4] qui la détenait encore en 1810 [5]. Elle disparut lors de la création du boulevard des Dames. Avant donc de désigner une porte de Marseille, *Joliette* fut le nom d'une propriété rurale, du chemin qui y accédait et enfin d'un quartier [6].

A la suite de quelles circonstances *Joliette* se substitua-t-il à *Porte-*

1. 1714 : *Estime des taxes sur chaque propriété du terroir de Marseille concernant le dixième* (*ibid.*, CC, 57 f° 1). Je reproduis exactement les données de ce Registre :

SAINT-LAZARE ou Joliette	Quartier de Saint-Lazare ou la Joliette.	
	2. Les sœurs Bremond, arranté à Jean Ballard... Joliette.	24 l.
p. le 6 aoust 1716	3. Lesd., arranté au Sr Brunet marchand de laine. Lavoir.	12 l.
	4. Lesd., moulin à eau.	12 l.
	attendu la pension de 90 l. aux religieuses S. Claire d'Ollioule, modéré la taxe de 48 à 42. 12.	

2. 1737, 27 janvier : Jean Armand de Ragueneau de Villemont, receveur général des finances de Provence... « a fait donnation entre vifs et pour cause de nopces au dit seigr P. de Robineau [son neveu]... de la propriété ditte la Joliette qu'il possède près la porte de la Joliette dudit Marseille, consistant en lavoirs, terre, moulin et dépendances en quoy le tout puisse consister, affermé a Philippe Tenier, Marguerite Ferry et autres... » (Étude de Me Roux, notaire à Aix, Minutes de J.-B. Thibaud, 1737, f° 684 : *Contrat de mariage de Pierre de Raguenau et de Marie de Meironnet Saint-Marc*).

3. Dans l'*État de consistance* du 16 avril 1790, la propriété est ainsi désignée : Robinot *(sic)*, chanoine de la Major :

Deux grands enclos, deux lavoirs, un moulin à eau, un petit logement et magasin hors la porte d'Aix. Section 12 [erreur pour 24] île 8, n° 1 à 7... revenu 3,200.

Enclos, lavoir et petite maison au même quartier, île 10, n° 8, rev. : 450 f. (P. Moulin, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux, Département des Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 106).

Le *plan de la ville de Marseille avec la désignation des isles suivant l'ancien sisteme du numerotage pour servir aux états comparatifs du nouveau numerotage par l'inspecteur de la petite voirie...*, Marseille, 30 avril 1808 (Arch. de Marseille, II, *Plans*, grand coffre, n° 123), complété par l'*État comparatif de l'ancien numérotage par iles et sections avec le nouveau numérotage par rues* (Marseille, 1808, p. 287 et 288) permet de situer exactement l'emplacement de ces biens.

4. Robineau (Jean-Marie-Armand) ayant été rayé le 2 mars de la liste des émigrés les biens ci-dessus lui furent rendus (Moulin, III, p. 392).

5. Le *plan du boulevard projeté sur le sol des anciennes lices depuis le boulevard Thibaudeau jusqu'à la Joliette*, du 2 octobre 1810, mentionne la *propriété Robineau* (Arch. de Marseille, II, *plans*, carton 3, *alignements*, n° 170).

6. Un projet du 17 avril 1727 par Chevallier pour l'*ouverture d'une place pentagonale et de voies vers la porte d'Aix, le Lazaret et la Joliette* donne une idée de ces quartiers avant leur transformation. Le chemin qui, sur le plan Demarest, est dit chemin de la Joliette, porte le nom de *Chemin des Infirmeries*. Un chemin venant de Saint-Lazare et aboutissant par un cul-de-sac à la tour Sainte-Paule est dit : *chemin de Saint-Lazare à la Joliette*, puis *chemin de la Joliette;* ce sera plus tard la rue Malaval, et c'est à mon avis l'ancienne voie romaine vers Aix. Un autre est dit : *chemin de la Joliette à la porte Rouge* [du Lazaret]. (Arch. de Marseille, II, *plans*, *alignements*, carton 1 à 65, n° 2.)

galle? La *Portagallica* romaine avait été déplacée au Moyen-Age; elle se trouvait alors près la tour Sainte-Paule. Elle fut murée en 1524. En 1647, à la suite d'une réclamation de l'évêque, du chapitre et des notabilités des quartiers de Saint-Jean et de Cavaillon, on décida de « faire l'ouverture de la porte dicte des Gaules qu'est vis à vis et tirant à droicture de la rue *Françoize* jusques à la place dicte de Linchou [1]. » Il s'agit bien d'une entrée nouvelle, puisqu'un consul vient montrer aux maçons l'endroit de la muraille qu'ils doivent *rompre et demollir* [2]. Le prix-fait dit que « la dicte porte des Gaules... sera à present appellée la porte Françoize ». Or, en 1666, le roi donna permission d'ouvrir une porte à « l'endroict des moeurs qui va à droite ligne aux nouvelles Infirmeries ». Le cahier des charges porte : « Articles pour l'édifice de la porte neufve pour donner entrée du côté de Portegalle aux murailles ja faictes... [3]. » On peut conjecturer avec certitude qu'il s'agit de doter l'ouverture faite en 1647 d'une porte monumentale et non de percer une entrée nouvelle. Dans les textes relatifs à ces travaux, la porte est simplement marquée comme « porte proche le couvent de l'Observance » [4]. On le voit donc, il n'y eut pas en réalité de nom ferme et unanime pour désigner cette porte. L'administration l'appelait indifféremment *porte Françoize, porte des Gaules, porte près de l'Observance;* les érudits préféraient *Portegalle*. Ce fut le peuple — souverain en matière de dénomination — qui lui imposa un nom moins savant, plus expressif et plus précis, celui de la propriété qui se trouvait immédiatement à ses abords. *Portegalle* et *Joliette* vécurent quelque temps côte à côte, puis l'expression populaire l'emporta [5].

Des documents produits, il résulte par conséquent que des rapports quelconques — directs ou non — n'ont jamais existé entre *Portegalle*, qui remonte à l'antiquité, et *Joliette*, qui est le nom récent d'une campagne marseillaise [6]. Ajouterai-je que l'opinion de Grosson, faisant dériver *Joliette* de *statio Julii*, reçoit de cet ensemble de textes un coup décisif? Il faut donc espérer que désormais les amateurs enclins à voir partout à Marseille du grec et du romain renonceront à retrouver dans le nom bien français et bien moderne de la *Joliette* un souvenir du siège de Jules César.

E. DUPRAT.

1. *Ibid.*, BB, 83; 7 juin 1647, *Délibérations du Conseil*, f° 202.

2. Le 15 juillet 1647 (*ibid.*, f° 220). Ce qui prouve encore qu'il ne s'agit pas de déboucher une vieille porte, mais d'en ouvrir une neuve, c'est le soin qu'on prend d'en fixer les dimensions aux maçons.

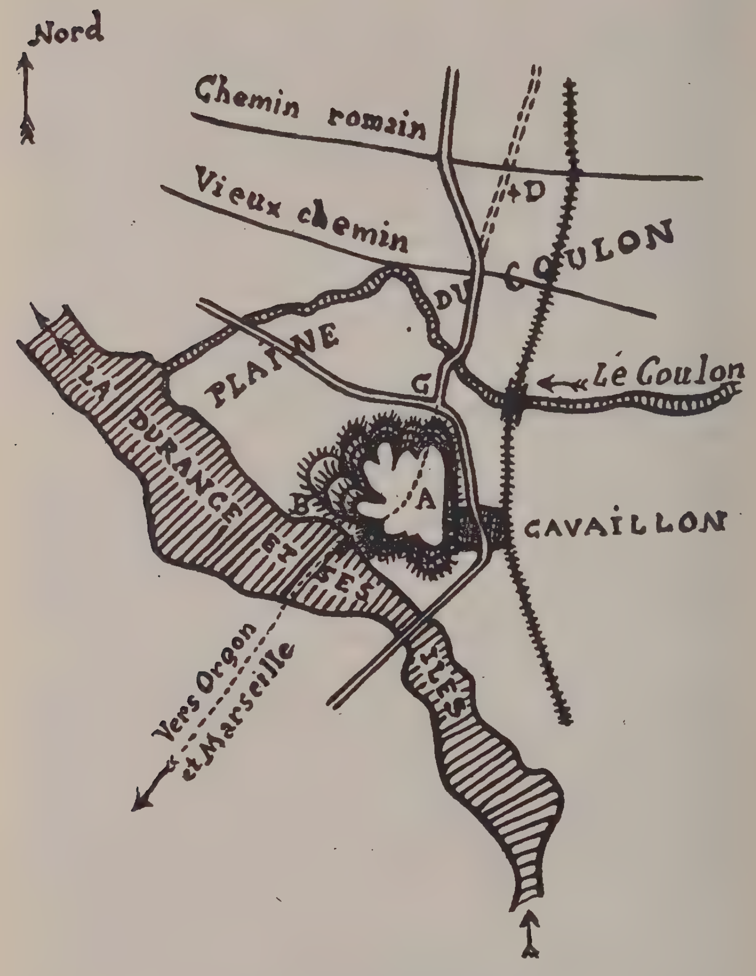
3. *Ibid.*, BB, 100, f° 113, *Délibérations du Conseil*, 16 septembre 1666. Le prix-fait donné à Pierre Puget et à Dominique Gonsollin est du 23 septembre (f° 195).

4. *Ibid.*, BB, 101, f° 6v°, *Délibérations du Conseil*. Quittance d'un acompte par Puget et Gonsollin du 8 novembre 1666.

5. Voir les textes cités (note 2, p. 238, et n. 1, p. 239).

6. Même par l'intermédiaire de la rue *Gallique*, appelée ensuite *Françoise*, sur laquelle j'ai recueilli des textes assez nombreux pour pouvoir déclarer qu'il n'y a rien de commun entre les noms qu'elle porta et celui de Joliette qu'elle reçut plus tard.

A PROPOS DU CIMETIÈRE CELTIQUE DE CAVAILLON



CROQUIS DES ENVIRONS DE CAVAILLON

D'après la carte de l'État-Major au $\frac{1}{80.000}$

LÉGENDE

A. Oppidum de la colline Saint-Jean.

B. Emplacement d'un ancien bac où se trouve une inscription celtique rupestre Chemin d'accès à la ville gauloise.

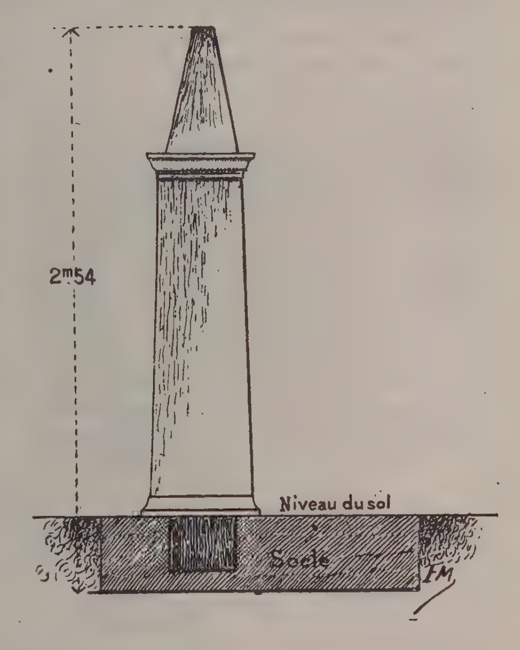
C. Nombreuses sépultures celtiques et romaines. C'est là que fut trouvée la sépulture gauloise à vases polychromes. — Grandes stèles gauloises anépigraphes.

D. Mas de Pernix où furent découvertes plusieurs inscriptions gauloises sur parcours d'une ancienne voie romaine.

F. MAZAURIC.

Nous avons fait allusion (ici, p. 274) au cimetière celtique de Cavaillon, le seul qui ait été constaté, avec un ensemble d'épitaphes, pour les derniers temps de la République. C'est M. Mazauric qui nous l'a fait connaître (cf. *Revue*, 1910, p. 199) dans un article de la *Revue du Midi* (tirage à part, daté de 1910), écrit avec sa précision, sa modestie, sa sobriété coutumières. L'importance de cette trouvaille m'invite à revenir sur ce sujet.

Il est bien vrai que les stèles à inscriptions celtiques n'ont pas été découvertes sur place; mais M. Mazauric a montré qu'elles avaient été extraites d'un même lieu et que ce lieu devait être dans la plaine du Coulon, le long d'une voie antique. Un croquis, qu'a tracé à notre intention M. Mazauric, indique le lieu de la découverte (en D), et celui des principales trouvailles faites à Cavaillon.



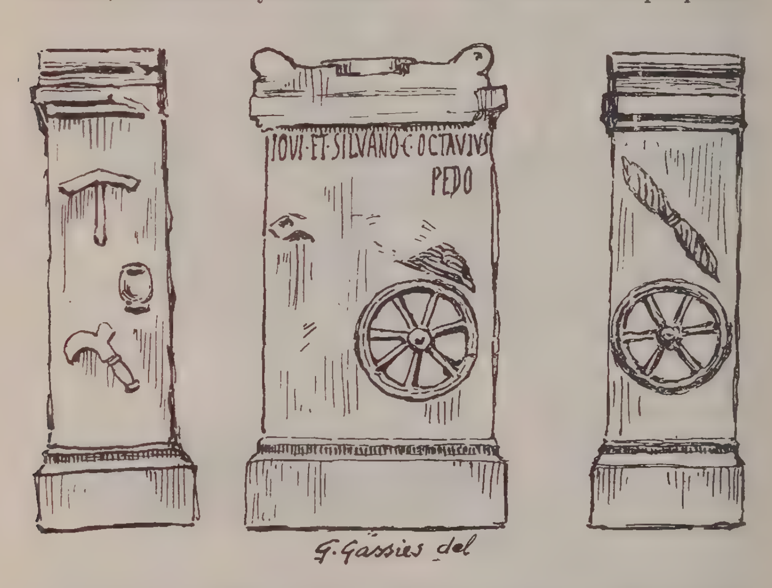
Il en résulte que les Gaulois, peut-être ou sans doute sous les influences méditerranéennes, installèrent leurs tombes en dehors de leurs villes, sur les grandes routes : le Cavaillon celtique étant sur le plateau de Saint-Jean (en A), les morts descendirent les premiers vers la plaine, avant que les vivants ne le fissent : le Cavaillon romain était dans le bas, où l'a remplacé le Cavaillon moderne (cf. Clerc, *Revue*, 1909, p. 53-56).

Nous donnons ici la restitution, faite par M. Mazauric, d'une des stèles de Cavaillon : cela représente, je crois, le plus ancien type architectural de tombe connue dans les Gaules : j'entends en fait de tombe sculptée.

C. J.

L'AUTEL DE PSALMODI [1]

Voici, fait par M. Gassies d'après des photographies, le croquis des trois faces de l'autel de Psalmodi. Sur la face principale, au-dessus de la roue, le bas-relief ayant été abîmé ou rasé, il ne nous est pas permis



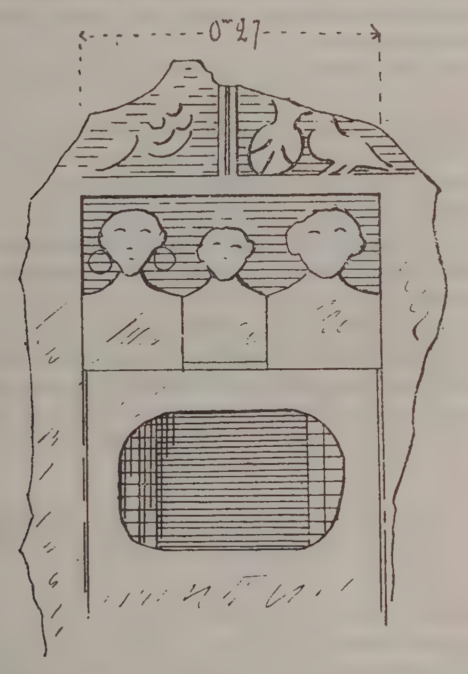
de reconnaître l'emblème représenté. La première idée est celle d'un foudre. Toutefois, les stries ou plis indiqueraient plutôt une aile, et peut-être faut-il voir un aigle. Un examen immédiat du monument amènera sans doute de plus décisives constatations.

C. J.

1. Cf. *Revue*, 1918, p. 113.

STÈLE DE CAPVERN

M. l'abbé Sylvain Verdier, curé de Capvern (Hautes-Pyrénées), a naguère appelé mon attention sur une pierre ouvragée, gardée dans le bourg où il habite. C'est une stèle encastrée dans la face intérieure du mur qui clôt la cour de la maison Pétot, appartenant à



Mme veuve Verdier, née Marie Duthu. Cette stèle a, m'a-t-on dit, été découverte au lieu dit *Sere*, sur une crête entre le bourg de Capvern et Capvern-les-Bains, en un endroit où on a aussi trouvé des monnaies romaines.

Des arbustes empêchent d'étudier le bloc; malgré toute la bonne grâce de M. le Curé et de la propriétaire, je l'ai vu dans de mauvaises conditions. Les quelques lignes que je lui consacre ont pour but moins de le décrire que de le signaler. Quant au croquis, je me résigne à le donner, parce que le plus méchant dessin est utile; mais il doit être entendu que celui-ci est exact dans l'ensemble seulement.

La stèle est en marbre blanc. On y voit en haut les restes d'une

décoration sculptée, consistant peut-être en deux oiseaux, dont chacun becquète une grappe de raisin très schématisée.

Au-dessous, dans une dépression rectangulaire, sont rangés les bustes étroitement serrés de trois petits personnages, qui sont, de gauche à droite, une femme, un enfant, un homme, sans doute le père, la mère et leur enfant. Celui ci est plus petit. La mère a des boucles d'oreilles en anneau, représentées par une circonférence gravée, comme dans plusieurs marbres de la région [1]. Les têtes, larges du haut, pointues vers le menton, rappellent un triangle renversé : c'est l'un des caractères du type basque. Les bustes, en méplat, sont très sommairement traités [2].

Plus bas est une cavité, munie de feuillures. On peut croire qu'elle était destinée à renfermer les cendres.

La partie inférieure de la stèle, où pouvait être l'inscription, a été piquée.

Il s'agit, en somme, d'un monument funéraire familial, dont les éléments se retrouvent dans la contrée.

Peut-être y a-t-il quelque contradiction entre le symbole chrétien de l'oiseau becquetant le raisin, d'une part, et la nature de la sépulture à incinération, de l'autre.

Quoi qu'il en soit, le monument n'est pas sans intérêt. Je souhaite que cette note provisoire suggère l'idée de le mettre en bonne place, — dans l'église, par exemple, — et d'en faire une photographie.

J.-A. BRUTAILS.

LE TOMBEAU D'UN GRAND DRUIDE

Le P. Ménestrier, parlant de l'influence des Grecs sur la civilisation gauloise [3], écrit ce qui suit :

« Les colonies grecques s'estendoient dans toutes les Gaules. Nos bardes et nos druydes tenoient d'eux leurs plus belles connoissances et, quand nos histoires n'en rendroient aucun témoignage, j'en aurois un illustre en la relation que m'a faite le R. P. Dom Buat [4], d'un

1. Espérandieu, *Bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. II, nos 883, 889, 1035.
2. Cf. même volume, n° 883.
3. *L'Art du blason justifié* (1661), p. 93.
4. Dom Hugues Buat était, en 1661, coadjuteur de la Chartreuse de Meyriat (Ain, arr. de Nantua, cant. de Brénod, commune de Vieu-d'Izenave). Il composa un Catalogue des hommes illustres de l'ordre de saint Bruno. Ses notes ont été utilisées par Dom Léon Le Vasseur (mort en 1693), pour la rédaction des *Ephemerides ordinis cartusiensis*, qui n'ont été publiées que de nos jours (de 1890 à 1894). Voir cet ouvrage : t. I, p. 114, 125, 154, 257, 443, 587; t. II, p. 136, 142, 283, 287, 481, 546; t. III, p. 69, 90, 160, 348, 484, 491, 524; t. IV, p. 23, 84, 382, 417, 449, 474, 485.

tombeau qu'il découvrit, il y a plusieurs années, et dont il me demandoit mon advis en une lettre en ces termes :

« Il y a environ trente-cinq ans que, retournant de la chasse, le » baston que je portois s'enfonça en terre ; en le retirant, il s'y trouva » un os humain au bout, ce qui m'occasionna d'aller prendre nos » forgerons pour faire fouyr en ce lieu. Nous trouvasmes un sépulchre » de pierre, d'environ 28 ou 30 pieds de longueur ; sur la couverture » estoit gravé, en une forme de bouclier, une branche de chesne avec » un guy ; dans ce tombeau estoit un squelette de 26 pieds de long ; » au costé droit estoit un glaive et au gauche une serpe dorée ; la teste » estoit entourée d'un cercle doré sur lequel estoient gravées quelques » dictions grecques, dont on ne peut lire que ΜΕΓΑΣ ΔΡΥ... Le reste » estoit rongé de la rouille [1]. »

» Ce tombeau estoit le monument d'un grand druyde, comme les caractères grecs le manifestent ; la serpe estoit la marque de sa dignité spirituelle, à cause qu'il se servoit de cet instrument pour cueillir le guy avec cérémonie, et l'espée estoit la marque de son authorité temporelle, comme le cercle doré représentoit son diadème. »

L'imposture de Dom Buat est grossière. On comprend difficilement qu'elle ait pu tromper Ménestrier, savant dont l'esprit critique a eu raison de tant de fables accréditées. Il faut que le jeune jésuite [2] ait été singulièrement influencé par l'autorité que l'âge et la profession religieuse conféraient à Dom Buat. Celui-ci avait d'ailleurs gagné sa confiance, en lui communiquant des documents parfaitement authentiques et fort intéressants [3].

M. PRINET.

SUR LA CITÉ A LAQUELLE APPARTENAIT LA VILLA DE CHIRAGAN

La villa de Chiragan dans Martres-Tolosane, si magistralement fouillée et décrite par M. Joulin, a une telle importance dans notre vie gallo-romaine, que j'ai voulu dissiper toute incertitude sur son appartenance municipale ; je viens de dire ici même, p. 231 et s., l'importance que j'attribue à cette question de rattachements municipaux. Comme je l'ai vue rattachée par les uns au Comminges, par les autres au Toulousain (et par là tantôt à l'Aquitaine, tantôt à la Narbonnaise),

1. Le lieu de la prétendue découverte n'est pas indiqué.

2. Né à Lyon, le 9 mars 1631, Ménestrier avait moins de trente ans lorsque Dom Buat lui adressa la lettre dont nous trouvons un passage, naïvement transcrit, dans l'*Art du blason justifié*. Voir : P. Allut, *Recherches sur la vie et sur les œuvres du Père Claude-François Ménestrier ;* C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 905 et suivantes.

3. Cités dans l'*Art du blason justifié*, p. 45, 65.

j'ai écrit à ce sujet à M. l'abbé Degert, aussi compétent pour ces diocèses de Gascogne que le fut Albanès pour ceux de Provence, et voici sa réponse :

« Martres-Tolosane (et partant Chiragan, semble-t-il) fut une dépendance de l'évêché de Toulouse. On peut le conclure d'une charte du *Cartulaire de Saint-Sernin,* édit. C. Douais (Paris, Picard, 1887, p. 33) : *Et est ipsa hereditas in loco nuncupate quem vocant Martras, et est ipsa ecclesia in pago Tholosano in loco quem vocant Martras in honore beata Dei genitrice Maria ubi corpus sancti Vidiani requiescit cum aliis sanctis.* La charte ne porte point de date ; mais l'éditeur, en s'aidant sans doute des *signa*, la place vers 1100 (p. cxxv).

» ... L'opinion que m'a suggérée le texte du cartulaire de Saint-Sernin ne m'est point particulière. A la première page de son ample étude sur les *Établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosane,* que vous connaissez bien, M. Joulin écrit tout naturellement, comme chose admise de tous : « Cette portion de la vallée de la Garonne (la plaine de Martres) formait, du moins depuis Auguste, la limite extrême de la province Narbonnaise. » Martres d'autre part n'appartenait pas au diocèse de Comminges, mais bien à celui de Toulouse. Quand en 1318 le pape Jean XXII fonda le diocèse de Rieux aux dépens du diocèse de Toulouse, il y rattacha, entre autres, Martres, détachée, dit-il expressément, du diocèse de Toulouse : *Volumus... ut ... ville ac redditus... de Martris... consistentes olim infra dictam diocesim Tholosanam sint et esse debeant in perpetuum diocesis de Revis...* J. M. Vidal, *Documents sur les origines de la province ecclésiastique de Toulouse*, Rome, 1901, p. 149-151). A n'en pas douter, Martres était sur les confins des deux diocèses. Sur la carte du diocèse de Comminges de Cordier (Paris, 1781) Martres n'est, d'après l'échelle, qu'à trois quarts d'une « lieue d'une heure ».

» Ceux qui ont placé Martres-Tolosane en Comminges l'ont sans doute confondue avec Martres de Rivière que le Pouillé du diocèse de Comminges de 1387 (publié en *Revue du Comminges*, t. IV, 1888, p. 225 et suiv.) rattache à l'archiprêtré de Rivière, devenu plus tard archiprêtré de Montréjeau. A vol d'oiseau, les deux localités paraissent être distantes, sur la carte Cordier, de six « lieues d'une heure ». Martres-Rivière est située sur la rive gauche, Martres-Tolosane sur la rive droite.

» Abbé A. DEGERT.

» Toulouse, 12 juin 1918. »

Reste à savoir si dans la nature de la villa de Chiragan, dans les particularités topographiques, onomastiques et historiques du terroir de Martres-Tolosane, certains détails ne s'expliquent pas par le voisinage d'une frontière entre deux cités et deux provinces. — C. J.

TONNEAUX DE L'ÉPOQUE ROMAINE

DÉCOUVERTS EN HOLLANDE[1]

Vechten[2].

En 1867, au cours de travaux de fortification, on découvrit à Vechten plus de 80 puits romains, en bois et de forme ronde[3]. En 1892-1894, deux puits furent mis au jour, lors des fouilles dirigées par S. Muller qui les décrit comme suit.

1892. Un puits rond dans lequel, à une profondeur de 4 mètres, se trouvait un tonneau de bois de 1 mètre de diamètre, complètement pourri. A environ 30 centimètres plus bas, fixé à l'intérieur du premier, un autre tonneau fut découvert, qui mesurait 75 centimètres de diamètre. Il était étançonné au moyen de grossiers piquets de bois. Le petit tonneau avait une hauteur de 77 centimètres et se composait de 18 douves larges de 10 centimètres, qui s'amincissaient à leur partie inférieure; ces douves étaient pourvues d'une entaille. Bien que le fond manquât, il était évident que ce cuvelage provenait d'un ancien tonneau.

1893. Le puits trouvé en 1893 se compose d'un tonneau (hauteur, 1m50; diamètre supérieur, 1 mètre) formé de 26 douves, dont chacune est large de 135 millimètres aux extrémités et de 145 millimètres au milieu. A la partie inférieure seulement nous vîmes, lors de la découverte, trois cercles de bois qui ne purent être conservés. La jonction des bouts était assurée au moyen d'entailles comme on le pratique encore de nos jours pour cercler les tonneaux. Le travail était

1. [Ayant appris la découverte de nombreux tonneaux de l'époque gallo-romaine en Hollande (tonneaux qui, comme on le voit, ont servi après coup de citernes ou de puits), j'ai prié M. J.-H. Holwerda, le conservateur du Musée de Leyde, de me renseigner à ce sujet. Il a bien voulu confier la rédaction de ce travail à M. J. Breuer, adjoint à la Société d'archéologie de Liège, réfugié en Hollande, et qui aide en ce moment M. Holwerda à la grande publication de ses fouilles d'Arentsburg. Nous les remercions chaleureusement l'un et l'autre. Si j'ai tenu à avoir et à publier ce travail technique, c'est dans l'espoir qu'il aidera des recherches ultérieures sur la tonnellerie, dont l'histoire intéresse particulièrement Bordeaux. — C. J.]

2. Voir S. Muller, *Verslag over de Opgravingen van Romeinsche oudheden te Vechten, gedaan op Kosten van het Provinciaal Utrechtsch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen in de Jaren 1892-1894;* brochure in-8°, publiée en 1895.

3. M. Nahuys, *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXIV (2e série, t. IV).

cependant fort grossier. Près de la bonde se trouve une marque en lettres brûlées au fer : CGM////. Cette inscription qui semble empreinte à deux reprises dans le bois (deux C sont en effet visibles), était sans doute la marque ou le nom du marchand de vin. La forme de la cuve et les lettres prouvent que primitivement celle-ci avait été un tonneau à vin.

Remarque. — L'inscription de Vechten, reprise au *Corpus*, XIII, 10033, y est lue CGM*os* et indiquée comme se trouvant au Musée de Leyde. Nous ne l'y avons pas revue.

Arentsburg (Voorburg).

La découverte de ces puits a été signalée dans les divers rapports de fouilles. *Oudheidkundige Mededeelingen van het Rijks Museum van Oudheden te Leiden.*

1° T. V, fig. 43, p. 51. Restes de tonneau; hauteur conservée, ± 40 centimètres (probablement le n° VI ci-dessous) ; 2° période.

2° T. V, p. 51-52. Puits du même genre, mais plus grand, situé à quelque distance du précédent. Les douves plus épaisses étaient conservées sur une plus grande hauteur. Hauteur conservée, 50 centimètres. La profondeur du puits a dû être d'environ 1m 90.

3° T. VI. Puits double, rencontré à une profondeur de 104 centimètres et s'enfonçant jusqu'à 1m 73, se composant de deux tonneaux emboités; il fut sans doute établi à une époque relativement récente de l'occupation (p. 39-40). Il s'agit ici du tonneau (double) décrit sous le n° II.

4° T. VII, p. 19. Puits tonneau à étançons de bois; le niveau où le bois était conservé était à 51 centimètres de profondeur. Ce puits était probablement encore en usage au début du IIIe siècle. Le remblai ne se composait que de quelques fragments de la fin du IIe siècle et plus tard (n° I ci-après).

5° T. VII, p. 19. Autre tonneau de la même époque.

6° T. VII. p. 20. Un autre tonneau contenant des débris de la fin du IIe siècle.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Le bois n'était conservé que pour autant qu'il avait été immergé. Aucune douve n'était entière, certaines n'étaient même pas utilisables pour essayer de déterminer la hauteur primitive des tonneaux.

Tonneau I. — Restes d'étançons de bois à l'intérieur. Nombre de douves, 17 ; épaisseur des douves, ± 2 centimètres; plus grande hauteur conservée, 68 centimètres; circonférence à la base, ± 2m 38; la largeur des douves à la base oscille entre 11 et 14,8 centimètres; la gorge destinée à maintenir le fond se trouve à une distance de

0^m057 millimètres de l'extrémité inférieure. La plus grande largeur des douves, donc la demi-hauteur du tonneau, paraît être atteinte à 0^m65 centimètres de la base. La hauteur totale de la tonne pouvait donc être de 1^m30. Marques : MMMM, probablement quatre M; SIL·R sur douve n° 2; R (?) peu distinct sur douve n° 12, peut-être reste de la marque précédente. Ces marques se trouvent toutes à l'extérieur du tonneau. Aucune marque n'est visible à l'intérieur.

Tonneau II (double). — A. *Tonneau extérieur.* — Nombre de douves, 18; plus grande hauteur conservée, 76 centimètres; épaisseur des douves, ± 2 centimètres; largeur des douves à la base, ± 11 centimètres; circonférence à la base, 2^m43; gorge pour fixer le fond, à 6 centimètres de hauteur. Marques extérieures : SI·CAV (peut-être M à la fin); CGS; I?SM. Marques intérieures : C·G·S; VICT et C?TVICT; VA·RO·V. — B. *Tonneau intérieur.* — 18 douves grossièrement travaillées, dont l'extrémité conservée ne porte pas de gorge destinée à fixer un fond; la plus grande hauteur est de 65 centimètres. Ce doublage ne paraît donc pas avoir primitivement appartenu à un tonneau et ne porte aucune marque.

Tonneau III. — Nombre de douves, 17; plus grande hauteur conservée, 1 mètre; épaisseur, ± 2 1/2 centimètres; la largeur des douves à la base varie entre 13 et 9 centimètres; circonférence à la base, 2^m10; gorge pour fixer le fond, à 6 cent. de hauteur; la plus grande largeur semble atteinte à la hauteur de 70 centimètres. Fausset (le trou encore pourvu de la cheville) à 65 centimètres de la base; le tonneau devait donc mesurer au moins 1^m40 de hauteur. Pas de marques extérieures. Marques intérieures : MVC; CSPS ?; [CSP]C.

Tonneau IV. — Nombre de douves, 24; plus grande hauteur, 77 centimètres; épaisseur des douves, ± 2 centimètres; largeur des douves à la base, entre 12 et 8 centimètres; circonférence à la base, 2^m45; rainure destinée à recevoir le fond, à 7 centimètres de la base. Marque intérieure, CS*e*?DICIV*s*.

Tonneau V. — Nombre de douves, 12; plus grande hauteur conservée, 82 1/2 centimètres; épaisseur des douves ± 2 centimètres; largeur des douves à la base, entre 14 1/2 et 12 centimètres; circonférence à la base, 1^m70; rainure destinée à recevoir le fond, à 5 1/2 centimètres de la base. A environ 70 centimètres de hauteur, les douves semblent avoir atteint leur plus grande largeur, ce qui donnerait au tonneau entier la hauteur de 1^m40. Marque extérieure, C; marques intérieures, VTE·L; ////·C.

Tonneau VI. — Nombre de douves, 12; plus grande hauteur conservée, 47 centimètres; épaisseur des douves, ± 2 centimètres; largeur des douves à la base, entre 12 et 14 centimètres; circonférence à la base, 1^m68; rainure destinée à recevoir le fond, à 4 centimètres de la base.

Douves isolées. — Outre les tonneaux ci-dessus décrits, le Musée de Leyde possède, provenant également d'Arentsburg, quelques douves isolées pourvues de marques : GL ; MC ; TC (ou G?); C·S·AV + (*Avitus*?; ces deux dernières sur la même douve, et cette dernière répétée sur une autre douve ; ONES et ////INIT sur la même).

Observations. — 1° Les faussets signalés semblent ne laisser aucun doute sur le contenu ancien de ces tonneaux : du vin. Des siphons de verre, dont on se servait pour l'échantillonage, ont été rencontrés à différents endroits (v. Kisa, *Glas im Alterthume*, p. 352 ; *Catalogue Sammlung Niessen Cologne*, n° 994, planche XLVII). — 2° Les marques ont été certainement brûlées au fer. Certaines sont très distinctes ; d'autres ont malheureusement beaucoup souffert de leur séjour dans le sol. — 3° La présence d'un grand nombre de marques à l'intérieur des tonneaux, et par conséquent invisibles quand ceux-ci étaient entiers, nous porte à considérer ces marques plutôt comme estampilles de fabricants de tonneaux que comme marques de marchands de vins. Peut-être les tonneaux étaient-ils livrés en pièces détachées au viticulteur et ce, pour rendre leur transport plus facile et moins encombrant (?). — 4° Sur les plus longues douves on peut encore parfaitement remarquer la légère courbure qu'elles ont reçue.

J. BREUER.

P.-S. — Un certain nombre d'échantillons de bois ont été envoyés à un spécialiste aux fins d'examen ; mais par suite de diverses circonstances la détermination des bois n'a pas encore pu être faite.

CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

Toponymie pyrénéenne. — Les travaux de M. Meillon sur la toponymie pyrénéenne, et en particulier sur la région de Cauterets, ont une importance capitale et qui dépasse de beaucoup la région et les temps contemporains. A chaque instant, en étudiant ces nomenclatures et ces comparaisons, j'aperçois des hypothèses qui peuvent nous apporter des détails sur l'histoire ancienne de l'Occident et des explications sur l'épigraphie latine de l'Aquitaine.

Je remarque, par exemple, pour un même mot des variétés infinies de formes dès que ce mot prend racine dans la toponymie locale. Ainsi hréd (source froide) devient suivant les lieux Hount Herède, Hontarède, Honrède, Hounrède. Ne peut-on pas appliquer ces habitudes de diversification toponymique à la religion, si souvent topique, de la Gaule romaine ? et voir par exemple dans *Ilinnus*, *Lelhunus*, *Leherennus*, *Lenus* les formes diversifiées d'un même qualificatif divin ? Et, en comparant ces formes, ne peut-on arriver à quelques conclusions nouvelles sur la phonétique de ces langues occidentales ?

Pas mal de ces noms pyrénéens ne peuvent s'expliquer par le latin et doivent être ramenés à l'idiome souverain qui, avant le nom celtique même, imposa ses mots aux sols occidentaux. Après des essais infructueux pour ramener *gave* à *aqualis*, M. Meillon est obligé de s'en tenir à l'hypothèse d'un vocabulaire primitif. De même pour *neste*.

Il est possible d'ailleurs qu'entre les temps anciens et les temps modernes certains mots de toponymie aient changé de sens. M. Meillon a trouvé pas mal de lieux appelés *Bassia*, et il leur donne pour signification « dépression ou plateau sur le flanc d'une montagne » en rapprochant de « bassin ». J'incline à croire que primitivement le mot s'appliquait à des sommets. D'abord, aujourd'hui encore, se trouve en maint endroit *soum* ou *pic de Bassia*. Ensuite, je ne peux m'empêcher de rapprocher de ce mot de *Bassia* le *deus Bassarius* ou le *Jupiter Beisirrisis* qu'adorait la vallée d'Aure, précisément aux abords de monts appelés Bassia : et dans ce cas il ne peut y avoir guère de dieu ou de Jupiter que pour des sommets. Ou bien le mot a évolué dans son sens. Ou bien il y a deux vocables distincts, l'un s'appliquant à des sommets, l'autre rappelant *bassin*.

Les publications auxquelles je fais allusion sont : — 1° Meillon, *Esquisse toponymique sur la vallée de Cauterets*, Cauterets, Cazaux,

1908, in-8° de 398 pages; — 2° Meillon, *Essai d'un glossaire des noms topographiques les plus usités dans la vallée de Cauterets et la région montagneuse des Hautes-Pyrénées*, 2e éd., Cauterets, Thalabot, 1911, in-8° de 100 pages; — 3° *Fédération des Sociétés pyrénéistes, Commission de topographie et de toponymie, Procès-verbaux des séances*, Pau, Garet, s. d., in-8° de 136 pages (1906-13, rédigés par M. Meillon en qualité de secrétaire).

On me dira que ces publications ne sont pas récentes; mais je ne m'interdis pas ici de réparer des oublis ou des erreurs.

Clutoida. — L'étude des livres de M. Meillon me fait regarder bien au delà des Pyrénées. Un nom de lieu fréquent dans les montagnes est *clòt*, *clòte* ou *clotte* qui signifie « trou », « enfoncement », « abîme ». Faut-il en rapprocher la mystérieuse *dea Clutoida* de Mesves? Y aurait-il à Mesves un trou, un lac, un « abîme »? genre d'accident topique d'ailleurs très propre à engendrer un culte de dieu. Mesves, qui unit à Clutoida la Mère des Dieux, est un lieu saint. — Communiqué à M. Graillot.

Pyréné. — J'ai eu le tort, quand le livre de M. Meillon a paru (*Esquisse toponymique sur la ville de Cauterets*, 1908, Cauterets et Pau), de ne pas signaler sa dissertation sur l'origine du nom de Pyrénées. N'oublions pas que l'auteur est un des rares érudits qui savent unir les comparaisons toponymiques à la topographie faite sur place; ce qui est essentiel (cf. Webster, *Revue*, 1901, p. 332). Pour M. Meillon, le mot de Pyréné n'appartient pas au vocabulaire occidental, ibérique, ligure ou celtique; il a été implanté chez nous par la Grèce, qui l'a tiré de son vocabulaire et de ses légendes; il a pris pied d'abord sur une ville du littoral roussillonnais, et de là s'est étendu aux montagnes et à toute la chaîne.

Quant à la ville qui s'est spécialement appelée Pyréné, laquelle fut le grand *emporium* de la côte, le lieu de trafic entre indigènes et méditerranéens, M. Meillon ne croit pas (ce qui a été mon opinion), qu'il s'agisse de *portus Veneris* ou de Port-Vendres, « étant donnée la situation de ce port au pied d'un contrefort des Albères, qui rend difficiles les communications avec l'intérieur ». Il préfère (ce qui était l'avis d'Alart dans sa *Géographie des Pyrénées-Orientales*, p. 53) Collioure, certainement connue des anciens (nom ibérique, *Caucholiberis*) : Collioure offre plus d'avantages pour le trafic avec l'intérieur, et il y a tout près un de ces îlots chers au commerce méditerranéen, l'îlot qui porte la chapelle Saint-Vincent, où se rend aujourd'hui la procession nocturne des pêcheurs du lieu. Et M. Meillon rappelle à ce propos les solennités de la nuit dans le culte d'Aphrodite.

A propos des noms en -acum. — J'y reviens toujours (cf. *Revue*, 1917, p. 280 et 283), car je crois que l'étude n'en est point achevée. Ils peuvent s'appliquer, non pas seulement à des noms de personnes, mais

à des noms de dieux, non pas seulement à des villas, mais à des champs sacrés. *Mogontiacum*, Mayence, c'est le domaine de *Mogontia*, divinité féminine du cycle apollinaire. J'ai peine à croire que *Solimariaca*, Soulosse, soit en principe la villa de Solimarus ; c'est, selon moi, le lieu saint de la déesse *Solimara*, un des équivalents celtiques de Minerve. — Et je remarque ceci à propos de ce nom : *Solimara* est composé de deux thèmes : *mara*, qui signifie « grand », *soli* qui rappelle évidemment le nom d'une grande divinité chtonienne des Celtes, *dea Sul* ou *Sulis*, laquelle divinité (en particulier aux eaux de Bath) était souvent interprétée en Minerve. Et je remarque encore que Soulosse, à côté de son nom de *Solimariaca*, a porté également celui de *Solicia*, qui me paraît se rattacher aussi à *Sul*.

Soliacum. — Ceci complète la rubrique précédente : *Solimariaca, Solicia* et *dea Sul* me font penser à *Soliacum* : *Soliacum*, c'est Sully-sur-Loire, centre du pays de Sullias, qui a livré le fameux trésor de bronze de Neuvy. On fait venir *Soliacum* de *Solus*. Je le veux bien, mais en songeant à *Mogontiacum* et à *Solimariaca*, je me demande si ce n'est pas plutôt le sanctuaire de la *dea Sul*, l'équivalent (à forme domaniale), de l'*Ad Sulim* (à forme de *statio*) d'une route d'Armorique.

Squelettes dans des murailles. — C'est un usage universel, et qui doit se retrouver dans l'Antiquité; cf. A. Guébhard, *Bull. de la Soc. Préhistorique française*, XI, p. 297-8.

Enceintes préhistoriques. — Quoique M. Guébhard ne dirige plus l'enquête, si précieuse et si fructueuse, de la Société Préhistorique (à laquelle d'ailleurs son nom demeurera éternellement attaché), il ne cesse de lui apporter de nouveaux documents (*Bull. de la Soc. Préhist.*, XIV, p. 428-432) : enceinte du Castelar du Puy près de Draguignan, enceintes sur la crête entre Ubraye et Briançonnet. Je recommande à M. Guébhard ce coin de Briançonnet : c'est un des moins explorés de France, et cependant l'un des centres de la vie alpestre dans les temps antiques.

Dolmen alpestre, sur le col, à 1,390 mètres, par où passe le sentier du Touyet à Soleilhas. Je suis convaincu que les dolmens sont infiniment plus nombreux dans les régions alpestres qu'on ne le croit ou qu'on ne le dit d'ordinaire (Guébhard, *ibidem*).

Peintures murales. — Voyez le relevé de celles de la Suisse dans *Germania*, 1918, p. 33-7 (R. Pagenstecher).

La XXe légion devrait son surnom de *Valeria* à Claude, mari de *Valeria Messalina* (Alex. Riese, *id.*, p. 10).

La Minerve d'Avenches (cf. *Revue*, 1917, p. 277). — « C'est une œuvre romaine, due à un artiste habile, qui a scrupuleusement conservé le caractère du prototype grec du ve siècle. » Deonna, *Indicateur*, n. s., t. XX, 1918, 1er cahier.

Le nègre de Crosnier. — Station romaine et celtique sur la rive

sud du lac de Genève; statuette de plomb représentant un nègre vêtu d'un pagne et armé d'un bouclier; Deonna, *ibid.* J'ai toujours eu des méfiances à l'endroit des statuettes de plomb soi-disant romaines. Mais M. Deonna garantit celle-ci.

Rezé. — J'ai pu enfin mettre la main sur le tome II de la *Géographie historique de la Loire-Inférieure* de Léon Maître, paru en 1899, livre dont la chasse m'a demandé des semaines et des mois. Il y est question uniquement des territoires de la rive gauche de la Loire, lesquels ont fait partie primitivement de la cité des Pictons et du diocèse de Poitiers, territoires dont le lieu caractéristique paraît bien être Rezé, *Ratiatum*, face à Nantes sur l'autre rive. Et je félicite grandement M. Maître d'avoir montré l'importance religieuse et commerciale de Rezé, point d'arrivée de la route de Poitiers et de celle de Saintes, bâti dans des conditions topographiques qui le font, dit justement Maître, supérieur à Nantes. Poitiers a dû tenir à faire de Rezé, son port sur la Loire et vers la mer, une rivale de Nantes; et les dévots, comme à tous les grands lieux de passage, n'y manquaient pas. Ce livre, vraiment, est rempli de ces remarques ingénieuses, de ce flair historique, de ce bon sens géographique, que nous avions déjà notés dans le tome Ier. On a, autour de nous, été à la fois injuste et silencieux pour l'œuvre de M. Léon Maître.

Saverne. — Au dernier moment, nous apprenons que M. Forrer vient de publier un long et minutieux travail sur Saverne (*Das Rœmische Zabern*, 153 pages, 10 pl., 87 fig.) tiré des *Mitteilungen* der Gesellschaft für Erhaltung der Geschichtlichen Denkmäler im Elsass, IIe série, .. XXV, 1918.

Fouilles au Donon. — F. Pœhlmann dans *Germania*, II, f. 3-4, mai-août 1918. Constatations architecturales et monument à l'anguipède.

Dans le terroir de Verdun. — Nous ne connaissons que par les journaux allemands *Eine Rœmersiedlung vor Verdun*, herausgegeben im Auftrage des A. O. K. 5 von Heribert Reiners. Brückmann, 1918, 33 pages, 17 pl., renfermant deux dissertations, *Zur Rœmerzeit zwischen Maas und Mosel*, de H. Reiners, *Die Rœmer in Senon*, de Drexel. On nous annonce dans le prochain Xe fascicule de la *Rœm. Germ. Kommission* une étude sur un *castellum* découvert près de Verdun [où ?]. La fameuse *Kommission* archéologique a fait sa petite besogne annexionniste.

Einobera. — C'est le nom d'une divinité adorée à Baden-Baden. Voici en effet comment il faut rectifier la lecture de Zangemeister (*Corpus*, XIII, 6296 *a* : grâce à Zangemeister, les volumes du *Corpus* relatifs à la Germanie sont peut-être ceux qui renferment le plus de fausses lectures): EINOBEIAE SACRVM, etc. — Voyez dans *Germania*, 1918, p. 77, une étude de Koepp sur les divinités et monuments de Baden-Baden.

La colonne de Mayence. — Sur ce seul monument de valeur artistique et historique médiocre, F. Qwilling fait paraître un livre de 236 pages in-4° (*Die Juppitersäule des Samus und Severus*, Leipzig, 1918).

Les Bastarnes. — A. Bauer, *Die Herkunft der Bastarnen*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, t. CLXXXV, II° p., 1918.

Épigraphie germanique. — O. Fiebiger et L. Schmidt, *Inschriftensammlung zur Geschichte des Ostgermanen* dans les *Denkschriften* de l'Académie de Vienne, t. LX, 1917.

Les couvertures des édifices militaires. — Étude de R. Forrer dans *Germania,* 1918, p. 73.

Teutoburgensis saltus. — Langewiesche retrouve ce nom dans Döteberg à 3 kilomètres de Seelze et 12 kilomètres à l'ouest de Hanovre (*Germania*, 1918, p. 84). Mais M. Langewiesche oublie qu'en toponymie le premier élément de la bonne méthode est de rechercher la forme ancienne d'un nom. L'assonance actuelle, le plus souvent, ne signifie rien.

Le kermès.—Article important de J. et Ch. Cotte sur *le Kermès dans l'Antiquité* (*La Caverne de l'Adaouste*, cf. *Revue*, 1918, p. 127; 2e annexe, extrait de la *Revue archéologique*, 1918, in-8° de 23 pages) : « L'étude chimique et microscopique de restes divers provenant de la caverne énéolithique de l'Adaouste, Bouches-du-Rhône, nous a montré entre autres choses des débris animaux de couleur rouge, que nous avons considérés comme des débris musculaires de la cochenille du kermès... Nous devons donc admettre, avec quelque réserve, que les Primitifs teignaient leurs vêtements à la cochenille... Les peuplades néolithiques, qui récoltaient ce produit animal et qui connaissaient les réactions chimiques compliquées servant de base à l'utilisation du pastel, n'ignoraient pas l'emploi de la cochenille indigène. » Toutefois les auteurs de ce mémoire admettraient aussi l'hypothèse que le kermès apparaisse dans leur fouille, non pas comme tinctorial, mais comme un élément de la pharmacopée, rôle qu'il a si longtemps joué.

La céramique de transition avant l'arrétin gallo-romain. — Dans son nouveau rapport sur *Les Musées archéologiques de Nimes* pour 1916 et 1917 (Nîmes, 1918, in-8°), M. Mazauric signale la découverte, dans le causse de Larzac, de débris de poterie rosée qui semblent des essais gallo-romains antérieurs aux faux arrétins. On sait combien Déchelette se préoccupait de la période de transition entre la poterie spécifiquement gauloise et l'installation des vase arrétins ou samiens sigillés.

Silvain et Abondance. — Dans le même rapport, M. Mazauric signale la découverte au vieux Bouillargues d'un autel représentant Silvain au maillet, d'un autre représentant une déesse tenant la corne d'abondance. M. Mazauric remarque que les dieux au maillet se rencontrent surtout dans la région boisée etre Nîmes et le littoral.

Le Capitole de Nîmes.—Ce serait la Maison Carrée d'après le plaid de 899 (Arch. dép., G 22), tenu *in ipso Capitolio* (Mazauric, *ibidem*). Mais le rédacteur de l'acte n'a-t-il pas pu appeler «capitale» un temple qui primitivement n'aurait pas eu ce nom?

Musée de Kernuz. — La famille de Paul du Châtellier a conservé ses collections et accorde l'autorisation de les visiter.

Inscriptions funéraires d'Arles. — *Bulletin archéologique*, 1918, p. VII-X. Remarquables surtout par l'abondance de *cognomina* grecs.

Fibule d'or trouvée à Lacrost en Mâconnais et portant l'inscription VIATOR VIVAS: « On peut considérer ces fibules comme des manifestations de loyalisme ou de dévouement envers tel empereur ou tel personnage important » (Héron de Villefosse, *Bull. arch.*, 1918, p. XIV). Mais quel est ce *Viator?* Il faut chercher dans les chefs ou administrateurs de la Gaule au IVe siècle.

CAMILLE JULLIAN.

CHRONIQUE DE CÉRAMIQUE ARRÉTINE ET GALLO-ROMAINE

Héron de Villefosse, *Rapport complémentaire sur les fouilles de Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales)*. Dans le *Bulletin archéologique* de 1917, pp. 19-44.

La mort n'a pas laissé au regretté F.-P. Thiers le temps d'achever sa belle et fructueuse exploration de *Ruscino*, ni même celui de publier tous les résultats du travail déjà fait. Il n'a pas rédigé le rapport qu'il avait promis sur les petits objets découverts, spécialement sur les poteries. C'est ce rapport sur l'*instrumentum* qu'à sa place nous donne M. Héron de Villefosse. La céramique est représentée dans la collection par des échantillons nombreux et variés, d'abord par des pièces — presque toutes fragmentaires — grecques, italiotes, ibériques, dont je n'ai pas à m'occuper ici, puis par des tessons de fabrication arrétine et gallo-romaine.

Presque tous les fragments arrétins paraissent provenir de pièces unies; ce sont en général des fonds de vases avec une marque de potier. M. Héron de Villefosse dresse la liste, qu'accompagnent six fac-similés, de ces estampilles à peu près toutes connues par ailleurs; elle comprend dix-sept ou dix-huit numéros. Seuls, deux tessons proviennent sûrement de pièces ornées, l'un d'un vase d'Ateius, dont la forme et le décor ne sont pas indiqués, l'autre d'un vase cylindrique

de Memmius (fig. 6), dont la panse était décorée de feuilles verticales à bords alternativement unis et découpés. Une seconde liste énumère les marques d'une trentaine de fragments gallo-romains, « sortis vraisemblablement des officines de Lezoux ou de La Graufesenque ». Toutes ces marques sont connues par ailleurs; tous ces tessons appartiennent, si je ne me trompe, à des vases ornés; mais pour un seul, qui présente en outre un graffitte après cuisson, M. Héron de Villefosse donne la description et l'image du décor (fig. 10). Ajoutons quelques lampes et fragments de lampes anépigraphes ou avec estampilles connues; des amphores, dont plusieurs furent raccommodées dans l'antiquité, et qui fournissent six estampilles connues ou nouvelles; enfin trois marques sur briques, la plus notable, *Fabriciae Quietae*, à plusieurs exemplaires, connue déjà par un exemplaire de Perpignan, attribuée avec vraisemblance par Thiers à une fabrique locale, comme la marque nouvelle *C. Val. R.* sur tesson d'amphore.

Tous les fragments inventoriés par M. Héron de Villefosse sont maintenant au Musée de Saint-Germain. C'est bien; mais c'eût été encore mieux, si on avait pu les conserver à Castel-Roussillon ou dans le musée le plus proche.

A propos des fragments arrétins de *Ruscino*, l'auteur du rapport indique (p. 30, note 1) les travaux à consulter « sur les vases d'Arezzo, leur décor et leurs marques ». Il conviendrait d'inscrire à la suite de cette bibliographie la substantielle introduction que M. G.-H. Chase a mise en tête de ses deux catalogues, *The Loeb collection of arretine pottery* (New York, 1908), et *Museum of fine arts, Boston; Catalogue of arretine pottery (ibid.*, 1916); voir *Revue*, 1917, p. 223 et suiv. Il y aurait lieu de compléter aussi les additions (p. 33, note 2) à la liste dressée en 1904 par Joseph Déchelette (*Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, I, p. 21 et suiv.) des vases décorés d'Arezzo trouvés en Gaule. Ce ne sont pas seulement les débris d'une coupe de M. Perennius, représentant le cortège d'Hercule et d'Omphale, que nous avons recueillis à Fourvière, mais encore des fragments de plusieurs autres pièces (voir Germain de Montauzan, *Les fouilles de Fourvière en 1912*, p. 49, n° 10; p. 57, n° 21; *Les fouilles... en 1913-1914*, p. 52-53, n°s 556, 558, 567). En outre, j'ai signalé dans le *Journal des savants* de 1915, p. 167, que nous avions reconnu, mon collaborateur et moi, aux dépôts du Musée de Lyon, parmi la masse énorme et non classée des fragments de céramique, une quinzaine de tessons ornés arrétins, provenant, à une exception près, des fouilles de Trion. Enfin, puisque l'occasion m'en est offerte, je produirai ici un double renseignement inédit que Joseph Déchelette me communiqua dès 1913 et qu'il tenait lui-même de M. Oxé. Celui-ci avait trouvé : 1° à Périgueux, épars dans plusieurs vitrines du musée, des tessons d'un bol orné d'Arezzo, forme 11, portant sur le fond

intérieur une petite marque peu lisible, probablement *Cn. Atei Di(onysii)*; 2° à Paris, au musée Carnavalet, un grand fragment d'un autre bol 11, sûrement arrétin, avec l'estampille *Com(m)unis*, à l'extérieur, dans le décor; cette pièce était donc sortie, selon toute apparence, de l'atelier de C. Cispius; le décor se composait d'une Victoire aux ailes déployées, entre des ornements végétaux, au-dessous d'une frise d'oves, au-dessus d'une ligne de rosettes.

Ph. FABIA.

H. Rouzaud, *Sur les vases d'Arezzo trouvés à Narbonne*. Dans le *Bulletin archéologique* de 1917, p. 45-49.

Héron de Villefosse, *Le transport du vin dans des outres, à propos d'un vase d'Arezzo. Ibid.*, p. 50-53.

Ces deux notes ont été provoquées par la publication que M. le commandant Espérandieu a faite dans le même recueil (1915, p. 83-86; pl. IX; cf. p. LVII-LVIII) d'un vase fragmentaire d'Arezzo, trouvé à Vertault. Un véhicule rustique avec son chargement décore cette pièce. Le chargement, d'après M. Espérandieu, se compose d'un certain nombre d'objets difficiles à reconnaître. M. Rouzaud fait trois hypothèses : denrées agricoles sous bâche; animal, veau par exemple, lié pour le transport au marché; outre pleine de vin. M. Héron de Villefosse approuve la troisième, mais avec cette correction que l'outre n'était pas tout le chargement. Deux sarcophages du Musée de Latran et trois peintures de Pompéi lui fournissent d'autres exemples figurés de transports analogues, sinon identiques.

Parmi les nombreux fragments de céramique arrétine que M. Rouzaud avait recueillis à Narbonne — une quarantaine de tessons ornés de personnages et presque autant à décor végétal, sans compter plus de trois cents estampilles sur vases unis — il en a trouvé un, dont il produit ici la figure, qui appartint à une pièce sortie du même moule que le vase de Vertault, lequel était, avant cette identification, réputé exemplaire unique. Combien d'autres identifications seraient possibles et faciles, si nous possédions le répertoire illustré, que souhaite M. Rouzaud, que tous les investigateurs et admirateurs de la céramique arrétine souhaitent avec lui, des vases et fragments de vases, des moules et fragments de moules? L'aurons-nous quelque jour et qui nous le donnera? Retenons du moins que M. Rouzaud espère pouvoir publier, avec des figures ou des photogravures, tous les fragments ornés recueillis à Narbonne.

Ph. FABIA.

BIBLIOGRAPHIE

Stéphane Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*. T. I : *Les conditions du développement historique, les temps primitifs, la colonisation phénicienne et l'empire de Carthage;* t. II : *L'État carthaginois;* t. III : *Histoire militaire de Carthage*. Paris, Hachette, 1913-1918; 3 vol. in-8° de 544, 475 et 424 pages.

M. Gsell a publié en 1913 le premier volume de son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*. Il fait paraître coup sur coup, en 1918, le second et le troisième volume de ce grand ouvrage qui en comprendra six. C'est un bel exemple de diligente promptitude. M. Gsell nous a, d'ailleurs, habitués à admirer sa force de travail; en temps de guerre, l'achèvement d'une si grosse besogne prend l'allure d'un tour de force. Le plan de l'ouvrage et les détails d'exécution offrent des traits de parenté avec la grande publication de M. Camille Jullian sur la Gaule. Tous deux élèvent un beau monument à la gloire de la France et de ses grandes colonies africaines.

Le premier volume expose les conditions physiques qui ont régi le développement historique du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, avec leur diversité de climats et de régimes hydrographiques qui explique le défaut d'unité politique, source perpétuelle de conflits entre les races indigènes. D'immenses déserts s'étendent entre cette région du Nord et l'Afrique du Sud; en isolant la contrée septentrionale, ils la rejettent du côté de la Méditerranée. En réalité, le pays fait partie d'un bassin maritime européen. Ainsi s'explique l'histoire de Carthage, étroitement unie à celle de la Sicile, de l'Italie et de l'Espagne, plus qu'à celle de l'Afrique.

L'auteur prend cette histoire à ses premiers débuts, avec l'âge de la pierre. Il retrace les origines de l'élevage, l'introduction des animaux domestiques, l'état social primitif avec ses pratiques de magie et de superstitions religieuses; l'importance du culte solaire semble due à une influence égyptienne s'exerçant de très bonne heure. Malgré l'incertitude des résultats obtenus par les études ethnographiques, il semble que la population ne se soit pas beaucoup modifiée depuis les temps préhistoriques. Le type berbère actuel remonte sans doute à une antiquité très reculée, avec des éléments éthiopiens qui se sont

infiltrés par le Sud. La langue libyque, dont l'histoire reste obscure et que l'on a rapprochée à tort du basque et de l'étrusque, semble appartenir aussi à une souche protosémitique très ancienne. Sur les migrations antérieures à celle des Phéniciens les documents sont vagues et incertains.

En somme, l'histoire classique commence avec la fondation d'Utique (vers 1100 ans avant notre ère) et de Carthage (vers 800). Tyr est la métropole d'où viennent ces colonies. Suit un chapitre fort détaillé, un des plus importants du volume, sur la formation de l'Empire de Carthage, l'action des Phéniciens en Sicile, en Sardaigne, dans les Baléares et en Espagne, leurs conflits avec les Grecs qu'ils trouvent devant eux sur la route des mers. Les Carthaginois réussissent à fixer les limites de leur domaine commercial et interdisent à leurs concurrents, Grecs et Romains, de naviguer dans la partie située entre leur ville et le détroit de Gibraltar. Le volume se termine par un exposé sur les célèbres expéditions d'Hannon et d'Himilcon, antérieures au milieu du IVe siècle, qui font époque dans les annales historiques : ce sont les premières explorations et voyages de circumnavigation sur les côtes d'Afrique. Le récit d'Hannon se lit comme un roman d'aventures; c'est en quelque sorte le journal de bord d'un marin, la plus ancienne relation pittoresque que l'on possède. L'auteur fixe avec beaucoup de vraisemblance l'itinéraire parcouru et la date de l'expédition.

Le tome II (L'État carthaginois) débute par une description de la ville de Carthage. On sait que de problèmes difficiles a soulevés la topographie de l'antique cité, si bien ruinée et anéantie par les Romains qu'il est très malaisé aujourd'hui d'en retrouver les vestiges et d'en déterminer les limites. C'était une des parties les plus ingrates de la tâche assumée par l'auteur; il a réussi à y mettre quelque clarté; beaucoup de questions restent encore sans réponse, mais nous savons du moins ce qu'il faut éliminer dans les solutions antérieurement proposées. Il en est de même pour l'étendue du territoire carthaginois qu'il convient de ramener à des dimensions plus modestes qu'on ne l'imaginait. La population totale ne dépassait peut être pas beaucoup 500,000 âmes. Ce qui est certain, c'est que dans cet empire les groupements étaient très denses, les villes et villages fort nombreux. Les comptoirs de commerce essaimèrent le long des côtes, dans la région des Syrtes, puis jusqu'au détroit de Gibraltar et même, avec l'expédition d'Hannon, sur les rivages de l'Océan.

Un chapitre important et non moins difficile à rédiger comprend l'étude du gouvernement carthaginois et l'histoire intérieure de la ville. On n'en avait pas encore présenté un tableau aussi précis. Les renseignements sont maigres et épars dans des auteurs qui ne sont pas Carthaginois. De ces textes et des inscriptions, M. Gsell a réussi à

tirer un ensemble qui nous fait connaître le curieux et compliqué organisme de la grande cité africaine avec ses rois « suffètes », son Sénat et son assemblée du peuple, ses hétairies. Le régime aristocratique y domine sous forme d'une oligarchie puissante et riche, qui a des analogies avec celles de Lacédémone et de Rome elle-même. L'argent y joue un rôle plus important qu'ailleurs, à cause du développement du commerce maritime, concentré entre les mains d'un petit nombre de gros capitalistes. Mais, par suite, le rivalité des clans et des familles pesait d'un poids très lourd sur les affaires publiques et ce fut la cause principale de la ruine de l'État. L'histoire de Carthage est faite avec l'histoire d'Hannon le Grand, d'Amilcar, de Giscon et Asdrubal, d'Hannibal.

Les autres villes de l'empire sont étroitement surveillées par la métropole qui limite jalousement leur domaine commercial, qui tient garnison chez elles, lève de forts impôts, astreint les habitants au service militaire. La haine des indigènes pour la domination punique fut une grave cause de perdition. Même en dehors de son territoire, sur les Numides, sur les Grecs de Sicile, sur les Sardes, l'autorité carthaginoise s'appesantissait durement. Comme d'autres peuples connus dans l'histoire, les Carthaginois eurent l'art de se faire détester; aussi, aux heures du danger, ils se trouvèrent isolés, abandonnés, et leur puissance croula.

Pourtant son armée et sa marine étaient redoutables; mais, là encore, les vers se mirent dans le fruit. L'armée fut d'abord composée de citoyens; puis ceux-ci. plus empressés à gagner de l'argent qu'à combattre, trouvèrent commode de faire appel aux mercenaires, et bientôt, pour faire la guerre au dehors, les armées ne comprirent plus aucun soldat de Carthage. Les troupes étaient groupées par nations : Libyens, Numides, Espagnols, Baléares, Corses, Sardes, Gaulois, Ligures, Grecs, Étrusques et Campaniens; ce fut un amalgame de races et de peuples, dont la cohésion était irréalisable. Beaucoup se débandaient en route ou périssaient faute d'hygiène. On pense que pour la seconde guerre punique Hannibal disposa d'environ 100,000 hommes : arrivé en Italie, il n'avait plus que 20,000 fantassins et 6,000 cavaliers.

Les cavaliers et les éléphants jouaient un rôle important dans la tactique militaire, et les brillantes chevauchées des Numides furent d'un précieux secours dans la plupart des guerres. Aussi la fortune tourna, quand Masinissa, devenu l'allié des Romains, apporta à Scipion l'aide de ses cavaliers. Les éléphants agissaient surtout par l'effet de terreur qu'ils produisaient. Les chars de guerre furent bientôt laissés de côté. Les machines de jet étaient en grand nombre et bien manœuvrées.

Comme en Grèce, le commandement des armées était remis à un général par consultation populaire; on tenait compte, non seulement

du mérite, mais aussi de la richesse, et c'est pourquoi l'aristocratie fournissait seule tous les chefs. Amilcar exerça onze dictatures et Hannibal commanda pendant vingt ans. Mais le contrôle était sévère, les sanctions redoutables, et plus d'un chef malheureux dans ses opérations périt sur la croix.

La marine de guerre était aussi l'objet de soins particuliers; la flotte dépassait le chiffre de 200 vaisseaux, mais nous n'avons aucune image fidèle de ces bâtiments. A l'époque de la première guerre punique, ils servirent de modèles aux Romains. L'équipage d'une trirème était de près de 200 hommes; celui d'une quinquérème d'environ 300. Une escadre, composée de 100 navires, devait réunir à peu près 24,000 marins, sans compter les combattants. La marine punique si forte joua pourtant un rôle médiocre et fut très souvent battue : ceux qui la conduisaient se montraient, en général, faibles et timorés, redoutant pour eux-mêmes les conséquences d'une défaite.

Le tome III (Histoire militaire de Carthage) est consacré aux grandes guerres de la fin du ve jusqu'au IIe siècle. L'auteur se trouvait ici sur un terrain depuis longtemps connu et exploré, devant des faits étudiés par les meilleurs historiens. Aussi s'est-il contenté de résumer ce qui se passait en dehors du territoire de Carthage, et il a porté toute son attention sur les campagnes menées en Afrique même. Ainsi, en évitant des redites et des banalités, il a su donner à son livre une nouveauté et une originalité qui fixent l'attention du lecteur. Par exemple, on apprend à mieux connaître l'expédition du Grec Agathocle, tyran de Syracuse, qui, en faisant passer ses troupes en Afrique et en dévastant le territoire carthaginois, donna un exemple de tactique qui ne fut pas perdu pour les Romains Régulus et Scipion. De même, la politique des rois numides, Syphax, Masinissa, les campagnes des deux Scipions, les prétextes de rupture cherchés par Rome pour aboutir à l'anéantissement de sa rivale, l'attitude du Sénat romain, la dureté des conditions imposées à Carthage qui s'y soumet d'abord et qui est ensuite acculée à la guerre après avoir livré ses armes, l'impitoyable destruction de la ville forment une série de tableaux où rien n'est déguisé de la vérité historique et d'où se dégage, sous la sobriété du récit, une dramatique et émouvante impression.

Toute la grandeur de l'histoire romaine ne peut voiler ce qu'il y eut de cauteleux et de cruel dans la conduite de ce peuple à l'égard de l'ennemi qui l'avait mis à deux doigts de sa perte. La relation d'Appien sur l'incendie de la cité rappelle, toutes proportions gardées, le célèbre récit de Thucydide sur le supplice des Athéniens dans les Latomies de Syracuse. Ce fut une effroyable vengeance, froidement décidée et méthodiquement exécutée, où l'on retrouve toute la barbarie que déchaînent les abus de la force brutale. Quelques lignes de M. Gsell stigmatisent le caractère de cette guerre d'extermination (p. 402).

« La tâche avait été longue et rude pour ces Romains, débarqués en Afrique moins pour combattre que pour piller et détruire. Des chefs incapables et présomptueux, des soldats peu disciplinés et, semble-t-il, d'un courage médiocre s'étaient heurtés à des hommes prêts à tout oser avant de mourir, qui, privés de leurs armes par des procédés déloyaux, en avaient forgé d'autres et avaient soutenu, non sans habileté, une lutte héroïque. Scipion lui-même n'avait pu accomplir sa mission qu'au bout d'une année, et c'était surtout la famine qui lui avait livré Carthage. »

Aucun écrivain consciencieux et exact n'a pu se soustraire à cette vérité sur laquelle les récits glorieux des auteurs latins essayaient de jeter un voile. Carthage fut assassinée et détruite par traîtrise. Les larmes que Scipion versa, dit-on, en assistant à l'incendie de la ville et au massacre total des habitants ne laveront pas cette tache. Plus tard, des écrivains romains reconnurent eux-mêmes que la décadence de Rome, livrée à tous ses instincts d'hégémonie sur le monde, avait commencé avec la chute de Carthage. Mieux que jamais, avec le livre de M. Gsell, nous comprenons ce que le passé contient d'enseignements précieux pour le présent.

E. POTTIER.

M. Pillet, *Le palais de Darius Ier à Suse*. Paris, Geuthner, 1914; 1 vol. petit in-8° de 106 pages, avec 32 gravures.

Simple notice, écrite avant la guerre pour les visiteurs du Salon des Artistes français et destinée à leur servir de guide « en leur donnant en outre un aperçu rapide de l'histoire de Suse, de son site et des fouilles entreprises dans les décombres de l'antique cité » (p. 7). Un texte intéressant et rapide, une impression soignée, de jolies gravures, reproduisant les plans, dessins, aquarelles ou photographies de l'auteur, font bien augurer de la publication scientifique qu'ils annoncent. M. Maurice Pillet, attaché comme architecte à la Délégation de Perse, s'est heureusement inspiré, dans ce petit livre, des traditions de savoir et de goût de notre École des Beaux-Arts.

G. R.

M. A. Schwartz, *Erechtheus et Theseus apud Euripidem et Atthidographos*. Leyde, van Doesburgh, 1917; 1 vol. in-8° de 108 pages.

Plus d'un drame d'Euripide met en scène des légendes attiques : à ce cycle appartiennent diverses pièces que nous possédons et, parmi celles qui sont perdues, l'*Aegée*, l'*Érechthée*, le *Thésée* (cf. Masqueray, *Euripide et ses idées*, p. 392). Dans une dissertation présentée à l'Université de Leyde pour le doctorat, M. Schwartz étudie les rapports qui

existent entre ces œuvres du poète et les écrits des Atthidographes. Il résulte de son travail qu'historiens et tragiques ont rivalisé pour ajouter à la splendeur mythique des origines d'Athènes. C'est ainsi que Thésée en particulier est devenu le grand héros national.

G. R.

V. Costanzi, *L'eredità politica d'Alessandro magno* (extrait des *Annali delle Università toscane*, t. XXXVII). Pisa, Mariotti, 1918; 1 vol. in-8° de 131 pages.

Poursuivant ses recherches d'histoire macédonienne (cf. *Revue*, 1915, p. 226-227), M. Vincenzo Costanzi étudie cette fois l'héritage politique d'Alexandre. Son travail comprend six chapitres et autant d'appendices. Tout d'abord, l'auteur définit le cosmopolitisme du conquérant de l'Asie : c'est par la diffusion de la culture grecque qu'Alexandre a voulu cimenter son empire. Déjà au temps d'Isocrate, la notion de grécité dominait le concept de race; la qualification de Grec avait une valeur, non plus ethnique, mais intellectuelle. A peine l'époux de Roxane est-il mort que se posent ou renaissent toutes sortes de questions de droit dynastique : une des plus importantes est celle de la tutelle (ἐπιμελεία), dont l'examen remplit une bonne part du chapitre II. Les chapitres III et IV ont trait aux luttes des diadoques et des épigones jusqu'à la constitution des grandes monarchies territoriales. Le chapitre V retrace la physionomie de l'empire d'Alexandre et des royaumes hellénistiques. Le chapitre VI est consacré aux problèmes de chronologie.

Dans ses appendices, M. Costanzi revient sur différents points qu'il tient à préciser. Puis, il aborde la lutte de Cassandre et des Galates, la guerre d'Antiochus Soter et d'Antigone Gonatas, les démêlés d'Antigone Gonatas avec Pyrrhus, dont il fixe la mort à l'automne de 273.

Ce nouveau mémoire offre les mêmes qualités que les précédents : une information étendue et solide, une exposition alerte et claire. Ce sont des mérites que l'on appréciera d'autant plus qu'ils s'appliquent à une période de l'histoire singulièrement embrouillée.

Georges RADET.

Thomas Fitzhugh, *The indo-european superstress and the evolution of verse*. University of Virginia, 1917; 1 vol. in-8° de 112 pages.

C'est la neuvième brochure que M. Th. Fitzhugh consacre à la théorie qui lui est personnelle et dont on a déjà souvent entretenu les lecteurs de la *Revue* (en dernier lieu 1918, p. 62). On se contentera de reproduire ici quelques mots de la *Conclusion* (pp. 103-104) du

nouvel opuscule : « L'accent d'intensité est la cheville ouvrière du rythme indo-européen et l'évolution de l'intensité indo-européenne a dominé de façon absolue l'évolution du vers indo-européen. L'histoire de l'accent indo-européen d'intensité est l'histoire de l'évolution qui a fait succéder l'unique accent aigu au double accent antérieur dans le mot, et l'histoire du vers indo-européen est l'histoire de l'évolution parallèle d'un rythme à double accent en un rythme à unique accent aigu. » — Il est inutile d'ajouter que le recenseur ne peut, malgré sa bonne volonté, accorder plus de créance que précédemment à cette ingénieuse théorie.

A. CUNY.

James S. Mc Lemore, *The tradition of the latin accent*. University of Virginia, 1917; in-8° de 96 pages.

M. Mc Lemore passe en revue et reproduit en détail, sauf ceux de Priscien, qui sont trop nombreux, tous les témoignages des Latins concernant l'accent de leur langue, puis, dans la *Critique*, il déclare (p. 88) qu'il a été *prouvé* (en note il renvoie à M. Th. Fitzhugh) que notre théorie de l'accent indo-européen est fausse dans son origine et résulte d'un essai fait à l'époque classique pour adapter le latin à l'accent musical du grec. C'est de là qu'il part pour examiner en détail la valeur du témoignage des auteurs anciens à ce sujet. Nous ne le suivrons ni dans sa démonstration ni dans ses conclusions.

A. CUNY.

A. Piganiol, *Essai sur les origines de Rome* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* fasc. CX). Paris, E. de Boccard, 1917; 1 vol. in-8° de 341 pages.

L'auteur prend comme point de départ ce fait primordial : le dualisme primitif de la cité romaine, la lutte fameuse du patriciat et de la plèbe. Il cherche à l'expliquer. Son enquête n'est pas seulement historique et archéologique. Il use beaucoup de la sociologie. La méthode comparative lui permet d'interpréter les origines romaines à la lumière des origines grecques (Ridgeway), des origines hébraïques (Marti), des origines hindoues (Baden Powell), des origines thraces (P. Perdrizet), des origines phrygiennes (W. M. Ramsay).

Pour lui, des deux peuples, Albains de Romulus, Sabins de Tatius, dont l'union a constitué l'État romain, le premier représente la « civilisation latiale », tandis que le second marque l'apport et la pénétration des Illyriens. On distingue, dans l'Italie centrale, trois grandes couches ethniques : 1° les indigènes primitifs, Sicules ou Ligures, apparentés aux Préhellènes de la Crète; 2° des envahisseurs septentrionaux, les Ombriens, qui ont introduit les langues et les mœurs

indo-européennes; 3° les conquérants illyriens, qui incarnent, contre les gens du Nord, la tradition méditerranéenne. Cette histoire des origines italiotes offre un parallélisme étroit avec celle des origines grecques : aux Ligures, correspondent les Minoens; aux Ombriens, les Achéens; aux Sabins, les Doriens (p. 36-37).

Si la cité romaine, comme le prétend la légende et comme le prouve l'archéologie, est née de l'alliance des deux groupes qui ont fusionné en la personne de Romulus et de Tatius, « l'analyse de la religion, du droit, des institutions de Rome doit logiquement permettre de retrouver les traces de ce dualisme » (p. 84). C'est pourquoi, à l'étude des civilisations primitives de l'Italie centrale, qui remplit la première partie du livre, succède le tableau du « conflit entre deux types de civilisation ». Mais ce duel finit par se résoudre et nous assistons dans la troisième partie de l'ouvrage, à la « formation de l'unité romaine ».

On voit, par cette brève analyse, combien la thèse de M. Piganiol est ingénieusement construite. Elle témoigne d'une science habile, remarquablement informée, qui puise ses arguments dans les domaines les plus divers : anthropologie et linguistique, archéologie et mythologie, topographie et histoire, droit et sociologie. L'auteur intéresse toujours; mais, en dépit de la richesse de son érudition, il ne réussit pas autant à convaincre. Devant les détours infinis de ses combinaisons, l'esprit s'inquiète et les objections se lèvent.

Par exemple, M. Piganiol écrit : « Les premiers colons albains pratiquent l'incinération, attestée par les plus anciennes tombes du Forum. Les Sabins pratiquent l'inhumation, attestée par le niveau supérieur des tombes du Forum; la légende sait que Numa refusa d'être incinéré... Ces deux coutumes dérivent des pratiques de deux mondes distincts, le monde pastoral nordique qui incinérait ses morts, le monde agricole méditerranéen qui les inhumait » (p. 89.). Mais M. Piganiol note lui-même qu'à l'époque historique l'incinération et l'inhumation étaient simultanément en usage. Les choses allaient-elles d'autre sorte à l'âge antérieur et faut-il conclure de la diversité des rites funéraires à la séparation des races?

Beaucoup moins admissible encore est la répartition des peuples en deux classes : celle des adorateurs du Ciel; celle des adorateurs de la Terre, les cultes ouraniens étant propres aux nomades septentrionaux, les cultes chthoniens aux paysans méditerranéens (p. 94). La Rome primitive aurait connu deux grands dieux, étrangers l'un à l'autre : la Pierre, fétiche des Sabins du Capitole (p. 97); le Feu, que la colonie albaine installa sur le Palatin (p. 101). Mais quelle est la société ancienne où l'on ne voie, dès l'origine, ces religions de la Terre et du Feu s'épanouir côte à côte? La démarcation rigoureuse qu'imagine M. Piganiol n'existe nulle part.

Dans l'ordre politique, les cultes ouraniens correspondraient à la religion patricienne et les cultes chthoniens à la religion plébéienne (p. 132). Or, comme, d'après M. Piganiol, la plèbe est identique à l'élément sabin, seraient plébéiens les dieux chthoniens Ops et Flora, Rhéa, Quirinus, les Lares; seraient patriciens les dieux ouraniens Jupiter, Vesta, les Pénates. Mais comment se fait-il alors que des flamines patriciens soient chargés du culte chthonien de Quirinus (p. 135), tandis que ce sont les Sabins, adorateurs chthoniens par définition, qui propagent le culte ouranien de Vesta (p. 97)? Pour justifier les contradictions de son système, M. Piganiol est obligé d'admettre sans cesse des compromis.

Si les symétries savantes où il se complaît nous laissent en méfiance, du moins a-t-il le mérite de renouveler les données d'un nombre considérable de problèmes et personne ne lira ce brillant *Essai sur les origines de Rome* sans en retirer un extrême profit.

GEORGES RADET.

Frank Olivier, *Les Épodes d'Horace*. Lausanne et Paris, Payot, 1917 ; 1 vol. in-8° de 160 pages.

Sous ce titre, M. F. Olivier, professeur à l'Université de Lausanne, a publié un petit volume destiné aux étudiants. Cette intention est des plus louables ; il est à regretter que l'on n'écrive pas davantage pour les jeunes gens des écoles. « Ne faut-il pas leur montrer comment se posent les problèmes avant d'en faire des spécialistes, les équiper avant de leur confier une mission d'explorateur ? »

Cependant, cette étude est faite aussi pour intéresser les « doctes » et rendre service à tous les lecteurs d'Horace. Après une bibliographie « sommaire », beaucoup trop sommaire même pour le public spécial auquel elle est destinée, une introduction, où il donne un résumé indispensable de la chronologie des œuvres d'Horace, et un chapitre sur sa poésie lyrique, l'auteur aborde les *Épodes*, en indique la forme et l'inspiration générale. Puis, il étudie successivement chacun de ces petits poèmes, et ne néglige aucun des mille problèmes auxquels ils ont donné lieu relativement à leur date, à l'intention du poète, aux modèles qu'il a suivis, aux difficultés du texte et de l'interprétation ; et il les traite avec une entière indépendance, cherchant à se faire, sur tous ces points, une opinion personnelle, étayée aussi solidement que possible, sans toutefois affirmer la certitude, mais seulement la probabilité de ses conclusions.

Ces études l'amènent à quelques vues générales qu'il résume dans le dernier chapitre. Il a recherché d'abord ce qu'Horace doit à son modèle Archiloque, dont il relève par la forme et l'inspiration générale. M. F. Olivier a minutieusement examiné les différents aspects de ces

emprunts ou de ces imitations. « Nous avons, dit-il, entendu sans effort chez Horace des échos d'Archiloque, plus nombreux qu'on ne les a encore perçus », et il se rallie, en terminant, à la conclusion de A. Hauvette dans sa thèse sur Archiloque. « Partout la pensée des vieilles poésies pariennes semble hanter l'esprit d'Horace, mais c'est un exemple dont il s'autorise..., ce n'est pas un modèle qu'il s'applique à reproduire. » Mais, dit ensuite très justement M. F. Olivier, l'originalité d'Horace reste entière et pour nous ces poèmes « valent surtout par ce qu'ils nous révèlent de l'homme ». Les *Épodes* ont d'autant plus de valeur qu'elles sont en fait ses plus anciennes confessions (pour M. F. Olivier, les plus anciennes épodes ont même été composées avant les premières satires); elles nous donnent des renseignements de première main sur sa conversion politique qui le rapprocha peu à peu d'Auguste.

Quant à l'artiste, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans ces poèmes d'un si vigoureux raccourci, la franchise du ton, l'aisance de l'allure, la composition serrée, la maîtrise de la forme et sa parfaite adaptation au génie de la langue latine.

Elles sont en réalité le véritable début d'Horace dans la poésie lyrique : l'étude en est inséparable de celle des *Odes*. « Je ne crains pas d'affirmer que les *Épodes* ne se goûtent bien que si l'on se souvient continuellement en les lisant d'odes qui les complètent. La réciproque est encore plus vraie : nombre d'odes ne sont compréhensibles que si l'on y a reconnu la prolongation d'une épode. »

Les dernières lignes de cet estimable opuscule donnent aux étudiants un avis profitable. « Les *Épodes* sont la meilleure initiation — et la plus négligée jusqu'à présent — pour qui veut aborder sérieusement l'étude des *Odes* d'Horace. »

Ad. WALTZ.

Ph. Fabia, *La garnison romaine de Lyon*. Lyon, Cumin et Masson, 1918; petit in-4° de 120 pages.

Nos lecteurs connaissent trop le soin, la patience, la clarté d'exposition de notre collaborateur M. Fabia pour que nous ayons autre chose à faire, en ces lignes, qu'à indiquer le sujet du travail. Il consiste en l'histoire de la garnison de Lyon, depuis les origines jusqu'à Dioclétien : différentes cohortes urbaines, d'abord, s'étant succédé, et en particulier celle du plus long séjour, la XIIIe; puis, depuis Sévère, des détachements des quatre légions rhénanes. M. Fabia s'attache à retrouver les dates des changements; il insiste sur le fait que cette garnison était de police et non d'occupation, et qu'elle avait aussi à fournir des *officiales* aux différents bureaux de la province. Je le chicanerai un peu sur l'opposition qu'il établit entre police et occupation,

les deux choses pouvant se confondre suivant les circonstances : rien ne ressemble plus à une troupe d'occupation qu'un corps de police, surtout quand ce corps de police est constitué, comme c'est le cas, d'éléments venus d'ailleurs. M. Fabia termine par quelques pages vivantes sur certaines personnalités militaires que nous font connaître les inscriptions de Lyon. — Je me permets de lui poser différentes questions. Les vétérans de Lyon recevaient-ils des terres sur place? Y avait-il des lots appartenant à l'État, lui faisant retour en cas de vacance, et répartis alors à nouveau? Avait-on quelque préférence dans le choix des légionnaires envoyés à Lyon? Mais je ne serais nullement étonné si ces questions, en l'état actuel de nos connaissances, ne pouvaient recevoir de réponse.

CAMILLE JULLIAN.

J. Roy-Chevrier, *Étude sur le vieux Chalon : la déesse Souconna à Cabilonnum*, conférence faite à l'Hôtel de ville de Chalon, 1913 (extrait du tome XIII des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*). Chalon, Sergent, 1913; gr. in-8o de 82 pages.

L'envoi de cette intéressante et curieuse brochure nous amène à parler de nouveau (cf. *Revue*, 1913, p. 450) de l'inscription élevée à l'empereur et à la *dea Souconna* par les *oppidani* de Chalon. M. Roy-Chevrier nous donne l'histoire du monument, la description détaillée, puis une étude complète des différents noms de la Saône, avec la nomenclature des passages où se trouvent ces noms, un examen de l'expression d'*oppidum*, une série d'observations sur les différentes formes du nom de *Cabillonum*, enfin des conclusions sur l'histoire primitive de la ville. — M. Roy-Chevrier croit que *Souconna* désigne la Saône, et il va de soi que cette solution se présente invinciblement à la pensée. J'hésite toujours à m'y rallier. Voici pourquoi. D'une part, *Souconna* ressemble à d'autres noms de sources en Gaule, par exemple *Sagonna* dans le Cher. En outre, si vers le temps des Antonins on avait élevé des autels à la rivière de Saône, l'eût-on fait sous le nom de *Souconna* et non pas sous son nom d'*Arar*, de beaucoup le plus répandu (en admettant que l'autre fût déjà employé), et employé toujours officiellement *(nautæ Ararici*, l'*ara ad Confluentes Araris et Rhodani)*? Que M. Roy-Chevrier note bien que je ne nie pas que ce nom de *Souconna* ait un lien étroit avec la Saône; mais c'est, si je peux dire, un lien d'avenir. La *dea Souconna* de cette inscription n'est encore qu'une source locale (et je supplie l'auteur de rechercher, avec sa compétence coutumière, si le sous-sol de Chalon ne recèle pas une source abondante), source qui aura été, comme partout en Gaule, l'objet d'un culte important, essentiel. Puis, Chalon étant le lieu capital de la Saône, point d'embarquement des princes, des soldats, des mar-

chands, on se sera habitué à désigner la rivière de Saône sous le nom de la source qui présidait à son port souverain. Je crois qu'on trouverait d'autres exemples de ces substitutions. Je ne peux d'ailleurs donner cela que comme une hypothèse. CAMILLE JULLIAN.

Léon Coutil, *La chapelle Saint-Éloi de Nassandres, étude sur le culte des pierres, des sources et des arbres dans les départements de l'Eure, la Seine-Inférieure et la Normandie* (extrait des *Travaux de la Soc. Libre de l'Eure*, année 1917); Évreux, Hérissey, 1918, 1 vol. in-8° de 111 pages avec 145 figures.

Ce travail est fort intéressant, et, encore que le sujet et les conclusions ne puissent prétendre à une originalité réelle, d'allure assez nouvelle. A propos du pèlerinage et lieu saint de Nassandres dans l'Eure, M. Coutil nous donne un *corpus* descriptif de tous les lieux consacrés, en Normandie, au culte des pierres, des eaux et des arbres. Il accompagne ses relevés et descriptions d'excellents croquis, dessins au trait, photographies, anciens dessins, des pierres, arbres, chapelles, sites mentionnés. Ce qui nous permet de nous rendre compte (ce à quoi jusqu'ici je n'avais point pensé) des diverses modalités qu'affectent ces cultes rustiques. Voici par exemple le culte des arbres: 1° d'ordinaire l'arbre sacré voisine avec une source; 2° à Allouville, le chêne sacré renferme une chapelle incrustée dans son tronc colossal; 3° à La Haye-de-Routot, il y a deux grands ifs conjugués; 4° à Saint-Aubin, l'arbre (une épine) est incrusté dans la muraille de la chapelle; 5° ailleurs, et souvent, la niche du saint est adossée à l'arbre. — M. Coutil a donné l'indication de toutes les superstitions, maladies, présents, ex-voto, etc., qui se réfèrent à ce culte. Et, bien entendu, il a ajouté à ses observations personnelles des relevés livresques aussi anciens qu'il a pu les trouver. — Les croquis qui accompagnent le culte des pierres semblent montrer qu'outre les dolmens et menhirs authentiques, il y a eu utilisation après transfert de tables de dolmens comme supports de croix, et peut-être aussi construction de pierres d'autel à apparence dolménique, mais à des époques beaucoup plus récentes. — Le culte des fontaines nous révèle presque partout la présence de bassins, vasques ou piscines dont nous trouvons l'équivalent dans un très grand nombre de *fana* gallo-romains. CAMILLE JULLIAN.

L. Joulin, *Les découvertes archéologiques de Toulouse; contributions à la protohistoire de l'Europe barbare et à l'histoire de la Gaule romaine*. Toulouse, 1917, extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions de Toulouse,* XIIe s., t. V; in-8° de 78 pages.

Le travail de M. Joulin se compose de deux éléments essentiels : résumé de nos connaissances sur l'oppidum dit de Vieille-Toulouse; aperçu d'ensemble sur les civilisations de la Gaule et de l'Espagne aux temps protohistoriques et romains. On y trouvera, comme dans toutes les publications similaires de l'auteur, quantité de détails précis et de vues générales. Nous ferions injure à M. Joulin si nous le pensions incapable d'admettre que, sur certains points, des réserves s'imposent. En cette matière de protohistoire ou de préhistoire, les mêmes faits peuvent comporter souvent des appréciations fort différentes. Mais nous devons avant tout rendre hommage à l'étendue des recherches, à la vaillance de fouilleur que décèle la longue vie de M. Joulin.

Nous extrayons de ce fascicule les renseignements relatifs aux régions fouillées par M. Joulin

1° *Oppidum* de Vieille-Toulouse. [C'est l'emplacement primitif de *Tolosa*, descendue dans la plaine sous Auguste, sans doute à l'époque où *Tolosa* reçut le titre de colonie.] Superficie : 200 hectares. Au nord et au sud, des talus taillés de main d'homme. [J'espère que M. Joulin nous donnera plus de détails ; au premier abord, j'aperçois une analogie avec les murailles des *oppida* de la Somme, cf. *Revue*, 1911, p. 427.] A l'est, des combes profondes. Rectangle. L'*oppidum* est traversé de part en part par un ravin profond. [Cf. l'*oppidum* double d'Eauze ?] Comme débris, vases campaniens, perles de verre bleu, boutons émaillés. [Évidemment l'*oppidum* était fort bien défendu, et dans une certaine mesure le site valait mieux que celui de Toulouse, si exposé aux inondations.] M. Joulin, qui ne donne ici, semble-t-il, qu'un résumé de ses fouilles, n'insiste pas sur l'inscription de 45 av. J.-C. Mais il croit avoir retrouvé les soubassements de l'édifice qui détermina cette inscription.

2° *Sépultures* du plateau de Cluzel, à 100 mètres de l'*oppidum*. [C'est, je crois, la nécropole des Volques dès leur installation à Toulouse.] M. Joulin a découvert des fragments de vases peints attiques qu'il date des abords de l'an 400. [Remarquez que cette nécropole est en direction de Toulouse.]

3° *Nécropole de Saint-Roch*. [Celle-ci, plus récente, est encore plus près de Toulouse ; d'où il semble résulter que la descente des Volques, du plateau de Vieille-Toulouse à la Toulouse actuelle, a été pour ainsi dire graduellement préparée par la marche des nécropoles. On trouverait, je crois, d'autres évolutions de ce genre dans l'histoire de nos sites urbains.] Cette nécropole, 16 hectares, a livré : 1° de petits puits avec murs; 2° de grands puits plus ornés avec vases italo-grecs du IIIe ou du IIe siècle. Il est donc manifeste que l'influence grecque se faisait très nettement sentir à Toulouse. [Et, pour aboutir à une conclusion plus générale, même sans l'arrivée des légions, le pays se serait imprégné de civilisation méditerranéenne.]

4° *Toulouse*. — La Toulouse romaine a dû sans aucun doute être précédée d'une station celtique. [Sans doute le port des Volques de l'*oppidum*.] Il y a trace de cet établissement entre le Grand-Pont et le Château Narbonnais, et dans le voisinage de la place des Carmes. [Je signale donc surtout les nécropoles, et notamment celle de Saint-Roch Il faudrait comparer par exemple avec celle de Cavaillon, d'où sortent les curieuses épitaphes celtiques publiées par M. Mazauric. Toulouse, du moins dans l'état actuel de nos connaissances, n'était pas allée aussi loin que les Cavares de Cavaillon dans la voie de l'hellénisme. Elle s'arrêtait à la céramique importée, elle n'arrivait pas jusqu'à l'épigraphie. Il n'empêche que toutes les fouilles prouvent surabondamment la richesse et le peuplement des Volques Tectosages, que les textes d'ailleurs nous avaient déjà annoncés.]

C. JULLIAN.

E. Tatarinoff, *Zehnter Jahresbericht der Schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte*. Zurich, Beer, 1918; 1 vol. gr. in-8° de VI-115 pages, avec 7 fig. et 1 pl. h. t.

Nous signalons avec un nouveau plaisir (cf. *Revue*, 1917, p. 292), le rapport annuel de la Société suisse de préhistoire, dû, comme les autres, aux soins patients et intelligents de son secrétaire, aidés, sans aucun doute, de ceux de collaborateurs dévoués : c'est ainsi que la partie romaine est l'œuvre de Schulthess, de Berne, et que, dans cette partie, en ce qui concerne les routes romaines jusqu'ici trop négligées en Suisse (cf. *Revue*, 1916, p. 187-9), on a mis à contribution les notes de Karl Stehlin, de Bâle. — Dans ce domaine romain, je remarque le plan cadastral de Vindonissa avec superposition des lignes de construction romaine. — Parmi les textes nouveaux, en voici un qui provient de Vira-Gambarogno dans le Tessin : Il faut lire TEROMVI KVALVI, soit *Teromi Calvi* : tombe de Teromus fils de Calvus. — Nous signalons à ce sujet, toujours d'après le rapport, l'article de G. Baserga, *Memorie galliche e gallo-romane*, paru dans la *Riv. arch.* de Come 1916, p. 59-80. — Parmi les découvertes paléolithiques, signalons celles de H.-G. Stehlin et Aug. Dubois dans la grotte de Cotencher, avec restes de 125 ours. — Nous rappelons que M. Tatarinoff étend son rapport depuis l'époque paléolithique jusqu'au Moyen-Age barbare. — Impression et clichés sont d'une admirable venue[1].

C. JULLIAN.

1. Je remarque tristement que, parmi les sociétés ou revues donatrices de la Société suisse, il y a quantité d'institutions germaniques, et à peu près aucune compagnie française ; continuerons-nous donc toujours à ignorer nos voisins?

Jacques Zeiller, *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain.* Paris, E. de Boccard, 1918; 1 vol. in-8° de 667 pages, une planche hors texte et une carte.

Les origines chrétiennes des provinces danubiennes, effleurées par quelques érudits, n'avaient fait jusqu'à présent l'objet d'aucun travail d'ensemble. M. Zeiller, auteur d'une excellente étude sur les *Origines chrétiennes dans la province romaine de Dalmatie*, était tout qualifié pour l'entreprendre, et le gros volume qu'il vient de publier sur ce sujet — une thèse qui lui a valu en Sorbonne le grade de docteur ès lettres avec la mention très honorable — est très remarquable à tous égards.

L'auteur s'est cru obligé, dans son introduction, de plaider la cause des personnages « de second plan » qu'il étudie. Pourquoi tant de modestie? M. Zeiller a eu mille fois raison de consacrer plusieurs années d'un labeur assidu à cette monographie où il a réuni et critiqué avec un soin minutieux des documents multiples et variés, et qui fait souhaiter que les diverses provinces de l'empire romain soient l'objet de travaux identiques, aussi conformes aux exigences des méthodes modernes. La région du Danube, intermédiaire entre l'Occident et l'Orient, a eu de bonne heure une vitalité religieuse intense. Sans doute les origines premières du christianisme y restent-elles enveloppées d'une certaine obscurité et la première partie du livre, *La conquête chrétienne et l'organisation ecclésiastique*, eût pu, à notre avis, être abrégée sans grand inconvénient : les martyrs et les premiers évêques des églises illyriennes n'ont rien de bien saillant; ils sont mal connus et les récits de leurs actes ne se distinguent guère des autres Passions. En revanche, à partir du IVe siècle, du jour où commence la crise arienne, l'histoire des provinces danubiennes présente le plus vif intérêt : elles sont le théâtre de grandes luttes doctrinales qui se rattachent à l'arianisme et c'est sur leurs confins que l'arianisme romain a engendré l'arianisme barbare.

M. Zeiller se défend d'écrire une histoire générale de l'arianisme; nous espérons qu'il reprendra un jour sous une forme plus détaillée son chapitre sur le concile de Sardique qui rectifie très heureusement, sur certains points litigieux, les opinions de ses devanciers. Il a voulu surtout marquer quelle a été, dans le grand conflit religieux auquel l'hérésie d'Arius donna naissance, la position des évêques illyriens, théologiens médiocres, politiques avant tout, toujours très souples et attentifs à devancer les directions imprimées par le pouvoir temporel. A Nicée, ils votent la condamnation d'Arius et pourtant la réaction antinicéenne partira des provinces danubiennes. Le fait n'a d'ailleurs rien de surprenant : après la sentence rendue à Nicée, Arius a été exilé dans cette région et, quoique l'on ne sache pas avec exactitude

comment il y a employé son temps, il est probable qu'il a exercé une grande influence sur les membres du haut clergé, parmi lesquels il a fait notamment deux prosélytes de tout premier plan, Valens de Mursa et Ursace de Singidunum. D'après M. Zeiller, ce seraient eux qui, au concile de Sardique (343), auraient amené la sécession des Orientaux. Toutefois la chose ne paraît pas absolument démontrée et, à défaut de preuves matérielles, l'on peut se demander si, au contraire, Ursace et Valens, diplomates avisés, se sont compromis avant de savoir de façon positive de quel côté le vent soufflerait, s'ils ne sont pas plutôt restés dans l'expectative, prêts à voler au secours de ceux vers lesquels paraîtrait pencher l'empereur. De fait, après Sardique, ils reviennent à l'orthodoxie, s'en excusent plus tard auprès de Constance, sur lequel Valens a exercé une très grande influence, avouent ingénument qu'ils ont cédé à la peur et embrassent à nouveau l'arianisme, moins par conviction que parce qu'ils espéraient retirer de cette adhésion de hautes dignités dans l'Église. Ils furent déçus, mais leur vanité eut du moins la satisfaction, lorsque des divergences doctrinales surgirent au sein même de l'arianisme, d'imposer, après bien des vicissitudes, au concile de Rimini (359) une formule qu'ils avaient élaborée, et dont on peut dire qu'elle était sinon arienne, du moins de tendances arianisantes. Triomphe d'ailleurs bien éphémère! L'orthodoxie, qui survivait à côté de l'arianisme et d'autres hérésies comme celle de Photin, ne tarda guère à prendre sa revanche. Si dure que fût la situation de ceux qui n'adhéraient pas à la formule de Rimini, un mouvement de réaction se dessina peu à peu; des évêques se rallièrent à l'orthodoxie : Germinius de Sirmium lui-même, qui comptait parmi les plus arianisants, rejeta, malgré les objurgations d'Ursace et de Valens, ce qu'il y avait d'arianisant dans la formule de Rimini et son successeur, Anémius, fut un chaud partisan de la doctrine nicéenne. Bref, en 381, à l'époque du concile d'Aquilée où figurent cinq évêques illyriens, l'arianisme est vaincu dans les provinces danubiennes, mais, au même moment, il va s'implanter chez les peuples barbares voisins, notamment chez les Goths.

Les provinces danubiennes ont été en effet le point de départ de l'évangélisation des Goths. M. Zeiller en a retracé les principales phases et ce n'est pas la partie la moins neuve de son livre. Il a fort bien détruit la légende suivant laquelle la conversion des Goths serait exclusivement l'œuvre de l'évêque arien Ulfila. La grande figure d'Ulfila ne doit pas éclipser ceux qui, avant lui, ont créé en pays barbare des communautés, sans doute assez rudimentaires comme organisation, mais illustrées par des martyrs, dont le plus illustre est saint Saba, en ralliant, pendant les trois premiers quarts du IV[e] siècle, « un contingent respectable de fidèles ». Ulfila lui-même est très connu; il a donné lieu à une littérature très abondante que

M. Zeiller — à qui on pourrait plutôt reprocher en général d'être trop consciencieux et de citer des auteurs ou des textes qui ne méritent pas une mention — a peut-être un peu trop laissée de côté. Il n'en est pas moins vrai que le livre renferme un excellent portrait de l'apôtre des Goths et une analyse très exacte de son rôle à la fois religieux et politique. On y voit combien l'action d'Ulfila, en qui il faut apercevoir non pas, comme on l'a fait quelquefois, un semi-arien, mais un arien décidé, a été tout à la fois profonde et lointaine. Du groupe arien, créé par Ulfila, l'arianisme a en effet rayonné sur les autres peuples barbares de la région danubienne : Ostrogoths, Gépides, Vandales, etc.; c'est vraiment chez les Goths qu'est né l'arianisme barbare, et c'est grâce à eux qu'il a eu la plus large diffusion. Cela ne veut pas dire que la doctrine orthodoxe, qui y avait antérieurement pénétré, n'ait pas résisté ; l'effort catholique a été par moments très vigoureux, sous l'impulsion d'ardents apôtres, tels que saint Jean Chrysostome ou, plus immédiatement, Théotime de Tomi et Nicétas de Remesiana ou même encore saint Séverin du Norique, et les résultats n'en sont pas négligeables; non seulement le catholicisme orthodoxe s'est maintenu à côté de l'arianisme chez les Goths du Bosphore cimmérien, mais, de là, il s'est transmis à d'autres tribus gothiques, installées en Mésie et même aux Huns et aux Lombards.

Ainsi, dans les provinces danubiennes comme partout ailleurs, les deux confessions ont lutté pied à pied. Finalement, l'arianisme l'emporte chez les barbares, tandis que les habitants de l'Empire romain reviennent de plus en plus à l'orthodoxie un moment abandonnée. Cette opposition ressort de tout le livre de M. Zeiller et elle en constitue le principal intérêt. Nous croyons avec lui que cet antagonisme religieux est aussi l'antagonisme de deux races ; il s'est produit pour la première fois, sous cette forme, dans les provinces danubiennes où l'arianisme romain, à la veille de mourir, a engendré l'arianisme barbare, propagé ensuite par les Goths. C'est là précisément le trait original de l'histoire de cette région qui a vu, au cours des siècles, tant de conflits ethniques ou religieux.

Augustin FLICHE.

NÉCROLOGIE

Paul Vidal de la Blache
(1845-1918).

Né à Pézenas (Hérault), le 22 janvier 1845, Paul Vidal de la Blache est mort, à Tamaris-sur-Mer (Var), le 5 avril 1918. Avant d'être en France le grand rénovateur des études géographiques, il avait fait en Grèce un noviciat d'archéologue. Nommé, le 16 janvier 1867, membre de l'École française d'Athènes, il parcourut une bonne partie de l'Orient, s'intéressant aux monuments anciens[1], mais plus encore à la vie moderne. Dès ce moment, comme le note M. Lucien Gallois, dans la belle notice, si juste et si pleine, qu'il a consacrée à son maître[2], le jeune voyageur sentit s'éveiller sa vocation de géographe. L'Antiquité, comme le prouvent ses thèses (*Hérode Atticus* et *De titulis funebribus graecis in Asia Minore*, 1872), ainsi que son remarquable mémoire sur *Les voies de commerce dans la Géographie de Ptolémée (C. R. Acad. Inscr.*, 1896, p. 456-483), aurait pu trouver en lui un de ses pionniers les plus brillants. Mais il a servi autrement la science française et c'est un flambeau de pure et vive lumière qui s'éteint avec lui[3].

GEORGES RADET.

Charles Bayet
(1849-1918).

Lui aussi, Charles Bayet était « Athénien » (promotion du 1er octobre 1873). Sa mission à Salonique et au mont Athos, en 1874, avec l'abbé Duchesne, fut de première importance[4]. Il se classa dès lors comme un des spécialistes de l'archéologie byzantine : « Dans ses *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des Iconoclastes* (1879), un peu plus tard, dans *L'Art byzantin* (1883), il a su débrouiller les difficiles questions d'origines, réunir en un tout systématique les éléments épars, dégager les traits saillants avec une précision et une justesse qui n'ont point été dépassées, établir les principes sur lesquels les plus récentes études s'appuient encore. Il a su aussi, le premier, apprécier la réelle valeur de cet art, en goûter la séduction particulière et mettre au service de vues pénétrantes une délicate sensibilité[5]. » On ne regrettera

1. Voir la dédicace de Salonique qu'il publia dans la *Revue archéologique*, t. XX, 1869, p. 62-64 (cf. *BCH.*, t. XXIII, 1899, p. 342).
2. *Annales de Géographie* du 15 mai 1918, p. 161-173.
3. Nos *Annales*, en 1879 (p. 294-296), avaient publié de lui une *Note sur un passage de Marco Polo*.
4. Voir le résumé que j'en ai donné dans mon *Histoire de l'École française d'Athènes*, p. 325-326.
5. *Ibid.*, p. 403.

jamais trop que l'Administration ait enlevé à nos travaux un historien de cette valeur.

Quand éclata la guerre, Charles Bayet, ancien combattant de 1870, voulut reprendre du service. Mais le climat de cette région du Vardar, où il avait fait ses débuts d'explorateur, lui fut néfaste et il ne revint, presque septuagénaire, du théâtre de ses campagnes de jeunesse que pour mourir dans un hôpital de Toulon; mélancolique illustration de cette pensée de la sagesse antique : « Le même homme ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve » !

Georges RADET.

Henri Alline
(1884-1918).

Après J. Rambaud et G. Leroux, nous venons encore de perdre à notre Faculté des Lettres un de nos plus jeunes collègues, H. Alline.

Nommé maître de conférences de Langue et Littérature grecques en novembre 1913, il avait à peine enseigné pendant huit mois, quand la guerre éclata. On lui offrit d'abord un poste d'interprète qu'il refusa, pour partir comme sergent-brancardier au 344e. Cité une première fois à l'ordre du régiment, il le fut bientôt après à l'ordre de la division, quand le 28 août 1916, conduisant son équipe de brancardiers dans le fameux bois de Vaux-Chapitre, il fut grièvement frappé, en portant secours à nos blessés. Après sa guérison, qui fut lente, il demanda à repartir au front. Nommé sous-lieutenant après bien des retards, car ce n'est pas toujours aux militaires sobres de gestes et de paroles que vont le plus vite les grades et les faveurs, il eut une nouvelle citation le 28 juillet 1918, et six jours après il fut tué par un obus, au soir d'une journée particulièrement glorieuse, le 3 août, à Cerseuil, au nord d'Oulchy-le-Château. Ses chefs le citèrent alors à l'ordre de l'armée. Il avait trente-quatre ans.

Quelle est maintenant notre douleur, ceux-là seuls le savent qui ont bien connu H. Alline et ont pu apprécier sa valeur éminente. Il était un de ces êtres calmes, toujours maîtres d'eux-mêmes, mus par une volonté réfléchie, inflexible, guidés par un esprit clair, abhorrant l'à peu près, travaillant avec lenteur, aimant la solitude, la sérénité, le silence. A peine mobilisé, il mit son application, non seulement à remplir scrupuleusement tout son devoir, mais encore à obtenir la haute estime de ses chefs les plus clairvoyants. A force de volonté, de maîtrise de soi-même, il y était parvenu, et, chose plus remarquable, ses hommes, qui pourtant ne lui ressemblaient pas, subissaient son ascendant, puisque dans les moments d'affolement et de détresse, c'est autour de lui qu'ils se groupaient, pour reprendre confiance à sa voix.

Mais la vie à laquelle était prédestiné cet élève hors de pair d'Haussoullier aux Hautes-Études, de Maurice Croiset au Collège de France,

de Boutroux à la Sorbonne, c'était la vie studieuse. Avec quel déchirement intérieur il dut quitter, en août 1914, ses livres familiers, ses philosophes grecs, son Platon ! Déjà dans un Mémoire bien connu de tous ceux qui étudient le philosophe, il avait fait l'histoire de son texte, et ce livre, couronné par l'Institut, n'était qu'une préparation qui l'acheminait vers un travail grandiose, auquel il voulait consacrer de longues années : une édition critique, avec traduction, des œuvres de Platon. Car chez lui tout était méthodique, raisonné. Avant d'éditer un texte antique, il faut savoir comment il nous est parvenu. Les longs chemins qui contournent les obstacles, ou qui permettent de les mesurer dans leur ampleur, sont les plus sûrs et souvent les plus rapides. S'il eût vécu, H. Alline nous aurait débarrassé avec avantage de Stallbaum, de K. F. Hermann, de Schanz. Il ne lui a pas été donné de réaliser ce qu'il projetait et tous ceux qui aiment les lettres grecques le déplorent avec amertume. Couvreur avait déjà voulu nous donner cette édition qui nous manque. On n'ose plus espérer, après de tels mécomptes, qu'elle sera de longtemps réalisée chez nous.

Mais elle enchantait les rêves d'Alline. A vivre avec ferveur au milieu de la pensée grecque, il s'en était assimilé la pondération, l'énergie, la force toujours jeune. Et même il conservait en lui quelque chose de la quiétude des anciens dans les circonstances les plus graves. « L'avant-veille de sa mort », écrivit un officier qui le connaissait bien, « je l'avais rencontré très calme, avec ce bon visage à la Socrate et la sérénité sentencieuse qui éclairait d'une phrase chacun de ses gestes. » H. Alline montait alors à l'attaque à la tête de ses hommes, impassible, « tout fier d'en être », comme il l'a écrit sur une de ses dernières cartes. Et pourtant il savait bien qu'il allait à la mort, puisqu'il avait fait ses adieux à tous les êtres chers qu'il laissait derrière lui, à sa jeune femme, à son enfant. De tous les innombrables exemples d'intrépidité que nous a laissés cette guerre atroce, celui-ci est un des plus émouvants Point de hâte qui entraîne; encore moins de phrases qui étourdissent; tout au plus quelques mots précis qui analysent, car l'esprit tendu par l'effort suprême a une lucidité décuplée; mais surtout une volonté invincible, impassible, d'aller jusqu'au bout, malgré les êtres douloureux qu'on voit derrière soi vous tendre les bras, et toute une vie de bonheur tranquille auquel on s'arrache le cœur déchiré. Tel fut H. Alline. L'Université, je le répète, a fait le jour de sa mort une perte grave.

P. MASQUERAY.

---

16 décembre 1918.

Le Directeur-Gérant : GEORGES RADET.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de fond.

II. Variétés, Nécrologie.

III. Bibliographie et Chronique.

IV. GRAVURES.

V. PLANCHES.